# Le Monde

TÉLÉVISION RADIO MULTIMÉDIA


Les effets pervers du discours de Jean-Marie Le Pen





CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16193 – 7 F

DIMANCHE 16 - LUNDI 17 FÉVRIER 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI


## La trisomie 21 devant la justice

Le Conseil d'Etat condamne l'hôpital de Nice à indemniser les parents d'un enfant dont la trisomie 21 n'avait pas été détectée. Mais pour l'enfant, être né avec une anomalie n'ouvre pas droit à indemnisation. p. 7

## F1 : Alain Prost achète Ligier

Le quadruple champion du monde a annoncé, vendredi 14 février, qu'il avait acheté l'écurie Ligier. En 1998, Peugeot équipera en moteurs la nouvelle équipe française. p. 15

## Réforme du droit des étrangers en Italie

Le gouvernement italien envisage d'accorder le droit de vote local aux étrangers. p. 4
et notre éditorial page 9

## Libéralisation dans les télécoms

Soixante-sept pays devaient s'entendre, samedi 15 février à Genève, pour ouvrir leurs marchés de télécommunications. p. 22

## Transports : désunion syndicale

La proposition patronale de réduire le temps de travail hebdomadaire à 36,5 heures dans les transports publics de province divise les syndicats. p. 6

## Fonds de pension, mode d'emploi

Nos pages « Placements-marchés » expliquent le fonctionnement des plans d'épargne-retraite dont le Parlement devrait décider la création avant la fin du mois, et reviennent sur une semaine boursière riche en records. p. 12

## L'invention de l'impôt sur le revenu

Il y a quatre-vingt-dix ans, Joseph Caillaux lançait la réforme fiscale qui allait aboutir à la création de l'impôt sur le revenu. p. 10

## L'architecte de l'année

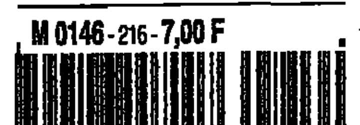
L'Equerre d'argent 1996 a été décernée à Pierre-Louis Faloci, architecte du Musée de la civilisation celtique, au mont Beuvray. p. 19

## M. Douste-Blazy au « Grand Jury »

Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture, est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », dimanche 16 février à 18 h 30.


Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $ ; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 216 - 7,00 F

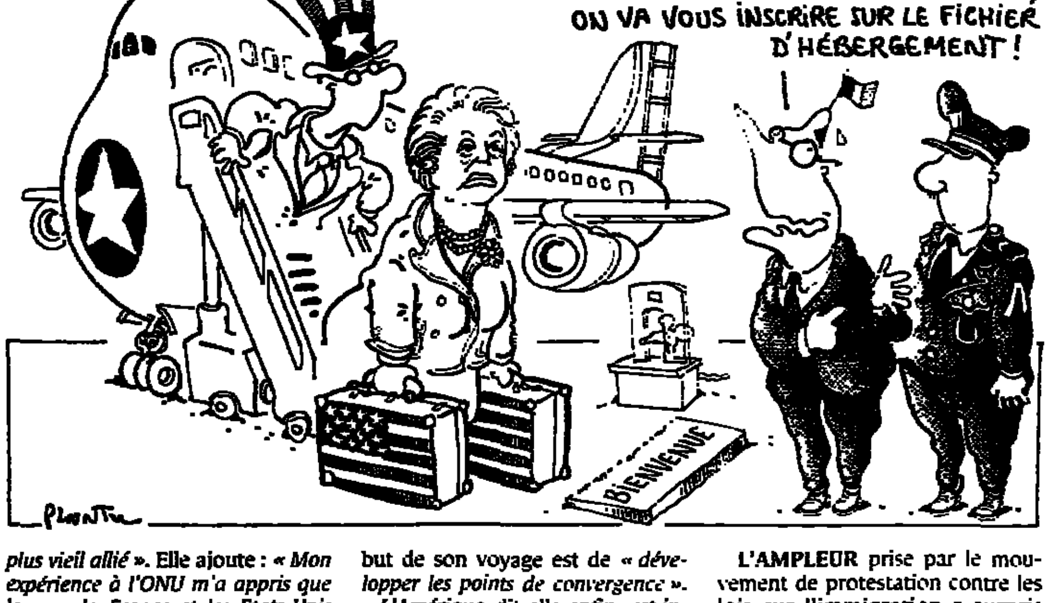
# Un entretien avec Mme Albright, secrétaire d'Etat américain

## « Il faut affirmer l'ancrage des Etats-Unis en Europe »

**LE NOUVEAU** secrétaire d'Etat américain, Madeleine Albright, a entamé, samedi 15 février, une tournée de plusieurs capitales européennes. Dans un entretien accordé au *Monde*, avant sa visite à Paris, lundi, elle estime qu'*« il faut affirmer l'ancrage des Etats-Unis sur le Vieux Continent »*. Le chef de la diplomatie américaine souhaite que les Européens la perçoivent *« comme la représentante d'une Amérique convaincue qu'elle a bel et bien des responsabilités globales, ce qui signifie que lorsque nous pouvons changer les choses, nous devons le faire »*.

Mme Albright veut imposer un nouveau style, plus direct, à la diplomatie américaine et annonce sa volonté d'être très présente sur la scène internationale. Elle entend défendre les valeurs et les intérêts des Etats-Unis sur un mode plus flamboyant que son prédécesseur, Warren Christopher. Lors de ses entretiens avec Jacques Chirac et Hervé de Charette, elle soulignera l'importance qu'elle accorde au maintien d'un lien transatlantique *« fort »*. Au chapitre des relations entre Paris et Washington, elle rappelle que *« la France est notre plus vieil allié »*. Elle ajoute : *« Mon expérience à l'ONU m'a appris que lorsque la France et les Etats-Unis travaillent ensemble, les deux pays en profitent. »* Elle admet que les deux pays ne sont pas *« toujours d'accord »*, notamment ces derniers temps sur l'Afrique, et que le but de son voyage est de *« développer les points de convergence »*. *« L'Amérique*, dit-elle enfin, *est indispensable, non seulement en raison de sa puissance mais à cause de ses valeurs. »*

*Lire page 2*




# Matignon dément vouloir modifier le projet Debré

## Les appels en faveur des immigrés se multiplient

**L'AMPLEUR** prise par le mouvement de protestation contre les lois sur l'immigration a surpris tout le monde et embarrasse les états-majors politiques. Le Parti socialiste temporise et le gouvernement lui-même a semblé hésité, vendredi 14 février, sur la conduite à suivre. Invité de l'émission de Bernard Pivot, « Bouillon de culture », Guy Sorman, conseiller d'Alain Juppé, a ainsi indiqué que pour le premier ministre, le projet de Jean-Louis Debré contenait *« un article de trop »*, à savoir l'article premier sur les certificats d'hébergement, qui prévoit l'obligation pour les personnes recevant des étrangers d'aller déclarer leur départ à la mairie. Cette appréciation a cependant été démentie par Patrick Stefanini, lui aussi conseiller auprès d'Alain Juppé et secrétaire général adjoint du RPR. *« M. Juppé reste attaché au projet de loi tel qu'il a été présenté par le gouvernement au Parlement »*, a-t-il déclaré samedi matin.

L'appel des cinquante-neuf cinéastes a été repris par des écrivains, des comédiens, des danseurs et de nombreuses autres professions. Un collectif de *« 121 noms difficiles à prononcer »* appelle à défiler, samedi 22 février à Paris. Au sein de ce collectif figurent des personnalités d'origine étrangère et quelques responsables politiques de l'opposition.

*Lire page 5*

# *Champagne à l'ambassade pour un tortionnaire serbe de « casques bleus »*

**SARAJEVO,** ambassade de France, 5 février 1997. Une réception est donnée en l'honneur du général Georges Ladevèze, qui s'apprête à rentrer en France. L'ambassade convie des officiers bosniaques, serbes et croates. *Ouest-France*, vendredi 14 février, a révélé que le général Pero Colic, commandant de l'armée serbe, était invité avec ses adjoints, dont le colonel Milenko Indic, responsable des relations avec les organisations internationales. Si l'équipe du Quai d'Orsay ne connaît apparemment pas tous ses interlocuteurs, des officiers français n'ont pas oublié.

Sarajevo, « PTT Building », quartier général des « casques bleus », mai 1995. *« Indic ? C'est un homme mort ! ! ! »* Le colonel Indic est connu de l'état-major de la Force de protection des Nations unies (Forpronu). Homme de confiance du commandant Ratko Mladic, il est responsable depuis 1992 des relations entre l'armée serbe et les forces de l'ONU à Sarajevo, autrement dit l'armée française. Il est l'interlocuteur quotidien, celui avec lequel il faut boire le café – parfois – et l'alcool de prune – souvent – pour avoir l'autorisation de poser des avions humanitaires ou d'amener des camions de farine dans la capitale assiégée. Indic est à l'image de son chef Mladic, agréable et rieur un jour, ordonnant de tirer à la mitrailleuse sur les avions le lendemain. *« Indic est un homme mort ! ! ! »* Cet officier français est habitué aux humiliations infligées par le colonel serbe. Cette fois, il est furieux : Indic est le grand ordonnateur des prises en otage de « casques bleus » français. Il pousse le vice jusqu'à obliger un lieutenant de la Légion étrangère à hisser un drapeau blanc au bout d'un manche à balai. *« Il nous a trahis !*, hurle l'officier. *Les avions, les convois, c'est de la politique. Cette fois-ci, c'est l'honneur de l'armée française qui est bafoué. Nous ne pardonnerons pas. Un jour, nous flinguerons. »*

Caserne de Lukavica, quartier général de l'armée serbe, deux jours plus tard. Milenko Indic va plus loin, selon les informations recueillies par *Le Monde*. Les Français et les Serbes viennent de s'affronter sur le pont de Vrbanja. Les « casques bleus » gagnent la bataille, mais deux Français et quatre Serbes sont tués. Les officiers serbes voient rouge. Mladic et Indic sont présents. Des otages français sont torturés. Battus, brûlés avec des cigarettes, ils subissent des simulacres d'exécution. Un pistolet est posé sur la tempe, un lent décompte commence... Ils rentreront en France traumatisés, et leurs témoignages seront tenus secrets. Un lieutenant aura droit à un régime spécial : on lui enfonce la tête dans le ventre d'un cadavre de soldat serbe !

« PTT Building », septembre 1995. L'officier qui promettait de *« flinguer »* le colonel Indic se souvient à peine de sa fureur. *« Indic, un salaud ? Pas du tout. il est très coopératif. D'ailleurs, il s'est excusé pour les débordements de mai. »* La vie continue.

1996. Si le colonel Indic conserve de solides soutiens dans le camp français, des officiers s'avouent écœurés que leur armée continue à entretenir des relations si étroites avec l'officier serbe. Lorsque Mladic s'en va, Indic reste. Spécialiste du renseignement, il est apprécié par son état-major pour ses précieux contacts avec les Occidentaux. Il sert d'officier de liaison avec l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe (OSCE), ce qui lui a récemment valu une invitation à Vienne, et fréquente l'équipe du haut représentant de la communauté internationale, Carl Bildt.

Sarajevo, ambassade de France, 5 février 1997. Milenko Indic est un homme respecté. Il est ravi, décontracté. Un verre de champagne à la main, il est dans un bon jour.

*Rémy Ourdan*

# Auguin, héros des Sables

**DES MILLIERS** d'amoureux de la mer et de l'aventure ont prévu de se rendre sur les quais du port des Sables-d'Olonne (Vendée), dimanche 16 février, pour accueillir le navigateur Christophe Auguin. Après 105 jours de mer, le skipper de *Geodis* devait battre le record du tour du monde à la voile en solitaire et sans escale et remporter la victoire dans le Vendée-Globe. Pour l'enfant de Granville, déjà vainqueur de deux tours du monde avec escale, la consécration est importante. Elle récompense les années d'efforts et de préparation d'un technicien toujours soucieux de gérer au mieux son voilier. Depuis le passage du cap Horn, il a su préserver son bateau fatigué par les mers du sud, et montrer qu'il était un stratège. Il rêve maintenant de courses internationales en équipage.

*Lire page 8*



# Le gouvernement piégé par l'immigration

**CINÉASTES,** auteurs, acteurs, scientifiques, artistes, avocats, médecins... et jusqu'aux journalistes. L'appel *« à désobéir »* aux lois sur l'immigration aura en quelques jours, par l'écho exceptionnel qu'il a rencontré, monopolisé le débat public. Une semaine après l'élection – pour la première fois à la majorité absolue – d'une municipalité Front national à Vitrolles, le gouvernement se retrouve ainsi *face à une terrible équation qu'il a lui-même construite*. Depuis 1995, alors que M. Chirac entendait initialement fonder son septennat sur un débat socio-économique et des mesures sociales, le RPR, et l'UDF plus encore, n'a eu de cesse de remettre en chantier la politique d'immigration de la France, déjà bouleversée en profondeur par M. Pasqua en 1993.

Fallait-il le faire ? Les députés de la majorité en sont encore convaincus, persuadés de répondre ainsi aux attentes de l'électorat et de couper l'herbe sous le pied du FN en édifiant une muraille législative. Brandir l'immigration comme un étendard, en faire un thème récurrent et central du débat public constituent, pensent-ils, la meilleure antidote au lepénisme. Ainsi Jean-Louis Debré a-t-il annoncé dès le printemps 1996 la mise en chantier d'un projet de loi. Ainsi l'UDF a-t-elle pu affirmer, à l'automne 1996, que cette flamme serait entretenue jusqu'aux législatives de 1998. Ainsi Eric Raoult a-t-il pu, mercredi 12 février, dans un communiqué invitant les cinéastes à aller vivre un mois dans les quartiers en difficulté, établir un lien direct entre la présence d'immigrés et le sinistre économique de certaines banlieues.

Ce raccourci du ministre officiellement en charge de l'intégration est dévastateur : il montre que le gouvernement et sa majorité n'en ont pas fini avec de dangereuses ambiguïtés.

*François Bonnet*

*Lire la suite page 9*

# La bataille d'Yquem



ALEXANDRE DE LUR-SALUCES

***UNE CRISE** a éclaté chez les* Lur-Saluces, propriétaires du château d'Yquem. Le comte Alexandre conteste la réalité de l'acquisition du domaine par LVMH et entend rester à sa tête.

*Lire page 11*

**ÉTATS-UNIS** **Le nouveau secrétaire d'Etat américain, Madeleine Albright, a entamé, samedi 15 février, une première tournée internationale. Elle est attendue, lundi, à Paris où elle rencontrera notamment Jacques Chirac. Dans un entretien exclusif accordé au *Monde*, elle réaffirme avec détermination les ambitions et les responsabilités de Washington sur la scène mondiale. ● Mme ALBRIGHT veut incarner une Amérique qui dit haut et clair ce qu'elle pense, qui veut tourner le dos à l'isolationnisme et rester pragmatique dans la gestion, parfois contradictoire, des dossiers traitant des droits de l'homme et des intérêts stratégiques de son pays. ● EX-AMBASSADRICE des Etats-Unis auprès de l'ONU, elle est d'origine tchèque. Bill Clinton a qualifié de *« fascinante »* l'histoire de sa famille juive exterminée durant la guerre.**

# Mme Albright veut imposer une diplomatie américaine plus dynamique

## Le nouveau chef du département d'Etat a entamé une tournée des principales capitales européennes avant de se rendre en Asie. Elle estime, avant sa visite à Paris, lundi, que les Etats-Unis ont des obligations « inhérentes à leur taille et à leur puissance »

**WASHINGTON**
*de notre envoyé spécial*

Si en politique étrangère la Maison Blanche et le Congrès ont plus que leur mot à dire, c'est au secrétaire d'Etat qu'il revient d'imposer ce qui va être le style de la diplomatie américaine. Celui de Madeleine Albright est direct, franc, décidé, empreint d'une bonne dose d'humour, comme vont s'en apercevoir ses interlocuteurs lors de la tournée qu'elle a entamée ce week-end. Rome, Paris, Bonn, Londres, Bruxelles, Moscou, Séoul, Tokyo et Pékin : cette grand-mère de cinquante-neuf ans inaugure son mandat de première femme secrétaire d'Etat des Etats-Unis par un voyage marathon. Elle entend afficher d'emblée une volonté d'être très présente sur la scène internationale, d'y manifester sans complexe *« les responsabilités globales »* des Etats-Unis.

Alors que son prédécesseur, Warren Christopher, cultivait un profil bas, aussi précautionneux que prudent, sans relief ni aspérités, Madeleine Albright va défendre les intérêts et les valeurs de l'Amérique sur un mode plus flamboyant. L'un paraissait avoir peur du grand jour, l'autre est toujours à la « une » des médias.

**« PRAGMATIQUE IDÉALISTE »**

Premier secrétaire d'Etat du président Bill Clinton, M. Christopher ne voulait pas prendre à rebrousse-poil des Américains qu'il savait réticents à tout nouvel engagement à l'étranger. Deuxième titulaire du poste sous le même président, Mme Albright dit haut et fort tout le mal qu'elle pense du tropisme cyclique qui conduit les Etats-Unis au repli sur eux-mêmes. *« Aujourd'hui*, explique-t-elle, *le plus grand danger qui menace l'Amérique ne vient pas d'un quelconque ennemi étranger, mais de la tentation de l'isolationnisme. »*

Californien d'adoption, Warren Christopher prit ses fonctions à un moment où il était de bon ton aux Etats-Unis de dire aux Européens qu'ils ne comptaient plus tant que cela dans l'équilibre de l'après-guerre froide. Puissance du Pacifique, l'Amérique, assurait-on, allait prioritairement se tourner vers l'Asie. Réscapée des grands drames de l'Europe du XXe siècle que constituent le nazisme et le communisme, Mme Albright est, au contraire, convaincue du rôle que les Etats-Unis doivent continuer à jouer en Europe.

Madeleine Albright l'« Européenne » – elle pratique le tchèque, le russe et le français – dira à Bonn, Paris, Rome et Londres toute l'importance qu'elle attache au maintien d'un lien transatlantique fort. Si elle veut bien parler d'un *leadership* partagé au sein de l'OTAN, ou d'une co-responsabilité entre les Etats-Unis et les Européens, elle défend fermement, contre Bonn et Paris, la volonté des Etats-Unis de conserver le commandement sud de l'organisation atlantique. Si elle entend dire aux Russes qu'elle comprend leurs intérêts de sécurité et de *« puissance mondiale »*, elle n'en défend pas moins, contre Moscou, l'élargissement de l'OTAN à des pays qui, comme la République tchèque, la Hongrie et la Pologne, éprouvent le besoin légitime de se sentir arrimés à l'Europe de l'Ouest.

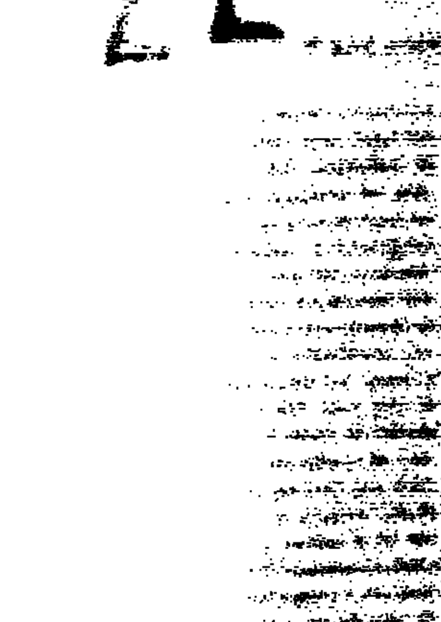
Les préoccupations des Russes seront prises en compte en les associant, dans un conseil commun, à la plupart des décisions prises au sein de la nouvelle OTAN, non en leur accordant un droit de veto sur la composition de l'Alliance. Elles seront prises en compte, aussi, avec le maintien hors de l'Alliance atlantique des Républiques baltes et de l'Ukraine, qui se sentent pourtant les plus menacées par l'expansionnisme naturel des Russes. Il reviendra cette fois aux Européens de l'Ouest, dit en substance Mme Albright dans l'entretien accordé au *Monde (lire ci-dessous)*, de combler le vide de sécurité que peuvent éprouver les Baltes en les intégrant à l'Union européenne.

*« Je suis une pragmatique idéaliste »*, déclare-t-elle encore. Cette double casquette doit lui permettre d'accomoder l'idéal – la promotion des droits de l'homme sur la scène internationale – au réalisme – la défense des intérêts commerciaux et stratégiques des Etats-Unis. C'est ce qu'elle dira en Asie, et c'est la politique qu'elle entend suivre à l'égard de Pékin.

*A. Fr.*

### *Pas d'avancée sur le dossier israélo-syrien*

**Israël a confirmé, vendredi 14 février, que les discussions entre Bill Clinton et Benyamin Nétanyahou, jeudi, à Washington, n'ont pas permis de relancer les négociations israélo-syriennes. *« Il n'y a toujours pas d'avancée entre nous et les Syriens »*, a assuré le secrétaire général du gouvernement israélien, Danny Naveh. Après sa rencontre avec le premier ministre israélien, le chef de l'Etat américain s'était déclaré *« réellement encouragé »*. M. Nétanyahou avait pourtant rappelé, de son côté, que le Golan était *« un territoire vital, crucial pour la défense d'Israël »*. Il s'était contenté d'ajouter qu'il était prêt à *« prendre note »* des négociations engagées l'an dernier par les travaillistes avec les Syriens. M. Nétanyahou est opposé à une rétrocession du plateau du Golan annexé par Israël à la Syrie à l'issue de la guerre de 1967. Les Syriens exigent à l'inverse que les discussions reprennent sur la base d'un retrait israélien de ce plateau stratégique au nord d'Israël. – *(Reuter.)***



## Madeleine Albright, secrétaire d'Etat américain

# « Je représente un pays convaincu de ses responsabilités globales »

**« C'est votre premier voyage à l'étranger, et vous le commencez par l'Europe. Les Européens sont-ils toujours des alliés privilégiés ?**

– Un peu de contexte : la raison de mon voyage, c'est d'aller parler à nos plus grands alliés pour imaginer comment nous pouvons coopérer dans une situation entièrement nouvelle – celle de l'après-guerre froide – afin de mettre sur pied, entre nous, une nouvelle structure de coopération en Europe pour le XXIe siècle. L'Europe est pour moi une région-clé. Les origines des Etats-Unis, et les miennes en particulier, plongent dans les traditions de l'Europe, elles influencent notre manière de voir les choses. Il est important au début de mon mandat de voir avec nos alliés comment définir ensemble nos priorités communes, à un moment où il faut imaginer des approches nouvelles.

**– Quel est votre message : une même politique affichée avec davantage de détermination ?**

– Je voudrais que les Européens me perçoivent comme la représentante d'une Amérique convaincue qu'elle a bel et bien des responsabilités globales – Bill Clinton a parlé à l'ONU d'une *« nation indispensable »* –, ce qui signifie que lorsque nous pouvons changer les choses, nous devons le faire. L'autre partie de ce message est que, simultanément, les Etats-Unis veulent agir, à chaque fois que c'est possible, de



MADELEINE ALBRIGHT

concert avec leurs alliés, dans une sorte de co-responsabilité. Mon expérience aux Nations unies m'a montré que lorsque nous pouvons agir de concert avec nos plus anciens alliés, nous nous en portons tous mieux.

**– Les Américains disent qu'ils veulent renforcer le *« pilier européen »* de l'OTAN. Or les Français proposent que les deux commandements régionaux de l'Alliance soient attribués à des officiers européens.**

– Il est important de voir comment l'OTAN peut s'adapter à une situation nouvelle, et peut se sortir du contexte de la guerre froide. Les Américains ont déjà travaillé dans une direction très importante, qui consiste à imaginer l'OTAN reposant sur l'équilibre suivant : nécessité d'avoir à la fois un pilier européen fort, tout en manifestant très clairement celle de maintenir la présence américaine en Europe. Les Européens doivent à leur tour avoir cette approche, et nous devons ensemble trouver ce point d'équilibre. Comme vous le savez, il y a des gens aux Etats-Unis qui estiment que nous n'avons pas besoin d'être en Europe. J'estime au contraire qu'il faut affirmer l'ancrage des Etats-Unis sur le Vieux Continent. Notre position sur le commandement sud de l'OTAN est très claire *[NDLR : Washington entend qu'il reste dirigé par un amiral américain]*, et nous y sommes fermement attachés. Mais il existe bien d'autres domaines où le pilier européen de l'OTAN peut se concrétiser.

**– Concrètement, vous pensez à quoi ?**

– D'abord je pense que le leadership est déjà partagé : on ne peut pas se focaliser sur cette seule question du commandement sud. Il y a eu des ajustements dans la structure de l'Alliance qui prouvent très clairement qu'il y a un leadership partagé avec les Européens. Les gens oublient que c'est notamment le cas, de façon croissante, dans les structures politiques de l'OTAN.

**– L'OTAN s'ouvre à l'Est. Y avait-il une autre voie pour bâtir une nouvelle architecture de sécurité en Europe ?**

– Non. Ce qui est important, c'est de prendre en compte le nouveau visage de l'OTAN : ce n'est plus une alliance contre un adversaire, même si elle a toujours été défensive ; c'est une organisation qui fournit une très bonne structure pour une nouvelle Europe que nous avons tous souhaitée sans divisions. Il est très important que l'Europe qui va se retrouver à l'intérieur de l'OTAN soit une Europe qui ne soit pas perçue comme dirigée contre les Russes.

**– L'OTAN va intégrer des pays comme la République tchèque, la Hongrie et la Pologne, mais laisser sur le bord de la route ceux qui se sentent les plus menacés par la Russie, comme les pays baltes et l'Ukraine.**

– Nous souhaiterions beaucoup que les pays baltes se sentent membres de la famille européenne. Une des possibilités est d'être associés plus étroitement à l'Union européenne. Nous travaillons, d'autre part, à renforcer notre relation avec l'Ukraine, de façon à ne pas la laisser isolée.

**– Vous prenez au sérieux les menaces militaires voilées des Russes au cas où l'OTAN s'élargirait sans leur consentement ?**

– A ce stade du débat, tout le monde dit beaucoup de choses. Les Russes doivent comprendre que ce n'est pas une Alliance dirigée contre eux et aussi que les Etats-Unis considèrent que leurs relations avec Moscou sont très importantes. Nous comprenons le rôle qu'ils doivent jouer en tant que puissance mondiale. Nous travaillons dur à la mise sur pied d'une charte entre l'OTAN et la Russie. En pratique, celle-ci procurera un mécanisme de consultation, un Conseil commun (*a Joint council*), qui permettra aux Russes de prendre conscience que, s'ils n'ont pas de droit de veto, ils ont voix au chapitre pour beaucoup de décisions regardant l'Europe.

> « Nous travaillons dur à la mise sur pied d'une charte entre l'OTAN et la Russie, qui permettra aux Russes d'avoir voix au chapitre pour beaucoup de décisions »

**– En Afrique, n'est-il pas temps d'organiser une conférence régionale des Grands Lacs, afin d'éviter un démembrement du Zaïre ?**

– Cette perspective nous préoccupe autant que les Français. Avec eux, nous parlons de la nécessité du maintien de l'intégrité territoriale du Zaïre, et de mettre fin aux combats. Mais notre souci à propos de cette conférence est qu'elle doit être bien préparée. J'en parlerai à Paris, pour dire que nous n'y sommes pas opposés par principe.

**– L'Afrique a été un des sujets de la polémique franco-américaine. Comment voyez-vous ces relations aujourd'hui ?**

– La relation franco-américaine a pour nous une importance majeure. La France est notre plus vieil allié et mon expérience à l'ONU m'a appris que lorsque la France et les Etats-Unis travaillent ensemble, les deux pays en profitent. Evidemment il y a des domaines où nous ne sommes pas d'accord, parce que nous avons chacun nos intérêts nationaux. Mais le but de mon voyage est de développer les points de convergence.

**– Çà et là dans le monde, on a souvent le sentiment d'une certaine arrogance des Etats-Unis...**

– J'ai appris à New-York quelque chose de très intéressant : quand l'Amérique n'exerce pas son leadership, quand, par exemple, je restais silencieuse au Conseil de sécurité, les gens disaient : *« Où sont les Etats-Unis, pourquoi ne manifestez-vous pas votre leadership ? »* Mais quand nous le faisons, on nous dit : *« Vous vous comportez comme un tyran ! »* Je crois qu'il est très important de comprendre que l'Amérique a des responsabilités qui sont inhérentes à sa taille et à sa puissance. Les gens écoutent l'Amérique. Je ne crois pas qu'elle soit arrogante, mais simplement qu'elle joue son rôle. Certains pays prennent plaisir à entretenir cette perception d'une Amérique arrogante, ce qui leur permet de se placer en situation de victime...

**– Quelle place allez-vous accorder aux droits de l'homme ?**

– L'Amérique est indispensable, non seulement en raison de sa puissance mais à cause de ses valeurs. La défense des droits de l'homme, ce n'est pas réservé à une certaine partie du monde.

**– Mais ce peut être contradictoire avec la défense d'intérêts commerciaux...**

– Non, nous avons des intérêts multiples et il est possible d'en assurer la promotion simultanée. Ils n'ont pas besoin d'être liés. Avec la Chine, par exemple, nous avons une relation à plusieurs niveaux : nous devons faire connaître notre point de vue *(sur les droits de l'homme)*, mais ne pas laisser une question tenir l'ensemble de notre relation en otage (...) Je crois que nous avons des principes intangibles, et une certaine flexibilité tactique. »

*Propos recueillis par Alain Frachon et Laurent Zecchini*

## *La saga d'une enfant tchèque arrivée outre-Atlantique à onze ans*

**WASHINGTON**
*de notre correspondant*

Pour dramatique, voire *« fascinante »*, selon l'expression de Bill Clinton, qu'elle soit, l'histoire des origines familiales de Madeleine Albright n'est pas exceptionnelle. Elevée dans la religion catholique, Mme Albright n'aurait appris que récemment, notamment grâce à une enquête du quotidien le *Washington Post*, qu'elle était d'origine juive, Et, parce que l'intéressée est désormais responsable de la politique étrangère des Etats-Unis, l'affaire a fait le tour du monde.

Dans la tourmente de la seconde guerre mondiale, bien des familles juives d'Europe centrale, menacées de persécutions antisémites, ont préféré taire à leurs enfants une origine dont l'affirmation ne pouvait qu'entraîner le malheur. A Prague, par exemple, il était plus avisé d'être un Tchèque « ordinaire », voire, quand on le pouvait, de se bâtir un autre avenir, et peut-être aussi une autre identité, à l'étranger. C'est le choix qu'ont fait Josef et Mandula Korbel en s'expatriant à Londres en 1939, puis aux Etats-Unis en 1948, où leur fille Madeleine est arrivée à l'âge de onze ans.

L'histoire de la petite fille sera celle de millions d'autres immigrés qui vivent de façon intense le rêve américain : pour beaucoup de familles européennes, le Nouveau Monde est une rupture avec le Vieux Continent, parfois avec un état-civil. Catholique devenue épiscopalienne lors de son mariage, en 1959, avec Joseph Patterson Albright, dont elle est aujourd'hui divorcée, Madeleine Albright ignore alors tout de ses racines juives. Lorsqu'elle s'enquiert du sort de ses grand-parents, on lui répond qu'ils ont disparu dans les bouleversements ayant secoué l'Europe. Dont acte. Pourquoi celle qui, aujourd'hui, se sent *« passionnément »* fière de son pays irait-elle au-delà de cette vérité ? Madeleine Albright va travailler dur pour accéder à des responsabilités qu'aucune femme avant elle n'a exercées, et réussir ainsi à la perfection son assimilation américaine.

**LE QUESTIONNAIRE DE LA MAISON BLANCHE**

Jusqu'à cet article du *Washington Post*, au début du mois, qui lui aurait révélé qu'elle est juive et que trois de ses grand-parents, ainsi qu'un oncle, une tante et une cousine germaine, sont morts en déportation. Elle parle alors d'une *« surprise majeure »*. C'est cet adjectif, trop vite lâché, qui aujourd'hui fait problème, explique ces articles au scalpel qui dissèquent la saga familiale, suscitant par ricochet un intense courrier des lecteurs et de multiples questions, désagréables parfois, comme si quoi que ce soit pouvait lui être reproché s'agissant de choix qui ne regardent qu'elle. Savait-elle avant ? Elle savait. Mais pourquoi cette surprise feinte ? Madeleine Albright est juive par sa naissance. Et alors ? *« Who cares ? »*, disent les Américains. Il n'empêche : il y a ces allusions selon lequelles, dans certains pays arabes, on s'inquiéterait d'une diplomatie proche-orientale biaisée. Balivernes : qui ne se rappelle Henry Kissinger, secrétaire d'Etat, juif, qui ne fut pas le dernier à savoir s'opposer à Israël. Pourtant, de Jérusalem, on apprenait il y a quelques jours que le gouvernement israélien savait depuis 1994 mais n'a dit mot, parce que cette information était considérée comme *« diplomatiquement sensible »* et qu'il n'était pas dans l'intérêt de l'Etat juif de la révéler, y compris à la principale intéressée.

Savait-elle ? Elle devait savoir, notamment par ces lettres du maire de Letohrad, petite ville de Bohême qui fut le berceau familial, accompagnées d'extraits du registre de naissance de la communauté juive. D'ailleurs, elle reconnaîtra la probabilité de cette ascendance juive dans le minutieux questionnaire de la Maison Blanche que tout nouveau membre du gouvernement doit remplir. Ce qui ne veut pas dire qu'elle savait tout d'une vie réécrite dans une page de journal. La surprise de cette nouvelle identité à assumer reste de taille. Elle ne fut pas *« majeure »*.

*L. Z.*

# La débâcle de l'armée zaïroise explique la progression des rebelles dans l'est du pays

## Dans les rues de Kinshasa, les patrouilles traquent les militaires en civil

**Alors que l'avancée des rebelles menée par Laurent-Désiré Kabila dans l'est du Zaïre semble se poursuivre – Isiro, troisième ville en importance de la province du Haut-Zaïre, est tombée, vendredi 14 février –, l'armée officielle du pays, en pleine débâcle, ne parvient pas à se réorganiser. A tel point que, dans les zones de conflit, les civils craignent maintenant davantage le pillage et les exactions de cette armée que l'arrivée des troupes rebelles.**

*KINSHASA*
*de notre envoyé spécial*

Tout en affirmant avoir regagné du terrain à l'ouest de Lubutu, jusqu'à la rivière Osso, l'état-major zaïrois a confirmé, vendredi 14 février, la chute d'Isiro, troisième ville en im-

**REPORTAGE**

**L'inefficacité des troupes est le résultat des conflits d'intérêts entre les dirigeants**

portance de la province du Haut-Zaïre. Il ne faut pas pourtant imaginer que cet événement, d'une importance stratégique certaine, a été l'occasion de faits d'armes remarquables, du côté des Forces armées zaïroises (FAZ) ou de la rébellion de l'Alliance des forces démocratiques du Congo Zaïre dirigée par Laurent-Désiré Kabila. Les rebelles sont entrés sans tirer un coup de feu dans une ville déserte. Il y a environ un mois, les FAZ avaient pillé Isiro, provoquant la fuite de la population en direction de Kisangani. Ensuite, les troupes de Kinshasa avaient pris la direction de Bumba, ville ou réside le chef d'état-major, le général Mahélé. Celui-ci a dû quitter le front pour mettre un terme au pillage de sa résidence. Mais Buta était vide, à prendre.

Ce schéma ne souffre que quelques exceptions. Les hommes de M. Kabila et leurs alliés rwandais et ougandais ont été sérieusement accrochés à plusieurs reprises depuis l'automne dernier. A Bunia, à Watsa, à Kalemie et sur la rivière Osso. On remarque que ces combats ont souvent correspondu à la présence d'appuis extérieurs aux FAZ : les mercenaires commandés par le Belge Christian Tavernier à Wastsa, les anciens des Forces armées rwandaises sur l'Osso. A part cela, les FAZ ont généralement évité le combat, s'en prenant à la population civile et à ses biens avant de laisser les villes à la merci de la rébellion. Il est même souvent arrivé que les forces gouvernementales abandonnent sur place matériel et munitions, sans doute afin de pouvoir emporter le plus de butin possible. A moins qu'il ne se fût agi de trahison pure et simple. On cite le cas d'un avion chargé de munitions abandonné sur la piste de Kalemie, que l'on n'avait ni déchargé ni fait repartir avant l'arrivée des hommes de Laurent-Désiré Kabila.

Rien d'étonnant donc à ce que la nouvelle équipe placée par le maréchal Mobutu Sese Seko à la tête de l'armée – le général Likulia au ministère de la défense et le général Mahélé à la tête de l'état-major – porte l'essentiel de ses efforts sur ce qu'elle appelle le *« reconditionnement des troupes »*. C'est ainsi que, dans les rues de Kinshasa, des patrouilles de la police militaire traquent les militaires en civil afin de les renvoyer sur leurs corps d'origine. A Kisangani, quatorze officiers ont été condamnés à mort pour avoir fui devant l'ennemi, voire vendu l'armement de leurs troupes à la rébellion. Ces condamnés à mort ont fait appel et l'on commence à dire que, lors de l'instruction de ce recours, ils ont mis en cause certains membres de l'ancienne équipe dirigeante des FAZ. Samedi 15 février, le général Likulia doit présenter à la presse la 31e brigade, forte de 2 000 hommes (contre 3 000 en temps ordinaire), « reconditionnée » à Kinshasa, avant son départ pour le front.




**MUTINERIE**

Le corollaire de cette reprise en main est l'abandon du recours aux mercenaires. A Kisangani, on ne voit plus que les équipages des hélicoptères MI 24 de fabrication soviétique et des chasseurs d'entraînement Air Macchi. Les troupes au sol, commandées par le « colonel » Tavernier, ont disparu du paysage. Certains disent que l'officier belge, qui avait très activement participé à l'écrasement de la rébellion muleliste en 1964, s'est replié vers l'ouest après avoir abandonné Watsa, à la suite des violents combats contre les troupes ougandaises. Les mêmes, dans l'entourage de l'état-major, font valoir que le choix de Watsa comme point d'ancrage d'une éventuelle contre-attaque avait plus à voir avec la proximitié des mines d'or de Bunia qu'avec une stratégie de reconquête des provinces perdues.

Du coup, les mercenaires auraient été remerciés, et l'entraînement confié aux derniers éléments des FAZ encore dignes de confiance. Parallèlement, une campagne de recrutement a été lancée auprès des jeunes de quinze à dix-huit ans, afin de constituer ce que le général Likulia a appelé une « armée de dissuasion ». Mais le terme n'a pas convaincu, à Kisangani au moins, puisque, dans les cités populaires, tous les jeunes gens concernés ont pris l'habitude de dormir en brousse afin d'échapper à d'éventuelles opérations de recrutement forcé.

Pour l'instant, l'efficacité militaire de cette restructuration reste à démontrer. Les mesures disciplinaires restent en effet souvent sans effet. La ville de Buta, dans le nord du Haut-Zaïre, a été pillée pendant tout le mois de janvier par des militaires qui avaient refusé le combat dans le Kivu. Désarmés, regroupés à Buta, ils ont attendu deux semaines leur transfert à Kinshasa avant de piller l'armurerie où était entreposé l'arsenal qui leur avait été confisqué. C'est donc le chef d'état-major en personne qui a dû se rendre dans cette ville afin de mettre un terme à la mutinerie. Mais, aujourd'hui, Buta est déserte, sur la route – encore très longue – qui sépare la ligne de front de la province septentrionale de l'Equateur, où se trouve Gbadolite, la résidence du maréchal Mobutu.

Cette inefficacité est le résultat des mauvaises habitudes prises au fil des ans, mais aussi des conflits d'intérêts qui déchirent les dirigeants zaïrois avec une violence qui semble s'être encore accrue depuis le début de la guerre. Les militaires laissent entendre que le premier ministre Léon Kengo wa Donda a préféré consacrer aux mercenaires les ressources affectées à l'effort de guerres plutôt que de rééquiper des FAZ dont la réforme pourrait menacer le pouvoir civil. Jusque dans la gestion des relations publiques de l'effort de guerre, on voit s'opposer les militaires, qui voudraient offrir quelques informations positives aux opinions nationale et internationale, et le gouvernement, partisan du plus grand secret.

Mais le principal obstacle à la réussite du reconditionnement reste l'infranchissable fossé qui sépare les FAZ de la population. Dans la rue, le « *sursaut patriotique* » que le gouvernement avait appelé de ses vœux se limite à des réflexions comme *« dommage que Kabila soit soutenu par l'étranger, sinon on l'attendrait avec plaisir »* et encore ces réserves s'atténuent-elles au fil des semaines. A Kisangani ou à Kinshasa, la population ne croit pas à la réforme des FAZ. Depuis les pillages de 1991, qui ont ruiné l'économie du pays, l'armée est exécrée et redoutée.

Cette expérience reste la matrice des relations entre militaires et civils. Les premiers ont abandonné toute prétention au maintien de l'ordre et à la défense du territoire, se consacrant à la prédation ou, dans le meilleur des cas, à la protection d'intérêts privés. Le gouvernement et la présidence se sont méfiés de militaires qui échappaient à tout contrôle. C'est ainsi que le piteux état de l'équipement des troupes s'explique autant par la prévarication généralisée exercée par la hiérarchie militaire que par la volonté des dirigeants de ne pas donner aux FAZ les outils nécessaires à une nouvelle vague de pillages.

Un Occidental de formation militaire, qui a fréquenté les FAZ pour raisons professionnelles, raconte : *« Au début de l'offensive rebelle, j'ai vu l'un des meilleurs corps des FAZ partir de Kinshasa pour l'est en disant qu'ils allaient casser du Rwandais. Mais, en fait, ils espéraient piller. Depuis, la plupart d'entre eux sont revenus à Kinshasa, et il faudrait un miracle pour qu'ils remontent au front. »*

*Thomas Sotinel*

■ **Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan,** a demandé, vendredi 14 février, aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité de mettre en garde le Zaïre et ses voisins contre la transformation en champ de bataille du camp de Tingi Tingi, où survivent 150 000 réfugiés rwandais. Dans un communiqué, Kofi Annan demande à toutes les parties impliquées *« de cesser de faire d'un camp de réfugiés une base armée et d'assurer la sûreté et la sécurité de tous les réfugiés et de tous les membres d'organisations humanitaires »*. – (Reuter)

# Pékin et Séoul embarrassés par la défection du Nord-Noréen Hwang Jang-yop

**SINGAPOUR.** Le règlement du problème posé par la défection du Nord-Coréen Hwang Jang-yop, va *« prendre du temps »*, a résumé Qian Qichen à l'issue d'un entretien de près d'une heure, vendredi 14 février, avec Yoo Chong-ha, chef de la diplomatie sud-coréenne. Le vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères chinois a ajouté que son gouvernement avait été pris *« par surprise »* en apprenant que Hwang avait trouvé refuge à l'ambassade sud-coréenne à Pékin. Les deux ministres se trouvent à Singapour à l'occasion de la première conférence euro-asiatique des ministres des affaires étrangères. La Chine, qui souhaite garder l'équilibre entre les deux Corées, se retrouve dans une situation délicate. Hwang Jang-yop, architecte de l'isolement nord-coréen, a demandé l'asile politique à la Corée du Sud. Son transfert, réclamé par Séoul, n'est pas encore acquis et risque de prendre du temps. – *(Corresp.)*

# Nouvelles rumeurs à propos de la santé de Deng Xiaoping

**HONGKONG.** Le dirigeant chinois Deng Xiaoping, quatre-vingt-douze ans, aurait été hospitalisé cette semaine à Pékin à la suite d'une très forte congestion cérébrale, affirme, samedi 15 février, un quotidien de Hongkong, *The Apple Daily*, citant des sources dans la capitale chinoise. Deng Xiaoping aurait été transporté à l'hôpital militaire N 301, dans l'ouest de Pékin, où il serait toujours en observation. Un porte-parole du ministère chinois des affaires étrangères a cependant affirmé vendredi à une télévision locale que la santé de M. Deng *« n'a pas subi de grand changement »*. – *(AFP.)*

# Un référendum sur l'OTAN aura lieu en Slovaquie au printemps

**BRATISLAVA.** Les Slovaques seront conviés, au printemps, à se prononcer, lors d'un référendum, sur l'entrée de leur pays dans l'Alliance atlantique. Le Parlement de Bratislava a voté, vendredi 14 février, une résolution obligeant le président Michal Kovac à convoquer une consultation populaire d'ici l'été. Les citoyens seront appelés à répondre à trois questions indépendantes qui porteront sur l'entrée dans l'OTAN, le déploiement d'armes nucléaires et l'installation de bases militaires sur le territoire slovaque. L'opposition libérale a critiqué le principe d'un référendum avant le sommet de Madrid qui décidera de l'ouverture de négociations avec les candidats à l'élargissement. Selon les derniers sondages, 35 % des Slovaques sont en faveur d'une adhésion à l'OTAN, 25 % contre, et de fortes réticences se sont manifestées contre le déploiement d'armes nucléaires et de bases. – *(Corresp.)*

# L'échange des otages au Tadjikistan a commencé

**DOUCHANBÉ.** Le processus d'échange des quatorze otages (dont plusieurs observateurs de l'ONU) détenus depuis onze jours par un commandant tadjik rebelle, Bakhrom Sadirov, a commencé vendredi 14 février, en vertu d'un accord conclu le même jour entre les autorités tadjikes et les rebelles. Vendredi soir, trois otages sont allés rejoindre les trente-cinq partisans du commandant Sadirov, rapatriés jeudi par hélicoptères depuis l'Afghanistan au Tadjikistan. Cependant l'échange des otages a été interrompu vendredi en raison de la *« nuit »*, a indiqué le vice-premier ministre russe, Vitali Ignatenko. Contrairement à des informations qui avaient filtré jeudi, tous les otages seraient encore en vie. Joints par téléphone par des agences de presse, les otages avaient apparemment été obligés par leurs ravisseurs d'annoncer l'exécution d'un observateur de l'ONU. Les hommes du commandant Sadirov cherchaient ainsi à obtenir la satisfaction de leurs revendications, ont affirmé les autorités tadjikes vendredi. – *(AFP.)*

# *Israël découvre avec indignation un marché noir de conversions au judaïsme*

*JÉRUSALEM*
*de notre correspondant*

Deux rabbins de haut rang en prison, des dizaines de dénonciations publiques, une enquête qui n'en est qu'à ses débuts et qui éclabousse déjà l'ensemble de l'*establishment* religieux et remet en cause le monopole du grand rabbinat ultra-orthodoxe sur le droit civil juif du pays. Le nouveau scandale qui vient d'éclater en Israël à propos du *« marché noir »* des conversions au judaïsme et qui fait la « une » des principaux journaux, apparaît plus dévastateur que tous les précédents.

Tout a commencé mardi 11 février par la diffusion sur la deuxième chaîne de télévision israélienne d'un reportage, filmé à l'aide d'une caméra cachée, dans le bureau du rabbin Michaël Dushinsky, haut fonctionnaire du ministère des affaires sociales et du travail. *« Voilà mon problème*, explique en substance le journaliste de la chaîne privée au rabbin : *Je suis juif, je travaille dans un kibboutz mais ma compagne ici présente* [une autre journaliste d'origine chilienne] *ne l'est pas. Or, elle est enceinte et nous n'avons plus le temps d'attendre pour la convertir avant la naissance de l'enfant. Que pouvez-vous faire ? »*

Sauf à se convertir dans les règles sévères de l'ultra-orthodoxie en vigueur, le citoyen israélien lambda, même s'il a bénéficié de la *« loi du retour »* parce que l'un de ses parents ou grands-parents mâle était juif, et moins encore s'il a été converti par le judaïsme progressiste très en vogue aux Etats-Unis et en Europe, ne peut, par exemple, épouser une ou un juif en Israël, le mariage civil n'existant pas. Plus grave, révèle, vendredi 14 février, le *Jerusalem Post*, *« parmi les quelque cent mille candidats à la conversion qui vivent dans le pays, ceux qui résident dans des kibboutzim laïcs ou qui refusent d'envoyer leurs enfants dans le réseau d'écoles privées ultra-orthodoxes sont systématiquement refusés par le grand rabbinat. »* C'est contre ce monopole théocratico-bureaucratique que se battent les laïcs du pays, ainsi que les mouvements étrangers du judaïsme réformé.

**ENTRE 7 000 ET 15 000 DOLLARS**

Le rabbin Dushinsky rappelle tout cela à ses interlocuteurs et explique ce que chacun sait dans le pays : il faut un an minimum d'études et de pratiques – le plus souvent deux, voire trois années – avant d'avoir une chance d'obtenir une conversion en bonne et due forme du grand rabbinat, seul organisme habilité à certifier *cachère* aussi bien les conversions que les mariages, les divorces, les naissances, les décès et les questions d'héritage pour les juifs d'Israël. *« Maintenant*, ajoute le rabbin, *si vous voulez allez vite, je peux peut-être... »* Bref, contre 15 000 dollars, environ 80 000 francs, on voit le « saint homme » promettre miraculeusement une conversion en *« une ou deux semaines »*.

Emoi général. Le lendemain, la police se présente au domicile du rabbin, retrouve les 15 000 dollars du journaliste plus 17 000 autres en espèces. Michaël Dushinsky n'en était pas à son coup d'essai. Son tarif s'échelonnait de 7 000 à 15 000 dollars. La police l'arrête et interpelle dans la foulée un autre *« docteur de la foi »*, Benyamin Bar-Zohar, ancien rabbin en chef du district régional de Judée, qui a gardé de solides amitiés dans les tribunaux religieux dépendant du grand rabbinat. Avec les deux tiers des sommes encaissées par Dushinsky, Bar-Zohar se faisait fort d'acheter la complicité des rabbins fonctionnaires de l'institution semi-étatique aussi bien que celle des *« témoins de moralité juive »* qui allaient certifier la pratique et l'étude judaïque *« depuis deux ans au moins »* de la candidate. Jeudi, la police a révélé que les deux compères avaient ainsi *« converti »* en urgence *« au moins une dizaine de personnes »*. Plus grave, après l'émission télévisée, plusieurs dizaines d'autres citoyens ont téléphoné aux commissariats pour dire qu'ils avaient eux aussi cédé, ou refusé de céder, au chantage de plusieurs rabbins en exercice. *« La police estime que le phénomène est largement répandu »*, souligne le quotidien de la droite anglophone.

Dans la foulée, plusieurs restaurateurs, parmi les milliers qui doivent payer chaque année des dizaines de milliers de francs aux rabbins inspecteurs du grand rabbinat pour obtenir l'estampille *« cachère »* ou *« super-cachère »* de leur cuisine – une pratique naguère dénoncée comme *« un pur racket »* par le magazine libéral *Jerusalem Report* – s'organisent pour une prochaine vague de dénonciations. Coïncidence, le rabbin Dushinsky est le patron du *« département cacheroute »*, celui qui vérifie la conformité cachère des restaurants et hôtels, au ministère du travail. *« Résoudre le problème de la corruption au grand rabbinat est déjà un sérieux challenge*, a écrit vendredi le *Jerusalem Post, mais ce n'est qu'un préalable au renversement du long glissement* [de l'institution] *vers l'extrémisme. »*

*Patrice Claude*

# M. Lebed poursuit sa campagne pour la succession de M. Eltsine

## Après s'être déjà rendu à Bruxelles, aux Etats-Unis et en Allemagne, le candidat le plus populaire à la présidence russe entame une visite d'une semaine à Paris, à partir du dimanche 16 février

**Le président Boris Eltsine a prononcé, vendredi 14 février, sa première allocution à la radio depuis son hospitalisation en janvier pour une « pneumonie ». Le souffle court, il a parlé pendant sept minutes, pour tenter d'étouffer le débat en cours à Moscou sur une éventuelle réduction de ses pouvoirs présidentiels. *« Aujourd'hui, il est prématuré et même irréfléchi »* de changer la Constitution russe, a déclaré de chef d'Etat, en guise de réponse, notamment au général Alexandre Lebed. Ce dernier a estimé qu'il était *« temps de renvoyer* [Boris Eltsine] *se reposer »*. Alexandre Lebed, qui se présente comme le prochain président russe et mène déjà une véritable campagne électorale, entame le dimanche 16 février une visite d'une semaine en France, où il se rendra notamment sur les tombes de Napoléon et du général de Gaulle.**

MOSCOU
*de notre correspondante*

Après Bruxelles, les Etats-Unis et l'Allemagne, c'est la France qui devait accueillir, dimanche 16 février, le favori des sondages russes Alexandre Lebed, qui se présente comme le prochain président de la Russie, au moment même où la crise de succession ouverte par la maladie de Boris Eltsine semble baisser un peu d'intensité. Parlant du président, Alexandre Lebed a encore lancé : *« il est temps de renvoyer cette personne se reposer »*. A quoi Boris Eltsine a lui-même répliqué vendredi : *« Aujourd'hui, il est prématuré et même irréfléchi »* de changer la constitution russe, signifiant ainsi qu'il refuse de se voir imposer toute réduction de ses pouvoirs et qu'il estime inopportun de penser à réduire ceux de son successeur.

Mais plus que ses mots, c'est la voix du président russe qui fut scrutée lors de cette première allocution à la radio depuis sa récente hospitalisation, en janvier. Il a parlé sept minutes (plus longtemps que jamais depuis sept mois), le souffle un peu court, mais son porte-parole n'en a pas moins annoncé un programme de travail *« de plus en plus chargé »* : lundi, Boris Eltsine va voir ses ministres de la défense et des garde-frontières, mardi, Yasser Arafat et vendredi, Madeleine Albright. Le sommet des responsables de l'Union européenne et de la Russie, qui devait se tenir en février à La Haye, a été fixé au 3 mars à Moscou. En attendant le sommet russo-américain des 20 et 21 mars à Helsinki, Boris Eltsine va prononcer le 6 mars son adresse annuelle devant le Parlement, un exercice qui se fait d'habitude en février, debout, durant quarante minutes.

La santé du président lui permet de remplir cet engagement *« sans en changer les formes »*, a affirmé son porte-parole. Il avait expliqué trois jours plus tôt que sa convalescence *« est très loin d'être terminée »*. Ce qui était une nouvelle manière, plus fine, d'assurer que si la Russie a pu vivre sept mois pratiquement sans le voir, elle n'en vivrait que mieux à l'avenir en le voyant de temps en temps.

La réponse ordinaire d'Alexandre Lebed à de tels pronostics est que le peuple ne supportera pas éternellement d'être dirigé par une oligarchie corrompue, se cachant derrière un président malade, et qu'il va se révolter *« comme en Bulgarie »* à la sortie de l'hiver, *« quand les provisions seront finies »*. Le général, qui souligne toujours qu'il deviendra président *« par des voies légales »*, ne précise pas quelle sera son attitude au cas où de tels troubles, régulièrement annoncés depuis six ans, ne surviendraient pas, ou s'ils étaient réprimés, ou si le président décidait de dissoudre la Douma, comme il en a le droit constitutionnel.

> Dans l'entourage du général, on est persuadé que des mesures « inconstitutionnelles » seront prises par les maîtres du Kremlin pour que le pouvoir ne leur échappe pas

Mais dans l'entourage d'Alexandre Lebed, on est persuadé que des mesures *« inconstitutionnelles »* seront prises par les maîtres actuels du Kremlin pour que le pouvoir ne leur échappe pas lors d'une défaillance totale de M. Eltsine. On en voit pour preuve la promotion au poste de vice-premier ministre en charge de certaines *« structures de forces »*, début février, d'un « fidèle » à toute épreuve, le ministre de l'intérieur, Anatoli Koulikov, qui a commandé les offensives russes en Tchétchénie. Ce n'est pas un hasard, ajoute-t-on, si le nouveau promu est aussi l'ennemi « numéro un » du général Lebed. Ce dernier, cultivant son image de Bonaparte, a déclaré que cette promotion signifie l'*« agonie »* prochaine de son adversaire. Car, dans le camp Lebed, on affirme que les nouvelles divisions des forces de l'intérieur, commandées par Anatoli Koulikov et concentrées autour de Moscou, ne lui seront d'aucun secours, la « base » des officiers et des soldats soutenant le général Lebed...

Il est en effet de mode à Moscou d'estimer que le pouvoir a perdu toute capacité de réussir un coup de force. Mais la *« carte blanche pour lutter contre le crime économique »* que le général Koulikov a annoncé, jeudi, avoir reçue de Boris Eltsine, pourrait s'avérer plus redoutable pour Alexandre Lebed. De l'aveu même de ce dernier, *« tout banquier et homme d'affaire russe est criminel »*. Les banquiers qui voudraient soutenir le général Lebed risquent de se trouver, aux yeux du pouvoir, plus *« criminels »* que les autres. La télévision NTV a déjà diffusé trois *« documentaires »* sur les malversations et crimes attribués à de puissants amis d'Alexandre Korjakov, l'ex-confident de Boris Eltsine, que le général Lebed a pris comme allié à l'automne 1996. Depuis, les liens entre M. Lebed et M. Korjakov ont semblé se distendre, de même que ceux noués avec certaines banques qui ont eu ensuite des « difficultés ». Il reste au général Lebed, pour payer sa campagne, des flux financiers plus clandestins, ainsi que des voyages à l'étranger, que les médias russes ne peuvent ignorer.

Le premier voyage d'Alexandre Lebed aux Etats-Unis, avant la réélection de Bill Clinton, fut organisé et financé par le Parti républicain, selon des sources concordantes. Celui de Paris est organisé par une obscure « Association européenne des conseils politiques » qui a prévu, outre des rencontres avec les présidents de l'Assemblée et du Sénat, une visite dans les Hauts-de-Seine, chez Charles Pasqua. Sans oublier des passages aux Invalides et à Colombey-les-deux-Eglises, pour saluer les héros proclamés de M. Lebed, Napoléon et Charles de Gaulle.

***Sophie Shihab***

# Statu quo à Brcko pour éviter une guerre en Bosnie

*« C'EST SANS AUCUN DOUTE suffisant pour éviter la guerre. »* La conclusion sans enthousiasme de John Kornblum, secrétaire d'Etat adjoint américain, illustre ce qui se jouait autour de la ville stratégique de Brcko. A Dayton, en novembre 1995, elle n'avait pu être attribuée ni aux Serbes, qui la contrôlent depuis 1992, ni à la coalition croato-musulmane. Washington a finalement choisi de reporter le problème à mars 1998. Un « superviseur » américain va être nommé à Brcko, afin de tenter d'obtenir le retour des Musulmans et des Croates expulsés.

L'arbitre américain, Roberts Owen, a expliqué, vendredi 14 février, le choix des Etats-Unis. Trois entités politiques pouvaient revendiquer le contrôle de Brcko : la République serbe, la Fédération croato-bosniaque, le gouvernement central de Bosnie-Herzégovine. Or le camp serbe a été intransigeant : si Brcko « tombait », c'était la guerre. Et le gouvernement central est encore inexistant. En l'absence d'un compromis, les Américains ont choisi le maintien du *statu quo*, tout en insistant sur le caractère provisoire du contrôle serbe de Brcko. *« Nous ne pensons pas que cette décision récompense les Serbes »*, a indiqué le département d'Etat.

La réaction des Bosniaques a étonné par sa modération. Une manifestation de réfugiés musulmans près de Brcko s'est rapidement dispersée dans le calme. Alors qu'il menaçait de démissionner, le président Alija Izetbegovic a déclaré que *« cette décision n'est pas juste, mais elle est un pas vers la justice »*. Le retour des réfugiés, garanti dès la signature de l'accord de paix de Dayton, ne fut pourtant jamais accepté par les séparatistes serbes ou croates. Pourquoi ce droit serait-il mieux appliqué à Brcko ? Silence d'Alija Izetbegovic, qui critique simplement le fait que *« les pouvoirs du superviseur ne soient pas clairement désignés, notamment sur les questions de police »*, et qu'*« il n'y ait pas d'indications précises sur les délais de mise en œuvre »* du retour des non-Serbes.

**CRISE DÉSAMORCÉE**

Le superviseur ne sera pas le gouverneur de Brcko, et Washington n'a pas placé la région sous protectorat. Le vice-président de la Fédération croato-bosniaque, Ejup Ganic, a bien tenté de dire à l'opinion publique musulmane que *« Brcko n'est pas abandonnée à la République serbe »* et qu'elle *« est pratiquement remise à la communauté internationale pendant une année »*, sa déclaration ne convaincra personne. Les Occidentaux n'ont jamais obtenu le retour des réfugiés par la négociation. Et la force multinationale de l'OTAN prend soin de rappeler qu'elle n'est pas là pour raccompagner chaque réfugié dans son foyer.

La réaction serbe a aussi été mitigée. Les Serbes réclamaient pourtant, au cas où le maintien définitif de Brcko dans leur entité n'était pas possible, une telle solution temporaire. Pale estime que le temps joue pour les Serbes. Brcko a été repeuplée de 30 000 Serbes venus d'autres régions, et les élections municipales, fixées à la mi-juillet 1997, permettront probablement l'élection d'un maire serbe pour cette ville composée à 80 % de non-Serbes avant la guerre. Pale réserve encore sa signature du projet américain. Momcilo Krajisnik, l'élu serbe à la présidence bosniaque, a juste critiqué le droit au retour des réfugiés parce que le pays *« n'a pas besoin d'un nouveau foyer de crise »*.

Il semble que Washington soit parvenu à désamorcer la crise de Brcko. *« D'intenses pressions ont été exercées sur les Bosniaques pour qu'ils cèdent*, commente un diplomate européen. *Nous ne savons pas si les Etats-Unis ont fait des promesses pour mars 1998, ou s'ils ont acheté le calme par d'autres moyens. »* De source diplomatique, on affirme que le pouvoir de Sarajevo, qui a besoin d'argent pour reconstruire le pays et d'armes pour bâtir une armée, aurait négocié son silence.

*« L'esprit de la décision est qu'il ne devait y avoir ni vainqueur ni vaincu*, a déclaré John Kornblum, *et que Brcko devait être un exemple de coopération plutôt que de confrontation. »* Seul Michael Steiner, l'adjoint du haut représentant Carl Bildt, s'est montré légèrement menaçant en affirmant que *« le retour des réfugiés est capital pour une solution viable »* et que *« ceux qui ne sont pas prêts à coopérer doivent savoir que la décision finale tiendra compte de cette attitude »*. L'arbitrage sur Brcko est à l'image de l'accord de Dayton. La *« coopération »* est pourtant toujours réduite à un strict minimum imposé par Washington au jour le jour, sans qu'aucun problème de fond n'ait été réglé.

***Rémy Ourdan***

# Au pays des Sudètes, Tchèques et Allemands se pardonnent peu à peu

KRALIKY
(République tchèque)
*de notre envoyé spécial*

*« Tchèques et Allemands doivent se pardonner mutuellement les torts et horreurs commis au cours de ce siècle pour trouver le chemin de la réconciliation. »* Pour Sœur Felicita Raiskubova, mère supérieure du couvent de la Vierge Marie à Kraliky, qui dresse ses tours à bulbe cuivré sur la montagne enneigée surplombant ce bourg des Sudètes, *« rien ne sert à se reprocher mutuellement les expulsions ou la confiscation des biens »*.

**REPORTAGE**

> Les blessures de guerre se referment lentement

Elle sait de quoi elle parle : son couvent, transformé en 1950 par le régime communiste en camp d'internement pour religieux, est visité par de nombreux Allemands des Sudètes expulsés de Tchécoslovaquie en 1945-1946. Créé par un évêque allemand du diocèse de Hradec Kralove (Bohême de l'Est), Tobias Jan Becker, originaire de Grulich (le nom allemand de Kraliky), le monastère était, avant-guerre, l'un des lieux de pèlerinage de la communauté germanophone de Tchécoslovaquie. *« Certains confient leur aigreur ressassée pendant cinquante ans, leur expulsion, la perte de tous leurs biens qu'ils ne peuvent pas retrouver »*, raconte Sœur Felicita. *« Mais pour être juste*, ajoute-t-elle aussitôt, *beaucoup viennent aussi nous voir dans un souci de nouer contact avec les Tchèques d'aujourd'hui. »*

Ancien Allemand des Sudètes, Franz Jenschke, qui réside aujourd'hui à Brême (dans le nord de l'Allemagne), est devenu un *« bienfaiteur »* de la ville et du monastère, mais aussi un artisan du rapprochement. Grâce à une fondation qu'il a créée en Allemagne, il a pu financer la restauration d'une partie du couvent, du chemin de croix qui le relie à la ville et de quelques chapelles. Pourtant, son activité n'a pas toujours été perçue positivement par la population de Kraliky. *« Il a fallu attendre 1992, deux ans après le démarrage de ses activités, pour que le contact s'établisse entre la municipalité et M. Jenschke »*, se souvient le maire, Anton Zima. *« Pour les Tchèques, il représentait l'archétype du Sudète revanchard qui souhaitait recouvrer ses biens. Pour ses compatriotes originaires de Grulich, il était au contraire trop conciliant avec les Tchèques. »*

**CONFIANCE ET AMERTUME**

Sept ans après la chute du communisme et l'ouverture des frontières qui provoquèrent des excursions massives d'ex-Allemands de Bohême désireux de revoir leur pays natal, la communication entre anciens et nouveaux habitants s'est établie. *« Nous nous sommes entendus avec M. Jenschke pour qu'il s'occupe surtout des édifices religieux, et nous des bâtiments communaux »*, explique M. Zima. Les habitants, concède-t-il, auraient probablement mal accepté que les Allemands contribuent à la reconstruction de la mairie. Celle-ci doit *« donner une saine conscience et assurance que la ville reste celle de ses habitants d'aujourd'hui »*. Mais un jumelage avec la commune de Wihlmar, près de Francfort, où un grand nombre d'anciens Grulichois se sont installés, permet des échanges sportifs et associatifs.

*« La déclaration germano-tchèque peut avoir un impact positif sur ce processus de réconciliation »*, estime M. Zima, slovaque d'origine et habitant de Kraliky depuis 1988. Porté à la tête de la mairie dès les premières élections municipales démocratiques, en 1990, ce jeune ingénieur a constaté une évolution dans l'attitude de ses concitoyens. *« Les réactions d'aversion envers les Allemands sont de plus en plus rares : elles étaient motivées surtout par la crainte qu'ils reprennent leur anciennes propriétés, ce que la loi sur les restitutions n'a pas permis »*, considère-t-il.

Helmut Shramme, plombier à la retraite, fait partie des quelques dizaines d'Allemands de Grulich qui ne furent pas chassés du pays après la guerre. *« Nous sommes pleinement acceptés par nos voisins tchèques, qui ne nous font pas sentir que nous sommes allemands »*, affirme-t-il dans un tchèque approximatif. Au lendemain de la guerre, son père, spécialiste en élevage bovin, était chargé d'assurer la survie du cheptel et la formation de responsables parmi les nouveaux arrivants tchèques, slovaques, roumains ou ukrainiens envoyés pour repeupler les Sudètes.

Pourtant, M. Schramme, qui préside l'organisation locale de l'Union des Allemands de République tchèque (soixante-huit membres), se montre amer. *« Du point de vue légal, nous sommes considérés comme des citoyens de seconde catégorie »*, affirme-t-il. *« Les autorités refusent de me rendre la grande maison construite en 1927 par mon père et que l'Etat a confisquée »* après la guerre, s'exclame-t-il. *« Nous espérons que la déclaration pourra permettre de trouver une solution »*, ajoute-t-il, sans vraiment y croire.

M. Schramme pense qu'il finira ses jours dans la petite maison en bois et torchis qu'il a achetée en ruine et reconstruite de ses mains, et où il vit avec son petit-fils, qui ne parle pas l'allemand. *« Pendant l'expulsion des Sudètes, beaucoup d'horreurs ont été commises »*, se souvient-il. *« Les années d'après-guerre n'ont pas été faciles, mais nous avons travaillé comme tout le monde. »*

***Martin Plichta***

## *Les députés tchèques ont voté la réconciliation*

**Après quatre jours d'un débat marathon ralenti par l'obstruction de l'extrême droite et des communistes, le Parlement tchèque a approuvé, vendredi 14 février, à une large majorité (131 voix contre 59), la déclaration de réconciliation germano-tchèque, saluée par le président Vaclav Havel comme un *« grand pas dans la construction de bonnes relations de voisinage avec l'Allemagne et d'une Europe pacifique »*.**

**Au cours du débat, les députés de l'opposition social-démocrate (CSSD) avaient insisté sur une mouture mettant l'accent sur la validité définitive des accords de Potsdam de 1945. La coalition gouvernementale minoritaire aura finalement accepté une version de compromis. Ainsi, la résolution adoptée se borne à souligner que la déclaration exprime la volonté des deux Etats *« que le passé ne soit pas un fardeau pour l'avenir européen commun »*. Le chef de la diplomatie, Josef Zieleniec, a déclaré que le texte final constitue un *« geste de réconciliation et de confiance tourné vers l'avenir »*. – *(Corresp.)***

# En Italie, les étrangers obtiendraient le droit de vote local

ROME
*de notre correspondant*

Après plusieurs années de gestation, le conseil des ministres du vendredi 14 février a approuvé le texte d'une loi cadre qui régira l'immigration dans la péninsule.

Cette loi intitulée *« discipline de l'immigration et normes sur la situation de l'étranger »* a un profil libéral. Elle instaure pour les immigrés la possibilité non seulement de voter mais aussi d'être candidat aux élections locales sans cependant pouvoir être maire, fonction pour laquelle il faut être citoyen italien. Pour le moment, elle ne trace que les grandes lignes sans aborder les aspects techniques qui seront définis lors des débats parlementaires ou par décrets. Le droit d'asile ne fait pas partie de ces nouvelles normes. Il sera réglementé ultérieurement.

Cette réforme a été qualifiée par le président du conseil Romano Prodi, *« d'extrêmement importante »* puisqu'elle conditionnera les droits et les devoirs des immigrés. Facilitant la régularisation de leur situation, elle renforcera les contrôles pour les clandestins et les procédures d'expulsion. Un quota annuel sera établi. Il pourrait être de 50 000 personnes voire de 150 000, puisque tels sont officiellement les besoins recensés par l'administration. Les regroupements familiaux seront facilités, l'école sera obligatoire et l'entrée pour l'obtention d'un permis de travail réglementée. Une carte de séjour sera délivrée au terme de six années de résidence en plus du permis de séjour attribué à l'arrivée.

**RÉPROBATION DE LA DROITE**

Telles sont les principales dispositions d'un texte-programme pour les trois ans à venir qui a déjà soulevé la réprobation de la droite et plus spécifiquement de l'Alliance nationale. Cette formation critique l'attribution du droit de vote au titulaire d'une carte de séjour, mesure qu'elle a qualifiée de *« démagogique »* ; selon elle, les procédures d'expulsion devraient être *« plus rapides et plus efficaces »*. *« Démentiel, démagogique et dangereux »* sont les qualificatifs par lesquels la Ligue du Nord d'Umberto Bossi a accueilli le projet de loi. De son côté, Livia Turco, ministre de la solidarité sociale, a souligné le caractère *« novateur »* de la loi insistant sur la possibilité donnée aux immigrés de s'intégrer dans la communauté italienne et d'avoir les mêmes droits que les citoyens du pays.

D'une manière générale, cette réforme a été saluée par une grande partie de la classe politique, ne serait-ce qu'en raison des imperfections de la législation en vigueur. La loi Martelli adoptée il y a cinq ans est jugée totalement inadaptée. L'entrée clandestine dans le pays n'est pas considérée comme un délit pénal et les immigrés appréhendés ont deux semaines pour présenter un recours devant un tribunal, un délai qu'ils mettent à profit pour disparaître dans la nature. Désormais, ils seront hébergés dans des centres placés sous l'autorité de la police pour une période de vingt jours pouvant être prolongée de dix autres.

Le nombre des clandestins est estimé à 150 000 ou 200 000, peut-être plus, tandis que les immigrés en situation régulière sont 1,1 million. En décembre, le Parlement a autorisé la légalisation de 255 000 immigrés. 234 000 ont déjà saisi cette occasion.

Si le flot en provenance d'Albanie a sensiblement diminué au cours des deux dernières années en raison d'une surveillance accrue des côtes et d'une expulsion systématique, les événements de ces dernières semaines font craindre une reprise de l'émigration. Quant aux candidats au mirage européen venus s'échouer sur les côtes calabraises ou sur l'île de Lampedusa, située entre la Tunisie et la Sicile, leur identité et nationalité sont pratiquement impossibles à établir.

***Michel Bôle-Richard***

*Lire aussi notre éditorial page 9.*

**SANS-PAPIERS** Alors que l'appel *« à désobéir »* aux lois sur l'immigration a été repris, vendredi 14 février, par de nombreuses professions, une nouvelle initiative a été lancée, samedi, par 121 personnalités. Elles appellent à manifester, le 22 février contre le projet de loi Debré. ● LE GOUVERNEMENT a paru hésiter, vendredi, face à cette contestation croissante. Invité de Bernard Pivot, l'écrivain Guy Sorman, conseiller du premier ministre, a critiqué l'article du projet de loi sur l'immigration concernant les certificats d'hébergement. *« C'est également le sentiment du premier ministre qu'il y a effectivement un article de trop ».* ● MATIGNON démentait, samedi matin, les propos de M. Sorman. *« M. Juppé reste attaché au projet de loi tel qu'il a été présenté au Parlement »*, nous a déclaré le secrétaire général adjoint du RPR, Patrick Stefanini.

# Le pouvoir est confronté à une mobilisation croissante sur l'immigration

## Alors que les appels à « désobéir » aux lois sur l'immigration se multiplient, une nouvelle initiative est lancée par un « collectif des 121 » pour une manifestation le 22 février, à Paris. Le gouvernement semble hésiter quant à une éventuelle modification du projet de loi Debré

**VERS OÙ VA** le mouvement de mobilisation contre les lois sur l'immigration ? A voir l'ampleur inhabituelle prise, vendredi 14 février, par cette action, personne ne semble capable de répondre. Les cinquante-neuf cinéastes à l'origine de l'appel à *« désobéir »* ne cachent pas leur surprise devant le succès de leur initiative. Les états-majors politiques s'interrogent. Une manifestation se prépare, pour le samedi 22 février, soit trois jours avant l'examen en deuxième lecture du projet de loi de Jean-Louis Debré devant l'Assemblée nationale.

Le gouvernement a semblé lui-même hésiter sur la conduite à suivre. Conseiller d'Alain Juppé, qui pourtant ne figure pas dans l'organigramme officiel de l'Hôtel Matignon, Guy Sorman est-il allé trop loin, vendredi soir, dans l'émission de Bernard Pivot, « Bouillon de culture » ? M. Sorman a critiqué la disposition sur les certificats d'hébergement figurant dans le projet de loi Debré, et il a surtout ajouté : *« C'est également le sentiment du premier ministre qu'il y a effectivement un article de trop. »*

**MISE AU POINT**

Interrogé par *Le Monde*, l'entourage du premier ministre n'a pas tardé à réagir : M. Sorman *« n'était pas habilité à s'exprimer sur cette question »*. Conseiller auprès du chef du gouvernement et secrétaire général adjoint du RPR, Patrick Stefanini a fait, samedi matin, une mise au point. *« Je démens,* nous a-t-il déclaré, *que le premier ministre considère qu'il y a un article de trop »* dans ce projet de loi.

M. Stefanini précise que *« M. Juppé reste attaché au projet de loi tel qu'il a été présenté par le gouvernement au Parlement »*. On peut donc en conclure que le premier ministre ne souhaite pas voir retenus les amendements des députés qui avaient durci le texte en première lecture, mais qu'il ne souhaite pas non plus voir disparaître les dispositions sur le certificat d'hébergement. M. Juppé s'en expliquera lui-même, probablement, lundi matin 17 février, sur RTL.

Hors des sphères gouvernementales, les signatures se sont multipliées au bas du fameux appel. Après les cinéastes, les écrivains et les metteurs en scène, le texte a été repris par de nombreuses autres catégories professionnelles. Médecins, traducteurs, plasticiens, architectes, travailleurs sociaux, archéologues, psychanalystes, musiciens, journalistes, peintres, avocats, universitaires... et jusqu'à des *« pères et mères de famille de Marseille »* : les listes se multiplient, comptant parfois quelques noms, parfois aussi plus d'un millier. Comme les réalisateurs, tous s'engagent à titre personnel : *« Nous continuerons à héberger, à ne pas dénoncer, à sympathiser et à travailler sans vérifier les papiers de nos collègues et amis. »* Enfin, ils invitent la population à *« ne pas se soumettre à des lois inhumaines »* et à *« refuser que nos libertés se voient ainsi restreintes »*.




**ASSOCIATIONS EN RETRAIT**

Reste évidemment à clarifier les objectifs. Boycottage des certificats d'hébergement ? La mesure n'aurait aucun sens *(lire ci-contre)*. Modification plus profonde de la législation actuelle ? Ce serait le rêve des associations, pour qui cette mobilisation est une divine surprise. Mais pour l'heure, elles se tiennent encore en retrait. En attendant, c'est donc vers une date – le samedi 22 février – que semblent se concentrer les regards.

Un collectif de 121 personnes *« aux noms difficiles à prononcer »* a en effet lancé, samedi 15 février, un appel à manifester, le 22 février, à 15 h 00, à Paris, de la gare de l'Est à la préfecture de police *(lire ci-dessous)*.

Les deux lieux ont été choisis symboliquement, en référence à la politique de Vichy. *« Bien que le sort de ceux d'hier et d'aujourd'hui ne soit pas identique, des silences complices seraient les mêmes, qui conduisent toujours à de terribles destins »*, précisent les 121 personnes, Français de toutes origines, parmi lesquels figurent le réalisateur Claude Berri, le chanteur Serge Reggiani, le dessinateur Enki Bilal ou le professeur Léon Schwartzenberg.

La présence à leur côté de nombreux responsables politiques, syndicaux et associatifs des différents courants de la gauche (communistes, écologistes, extrême gauche, et deux socialistes, comme Jack Lang *« à titre personnel »*), témoigne de l'ambition véritable de cet appel : réussir une importante manifestation unitaire trois jours avant le passage de la loi à l'Assemblée.

**DES CINÉASTES SURPRIS**

Cette perspective séduira-t-elle les réalisateurs à l'origine de l'appel des 59 ? Les cinéastes ont été surpris de l'impact de leur action. Ils devaient se retrouver samedi 15 février afin de déterminer les suites à donner à leur action. Accepteront-ils de retrouver quelques-uns de ces politiques dont ils ne cessent, à l'image de Cédric Klapisch, de dénoncer *« la faillite »*. *« S'ils avaient fait leur boulot, nous n'aurions pas eu cet impact*, souligne le réalisateur. *Nous n'aurions même pas été là du tout. »*

Les partis de gauche traditionnels devraient donc se faire discrets dans les jours à venir. Catherine Trautmann, maire (PS) de Strasbourg, son collègue de Longjumeau (Essonne), Philippe Schmit, Bernard Kouchner, ou encore le secrétaire général de la CGT, Louis Viannet, ont bien donné leur soutien au fameux appel. Mais ni Lionel Jospin ni Robert Hue ne se sont exprimés. Dans leurs partis, certains s'interrogent sur les risques de voir l'opération conforter les électeurs du Front national dans leurs certitudes. D'ici samedi 22 février, il sera bien temps pour eux de prendre position.

***Olivier Biffaud et Nathaniel Herzberg***

# Certificats d'hébergement, mode d'emploi

**CERTIFICATS** d'hébergement : il y a encore un mois, la majorité de la population ignorait l'existence de ces documents. Depuis que le gouvernement a décidé, dans l'article premier du projet de loi Debré, d'étendre les obligations qui s'y rapportent, le débat se concentre autour d'eux. Au nom des *« libertés individuelles »*, les opposants aux lois Debré parlent de leur suppression, de leur boycottage... La majorité sourit. *« Ceux qui s'étonnent aujourd'hui du renforcement des contrôles de certificats d'hébergement ont été étrangement silencieux en 1982 lorsque le gouvernement socialiste, sous la plume du garde des sceaux Robert Badinter, a signé le décret créant les certificats d'hébergement »*, a ainsi observé le député (RPR) de Meurthe-et-Moselle Gérard Léonard.

Institués en 1982, les certificats d'hébergement étaient destinés à vérifier la réalité de l'accueil d'un étranger qui venait rendre visite à un ami ou à un membre de sa famille en France. L'hébergeant remplissait le document, le maire le signait, et l'hébergé le présentait à son arrivée en France. La décision prise en 1986 de multiplier les pays soumis à visa est venu lui donner toute sa signification : faute de certificat d'hébergement, point de visa, et faute de visa, pas d'entrée. Certains maires en ont d'ailleurs fait leur arme favorite : au mépris de la loi, ils refusent de signer le moindre de ces documents. On mesure donc l'absurdité d'un boycottage pur et simple des certificats, dont les victimes seraient évidemment les étrangers.

C'est sur la nouvelle obligation, prévue par le projet Debré, de déclarer *« le départ »* du visiteur – sous peine de ne plus pouvoir accueillir de visiteur pendant deux ans – que se concentrent les opposants. Ils y voient une forme de *« délation »* et redoutent la mise en place de fichiers municipaux. Dans un communiqué, Jean-François Mancel, secrétaire général du RPR, a estimé que cette disposition était *« essentielle pour améliorer l'efficacité de la lutte »* contre l'immigration clandestine.

***N. H.***

# *M. Léotard prêt à accueillir le TNDI de Châteauvallon*

**François Léotard, président de l'UDF et maire de Fréjus, a indiqué, vendredi 14 février sur TF 1, qu'il est *« tout à fait disposé »* à accueillir dans sa ville le Théâtre national de la danse et de l'image (TNDI) de Châteauvallon, dont le maire FN de Toulon, Jean-Marie Le Chevallier, veut obtenir la dissolution. M. Léotard a rappelé qu'il avait toujours *« soutenu cette initiative »*, notamment lorsqu'il était ministre de la culture et de la communication, en 1986-1988. Il a approuvé *« totalement »* les manifestations d'artistes, *« qui sont légitimement touchés par cette volonté d'étouffement d'un centre de culture et de rencontres »*. Il est *« très significatif de voir que le FN s'attaque d'abord à la culture parce que c'est le lieu de libertés, le lieu d'une contradiction »*, a conclu le président de l'UDF.**

# Des appels à profusion

● **Samedi 15 février, l'Appel des 121.** *« L'Assemblée nationale vient de voter une loi qui va supprimer les droits essentiels aux hommes et aux femmes de ce pays :* « Toute personne ayant signé un certificat d'hébergement et hébergé un ressortissant étranger doit informer la mairie de sa commune de résidence du départ de l'étranger accueilli » (art. 1 du projet de loi Debré, novembre 1996). *Cette loi Debré, dans le droit-fil des lois Pasqua, prend modèle sur les pratiques du gouvernement de Vichy :* « Les personnes qui hébergeront des juifs, à quelque titre que ce soit, et même gracieusement, devront faire au commissariat de police une déclaration de l'état civil complet des intéressés dans les vingt-quatre heures de leur arrivée ». (art. 5 de l'ordonnance du 10 décembre 1941). *Enfants, petits-enfants, arrière petits-enfants d'immigrés, nous nous sentons menacés. Le 22 février à 15 heures, nous nous rendrons gare de l'Est, d'où sont partis tant de nos semblables. (...) Nous irons à la préfecture de police, prêts au départ, avec nos valises pour demander : A quand notre tour ? ».*

Cet appel de 121 noms *« difficiles à prononcer »*, de Didier Agostini à Jean-Michel Zucker, en passant par Aidenbaum, Berling, Berri, Bilal, Fiterman, Konopnicki, Piccoli, Sangla, réunit des personnalités des arts, sciences, spectacles, et des responsables politiques.

● **Mardi 11 février, l'appel *« à désobéir »*.** *« Nous sommes coupables d'avoir hébergé récemment des étrangers en situation irrégulière (...) Et nous continuerons à héberger, à ne pas dénoncer, à sympathiser et à travailler sans vérifier les papiers de nos collègues et amis. (...) »* L'appel à *« désobéir »* a été largement repris.

Trois cents nouveaux professionnels du cinéma s'y sont joints, parmi lesquels Malik Chibane, Claude Lanzmann et Régis Wargnier. Deux cents chorégraphes et danseurs (Régine Chopinot, Daniel Larrieu, François Verret) ont également signé, mais aussi 147 artistes plasticiens (Christian Boltanski, Daniel Buren, Henri Cartier-Bresson), 200 comédiens de théâtre et 38 musiciens de jazz. Quatre-vingt militants associatifs, des centaines de professionnels de la santé et d'architectes, et un millier de journalistes ont également signé l'appel.

● **Vendredi 14 février, l'appel des avocats.** *« Les avocats sous-signés, soucieux de pouvoir rester respectueux de la justice, estiment avoir le devoir et l'obligation de protester contre le projet de loi sur l'immigration, manifestement inspiré des lois d'exception de 1941. (...) ».* Les avocats n'ont pas souhaité appeler à violer la loi. Les 120 premiers signataires concentrent donc leurs attaques sur les dispositions du projet encore en discussion.

# *Philippe Douste-Blazy et Guy Sorman calment le jeu chez Bernard Pivot*

**BERNARD PIVOT** consacrait, vendredi soir 14 février, son « Bouillon de culture » à « la culture en colère ». Invités : quatre cinéastes, Patrice Chéreau, Claire Denis, Cédric Klapish, Bertrand Tavernier ; quatre écrivains, Jean-Claude Barreau, Denis Roche, Jean-Marie Rouart, Guy Sorman (par ailleurs conseiller du premier ministre) ainsi que le directeur du théâtre de Châteauvallon, Gérard Paquet, et le ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy. Il avait également demandé au maire de Toulon de venir exposer le point de vue du Front national. Mais Jean-Marie Le Chevallier avait préféré se faire représenter par Bruno Gollnisch.

La participation du secrétaire général du mouvement lepéniste a provoqué d'emblée un incident, l'éditeur Denis Roche quittant le plateau après avoir réaffirmé son refus de discuter avec les représentants de l'extrême droite. M. Gollnisch lui a ironiquement souhaité *« bon voyage »*. Le metteur en scène Patrice Chéreau a lui aussi reproché à Bernard Pivot d'avoir fait la part trop belle au délégué *« d'un parti totalitaire »*, mais il est resté. Le débat a bel et bien confirmé l'émergence d'un « front d'intellectuels » résolu à s'opposer aux thèses et aux activités lepénistes.

Le ministre de la culture approuve cette volonté offensive. *« Pour la première fois en France*, a déclaré M. Douste-Blazy, *des élus municipaux veulent instrumenter la culture pour imposer leurs goûts au public au lieu de faire prévaloir l'intérêt général. Il s'agit là d'une question politique fondamentale* (...). *Chaque fois que le Front national voudra faire ça, je serai face à lui. »* M. Sorman s'est référé au comportement de M. Gollnisch pour souligner que *« le Front national cherche à confisquer le pouvoir »*.

Au-delà de la polémique, la discussion a également suggéré un infléchissement de la position du gouvernement en ce qui concerne les contentieux de Châteauvallon et du projet de loi sur l'immigration de Jean-Louis Debré. M. Douste-Blazy a rendu publique une lettre reçue le jour-même de M. Marchiani, dans laquelle il fait savoir que, le 27 mars, devant le tribunal correctionnel de Toulon chargé de se prononcer sur la demande de dissolution de l'association gérant le théâtre de Châteauvallon, les conclusions déposées, à sa demande, au titre du contrôle de la légalité des activités de celle-ci, *« seront annulées »* afin de laisser au ministère de la culture le soin de faire prévaloir les siennes. *« Le préfet du Var m'écrit qu'il suivra mes indications »*, a affirmé M. Douste-Blazy. Le revirement de M. Marchiani, s'il se confirmait, faciliterait la défense du bilan de M. Paquet devant le tribunal de Toulon.

De même, lorsque les cinéastes et les écrivains ont réaffirmé leur refus d'obéir à une loi qui obligerait les citoyens hébergeant des étrangers à signaler leur départ à la mairie, le conseiller du premier ministre, M. Sorman, a cru bon de préciser qu'Alain Juppé éprouverait lui-même *« le sentiment qu'il y a un article de trop »* dans ce projet de loi.

***Alain Rollat***

## Emmanuel Todd, historien et anthropologue

# « Je vois dans cette mobilisation quelque chose de pervers »

Emmanuel Todd, chercheur à l'Institut national des études démographiques, est l'auteur d'une note commandée par la Fondation Saint-Simon et qui inspira le thème de la campagne présidentielle de Jacques Chirac (« La fracture sociale »). Il a publié en 1994, aux éditions du Seuil, *Le Destin des immigrés*.

**« Pourquoi ne souhaitez-vous pas signer l'*« appel à désobéir »* lancé par les cinéastes ?**

– Je suis très mal à l'aise, divisé, horrifié même. Le projet de loi Debré est inadmissible. Il est par certains aspects en contradiction avec les institutions, avec la France même, avec le gaullisme aussi. Il va de soi qu'on ne peut qu'être hostile à ce texte. Je comprends donc que des gens vivent ce projet comme illégal. Je ne dis pas qu'ils ont tort de faire cette pétition. Mais, dans le même temps, je vois dans cette mobilisation quelque chose de pervers. Mon sentiment est qu'il y a en fait beaucoup d'indifférence aux vrais problèmes des immigrés comme à ceux des milieux populaires français.

**– Cette mobilisation des milieux intellectuels renforcerait ce qu'il est convenu d'appeler la fracture entre les élites et l'opinion publique ?**

– Sans doute. Ce qui me frappe, c'est de voir à quel point le FN, Jean-Louis Debré et, d'une certaine manière, les pétitionnaires ne cessent de remettre l'immigration au cœur du débat public, alors que tous les indicateurs démontrent que ce n'est pas le problème principal des Français. Avec ces appels, ils auront une fois de plus le sentiment que les élites culturelles ne sont capables d'affirmer leur solidarité qu'avec les immigrés et pas avec les victimes économiques. Les milieux populaires, qui sont dans des phénomènes de paupérisation radicale, ont le sentiment d'être mal aimés des élites culturelles. Leur engagement aurait plus de poids si elles s'indignaient du taux de chômage à 12 %, si elles pensaient globalement les problèmes des immigrés et le sort épouvantable fait à de larges parts de la population.

**– C'est tout de même M. Debré et la majorité qui depuis un an réclament une nouvelle loi sur l'immigration...**

– *Bien sûr. Une machine infernale* a été lancée. Elle compte trois pôles : le Front national, le RPR inquiet et le pôle d'une pensée socio-libérale. Vous savez que je suis un pourfendeur de la pensée unique, qui consiste à soutenir qu'une seule politique socio-économique est possible. Le *débat étant interdit*, il faut parler d'autre chose, et donc dériver vers la question de l'immigration. C'est une construction de leurres. En ce sens, la pensée unique et le FN ont une communauté d'intérêt. Je l'avais d'ailleurs dit lors d'une des premières réunions tenues à Châteauvallon : pour moi, par exemple, Bernard-Henri Lévy, signataire de l'appel, est la quintessence de cette pensée bien-pensante. Et BHL et Le Pen constituent une totalité structurale. Ils sont deux ennemis qui se choisissent et se nourrissent l'un de l'autre.

**– Les *« appels à désobéir »* font donc le jeu du Front national ?**

– *Doperont-ils directement le* vote Front national ? Non, je ne le pense pas. Nous assistons en ce moment à une émergence des affrontements socio-économiques, des conflits de classe, qui devrait progressivement faire passer au second plan la question de l'immigration. Quand les intellectuels s'intéresseront à ces conflits sociaux nouveaux, alors le débat public cessera de profiter au FN. »

***Propos recueillis par François Bonnet***

# Désunion syndicale dans le conflit des transports urbains de province

## Le patronat des transports publics propose de réduire la durée du travail à 36 heures et demie

**Alors que la fédération patronale des transports publics propose de ramener de 39 heures à 36 heures et demie la durée hebdomadaire du travail dans le cadre d'un *« accord de branche global »*, les syndicats, qui réclament, notamment, la retraite à 55 ans, sont divisés sur la suite à donner à la grève. Si FO est favorable à une suspension du mouvement, en revanche, la CFDT souhaite organiser une journée d'action, le 21 février.**

**AU NEUVIÈME JOUR** de la grève des traminots et conducteurs de bus lancée par la CGT et FO, la commission paritaire qui s'est tenue, vendredi 14 février, entre patronat et syndicats de la branche, a abouti à un étonnant chassé-croisé syndical. Au terme de la réunion, Roger Poletti, secrétaire général de la fédération des transports FO, a appelé ses troupes à suspendre le mouvement, estimant que *« les patrons commencent à prendre conscience de la situation »*.

La fédération CFDT des transports urbains, qui n'avait pas soutenu le mot d'ordre de grève, s'apprête, forte du soutien public de Nicole Notat (*Le Monde* du 15 février) à lancer une journée nationale d'action, vendredi 21 février, jour de la prochaine séance de négociations. La CGT reste sur sa ligne de fermeté et compte *« entretenir l'action »* sur le terrain.

Les nouvelles propositions formulées par l'Union de transports publics (UTP), la fédération patronale du secteur, ont largement entraîné ce jeu de rôle. A défaut d'avoir obtenu des pouvoirs publics une « loi Robien » adaptée au secteur des transports urbains, l'UTP a décroché une enveloppe de 1,14 milliard de francs sur cinq ans et des dérogations pour recruter en contrat initiative-emploi (CIE), soit des jeunes de moins de vingt-six ans, qui ont le niveau du baccalauréat, soit des personnes âgées de plus de cinquante ans, mais non inscrites à l'ANPE, dans la limite de 5 000 postes. L'UTP a estimé qu'elle pouvait accorder *« l'équivalent de 50 % de ce qui aurait pu être attendu de la loi du 11 juin 1996* [loi Robien] ».

A l'ouverture de la commission paritaire, l'UTP a rappelé en préalable son refus de toute généralisation de la retraite à 55 ans, une des deux revendications des traminots en grève. En revanche, elle a proposé de ramener la durée du travail hebdomadaire de 39 heures à 36 heures et demie, dans le cadre d'un *« accord de branche global »* qui prévoit dans un délai de trois ans, une réorganisation et une modulation des horaires, assorties d'une obligation d'aménager le temps de travail sur l'année.

**NÉGOCIATIONS LOCALES**

L'UTP a aussi proposé de faire partir en retraite anticipée, contre promesse d'embauche d'un jeune, les salariés âgés de 56 ans et totalisant 160 trimestres de cotisations sociales, améliorant d'un an et demi la date de départ contenue dans l'accord national créant l'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE).

Sur le terrain, la situation demeure figée dans la dizaine de réseaux de transports collectifs de province qui sont en grève. Des négociations se sont ouvertes localement, mais le mouvement a été reconduit à Lille, Clermont-Ferrand, Nice, Cannes et Toulon, notamment. A Toulouse, la paralysie demeure totale. Le conflit dure depuis vingt jours et les traminots soutenus par l'intersyndicale CGT-FO-CFDT ont voté, vendredi après-midi, à bulletin secret la reconduction de la grève par 85 % des voix. La crainte d'un enlisement du conflit a provoqué une réaction inquiète du CNPF qui s'est élevé contre une éventuelle *« dégradation de la productivité »* dans les transports urbains de province, en rappelant que la contribution des entreprises à ces transports s'est déjà accrue d'*« environ 50 % en francs constants ces quinze dernières années »*.

***Alain Beuve-Méry***

# Jacques Chirac rappelle les entreprises à leurs responsabilités

**GLEIZÉ (Rhône)**
*de notre correspondant régional*

Cela ressemblait à une de ses réunions de la campagne présidentielle. Deux heures durant, Jacques Chirac a écouté, a pris des notes, a ri parfois aux réparties de l'assistance. Vendredi 14 février, à Gleizé, commune du sud du Beaujolais, le président de la République a assisté à une *« rencontre emploi première chance »* organisée par le conseil régional de la région Rhône-Alpes. Depuis 1994, cette collectivité, présidée par Charles Millon, ministre de la défense, a mis en place des structures visant à favoriser l'accès à la première expérience professionnelle.

Ils étaient deux cents, étudiants ou chômeurs, assis à côté de chefs d'entreprise et de responsables d'administration. Succession de fragments de vie, de revendications, de *« galères »* – le mot fait partie du vocabulaire présidentiel. « *Les stages, c'est bien gentil*, a simplement expliqué une jeune fille. *On reste trois semaines, on nous dit au revoir, et ça n'a rien coûté à l'entreprise.* » Laurent a de l'ambition, *« des idées plein la tête »*, mais se sent ballotté *« d'administration en administration »*. Du côté des patrons, ce ne fut que *« réglementation trop lourde »* et *« cotisations sociales asphyxiantes »*. Au milieu, les représentants de l'ANPE ou des missions locales tentèrent de souligner les expériences positives, comme le parrainage. Un lycéen, en bac professionnel de mécanique automobile, prit les aînés de court en lançant, sous les applaudissements des jeunes : *« Moi, j'ai pas envie d'aller dans la vie active. »*

**« DE L'AUDACE »**

*« Ce fut une réunion formidable »*, a conclu M. Chirac, félicitant les collectivités locales, et notamment M. Millon, d'engager de telles initiatives. Il a exhorté les jeunes à l'*« audace »*, à la *« mobilité géographique »* : *« Oui, mon vieux, faut aller à Lille*, a-t-il répondu à un chômeur désemparé. *Si vous voulez trouver un logement et un emploi à 50 mètres de votre maman, ça ne marchera pas. »* Aux chefs d'entreprise, tout en souhaitant que *« les contraintes absurdes, excessives, paralysantes, soient allégées »*, il a demandé de *« cesser de se plaindre, exposer clairement les difficultés, et tout faire pour redonner la confiance (...) en faisant tout pour développer l'emploi »*. Les entreprises ont un *« intérêt individuel et collectif »* à embaucher des jeunes, a-t-il souligné. Enfin, il a dénoncé la *« peur viscérale »* des banques à l'égard des projets portés par les jeunes.

A tous, il a vivement conseillé d'entrer dans l'ère des nouvelles technologies, de la communication informatique, *« moyen moderne qui doit être privilégié »*. Le président de la République croit aux initiatives locales : *« Le problème de l'emploi ne sera pas réglé par l'Etat en recrutant des fonctionnaires »*, a-t-il soutenu. Visait-il implicitementles propositions économiques du Parti socialiste ?

***Bruno Caussé***

# Plans sociaux : les syndicats saluent l'arrêt de la Cour de cassation

**L'ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION** sur le contrôle des licenciements (*Le Monde* du 14 février), a été salué, vendredi 14 février, par la CGT, pour qui cette décision *« vient encourager les salariés et leurs syndicats »*. Pour la CFTC, la Cour *« tire les conséquences normales des responsabilités de l'entreprise vis-à-vis des personnes qu'elle emploie »*. Même écho à la CFE-CGC, selon laquelle il n'y a qu'*« une alternative : ou l'accord social préalable ou la sanction de la loi »*. De son côté, l'ancien ministre socialiste du travail Martine Aubry a déclaré qu'*« il ne faudrait pas que le gouvernement profite de cet arrêt pour remettre en cause, comme le souhaite le patronat, l'ensemble de la loi et une protection qui a fait ses preuves »*. La CGPME a estimé, en revanche, que cette décision de justice *« risque de créer de multiples problèmes aux entreprises »*.

# La police évacue trois ANPE occupées par des chômeurs

**LA POLICE EST INTERVENUE**, vendredi 14 février, dans les locaux de l'ANPE du Havre et de Rouen pour évacuer les militants d'AC ! (Agir contre le chômage !) qui les occupaient. Dans les deux cas, l'opération s'est déroulée sans incidents. Au Havre, cette intervention a mis un terme à une occupation par une vingtaine de chômeurs de la direction déléguée de l'ANPE qui durait depuis mercredi. A Rouen, l'agence, occupée depuis lundi, avait déjà été évacuée par les forces de l'ordre, le 1er février (*Le Monde* daté 2-3 février). Vendredi, dans la soirée, la police a aussi procédé à l'évacuation de l'ANPE du 123, rue Oberkampf, à Paris, occupée depuis mercredi par quarante militants de AC ! et de plusieurs autres associations. Enfin, à Perpignan, des militants qui occupaient l'ANPE l'ont évacuée vendredi avant l'intervention des forces de l'ordre.

## DÉPÊCHES

■ **RÉÉLECTION : Maurice Paul (PC) a été réélu**, vendredi 14 février, maire de La Seyne-sur-Mer. Maire de la deuxième ville du Var depuis 1995, il avait démissionné il y a dix jours pour mettre fin à une crise municipale provoquée par la dissidence de huit conseillers municipaux de gauche. Il a été réélu par vingt-deux des quarante-cinq membres du conseil municipal, les huit dissidents s'étant abstenus.

■ **ANARCHISTES : Christine Boutin**, député (UDF-FD) des Yvelines, qui avait intenté un procès en diffamation contre Yves Peyraut, directeur du journal *Combat syndicaliste*, pour un article intitulé « La maréchale Boutin à Vichy-sur-Yvelines », qui lui reprochait ses opinions hostiles à l'IVG, a été déboutée le 14 février par la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris (*Le Monde* du 21 janvier).

■ **GUADELOUPE : José Moustache (RPR), premier vice-président du conseil régional de la Guadeloupe**, a été placé, vendredi 14 février, en faillite personnelle par le tribunal de commerce de Pointe-à-Pitre, à la suite de la déconfiture d'une société d'économie mixte qu'il présidait. La faillite a été prononcée pour une durée de quinze ans, ce qui doit entraîner l'inéligibilité de M. Moustache et la perte de ses mandats électifs.

■ **ESSONNE : Serge Dassault (RPR)**, maire et conseiller général de Corbeil-Essonnes, a estimé, vendredi 14 février, à propos des affaires *politico-financières du département de l'Essonne, qu'« il y a exagération des mises en examen dans les affaires politico-financières »*, alors que, selon lui, certains actes de violence urbaine ne sont pas poursuivis. *« Que quelqu'un se fasse payer par une entreprise sans trop y travailler, cela ne vaut pas une inculpation »*, a-t-il souligné.

# CARNET

**DISPARITIONS**

## Daniel Shaffran

### Vénéré par les musiciens

**LE VIOLONCELLISTE** russe Daniel Shaffran est mort à Moscou le 7 février. Il était âgé de soixante-quatorze ans.

Né le 13 janvier 1923 à Petrograd (Leningrad, puis Saint-Pétersbourg), Daniel Shaffran était le fils du violoncelle solo de l'orchestre philharmonique de la ville. Tout jeune encore, il demanda de pouvoir étudier le violoncelle à son père qui accepta finalement de le prendre comme élève en le prévenant de ce que la musique était une maîtresse exigeante à l'amour de qui il fallait tout sacrifier. Le jeune Shaffran travailla ensuite au Conservatoire de sa ville natale avec Alexandre Shtrimer dont les compétences s'étendaient, au-delà de la musique, vers l'art et la littérature.

A quatorze ans, il enregistrait son premier disque, le consacrant aux *Variations roccoco* de Tchaïkovski. La même année, il remportait le Concours national d'URSS. En 1949, il remportait celui de Budapest, l'année suivante celui de Prague, qu'il partagea avec Mstislav Rostropovitch.

Sans jamais atteindre la renommée de son illustre collègue, Daniel Shaffran était un artiste vénéré par les musiciens. La perfection de son jeu s'accompagnait d'une profonde intimité avec les œuvres qu'il jouait, portant ces dernières à un degré d'incandescence expressive qui s'épanouissait dans une sonorité rayonnante ne sacrifiant jamais le détail à la grande ligne. Quelques rares disques de Shaffran ont été distribués en France, dont une sonate de Debussy, que l'on se souvient avoir entendue, il y a bien longtemps, sur France-Musique. Aucun n'est, semble-t-il, disponible aujourd'hui.

***Al. Lo.***

**AU CARNET DU « MONDE »**

## Naissances

**Joëlle et François**
**PRADEL DE LAMAZE,**
**Ludmila et Assadoulo ELMIRZOIEV,**

ont le plaisir d'annoncer la naissance de

**Alexandra,**

au foyer de

**Hauviette, Rouslan** et **Vadim.**

Toulouse, le 8 février 1997.

## Anniversaires de naissance

– Ses parents,
Mathieu, son frère,
souhaitent à

**Catherine**

un heureux anniversaire à l'occasion de sa vingtième année.

Vertou, le 17 février 1997.

## Décès

– Babette, Gérard et Thomas Hayère,
Les familles Engel, Hayère, Metzner,

ont la douleur de faire part du décès de

**Sonia BERCE.**

L'inhumation a eu lieu le 12 février 1997, dans l'intimité familiale.

– Marie-Louise et Pierre Poeydomenge de Bettignies,
et leurs enfants,
Henri-Claude et Dominique de Bettignies
et leurs enfants,
Michel et Béatrice de Bettignies,
leurs enfants et leur petit-fils,
Louis et Marie-Sylvine de Bettignies
et leurs enfants,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

**Mme Henri de BETTIGNIES,**
**née Marguerite GIRARD,**

survenu à Douai, le jeudi 13 février 1997.

La cérémonie religieuse des funérailles aura lieu en l'église Saint-Jacques, à Douai (Nord), le lundi 17 février, à 14 h 30. Elle sera suivie de l'inhumation au cimetière de Saint-Amand-les-Eaux, dans le caveau de famille.

– Mme Louise Chérasse,
son épouse,
M. et Mme Jean Chérasse,
M. et Mme Christian Bouthors,
ses enfants,
Virginie et Caroline Bouthors,
ses petits-enfants,
Les familles Guerrier, Cathelineau, Lacoste, Revol,

ont la douleur de faire part du décès du

**général (c.r.) André CHÉRASSE,**
ancien général de gendarmerie,
ancien député,
commandeur de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,
croix de la valeur militaire,
rosette de la Résistance.

Les obsèques ont été célébrées jeudi 13 février 1997, en l'église Notre-Dame-des-Anges de Bihorel-lès-Rouen (Seine-Maritime), dans la plus stricte intimité.

650, rue Robert-Pinchon,
76230 Bois-Guillaume.

– M. et Mme Edouard Gozy,
M. et Mme Gilbert Gozy,
leurs enfants et petits-enfants,
Les autres membres de la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

**M. Georges GOZY,**
ancien professeur
au lycée Henri IV, Paris-5e,

survenu le 11 février 1997, à l'âge de soixante-treize ans.

Les obsèques auront lieu le mardi 18 février, à 10 h 45, au cimetière du Père-Lachaise, à Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

19, rue Tagore,
75013 Paris.

– Mme Henriette Lapostolle,
Mme Irène Lapostolle
et ses enfants,
font part du décès de

**Pierre LAPOSTOLLE,**
ancien architecte communal
de Vincennes,

survenu le 2 février 1997.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité familiale.

12, rue de la Liberté,
94300 Vincennes.

– Mme Jean Legrand,
née Françoise Boucly,
son épouse,

M. et Mme Jean-Bernard Legrand,
son fils et sa belle-fille,
Marc, Jean-Damien et Guillaume Legrand,
Juliette, Christophe Marret
et leur fils Théo,
Lucie et Pauline Legrand,
ses petits-enfants et arrière-petit-fils,

Mme Janine Legrand,
M. et Mme Jean Ruffenach,
Mme Francelyne Trailov
et son fils Thomas,
ses sœurs, beau-frère et neveu,

Les familles Boucly, Guerbé, Kerforne,
ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,

ont le chagrin de faire part du rappel à Dieu de

**M. Jean LEGRAND,**
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 11 février 1997, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 18 février, à 9 heures, en l'église de Sainte-Jeanne-de-Chantal, 96, boulevard Murat, Paris-16e.

L'inhumation aura lieu ultérieurement dans la propriété familiale, à L'Ajola Nonza, cap Corse.

10, rue du Général-Delestraint,
75016 Paris.
11, avenue de Nancy,
92210 Saint-Cloud.

– Monique et Klaus Wust,
leurs enfants et petits-enfants,
Martine Fong-Fédiaevsky,
ses enfants et petits-enfants,
Nicole Fong,
ses enfants et petits-enfants,
Françoise et Raoul Franco,

font part du rappel à Dieu de

**Mme Marie-Louise**
**LOUIS-BIENAIMÉ,**

leur mère, belle-mère, grand-mère et arrière-grand-mère.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité, en l'église Saint-Pierre de Neuilly-sur-Seine, le vendredi 14 février 1997.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Jouy-en-Josas.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Grégoire Ziv,
Jacqueline, Jean-Claude, Daniel,
ses enfants, et leurs conjoints,
Ainsi que ses petits-enfants,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

**Galia ZIV,**
**(Jacqueline DUBOIS**
pour la télévision),

dans la nuit du 13 février.

L'incinération a eu lieu dans la plus stricte intimité.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

## Hommages

– Le 14 septembre 1996 empêcha le cœur de

**Jean-Louis**

de vouloir et de battre.

Souvenez-vous de Jean-Louis souvent.

Souvenez-vous de lui toujours.

## Anniversaires de décès

**Ernest COLOMER**

nous quittait, il y a cinq ans.

Proches et amis se souviennent.

– Le 15 février 1996,

**Guy SUARÈS,**
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre des Arts et des Lettres,

nous quittait.

Nous pensons à lui.



## Débats

– *L'Association des amis de Passages* et la revue *PASSAGES* organisent une soirée-débat sur le thème :

*« La mixité dans tous ses états : les produits de croisement, les arbitres et les artistes de l'avenir. »*

Le mercredi 19 février 1997, 20 h 30, dans les locaux de la revue *PASSAGES*.

Autour d'Emile Malet et de : Evelyne Pisier, Albert Memmi, Hervé Le Bras, Antonin Liehm, Line Toubiana, Marie-Christine Point, Naïm Kattan, Jacques Poujol, Youssef Seddik, Richard Ayoun, Jean-Pierre Winter, Adnan Houballah, Annie Goldman, André Nahoum.

*Réservations et inscriptions au :*
Tél. : 01-45-86-30-02.
Fax : 01-44-23-98-24.
*La revue PASSAGES* : 17, rue Simone-Weil, Paris-13e. (Accès par le 79/83, avenue d'Ivry, Paris-13e).

## Conférences

– La Chaire de l'IMA.

Cycle de cinq conférences sur

**LA MÉDECINE ARABE**
**HIER ET AUJOURD'HUI**

Le 21 février, professeur Vivian Nutton. Le 25 février, professeur Jean-Charles Sournia. Le 4 mars, professeur Floréal Sanagustin. Le 11 mars, Françoise Aubaile-Sallenave. Le 18 mars, Anne-Marie Moulin. Institut du monde arabe, 18 h 30, salle du Haut-Conseil. Entrée libre. 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, 75236 Paris Cedex 05. Tél. IMA : 01-40-51-38-38.

## Soutenances de thèse

– Mme **Balafrej**, née **Benmansour Hédia** a soutenu sa thèse de doctorat d'Etat ès lettres et sciences humaines sur le thème : **« Jules Vallès : écrivain de portrait. »** Directeur : M. le professeur émérite Roger Bellet. Le jury, à l'unanimité et avec ses félicitations, lui a décerné la mention « très honorable ».

**ÉTHIQUE** Le Conseil d'Etat a condamné, vendredi 14 février, le centre hospitalier régional de Nice à payer aux parents d'un bébé dont la trisomie n'avait pas été détectée par l'amniocentèse une somme de 200 000 francs ainsi qu'une rente mensuelle de 5 000 francs durant toute la vie de l'enfant. ● LA HAUTE JURIDICTION administrative a annulé l'arrêt de la cour d'appel de Lyon, qui imposait de verser cette rente directement à l'enfant. Le Conseil d'Etat a transféré ce capital aux parents en réparation de leurs préjudices moral et financier, et estimé que l'enfant ne pouvait demander à être indemnisé du fait d'être né avec une malformation chromosomique. ● LA DÉCISION renvoie au délicat problème de l'obligation de résultat du médecin, contraire à l'usage médical mais que la jurisprudence tend de plus en plus à instaurer.

# Le Conseil d'Etat refuse d'indemniser le préjudice d'être né trisomique

**Le centre hospitalier régional de Nice avait été condamné pour erreur de diagnostic à indemniser les parents d'un enfant dont la trisomie 21 n'avait pas été détectée. La décision précise que l'enfant lui-même ne pouvait obtenir réparation du seul fait d'être né avec une anomalie génétique**

*L'HÔPITAL* n'avait pas prévenu les futurs parents du risque d'anomalie génétique que leur enfant encourait. Il a été condamné à indemniser les parents, mais pas l'enfant lui-même. Ainsi le Conseil d'Etat en a-t-il décidé, vendredi 14 février, en annulant un arrêt de la cour administrative d'appel de Lyon du 21 novembre 1991 qui avait décidé d'indemniser un enfant trisomique né après un diagnostic erroné en lui versant une rente jusqu'à sa majorité et en admettant, à ce titre, le principe d'une réparation du préjudice du seul fait d'être né.

Après avoir examiné le pourvoi en cassation du centre hospitalier régional (CHR) de Nice tendant à annuler l'arrêt de la cour d'appel, la plus haute juridiction administrative a suivi l'essentiel des conclusions du commissaire du gouvernement et condamné le CHR à verser aux époux Quarez une rente de 5 000 francs par mois, pendant toute la durée de la vie de leur enfant. Le Conseil d'Etat a confirmé l'indemnisation des parents, fixée en appel à 100 000 francs chacun, mais il leur a transféré le bénéfice de la rente mensuelle accordée en appel à l'enfant lui-même (*Le Monde daté 2-3 février*).

La décision du Conseil d'Etat met un terme à une affaire vieille de dix ans. En 1987, Annie Quarez, alors âgée de quarante-deux ans, fait pratiquer une amniocentèse, examen qui permet de diagnostiquer une trisomie 21 (mongolisme) pendant la grossesse. L'hôpital de Nice l'informe que l'examen n'a pas révélé d'anomalie chromosomique. Quatre mois plus tard, le 21 avril 1987, Mme Quarez met au monde un petit garçon, Mathieu, porteur du gène de la trisomie 21.

Les époux Quarez décident d'attaquer le CHR en justice et réclament une rente mensuelle à vie pour leur enfant. Le tribunal administratif de Nice rejette leur requête par un jugement du 9 mai 1990, au motif que l'hôpital n'a pas commis d'erreur de diagnostic. Les époux font appel devant la cour administrative de Lyon qui, cette fois, leur donne raison. Dans son arrêt, rendu le 21 novembre 1991, la cour considère que l'hôpital a commis une faute lourde en assurant aux parents que leur enfant était génétiquement normal. L'hôpital est alors condamné à verser 200 000 francs aux époux et à payer à l'enfant, jusqu'à sa majorité, une rente mensuelle de 5 000 francs.

**« AUCUNE ANOMALIE DÉTECTABLE »**

Le Conseil d'Etat a estimé que l'hôpital avait bien commis une « *faute* », l'instruction ayant mis en évidence que le CHR « *s'est borné à annoncer à Mme Quarez que l'examen auquel il avait procédé* « n'avait révélé aucune anomalie détectable par les moyens actuels » *et que Mme Quarez n'a pas été informée du fait que les résultats de cet examen, compte tenu des conditions dans lesquelles il avait été conduit, pouvaient être affectés d'une marge d'erreur inhabituelle* ». L'avocat du CHR, Me Le Prado, soutenait devant les magistrats du Conseil d'Etat que cette faute ne justifiait pas l'indemnisation du jeune Mathieu, estimant qu'il ne pouvait obtenir réparation du seul fait d'être né. Lors de l'audience, Me Le Prado ajoutait que si l'hôpital était bien responsable de la naissance, il n'était pour rien dans l'apparition de la trisomie 21, qui préexistait à l'amniocentèse.

Le commissaire du gouvernement, Valérie Pécresse, affirmait pour sa part : « *Nous ne pensons pas qu'un enfant puisse se plaindre d'être né tel qu'il a été conçu par ses parents, même s'il est atteint d'une maladie incurable ou d'un défaut génétique, dès lors que la science médicale n'offrait aucun traitement pour le guérir* in utero. » Selon Mme Pécresse, « *affirmer l'inverse serait juger qu'il existe des vies qui ne valent pas la peine d'être vécues et imposer à la mère une sorte d'obligation de recourir, en cas de diagnostic alarmant, à une interruption de grossesse* ».

Le Conseil a considéré in fine que la faute commise par l'hôpital justifiait l'indemnisation des parents, puisqu'elle était la « *cause directe* » de leurs préjudices moral et matériel. Les magistrats de la section du contentieux ont en outre donné tort à Me Le Prado, qui assurait qu'on ne pouvait savoir si Mme Quarez se serait fait avorter si elle avait été informée du risque encouru. Ils ont estimé qu'en procédant à une amniocentèse, elle « *avait clairement manifesté sa volonté d'éviter le risque* » de mettre au monde un enfant atteint d'une anomalie génétique. La faute commise par l'hôpital a donc « *faussement conduit M. et Mme Quarez à la certitude que l'enfant conçu n'était pas porteur d'une trisomie et que la grossesse de Mme Quarrez pouvait être normalement menée à son terme* ».

***Rafaële Rivais***

# Les paradoxes de la responsabilité médicale

**VIVRE** avec une malformation chromosomique constitue-t-il un préjudice ? Si oui, peut-on en obtenir une réparation pécuniaire ? Saisi d'une affaire complexe liée à l'échec d'une amniocentèse, le Conseil d'Etat ne pouvait pas, quelle que soit sa décision, faire l'économie de questions aussi fondamentales. En ne retenant pas le principe de l'indemnisation personnelle de l'enfant trisomique que réclamait l'avocat des parents *(lire ci-dessus)*, le Conseil d'Etat s'est refusé à faire évoluer la jurisprudence administrative dans le champ de la responsabilité médicale. Il n'en est pas moins vrai que cette jurisprudence évolue rapidement, dangereusement, bouleversant les rapports traditionnels entre médecins et malades, et conduisant à poser de plus en plus fréquemment le problème de l'indemnisation des erreurs ou des échecs de l'activité médicale.

La première question soulevée par l'arrêt du Conseil d'Etat est celle de l'obligation de résultat. L'usage et le droit veulent en effet que le praticien soit soumis à une obligation de moyens (tout doit être mis en œuvre pour obtenir la guérison), mais non à une obligation de résultat (le médecin ne peut être tenu pour responsable de l'échec du traitement qu'il a mis en œuvre). Or on assiste depuis quelques années à l'instauration progressive d'une obligation de résultat, *notamment en matière d'examen* biologique à visée diagnostique. L'amélioration progressive des procédés, leur validation par les autorités sanitaires et une foi absolue dans la technique font qu'un échec est jugé condamnable, donc matière à poursuites et à sanctions.

*La situation est, en l'espèce, d'autant plus* ambiguë que l'amniocentèse n'est pas sans risques, la probabilité de provoquer une fausse couche lorsqu'on pratique cet examen étant, pour les meilleures équipes, située entre 0,5 % et 1 %. Si ce risque est accepté par la future mère, celui du résultat faussement négatif (on annonce que l'enfant est normal, alors qu'il est trisomique) ne l'est plus. C'est ce qui conduit le Conseil d'Etat à indemniser le préjudice moral et matériel des époux Quarez, et à prévoir une rente à vie pour l'enfant que les parents n'auraient pas laissé naître s'ils avaient connu l'anomalie chromosomique dont il est porteur.

**LIEN DE CAUSALITÉ DIRECTE**

Au-delà des jugements moraux que l'on peut porter face à un tel paradoxe, il faut savoir que la Cour de cassation va plus loin *en la matière que le Conseil d'Etat. Dans* deux arrêts rendus en 1996, dans des affaires similaires, la Cour a en effet admis l'indemnisation du préjudice de l'enfant, en considérant qu'il y avait bien un lien de causalité directe entre la faute du medecin qui n'avait pas décelé une maladie et le préjudice subi par l'enfant né avec une anomalie.

Le Conseil d'Etat, suivant les conclusions du commissaire du gouvernement, avait lui-même, dans un arrêt du 27 septembre 1989, retenu le raisonnement selon lequel une intervention anténatale ayant eu pour conséquence un handicap devait conduire à l'indemnisation du handicapé lui-même, dans la mesure où, si aucune faute médicale n'avait été commise, l'enfant ne serait pas atteint, puisqu'il ne serait pas né... Cette évolution jurisprudentielle doit-elle laisser penser que la vie n'est plus un don, dans la mesure où une existence marquée par le *handicap ou l'anormalité peut donner lieu à* une réparation financière ?

***Jean-Yves Nau***

# *L'Etat s'offre la grotte Chauvet au prix de la garrigue*

**L'ETAT** vient d'emporter la première manche dans la bataille judiciaire qui l'oppose aux propriétaires du terrain où est situé la grotte Chauvet, à Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche). Ce sanctuaire de l'art préhistorique, découvert en décembre 1994, qui contient quelque 600 peintures et gravures rupestres vieilles d'environ 30 000 ans, a en effet été évalué à... 38 680 francs. Le juge des expropriations du tribunal de grande instance de Privas a finalement retenu l'estimation proposée par l'administration des domaines, soit 25 centimes le mètre carré, le prix de terrains de garrigue. Et il a débouté, vendredi 14 février, les propriétaires de terrains situés au-dessus ou en contrebas de la grotte Chauvet, qui réclamaient plusieurs millions de francs d'indemnités (*Le Monde* du 15 janvier).

Les trois propriétaires des terrains situés au-dessus de la célèbre cavité, Pierre Peschier, Sully Ollier et Henry Helly, qui demandaient ensemble 70 millions de francs, se verront attribuer des indemnisations de 2 770, 12 450 et 16 510 francs. La famille Coulange, qui revendique les terrains situés en contrebas de la grotte, recevra 6 950 francs, alors qu'elle espérait 740 millions de francs. Le juge des expropriations, qui s'était personnellement rendu dans la grotte en décembre 1996, a notamment estimé que la cavité « *n'était pas utilisée et même inconnue de tous* » avant sa découverte, et ne pouvait de toute façons « *être exploitée* », le site de Pont-d'Arc sur lequel elle se trouve étant une zone protégée. En conséquence, le magistrat a jugé que « *toute exploitation particulière était exclue* » et qu'il n'existait « *pas de plus-value indemnisable* », bien que la cavité soit « *considérée comme un tréfonds au sens strict pour l'indemnisation* », c'est-à-dire qu'elle relève du droit commun de la propriété .

Cette décision judiciaire ne satisfait pas les « futurs expropriés ». Pierre Peschier, propriétaire de la plus grande surface de terrains, a décidé de faire appel de cette décision « *scandaleuse* ». « *C'est la lutte du pot de terre contre le pot de fer,* a expliqué son avocat. *Le tribunal a tout bonnement adopté la position du ministère de la culture. Dans cette affaire, l'Etat protège l'Etat.* »

En attendant, au moins une personne affiche sa satisfaction dans cette affaire d'argent : Maryvonne de Saint-Pulgent, directrice du patrimoine au ministère de la culture. Elle a qualifiée la décision du juge de « *première bonne nouvelle* » depuis la découverte de la grotte. Car « *elle donne à l'Etat la pleine propriété, la maîtrise et l'usage du lieu, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent* ». Avec ce premier jugement, l'Etat s'attribue à bon compte une merveille de l'art préhistorique, qui passe pour être encore plus belle que la grotte de Lascaux.

***Christiane Galus***

# M. Le Gunéhec favorable à une réforme du délit de corruption

**DEPUIS** l'arrêt de la Cour de cassation du jeudi 6 février, restreignant considérablement le champ d'application du délit d'abus de biens sociaux (ABS) (*Le Monde* des 8 et 9-10 février), le débat sur la corruption évolue. Statuant *sur l'affaire Kis-Botton*, la chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée par Christian Le Gunéhec, avait procédé à un revirement de jurisprudence en considérant que les versements de commission par une entreprise en vue, par exemple, d'obtenir un marché, n'étaient plus des ABS dès lors que l'opération était conforme aux intérêts de l'entreprise.

Prenant acte de cette nouvelle *jurisprudence, les observateurs* sont de plus en plus nombreux à considérer qu'il faut désormais modifier la prescription des délits de corruption pour continuer à lutter contre la délinquance politico-financière. En diminuant le champ d'application de l'ABS, l'arme juridique la plus efficace pour lutter contre la corruption, la Cour de cassation a pu laisser croire qu'elle portait un coup d'arrêt à l'extension des « affaires ».

Dans un entretien accordé à *Libération* daté 15-16 février, M. Le Gunéhec réfute cette interprétation et explique l'intention des hauts magistrats : « *Les juges utilisent l'abus de bien social pour réprimer certains agissements, qui relèvent par exemple du financement de parti politique pour avoir des marchés*, commente-t-il. *Il faut bien dire que c'est un peu du montage.* » En conséquence, pour contrebalancer la restriction de l'ABS, M. Le Gunéhec se déclare favorable à une extension de la prescription de l'ABS – trois ans après la découverte des faits – aux délits de corruption.

« *S'agissant de la corruption, il y a deux acteurs qui marchent dans la même combine, le corrupteur, actif, et le corrompu, passif, il n'y a donc aucune raison pour que les choses soient révélées*, ajoute-t-il. *Si l'on adoptait, en cette matière, la même position que pour l'ABS, cela simplifierait énormément les choses.* » M. Le Gunéhec précise que si une affaire était soumise en ces termes à la Cour de cassation, il « *soutiendrait* » cette « *idée* [qui] *apparaît* » chez les conseillers de la chambre criminelle.

Avancée par celui qui a présidé à la récente décision de la Cour de cassation en matière d'ABS, la proposition est d'importance. Elle rejoint d'ailleurs le sentiment de nombreux magistrats. La classe politique semble elle aussi évoluer sur ce sujet. Pascal Clément, secrétaire général du Parti républicain et député (PR) de la Loire, s'apprête à déposer une proposition de loi prolongeant de cinq ans (contre trois ans aujourd'hui) la prescription du délit de corruption. Ce délai courrait cependant à compter de la commission des faits et non de leur découverte, comme c'est actuellement le cas en matière d'ABS.

***Cécile Prieur***

# Procès d'une machination avortée contre M. Bourges

« *J'AI ÉTÉ INDIGNÉ par les comportements que cette affaire a révélés.* » Le réquisitoire du substitut Jean-Christophe Chazalette, prononcé vendredi 14 février devant la treizième chambre correctionnelle de Paris, illustre le sentiment de malaise provoqué par un procès où la hiérarchie de TF 1 en poste en 1993 est apparue comme la principale accusée. Cette dernière n'était pas présente à l'audience car aucun témoin n'a été cité dans un dossier où, pourtant, les dépositions des uns et des autres ne cessent de se contredire.

Les deux prévenus sont Philippe Palat et Aymar du Châtenet. Le premier se dit journaliste et il apparaît que, malgré une réputation de « *roi du bidonnage* », selon la formule du président Dominique Coujard, et plusieurs condamnations à des peines de prison ferme, notamment pour faux et escroquerie, il soit parvenu à travailler – sans carte de presse – pour de nombreux organes d'information. Le second est, en 1993, journaliste à TF 1. La rencontre des deux hommes se fait en février de la même année, alors que chacun travaille sur les affaires politico-financières. Ils s'intéressent notamment au dossier Botton. M. Palat obtient du tribunal de commerce les statuts de la SARL EN.F.IN où figurent, selon la télécopie adressée à M. du Châtenet par M. Palat, trois actionnaires : Pierre Botton, Yves Mourousi et Hervé Bourges. Le document se révélera être un faux.

Mais la pseudo information est importante car elle intervient à la veille de l'audition de Patrick Poivre d'Arvor par le juge Philippe Courroye. « *Cela permettait de détourner l'attention* », observe à l'audience Me Thierry Lévy, conseil de M. Bourges, en notant que son client, à l'époque président de France Télévision, « *n* [était] *pas seulement un rival pour les gens de TF 1, mais un ennemi* ». Pourtant, selon M. du Châtenet, la hiérarchie de TF 1 a refusé d'utiliser le document. Mais de sa longue déposition il ressort que l'un de ses supérieurs, Pascal Houzelot, a demandé à Charles Villeneuve, producteur à TF 1, de prendre contact avec Franz-Olivier Giesbert, directeur de la rédaction du *Figaro*, pour lui annoncer la visite de M. du Châtenet. Celui-ci y fut reçu, avec M. Palat, par Stéphane Durand-Souffland, qui constata, à l'issue d'une rapide enquête, que le document était faux.

Les débats font apparaître que l'attitude de M. Palat, qui prétend ne pas avoir vu le nom de M. Bourges sur les statuts de la SARL tout en assistant sans réagir à l'entretien avec le journaliste du *Figaro*, n'est pas crédible. Mais son cas disparaît derrière l'attitude de la hiérarchie de TF 1, dont le rôle dans la transmission du document au *Figaro* paraît étrange. Selon Me Lévy, « *on ne voulait pas affaiblir l'information en la laissant apparaître comme un coup bas de TF 1* ».

Ce climat désagréable est renforcé par la lecture des dépositions des supérieurs de M. du Châtenet, qui nient avoir été au courant de l'affaire. Ces dénégations provoquent la colère du substitut qui dénonce une « *couardise* ». D'autant qu'Aymar du Châtenet, accusé par TF 1 d'avoir fait cavalier seul, fut licencié. Et que, en décembre 1993, une commission arbitrale, présidée par un magistrat, a jugé que le journaliste avait bien informé Pascal Houzelot et Charles Villeneuve.

A propos des prévenus, Me Lévy a assuré que M. Bourges, « *ancien patron de presse,* [mesurait] *l'affaire avec circonspection car elle peut avoir de graves conséquences pour ces deux jeunes gens* ». L'avocat a conclu que « *M. du Châtenet* [avait] *été imprudent et de bonne foi* ». Plus sévère envers M. Palat, il s'est néanmoins interrogé : « *Qui est le plus coupable ? Est-ce M. Palat où les gens qui, d'un bout à l'autre, ont mis l'affaire sur les rails ?* » Le substitut aura le même regard en demandant huit mois de prison assortis d'un sursis total ou partiel contre M. Palat pour avoir fabriqué un faux. Pour « *l'usage de faux* » reproché aux deux prévenus, il s'en est remis au tribunal, tout en se montrant peu convaincu de la culpabilité de M. du Châtenet que son propre avocat, Me Henri Leclerc, a qualifié de « *maladroit* ». Jugement le 21 février.

***Maurice Peyrot***

# Un instituteur condamné pour « atteintes sexuelles sur mineures de quinze ans »

**UN INSTITUTEUR** de quarante-trois ans a été condamné, jeudi 13 février, par le tribunal de grande instance de Béthune (Pas-de-Calais) à cinq ans de prison, dont un avec sursis, pour « *atteintes sexuelles sur mineures de quinze ans par personne ayant autorité* ». Jean-Marie Callegher, un célibataire qui enseignait à Divion, près de Béthune, et dont les victimes sont âgées de sept à treize ans, a également été frappé d'une « *interdiction pendant cinq ans d'exercer toute activité professionnelle ou sociale le mettant en relation avec des mineurs* ».

L'audience a révélé que l'instituteur était déjà l'auteur de faits similaires en 1985, alors qu'il enseignait à Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais). A cette époque, la mère d'une petite fille de neuf ans – qui était « *retenue* » à la récréation par l'instituteur – s'était laissée convaincre par l'inspecteur d'académie de ne pas porter plainte. L'affaire s'était réglée « en interne » par la mutation de l'enseignant à Divion, où il a récidivé à partir de 1993. La justice est intervenue en 1996, à la suite des plaintes de sept mères de famille.

■ **FAIT DIVERS : la gardienne d'un immeuble dans le 8e arrondissement de Paris est morte, jeudi 13 février,** après avoir été aspergée d'un liquide inflammable par un inconnu. La victime, âgée de quarante-cinq ans, a été agressée alors qu'elle allait chercher les poubelles dans la cour intérieure.

# HORIZONS

PORTRAIT




# Christophe Auguin, l'adieu à la solitude

## Attendu dimanche aux Sables-d'Olonne, le navigateur granvillais sera le premier à boucler victorieusement trois tours du monde en solitaire. Fort de sa nouvelle notoriété, il rêve de courses internationales en équipage

> A Véronique, sa compagne, qui s'inquiétait de cette inhabituelle mélancolie, il avait murmuré : « Je me prépare à mourir »

IL en a fait la promesse à ses proches. Ce troisième tour du monde sera le dernier... en solitaire. Déjà en 1991, à Punta del Este, en Uruguay, à l'arrivée d'une folle étape du BOC Challenge, la course en solitaire avec escales, Christophe Auguin avait collé bien en évidence un papier sur sa table à cartes : *« Jamais le Vendée Globe ! Danger ! »* Parti à la poursuite d'Alain Gautier au milieu des icebergs, il venait de découvrir les pièges des mers du Sud.

Christophe Auguin avait en tête les mots obsédants prononcés par Philippe Jeantot au retour du premier Vendée Globe, en 1990 : *« Il fallait juste survivre »*. Longtemps, Christophe a demandé à ses amis de l'aider à respecter sa promesse. Puis, le petit autocollant a disparu. Son projet de mener un équipage autour du monde, dans la Whitbread 1993, venait d'échouer. Il allait continuer à courir en solitaire : un deuxième BOC Challenge en 1994, puis ce Vendée Globe.

Il y a quelques mois, une sourde angoisse l'avait saisi. A Véronique, sa compagne, qui s'inquiétait de cette inhabituelle mélancolie, il avait murmuré : *« Je me prépare à mourir. »* Leur fils, Erwan, allait avoir un an, et Christophe Auguin se sentait tout d'un coup *« la peur au ventre »*. Sur le ponton des Sables-d'Olonne le jour du départ, le 3 novembre, il avait le teint gris. *« Je savais que j'allais vivre des moments inhumains. »* Une dernière fois, sur son bateau, il a serré éperdument son *« petit bout »* dans ses bras.

Cette victoire qui lui est promise devrait lui permettre, à trente-sept ans, de choisir son destin de marin. Elle lui assure la place qu'il mérite au panthéon de la voile. Ses deux succès dans le BOC Challenge, en 1991 et en 1995, l'avaient laissé sur le quai, la célébrité loin à l'horizon. Sa domination dans ce Vendée Globe, la plus impitoyable des courses à la voile, fait maintenant de lui le seul à s'être imposé dans trois tours du monde.

Après l'émotion des adieux, il avait fallu une semaine à Christophe Auguin, comme à son habitude, pour trouver son rythme dans la course. Il pointait à la huitième place, deux jours après le départ. On s'inquiétait des conséquences de ses longues virées avec Gerry Roufs. Ensemble, ils avaient voulu exorciser cette peur des dangers à venir. La première semaine de la nouvelle année, juste avant de passer le cap Horn, Christophe n'avait cessé de parler *« sécurité »* dans les liaisons VHF avec son ami canadien qui découvrait derrière lui les mers du Sud. Depuis le 8 janvier, la balise Argos du *Groupe LG2* de Gerry Roufs a cessé d'émettre. Et Christophe Auguin sait pourquoi il ne voulait plus partir.

Aller jusqu'au bout de soi-même. C'est la loi du solitaire autour du monde. Dans le Vendée Globe, Christophe Auguin a mis dix jours pour rattraper Isabelle Autissier et Yves Parlier, partis comme des fusées sur leurs bateaux neufs. La « porte » météo des Canaries avait failli se refermer sur lui. Alors, dans la descente le long des côtes d'Afrique, Christophe Auguin a *« mis du charbon »* : des journées à 15 nœuds de moyenne. Le 14 décembre 1996, il a battu son propre record de distance parcourue en solitaire pendant 24 heures sur un monocoque : 374 milles. Ses adversaires ont voulu relever le défi : les safrans de *PRB* et d'*Aquitaine-Innovations* n'y ont pas résisté.

Christophe Auguin s'est retrouvé seul en tête dans l'océan Indien. Il savait qu'il lui fallait passer le moins longtemps possible dans les tempêtes monstrueuses de l'Indien et du Pacifique. La navigation au large de Granville, son port d'attache, là où il est né, lui a appris depuis longtemps à faire face au danger. Sur le bateau de son père, Christophe, encore gamin, a été initié aux pièges des courants et des changements de temps dans la Manche. *« On n'avait pas trop le choix, il fallait suivre*, raconte Stéphane, son frère de trente-neuf ans, voilier à Granville. *Mais on avait le pied marin et on a rapidement été passionnés. On s'est mis à naviguer autant que ce que nos parents, tous les deux professeurs, nous autorisaient. »*

Au Yacht-club de Granville, on a vite découvert les qualités du jeune Auguin : *« Christophe avait déjà un sens marin extraordinaire*, se souvient Luc Maisonneuve, le premier sans doute, après Paul Auguin, son père, à avoir fait confiance à l'adolescent. *Je n'hésitais pas à lui passer la barre et même à lui prêter mon bateau de douze mètres. Avec lui, on était sûr de gagner des courses. »* Marc Fontaine, équipier des premières régates, est tout de suite fasciné par le sang-froid de son copain : *« En 1979, on courait le Fastnet au large de l'Irlande, lorsqu'il y a eu cette tempête qui a fait dix-neuf morts. Christophe n'avait pas encore vingt ans. Nous avons passé 35 heures dans une mer déchaînée. C'est lui qui nous a sorti du pétrin en gardant la tête froide dans toutes les manœuvres. »*

APRÈS le deuxième BOC, il a embarqué quatre amis à Charleston, aux Etats-Unis, pour essayer de battre le record de vitesse en monocoque. La tentative a réussi au large de Terre-Neuve : 447 milles en 24 heures au milieu des icebergs. Bruno Duval-Lemonnier, auquel le skipper avait vanté la douceur du climat autour des Açores, n'est pas prêt d'oublier cette surprise concoctée par celui que ses copains appellent Guinguin : *« L'inconfort, le bruit, le danger auraient pu être quasiment insupportables. Mais il avait l'œil sur tout en permanence. Il savait nous rassurer. Il a une énergie hors du commun, mais il fait tout passer avec humour et détachement. »*

Des courses à la voile, Christophe Auguin maîtrise la tactique. Il se plaît aussi à dominer les techniques d'un sport qu'il compare volontiers à la formule 1. Après un BTS de fabrication mécanique, il est devenu professeur de technologies à Cherbourg en 1984. Déjà, il sait expliquer. Il est dans sa classe comme sur le pont d'un bateau : convaincant. L'Education nationale lui laisse le temps de naviguer. Cette année-là, il participe à son premier *Figaro*, d'abord parce que la course part de Granville. Ses parents assurent l'assistance à toutes les étapes. *« C'est là qu'il a découvert la satisfaction de mener un bateau seul*, témoigne Michèle, sa mère. *Il avait besoin qu'on reconnaisse son talent, et la réussite en solitaire permet de se faire un nom. »*

En 1986, Christophe Auguin remporte le *Figaro*. Il veut très vite franchir une nouvelle étape. Il rêve d'une course autour du monde. Au Yacht-Club de Granville, on l'encourage. Jean-Louis Monneron, alors président de la Fédération française de voile (FFV) et Gérard Petipas, l'ancien équipier d'Eric Tabarly et organisateur de transats, le conseillent. *« Christophe voulait vivre de sa passion et il se rendait compte qu'il lui fallait faire des épreuves médiatisées*, se souvient Benoît Charron, qui a commencé en série 420 avec lui, et qui s'occupe aujourd'hui de Voile Performance Manche, le centre d'entraînement de la FFV à Granville. *Il aurait aimé partir en équipage, pour l'ambiance du bord et pour mener les bateaux à fond, selon son tempérament. Mais ces courses sont peu connues en France et demandent trop de moyens. »*

Alors Christophe Auguin a cherché un partenaire pour des courses en solitaire. La rencontre avec le Groupe Sceta a été décisive. Elle explique pourquoi le marin est si peu connu du grand public. L'entreprise de transports, filiale de la SNCF, n'a utilisé ses succès que pour sa communication interne. *« Il a permis de proposer un exemple, un modèle, aux 25 000 personnes du groupe »*, explique Charles-Henri Broussaud, PDG de Calberson. Après sa victoire dans le premier BOC, Christophe Auguin est toujours disponible. Il emmène les lauréats des concours-maison sur son bateau. *« Jamais de mauvaises surprises avec lui*, assure Didier de Gravilow, directeur financier de Geodis. *Il n'y a jamais eu de dépassement de budget. Sauf en raison des primes à lui verser pour ses victoires. »*

Christophe Auguin a été le premier à lancer, en 1990, la construction d'un bateau de la nouvelle génération, en faisant appel à l'architecte Jean-Marie Finot. Après la victoire dans le BOC, le bateau a encore permis à Yves Parlier de remporter la Route du Rhum 1994 en monocoque. Rebaptisé *Crédit immobilier de France*, il devrait encore être à la deuxième place de ce Vendée Globe avec Marc Thiercelin. Alors que les deux tiers du budget pour la Whitbread de 1993 avaient été réunis, son sponsor a jeté l'éponge. L'entreprise lui a proposé un nouveau contrat : un nouveau bateau pour deux courses en solitaire. *« Il n'était pas obligé de faire le Vendée Globe s'il ne le souhaitait pas »*, assure M. Broussaud. Avant le Vendée Globe, *Sceta-Calberson* a été rebaptisé du nom de *Geodis*. C'est le nom d'une société tout juste née de la privatisation du Groupe Sceta. On y a attendu la semaine de l'arrivée pour communiquer.

Dans son deuxième BOC, en 1994, Christophe Auguin avait beaucoup appris. Isabelle Autissier avait gagné la première étape avec sept jours d'avance. Il était meurtri par les conséquences de ses mauvais choix techniques. *« Tout était en vrac dans le bateau, qui n'avait pu être suffisamment bien préparé*, raconte Marc Lefebvre, un de ses assistants. *Christophe a dû admettre qu'il s'était trompé. Il est parti trois semaines en nous laissant carte blanche. »* Depuis cette malheureuse expérience, Auguin Nautique Performance, la structure qui prépare les voiliers dans le chantier de Jean-Marie Vaur à Cherbourg, a entièrement rénové *Geodis*. *« Maintenant, ses priorités tiennent en trois mots : simplicité, fiabilité, légèreté*, explique Christian Britt, le spécialiste des matériaux composites. *Un tour du monde, c'est 25 ans de vieillissement pour un bateau dans les conditions les plus extrêmes. »*

CHRISTOPHE AUGUIN sait qu'une course ne se gagne pas en bricolant, mais devant la table à carte et sur le choix des options météo. Il pousse très loin la recherche de la légèreté. Ainsi, il n'a pas de tangon de spinnaker pour les allures de vent arrière. *« C'est une autre façon de naviguer*, explique Jean-Marie Finot. *Il n'a pas cherché à avoir le bateau le plus rapide, mais le plus facile à mener. Il veut être efficace avec le moins de toile possible pour pouvoir contourner les dépressions sans trop solliciter le bateau. »*

*« L'éternité, c'est très long, surtout la fin. »* Dans les derniers milles qu'il lui restait à parcourir avant l'arrivée, Christophe Auguin s'en voulait des rares moments où il avait pu perdre sa concentration pendant trois mois : *« Qui peut imaginer la motivation, l'engagement que demande un tour du monde ? C'est pour garder cette attention maximum à chaque seconde que j'ai voulu que mon bateau soit prêt longtemps à l'avance. Je ne voulais plus penser à la course avant le départ, et je n'étais pas soumis à la pression d'un favori. Ensuite, chacune de mes décisions a été le fruit d'une longue réflexion. Je sais maintenant combien de temps je dois m'arrêter avant de décider de chaque manœuvre. »*

Car Christophe Auguin contrôle tout de sa course et de sa vie. C'est lui qui décide d'attendre le lever du jour pour passer le cap Horn sous les objectifs des caméras, et pour transmettre ses films-vidéo. Il négocie ses interventions après l'arrivée pour enfin acheter à Véronique la maison sur les bords de la Rance dont ils rêvent, tout en se défendant de jouer les exclusivités aux dépens du droit à l'information. Chaque jour, il a raconté un détail de sa course. Car il a appris à ses dépens que les victoires ne suffisent pas. Surtout depuis qu'il s'est fait voler la vedette sur un plateau de télévision par son ami Alain Gautier, à l'arrivée du premier BOC, en 1991.

Il a besoin de mieux se faire connaître. Un paradoxe pour le patron de *Com and Sea*, la petite entreprise de communication événementielle autour de la mer, installée près de chez lui, à Pleudihen, dans les Côtes-d'Armor. La reconnaissance officielle de Granville, qui prépare une grande fête pour son retour, le 23 mars, ne lui suffit plus. Son contrat avec le Groupe Sceta se termine alors qu'il veut compléter son palmarès par de grandes courses internationales en équipage.

Pour trouver un nouveau partenaire, Christophe Auguin n'est cependant pas prêt à tout. Le sensationnel n'est pas son genre. Comme les autres, il n'a pas été épargné par les problèmes pendant ce tour du monde. Il a eu peur de perdre la nouvelle quille orientable de son bateau. Il ne l'a dit à personne. Pour ne pas inquiéter ses proches, bien sûr, *« mais aussi pour ne pas donner une occasion à mes adversaires de se remotiver »*. Car, comme le dit Philippe Jeantot, l'organisateur du Vendée Globe, Christophe Auguin est avant tout un *« méthodique »*.

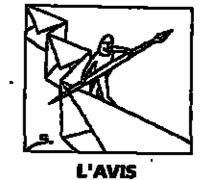
***Christophe de Chenay***
*Dessin : Titouan Lamazou*

## LE COURRIER DES LECTEURS

**Il y a cinq ans, *Le Monde* consacrait au Front national, à l'occasion du vingtième anniversaire de sa création, une série de six articles en forme de radiographie. « *Avec un but,* expliquait Bruno Frappat, alors directeur de la rédaction, *informer pour mieux combattre* ». Cette double préoccupation – informer et combattre – continue d'animer notre journal dans son traitement de l'extrême droite. Si des lecteurs nous reprochent de ne pas en faire assez, d'autres nous accusent d'en faire trop, au risque de « diaboliser » le Front national. Certains d'entre eux nous invitent à mieux analyser les causes de son succès avant de nous en indigner.**

# De la « diabolisation » du Front national

*par Thomas Ferenczi*



L'AVIS DU MÉDIATEUR

**LA « VICTOIRE HISTORIQUE »** du Front national à l'élection municipale de Vitrolles conduit plusieurs lecteurs du *Monde* à s'interroger sur l'attitude des médias, et sur celle de notre journal en particulier, à l'égard du parti de Jean-Marie Le Pen. Nos correspondants ne sont pas d'accord entre eux : les uns reprochent à la presse de donner trop d'importance au Front national en montant en épingle le moindre de ses gestes, les autres considèrent au contraire qu'elle n'en fait pas assez pour mettre en garde les électeurs contre les dangers de l'extrême droite.

« *Que veut le Front national ?*, nous écrit ainsi David Gafsou, de Morancez (Eure-et-Loir). *De la pub gratuite. On peut dire qu'au* Monde *ils sont, tous les jours, servis avec honneur.* »

En revanche, Catherine Deudon, de Paris, souligne que les Vitrollais n'avaient rien vu venir. « *Comme une majorité de Français à chaque fois surpris qui ne se réveillent que pour mieux se rendormir*, ajoute-t-elle. *Plus autruches que jamais, avec la complicité de leurs médias préférés.* » Ce double procès n'est pas nouveau. Il est vrai que les médias ont souvent hésité, dans leur traitement du Front national, entre la « *sous-médiatisation* » et la « *surmédiatisation* ». Notre journal a dû, comme les autres, faire face à ce dilemme. La « *sous-médiatisation* » risque d'entraîner une « banalisation » de l'extrême droite, contribuant à son installation dans les esprits, attestée par tous les sondages. La « *surmédiatisation* » peut avoir pour effet une « diabolisation » du Front national qui, le posant en victime, le renforce plutôt qu'elle ne l'affaiblit.

*Le Monde* a choisi clairement, depuis de nombreuses années, la deuxième voie. Reste à savoir si, au-delà de l'indignation morale que lui ont inspirée à plusieurs reprises les déclarations de Jean-Marie Le Pen, notre journal s'est vraiment donné les moyens de comprendre la réalité sociale dont la montée de l'extrême droite a été le révélateur. Les médias ont été en effet accusés de se borner trop souvent à exprimer leur vive inquiétude face à la percée du Front national sans s'interroger sérieusement sur ses causes. Les auteurs des lettres publiées ci-dessous estiment que les journalistes ne se sont pas suffisamment intéressés aux motivations des électeurs du Front national ni aux questions auxquelles celui-ci prétend apporter des réponses. Ils se seraient contentés de jeter l'anathème sur les comportements des sympathisants et des militants d'extrême droite plutôt que d'essayer de se mettre à leur écoute.

*Le Monde* n'échappe sans doute pas à cette critique. Notre journal a toujours tenté d'associer la dénonciation et l'explication, mais, légitimement soucieux de combattre les idées du Front national, il a été quelquefois plus prompt à condamner qu'à analyser. Or il importe de tenir les deux bouts de la chaîne. De cette volonté témoignent plusieurs enquêtes du *Monde*, menées notamment en Alsace (« Le front de l'ordre et du travail », 4 mai 1995), à Tourcoing (« Des lepénistes ordinaires », 25 septembre 1996) ou dans les villes conquises par les amis de Jean-Marie Le Pen (« Les villes-laboratoires du Front national », 8 février 1997).

Ce travail doit être encouragé : le combat contre l'extrême droite passe aussi par l'examen attentif des difficultés que vivent de nombreux Français et par le démontage des solutions démagogiques que propose le parti de Jean-Marie Le Pen.

### La troisième leçon de Vitrolles

Dès le 4 février, *Le Monde*, dans son éditorial, tirait deux leçons de Vitrolles. Mais cette élection, qui confirme la montée éclatante du Front national, nous apporte peut-être un autre enseignement qui, à vrai dire, ne correspond pas aux partis pris de votre journal. Quelque temps après Maastricht (et pensant à la France entière), Emmanuel Todd écrivait : « *La monnaie unique ? C'est 30 % des voix pour le Front national.* » Car c'est un texte qui institue, ou plutôt qui instituerait, s'il était appliqué, l'abaissement du pouvoir démocratique et la suprématie d'un pouvoir technocratique (...) L'évolution actuelle du monde occidental est très claire : il n'est question que de la déréglementation, de la flexibilité de l'emploi, et de la réduction des avantages sociaux, qui nous préparent à l'Europe des trois « té » : compétitivité, productivité, rentabilité (...) Il est permis de penser que la politique actuelle, inspirée par la finalité quasi obsessionnelle de la monnaie unique, est gravement responsable de la crise dans laquelle nous nous débattons. C'est la troisième leçon de Vitrolles.

**J. M. Allaire,**
**Rennes**

### Eradiquer le terreau

Ne vous méprenez pas, si nécessaire et juste que soit votre combat contre le Front national, il ne convaincra pas les couches les plus exposées de nos compatriotes aussi longtemps que l'islamisme montera impunément en graine dans la banlieue où, déjà, il fait la loi, et aussi longtemps que les bandes continueront de terroriser les écoles, le métro, le RER, les trains et les cars, et que les victimes auront, à tort ou à raison, le sentiment, voire la certitude, que seul le Front national prend au sérieux leurs angoisses, leur peur et leur légitime souci de sécurité. (...) Il faut savoir sortir des quartiers chics et sans histoire. Il faut avoir vécu quelques jours dans ces lieux, la peur au ventre, pour comprendre l'angoisse de celles et de ceux qui y vivent, traumatisés par la peur d'une menace quotidienne et permanente. C'est pourquoi lutter contre le Front national ne suffit pas. Pour le réduire, il faut éradiquer le terreau sur lequel il prospère.

Pour autant, comment ne pas partager le combat impitoyable que vous menez contre le racisme. Après mes parents, c'est *Le Monde* qui m'a appris à le traquer, partout où, insidieusement, il se terre, et à dénoncer toujours, à n'accepter jamais cette lèpre de l'humanité. Mais la gravité du racisme ne se mesure pas à l'aune de la couleur de la peau. Et *Le Monde* d'aujourd'hui donne trop souvent à penser que seuls les Européens sont racistes.

**Louis Nicolas,**
**Saint-Etienne**

### Discours abscons

Qui, en France, quel parti a eu le courage de poser clairement, et de manière accessible à tous, les questions de société que sont la place du travail, la mondialisation, la démographie déclinante, le nécessaire accueil d'autres cultures, la solidarité, etc. ? Il est vrai que d'éminents spécialistes se penchent doctement sur ces questions, sans toujours être d'accord. Mais quel parti répond d'une manière claire et simple, à part le FN, sans développer son discours dans une langue de bois voulant ne contredire personne ? Mettons-nous à la place des électeurs du FN. Sont-ils tous des fascistes ? Je ne le crois pas. Ce sont, pour la plupart, des gens qui attendent qu'on leur parle, qu'on les écoute, qu'on discute avec eux de leurs peurs, de leurs problèmes, des problèmes de leur pays à court, moyen et long terme. Et qu'on leur propose ensuite des politiques simples et précises (...) Je suis sûr que si nous ne tendons pas la main et l'oreille, non pas aux sirènes fascistes du Front national, mais à ses électeurs, à leurs problèmes et à leurs peurs, des tragédies nous attendent. Alors, messieurs les journalistes, intellectuels et politiques, abandonnez vite vos discours abscons, et abordez les problèmes avec courage et simplicité !

**Antoine Rosset,**
**Le Plessis-Robinson**
**(Hauts-de-Seine)**

### Violence

Bien que lecteur du *Monde* depuis trente ans (« *journal de riche* », me suis-je entendu dire un jour...), je côtoie quotidiennement, et depuis longtemps, des électeurs du Front national. Je peux ainsi témoigner qu'il ne s'agit pas, dans leur immense majorité, de monstres avinés, illettrés, adeptes du viol, du meurtre et de toutes les transgressions. Il s'agit tout simplement d'individus qui serrent les poings et les dents jour après jour, depuis leur enfance, devant la violence institutionnelle. Cette violence, bien réelle malgré les mythes et les discours des bien-pensants, ils la subissent depuis l'école. Ils l'ont ensuite subie dans le monde du travail, rêvant, comme tout un chacun, d'un avenir meilleur pour leur progéniture quand, négation ultime, ils constatent aujourd'hui que leurs enfants sont et seront encore plus maltraités qu'ils ne l'ont été. Alors ils s'engouffrent dans la seule faille qui se présente à eux : le suffrage universel (...) Les incantations bruyantes que les médias amplifient après chaque victoire du FN ne sont pas seulement dérisoires ou inefficaces : elles confortent les électeurs d'extrême droite.

**Michel Cottereau,**
**Le Mans**

### Jean Sainteny et l'Indochine

L'auteur de l'article du 8 décembre intitulé « La nuit où l'Indochine s'embrasa » attribue une part certaine de responsabilité dans cet « *embrasement* » (insurrection générale du 19 décembre 1946) à Jean Sainteny, alors commissaire de la République au Tonkin, qui, selon lui, n'était pas le modéré qu'on a cru, et « *souhaitait aussi l'affrontement* ». Point d'autre fondement à cette assertion que trois lignes extraites d'un télégramme de Jean Sainteny présenté comme inédit et « *recelé* » dans ses archives. Se trouve-t-il encore des lecteurs du *Monde* pour ignorer que Jean Sainteny fut toujours au Vietnam un homme de paix ? C'est lui qui, malgré des difficultés inouïes venant de tous les bords, réussit à signer avec Ho Chi Minh les accords du 6 mars 1946, qui excluaient le recours aux armes. Si ces accords ne furent pas appliqués, Jean Sainteny n'y est pour rien, tous les historiens le savent. Ho Chi Minh le savait aussi. Le 24 février 1947, alors que Jean Sainteny, à peine remis des graves blessures reçues lors de l'insurrection générale, allait quitter Hanoï, il lui écrivait : « *Mon cher ami, j'apprends que vous allez rentrer en France... Je suis sûr que, comme moi, vous regrettez profondément que notre travail commun pour la paix soit démoli par cette guerre fratricide. Je vous connais assez pour vous dire que vous n'êtes pas responsable de cette politique de guerre et de reconquête...* » Qu'ajouter à cela ?...

**Mme Claude Sainteny,**
**Paris**

# Le gouvernement piégé par l'immigration

*Suite de la première page*

Si toute compromission électorale avec l'extrême droite demeure vigoureusement exclue – Alain Juppé l'a rappelé au lendemain du premier tour de l'élection de Vitrolles –, de troubles confusions demeurent dans les discours et les actes. « *Lepénisation des esprits* », dit le sénateur socialiste Robert Badinter. Par endroits, le bloc majoritaire révèle une porosité extrême, comme l'ont montré, par exemple, les travaux de la commission d'enquête parlementaire sur l'immigration clandestine ou le durcissement par les députés RPR et UDF du projet de loi de M. Debré lors de son examen devant l'Assemblée nationale. Le cas du préfet Marchiani, installé à Toulon, semble, lui, relever de l'infiltration.

De cette équation qu'il a ainsi construite avec sa majorité, le gouvernement peut d'ores et déjà tirer quelques résultats. Le débat sur l'immigration et celui sur l'extrême droite couvrent le champ politique. L'exécutif ne paraît pas en mesure d'en tirer le moindre bénéfice. Au contraire.

Onze mois après le début du mouvement des sans-papiers, six mois après l'évacuation par la force de l'église Saint-Bernard, le sort de nombreuses familles n'est pas réglé. Les expulsions jugées nécessaires n'ont été faites qu'au compte-gouttes, au terme d'un gymkhana judiciaire qui a laissé le ministre de l'intérieur défait. Les régularisations « *par humanité* » promises par Alain Juppé n'ont été accordées qu'à un tiers à peine des personnes concernées et ne sont que provisoires. Les autres sans-papiers attendent toujours dans un *no man's land* juridique.

Une partie de l'électorat majoritaire comprendra sans doute mal que l'inefficacité ait succédé à la vigueur alarmiste des discours gouvernementaux. Fermeté puis confusion : ce fut également le cas lors de la première lecture du projet de loi Debré. Les députés choisirent de renforcer, avec l'accord *in extremis* du ministre de l'intérieur, plusieurs dispositions. Les sénateurs décidèrent de défaire ce travail, avec l'approbation du même ministre. Un nouveau round est programmé à l'Assemblée nationale le 24 février, et l'exécutif envisagerait déjà un abandon des dispositions les plus contestées. Ainsi le gouvernement n'aura-t-il pas satisfait ceux de ses électeurs qui souhaitent qu'une nouvelle politique s'applique de toute urgence ; et pas plus ceux qui s'inquiètent de voir entretenu un débat perpétuel sur l'immigration.

Dans le même temps, Jean-Louis Debré aura coalisé contre son projet de loi des mouvements de protestation inédits et réveillé la crainte d'une droite partant à la dérive. Plusieurs dispositions de son texte – celle concernant les certificats d'hébergement en particulier – avaient été contestées par la commission nationale consultative des droits de l'homme ainsi que par le Conseil d'Etat. Le gouvernement n'a pas entendu ces avis, pas plus que les mises en garde – moins surprenantes, il est vrai – des associations de défense des droits de l'homme ou de solidarité avec les immigrés.

L'appel des cinéastes et ceux qui lui ont succédé donnent un tour nouveau à cette protestation. Le silence de la gauche, battue à Vitrolles, et les difficultés manifestes du Parti socialiste sur ces questions ont sans doute favorisé cette expression. Loin de tout discours politique affirmé ou revendicatif sur l'immigration, c'est la défense des libertés individuelles qui est mise en avant, c'est une conception du vivre ensemble qui est affirmée. Que de jeunes réalisateurs, dont plusieurs, comme Malik Chibane ou Cedric Klapisch, ont filmé la banlieue, la jeunesse, l'immigration justement, aient fait office de catalyseurs n'est que logique. La culture ne respire que dans l'échange, l'influence, le mixage, l'ouverture.

Au-delà des pétitions médiatiques et des exaspérations qu'elles peuvent susciter, le gouvernement a pris ainsi le risque de se couper un peu plus d'un électorat qui, indifférent, voire méfiant envers les partis de droite, avait pu adhérer aux valeurs mises en exergue par Jacques Chirac lors de sa campagne présidentielle, lorsqu'il promettait de « *refonder le pacte républicain* ». La lutte contre la « *fracture sociale* » ayant été mise entre parenthèses depuis octobre 1995, ce « *pacte* » peut-il se construire sur ce qui est vécu comme un repli violent dans une France forteresse ? C'est aussi ce que refusent les signataires de l'appel « *à désobéir* ».

*François Bonnet*

**Le Monde**

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-20. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Telex : 206 806 F
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

# Immigration à l'italienne

**LA coalition de centre gauche dirigée par Romano Prodi a mis résolument le cap sur l'Europe. Le président du conseil italien s'est engagé dans une réforme des finances publiques, avec le soutien de ses alliés du PDS (ex-Parti communiste) pour que son pays se retrouve parmi les premiers à adopter l'euro. Pères fondateurs du Marché commun, les Italiens ne veulent pas être exclus des cercles les plus « européens ». Ils avaient fort mal pris d'être tenus à l'écart des accords de Schengen qui organisent la disparition des contrôles aux frontières entre certains Etats membres de l'Union, parce que leurs façades maritimes sont de véritables passoires.**

**Le gouvernement Prodi s'était donc fixé comme objectif de remplir au plus vite les conditions nécessaires pour entrer dans l'« espace Schengen ». Sous l'impulsion du ministre de l'intérieur, l'ancien dirigeant communiste réformateur Giorgio Napolitano, il vient de franchir plusieurs étapes. Il a d'abord régularisé la situation de 230 000 étrangers en situation irrégulière, afin de repartir sur des bases assainies, puis il a adopté, vendredi 14 février, un projet de loi visant à organiser l'immigration. Le texte respecte un équilibre entre des dispositions libérales qui doivent à la fois permettre de contrôler les flux migratoires et de faciliter l'intégration des étrangers, et des mesures plus sévères à l'encontre des clandestins. Il prévoit ainsi le droit de voter et d'être élu aux scrutins locaux pour les étrangers officiellement en Italie depuis six ans au moins. Le gouvernement Prodi se propose ainsi de mettre en œuvre une des promesses faites depuis quinze ans par... la gauche française, mais que les socialistes n'ont jamais osé tenir par crainte des réactions de la droite.**

**L'Alliance nationale, composée des anciens néofascistes du Mouvement social italien, et surtout la Ligue du Nord d'Umberto Bossi ont protesté, mais, dans l'ensemble, le projet de loi a été plutôt bien accueilli par la classe politique et les observateurs. Le ton du débat et l'orientation choisie par les autorités romaines tranchent heureusement avec la voie tracée par la France sous la pression idéologique du Front national.**

**Reste à savoir si les Italiens auront les moyens de leur politique. Le contrôle des mouvements migratoires et l'application des nouvelles normes en matière de reconduite à la frontière pour les clandestins supposent une réforme de l'administration et un bon fonctionnement de la police qui sont loin d'être acquis. D'autant plus que la régularisation, pour solde de tous comptes, des étrangers en situation irrégulière ne règle pas le problème, comme l'ont montré les exemples français (en 1981-1982) et plus récemment espagnol. Les efforts du gouvernement Prodi pour résoudre de manière généreuse un problème lancinant en Europe n'en sont que plus méritoires.**

**Le Monde** est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

*Le Monde* est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

## IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

# Traduire, c'est recréer

*En raison d'un mouvement de grève dans les imprimeries parisiennes* Le Monde *n'a pas paru du vendredi 14 février au lundi 17 mars 1947. L'article ci-dessous a été publié dans le numéro daté 1er janvier 1947.*

**C'EST** à de véritables traducteurs, conscients de l'importance de leurs choix, que doivent aller la sympathie et l'intérêt. Ils rendent à l'esprit un service éminent, en contribuant à supprimer toutes frontières autour de lui ; et, ce faisant, ils accomplissent une besogne austère et difficile, à la suite du génie d'autrui.

Il y faut une vocation exemplaire. Il y faut le désintéressement de soi d'abord, et la connaissance parfaite et profonde de deux langues, la capacité de sentir vivement les beautés et les intentions du texte à transmettre, et d'en trouver l'équivalent total dans l'idiome où on le transmet.

Traduire, c'est exactement recréer. Il ne s'agit pas de faire passer seulement d'une langue dans une autre une histoire, un conte, un roman, un dialogue dramatique ; mais, au travers de cet excipient, le sentiment, l'art, la pensée et le mouvement de l'original.

Il s'est trouvé chez nous de beaux poètes, assez généreux, assez enthousiastes du beau admiré chez autrui, pour se dévouer à cette tâche : Baudelaire, consacrant dix ans de sa vie à traduire Poe ; Gérard de Nerval, translatant *Faust*, à l'applaudissement de Goethe même, ou l'*Intermezzo* d'Henri Heine, qui dans sa version semble avoir été écrit directement en français.

***Émile Henriot***
*(1er janvier 1947.)*

# L'An I de l'impôt sur le revenu

**La bourgeoisie d'avant 1914 doit à un transfuge la remise en cause de ses privilèges fiscaux. Ministre des finances à trente-six ans, tenace, arrogant et haï, Joseph Caillaux fut l'artisan de cette révolution qui touche encore les contribuables d'aujourd'hui**

CE fut une rude bataille, une de ces querelles qui enflamment la France à intervalle régulier. Gauche contre droite. Possédants contre gagne-petit. Modernistes contre conservateurs. Entré en vigueur en 1916 après une interminable guérilla parlementaire, l'impôt sur le revenu est un miroir des contradictions de la IIIe République, de la frilosité de sa classe politique. En ce début du XXe siècle, la France a changé mais les Français ne le savent pas encore. C'est l'époque où le monde des ateliers et des boutiques commence à empiéter sur celui des champs. Par contraste, le système fiscal, censé refléter ces bouleversements, est resté immuable. Hérité des années 1800, où la fortune foncière et immobilière était la principale source de richesse, l'impôt n'est pas seulement obsolète. Il est profondément inégalitaire, incohérent et, de ce fait, de plus en plus mal supporté.

C'est à un brillant transfuge que la bourgeoisie doit ce coup d'audace : l'avènement de l'impôt général et progressif sur le revenu, une brèche dans le mur d'argent à l'abri duquel la droite perpétue ses privilèges. Ministre des finances en 1899, à trente-six ans, puis de nouveau en 1906, Joseph Caillaux est un patricien flamboyant, un dandy volage, bourreau de travail, imprudent, obstiné et arrogant. Un fiscaliste de haute volée, à une époque qui en compte peu, surtout dans les rangs parlementaires. A la tête d'une belle fortune, il a des convictions au rebours de sa classe, qui ne lui pardonnera pas. Jaurès est son allié, c'est dire s'il sent le soufre. Rendue folle par une ignominieuse campagne de presse, sa seconde épouse assassinera le directeur du *Figaro* en 1914 et sera acquittée. Lui-même aura à subir en 1917, en pleine guerre, la vengeance d'une classe politique déjà « bleu horizon ». Réputé pacifiste, il doit répondre en justice de prétendus actes de trahison – en fait des maladresses. Il passera huit mois derrière les murs de la Santé à Paris avant de redevenir ministre des finances en 1925.

Tel est l'homme qui, en cette année 1907, il y a quatre-vingt-dix ans, engage l'incertaine bataille de l'impôt sur le revenu. Caillaux a derrière lui une solide connaissance de l'économie française et des rouages de l'Etat, acquise dix ans durant comme inspecteur des finances. Député radical de l'arrondissement de Mamers (Sarthe) depuis 1898, il se prévaut d'une expérience parlementaire et gouvernementale rares à son âge. Il leur doit d'avoir été désigné comme ministre des finances par le nouveau président du conseil, Georges Clemenceau.

Radicaux et socialistes sont sortis vainqueurs des élections législatives de 1906. Cette fois, la conjoncture paraît propice aux réformes. A Caillaux d'entreprendre ce que d'autres ont tenté avant lui, Gambetta, Doumer et plusieurs ministres des finances. L'opiniâtreté et les circonstances politiques faisaient défaut à ses prédécesseurs. Elles sourient provisoirement à Caillaux qui bénéficie de deux atouts : le sentiment d'injustice partagé par nombre de contribuables et l'improductivité de l'impôt, un argument auquel la droite elle-même est sensible.

**JUXTAPOSITION**

En ce début du XXe siècle, la fiscalité française est un habit d'arlequin. C'est une juxtaposition de contributions que leurs taux, fixés au gré des circonstances, rendent plus illogiques encore. Surtout, elle fait la part trop belle à l'impôt sur la consommation, qui frappe les produits de première nécessité et, par là, lèse la masse des petits revenus. En 1907, l'impôt sur la consommation représente 58 % des recettes totales de l'Etat, les contributions directes, 14,2 %. C'est sur celles-ci que Caillaux concentre son ironie, qu'il a mordante. Et il fait mouche, tant le système dont il dénonce les travers paraît absurde.

La contribution foncière non bâtie atteint, par exemple, 7,21 % dans les Hautes-Alpes, mais elle n'est que de 0,95 % en Corse. Autre ineptie, la patente ne taxe pas l'activité réelle des industriels et des commerçants mais l'apparence de cette activité. Ainsi, un marchand de vin ordinaire est-il trois fois moins imposé que le vendeur de champagne, pourtant quinze fois plus cher que le gros rouge. La taxe sur les loyers varie d'une ville à l'autre et de département à département, sans logique aucune. Hantise des citadins, la contribution sur les portes et fenêtres ne tient pas compte de la valeur des habitations et de leur situation dans un quartier populaire ou aisé. Parce qu'elle incite les propriétaires à raréfier les entrées d'air et de lumière, c'est un impôt antihygiénique.

On n'en finirait pas d'énumérer les défauts du système fiscal que dénonce Caillaux, graves ou véniels. Pourtant, le ministre des finances n'a pas que des partisans. Son projet heurte des intérêts puissants, y compris dans les rangs de la gauche, parmi les radicaux modérés qui, alliés objectifs de la droite, s'emploient à contrarier ses desseins. Patient, courtois, pédagogue, convaincant, Caillaux explique. Il domine de son intelligence les débats à la Chambre des députés où rhéteurs et bretteurs sont pourtant légion. Il excelle à entraîner son auditoire dans les méandres de la législation fiscale même si l'animal politique prend souvent le dessus. Ses arguments rejoignent alors ceux de Jaurès qui, au nom des socialistes, soutient que la France n'a pas connu de révolution comparable depuis 1789.

**SEPT CATÉGORIES**

L'idée-force de Caillaux et de substituer à la législation fiscale existante, erratique et surannée, une imposition générale de tous les revenus. Aucune source d'enrichissement ne doit échapper au nouveau système, même si des correctifs sont prévus en faveur des plus démunis. Les revenus imposables seront répartis en sept « cédules », c'est-à-dire en sept catégories : salaires ou traitements, bénéfices industriels et commerciaux, revenus des capitaux mobiliers, etc. A cette imposition des cédules, dont le taux varie de 3 % à 4 % selon la catégorie, s'ajoute un impôt complémentaire progressif – c'est là la grande innovation. Il serait acquitté par tous les contribuables sur leurs revenus globaux si ceux-ci sont supérieurs à 5 000 francs. Son taux est de 0,20 % jusqu'à 5 500 francs et de 4 % pour les fortunes supérieures à 100 000 francs.

1907-1909 : de discussions en controverses, le projet aura cheminé à la Chambre des députés pendant deux ans avant d'être voté, presque tel quel, à une confortable majorité (388 voix contre 129). Pour Caillaux, qui en a appelé une dernière fois à tous les « républicains », c'est un succès personnel. Et, qui plus est, inespéré. Mais son triomphe, il le sait, risque d'être de courte durée. Le Sénat veille, où sont embusqués les conservateurs et les possédants de tous acabits, résolus à défaire ce qu'à force d'arguments il a obtenu de la Chambre.

Pendant presque cinq ans, le Sénat s'entête. En 1911, Caillaux est président du conseil. Trop brièvement pour reprendre l'offensive. Au bout de sept mois, il est contraint à la démission par une Chambre instable. Il revient aux finances en 1913 avant que les coups de feu tirés par sa femme sur le directeur du *Figaro* ruinent une nouvelle fois ses chances d'imposer son projet.

Ses adversaires – il en a d'innombrables – se frottent les mains. Nous sommes en 1914, à la veille de la grande conflagration. Les sénateurs hésitent. Les plus réalistes se rendent compte qu'ils ne peuvent s'opposer plus longtemps à une réforme qui renflouera les caisses de l'Etat. Tout à défendre son épouse, Caillaux le pacifiste doit convenir que son grand dessein est en passe d'aboutir parce que la guerre menace avec l'Allemagne. Non en raison de ses mérites. Surcroît d'amertume, le texte adopté par le Sénat est une version très édulcorée de celui voté par la Chambre. Du projet initial ne subsiste qu'un simple impôt sur le revenu. Il se superpose aux autres contributions, laissées en l'état malgré leur caractère inique et incohérent inlassablement dénoncé par Caillaux.

En quoi cette supertaxe ressemble-t-elle au projet de 1907 ? Sur le coup, elle fait figure de pâle succédané. Le recul aidant, ce jugement a été révisé. En 1914, un principe nouveau est né, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. Tenu pour fade par ses contemporains, le texte du Sénat institue un impôt général et progressif sur le revenu global des contribuables. C'est là un bouleversement décisif du système fiscal français. Le gage, pour l'avenir, d'une plus grande équité. En ce sens, l'An I de l'impôt sur le revenu est bien 1914. Une révolution inouïe et tardive, passée inaperçue de ceux qui, en cet été 1914, partaient au front la fleur au fusil.

***B. L. G.***

★ *Le vote de l'impôt général sur le revenu, 1907-1914*, de Myriam Frajerman et Dominique Winock. Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean Bouvier. Université Paris-VIII, 1972. *Joseph Caillaux*, de Jean-Claude Allain. Imprimerie nationale, tome I, 1978, tome II, 1981. *Joseph Caillaux*, de Jean-Denis Bredin, Hachette, 1980.

### La vérité guidait ses pas

**Pierre Mendès France, qui côtoya Joseph Caillaux à la Chambre des députés dans les années 30, tenait le ministre des finances de l'année 1907 pour un *« modèle altier et vigoureux de l'homme d'Etat républicain »*. Dans *La vérité guidait leurs pas* (Gallimard, 1976), Mendès France évoque en ces termes le combat de Caillaux en faveur de l'impôt sur le revenu : *« A notre époque aussi, il y a des résistances, des résistances désespérées aux évolutions les plus nécessaires. Il y a des forces de conservation, non point exactement au sens qu'on donne à ce terme lorsqu'on considère l'arc-en-ciel politique, mais en attachant au mot une signification plus large. Trop de gens sont attachés (je concède que, dans bien des cas, cela s'explique) à des structures, à des protections, ou encore à des droits acquis, dont la disparition est fatale à échéance plus ou moins rapprochée, et dont le maintien se traduit par des stagnations, des rigidités, par des ankyloses économiques, sociales ou politiques qui sont parmi les principales causes de la crise française »*.**




ROGER-VIOLLET — ALAIN GESGON/CIRIP

*A gauche : Joseph Caillaux en 1911, sortant d'un conseil des ministres à Rambouillet. A droite, une affiche de Miercolès, de mars 1914.*

## Jacques Marseille, historien

# « Il est totalement incivique qu'un Français sur deux ne contribue pas directement aux dépenses publiques »

**« Vous êtes directeur de l'Institut d'histoire économique et sociale (Paris I-Sorbonne). L'impôt sur le revenu est presque centenaire. Il a subi au fil des années des modifications. Mais sa philosophie, telle que la défendait Caillaux, reste la même. Quel jugement portez-vous sur l'impôt sur le revenu que nous connaissons aujourd'hui ?**

– Je ne suis pas certain que nous soyons au clair sur la « philosophie » de l'impôt sur le revenu. Deux conceptions sont en fait possibles. La première, conforme à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, est d'en faire une *« contribution »* à la dépense *« nationale »* commune. Ce sont les articles 13 et 14 de la Déclaration qui stipulent : *« Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. Les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. »*

» La seconde, inspirée des conceptions keynésiennes et des logiques de l'Etat-providence, est de faire des prélèvements obligatoires l'outil privilégié de l'intervention de l'Etat dans l'économie pour garantir la croissance et assurer le progrès économique. D'un côté, la justice ; de l'autre, l'efficacité. Faute de véritable choix entre ces deux « philosophies », nous appelons toujours « impôts » ce que les révolutionnaires de 1789 avaient voulu nommer « contributions ». C'est, par le truchement du vocabulaire, persister à croire que nous sommes des « sujets » « imposables » alors que nous devrions revendiquer le fait d'être devenus des « citoyens » appelés à « contribuer ».

**– Vous avez écrit que l'Ancien Régime a précipité sa chute faute d'avoir fait payer les riches et que la République se fragilisait elle-même faute de faire payer les pauvres. Curieux parallèle...**

– Le parallèle n'est pas si curieux. Ancêtre de l'impôt sur le revenu, la taille personnelle, appliquée sous l'Ancien Régime, fonctionnait, sur le plan technique, assez bien. Mais, dans la mesure où la noblesse, parce qu'elle devait, à l'origine, combattre pour la défense du royaume, et l'Eglise, parce qu'elle avait *« horreur du sang »*, en étaient exemptées, elle était devenue politiquement insupportable. En effet, tant que la noblesse avait réellement combattu, la taille était légitime. Mais à partir du moment où elle ne remplissait plus sa mission, l'exemption était devenue le privilège-symbole de la monarchie d'« ancien régime ».

> Qu'est-ce qu'une République qui refuse d'expliquer aux « pauvres » qu'ils doivent « contribuer » selon leurs « facultés », et qui préfère leur « imposer » les impôts indolores ou invisibles dont la TVA est l'exemple type ?

» Aujourd'hui, de la même manière, si l'on considère que chaque citoyen doit contribuer selon ses facultés, il est totalement incivique qu'un Français sur deux ne « contribue » pas, du moins directement, aux dépenses publiques. Une singularité qui fait que l'impôt sur le revenu ne représente en France que 18 % des recettes fiscales de l'Etat, alors que cette part est de près de 30 % dans les autres pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). Qu'est-ce qu'une République qui refuse d'expliquer aux « pauvres » qu'ils doivent « contribuer », selon leurs « facultés », et qui préfère leur « imposer » les impôts indolores ou invisibles dont la TVA est l'exemple type ?

» Ainsi, alors qu'un ouvrier français, marié et père de deux enfants, ne verse au fisc que 0,4 % de son salaire brut, le taux moyen de l'impôt sur ce même salaire brut est de 9,2 % en Allemagne, de 11,5 % aux Etats-Unis, de 14,8 % en Italie, de 15,6 % en Grande-Bretagne, de 33,4 % en Suède, de 35,6 % au Danemark, selon une enquête de l'OCDE effectuée en 1989. Osons le dire, la majorité des Français n'est pas écrasée par l'impôt sur le revenu !

**– La réforme fiscale entreprise par le gouvernement Juppé semble aller dans le sens que vous souhaitez. Qu'en pensez-vous ?**

– On pourrait croire, en effet, qu'elle va dans le bon sens, dans la mesure où elle tend à supprimer les multiples déductions qui faisaient le charme et la complexité de la fiscalité française et qu'elle prétend vouloir imposer le capital autant que le travail. En fait, il n'en est rien puisque, faute d'élargir l'assiette, elle risque de concentrer encore plus le poids de l'impôt sur une fraction étroite des « contribuables ». Si le gouvernement vise la simple efficacité, le mieux serait qu'il supprime l'impôt sur le revenu et qu'il le remplace par un impôt sur la dépense. Il économiserait ainsi l'énergie et le temps considérable qu'il passe à « traiter » et recouvrir le premier.

» Faut-il rappeler que si, en 1985, l'impôt sur le revenu des personnes physiques représentait 4,5 % du PIB, il n'en représentait plus que 3,6 % en 1994 ? Faut-il rappeler qu'en 1996 le montant envisagé de ce prélèvement – 309,4 milliards – est inférieur au budget de l'éducation nationale ? En supprimant l'impôt sur le revenu, l'Etat y gagnerait en efficacité et, ô combien, en popularité !

**– Les débats suscités par la fiscalité, spécialement par l'impôt sur le revenu, sont un excellent symptôme de l'état d'une société à une époque donnée. Quels travers nationaux, passés ou présents, ces débats révèlent-ils ?**

– Ils révèlent en fait les pesanteurs de longue durée qui travaillent toute société. Fraudeurs dans l'âme, les Français ne semblent guère avoir assimilé les valeurs de la République. Considérant toujours que l'« impôt » est le fait du « prince », ils ne revendiquent que des « privilèges ». »

*Propos recueillis par Bertrand Le Gendre*

**TRANSPORT AÉRIEN** Bill Clinton est intervenu, comme l'y autorise la loi, pour bloquer la grève des pilotes d'American Airlines, samedi 15 février, malgré un mot d'ordre syndical lancé après l'échec de négociations salariales. Les deux parties ont soixante jours pour arriver à un accord, faute de quoi le Congrès pourra leur imposer un règlement. ● LE CONFLIT d'American Airlines relance la question du niveau des salaires aux Etats-Unis dans un contexte de croissance et d'inflation maîtrisée. ● LES SALAIRES, après une longue période de vaches maigres, commencent à peine à se relever. En 1996, ils ont, pour la première fois, dépassé le niveau de 1990. Le retour des revendications ne semble pas menacer, pour l'instant, l'économie américaine. ● LA COMMISSION européenne, d'autre part, s'attaque sérieusement au problème de la sécurité aérienne en Europe.

# Le président Clinton bloque la grève des pilotes d'American Airlines

## A la suite de l'échec des négociations salariales, l'exécutif américain a invoqué une loi de 1926 sur les chemins de fer pour contraindre les pilotes et la direction à prolonger leurs discussions. L'économie américaine va connaître une recrudescence des revendications

**NEW YORK**
*de notre correspondante*

Les négociations salariales engagées entre la direction de la compagnie aérienne American Airlines et ses pilotes ont échoué à la date butoir de vendredi 14 février à minuit. Le président du syndicat des pilotes (l'Allied Pilots Association, ou APA) a lancé, vendredi à minuit, un mot d'ordre de grève qui devait paralyser indéfiniment l'ensemble de la compagnie. Mais quelques minutes plus tard, le président Bill Clinton est intervenu pour empêcher l'arrêt de travail.

Comme l'y autorise une loi de 1926 destinée à parer aux grèves dans les chemins de fer, M. Clinton a nommé un *« conseil présidentiel d'urgence »*, composé de trois personnes, qui a trente jours pour soumettre aux deux parties une proposition de règlement du conflit. Celles-ci auront ensuite trente jours pour s'entendre, faute de quoi le Congrès pourra leur imposer le règlement. Aucun appel à la grève ne peut être lancé pendant cette période de soixante jours.

C'est la première fois, depuis trente ans, qu'un chef de l'exécutif américain a recours à cette législation, mais l'échec des négociations en cours a convaincu la Maison Blanche que c'était la seule façon d'éviter le chaos qu'aurait provoqué la grève des 9 300 pilotes du premier transporteur aérien américain. Avec 2 200 vols quotidiens, American Airlines transporte quelque 200 000 personnes par jour et assure un cinquième du trafic aérien commercial aux Etats-Unis. Jeudi, devant une commission du Congrès, le PDG d'American Airlines, Robert Crandall, avait affirmé qu'une grève pourrait détruire totalement la compagnie en 90 jours.

Le conflit porte sur deux questions : les rémunérations et la sous-traitance (*Le Monde* daté 2-3 février). En novembre dernier, la direction avait offert aux pilotes une augmentation de 5 % sur quatre ans, assortie de 5,75 millions de dollars en *stock options*. Refus des pilotes le 8 janvier : ils réclament une augmentation de 11 % sur quatre ans, et 7,25 millions en *stock options*. Ils estiment pouvoir profiter des bénéfices d'American Airlines, qui se montent à 1,2 milliard de dollars sur les deux dernières années. Une telle revendication, affirme M. Crandall, réputé pour sa fermeté, coûterait 200 millions de dollars à American Airlines et assurerait aux pilotes un niveau de rémunération supérieur de 9 % à celui de leurs collègues les mieux payés.

La seconde pomme de discorde a trait à un problème récent au cœur de conflits sociaux délicats, notamment dans l'industrie automobile : celui de la sous-traitance de certaines activités par des entreprises extérieures dont les employés sont peu syndiqués et donc plus malléables. American Airlines entend développer sa flotte de petits avions de 50 à 70 places pour assurer les liaisons régionales, et les faire exploiter par sa filiale American Eagle. Les pilotes d'American Eagle, qui ne sont pas membres de l'APA, gagnent en moyenne 35 000 dollars par an, alors que les salaires annuels d'American Airlines tournent autour de 120 000 dollars. L'APA a donc demandé que tous ces vols soient désormais confiés aux pilotes d'American Airlines, quitte à laisser subsister un différentiel de rémunération. C'est donc bien aussi, affirment les pilotes, la question de la sécurité de leur emploi qui est en jeu dans ce conflit.

*Sylvie Kauffmann*

# Les salariés américains reprennent goût à la revendication

**NEW YORK**
*de notre correspondante*

La revendication des 9 300 pilotes d'American Airlines relance la question du niveau des salaires aux Etats-Unis dans un contexte de croissance soutenue (3,4 % au dernier trimestre 1996) avec une inflation jusqu'ici parfaitement maîtrisée (2,1 % l'an passé). Si les revenus des actionnaires et les rémunérations des PDG ont atteint des niveaux mirifiques, les salaires, eux, ont stagné ; c'est même la réduction des coûts des entreprises et la stagnation des salaires qui ont permis aux sociétés les plus performantes de multiplier leurs bénéfices. Après une longue période de vaches maigres, les salaires commencent seulement à se relever. En 1996, ils ont, pour la première fois, dépassé le niveau de 1990 et enregistré une progression supérieure (de 0,54 %) à celle de l'inflation, pour atteindre en décembre la moyenne horaire de 11,98 dollars.

Le conflit à American Airlines, estiment la plupart des experts, n'a pas valeur de test national pour la combativité salariale de la main-d'œuvre : il réunit trop d'éléments propres à une catégorie professionnelle spécifique et au secteur des transports aériens. Mais, de manière générale, les conditions commencent à être réunies pour que les salariés américains se montrent plus gourmands : le très bas niveau de chômage, autour de 5,5 %, voire la pénurie de main-d'œuvre dans certaines régions des Etats-Unis, est évidemment un facteur essentiel.

Le retour des revendications salariales risque-t-il de menacer le scénario de l'atterrissage en douceur en relançant l'inflation ? C'est l'éternelle question, face à laquelle une partie des économistes américains affichent pourtant une certaine sérénité. D'abord, les signes confirmant la poursuite d'une croissance dépourvue de poussées inflationnistes se multiplient : l'indice des prix de gros a accusé vendredi son premier déclin (– 0,3 %) depuis octobre 1994, provoquant la surprise des analystes de Wall Street, qui s'attendaient à une pression sur les prix à ce stade-là du cycle de croissance, entré dans sa septième année. Parallèlement, la production industrielle stagne, après avoir augmenté de 0,5 % en décembre et 0,8 % en novembre, ce qui allège également les pressions inflationnistes sur l'économie.

### SYNDICATS AFFAIBLIS

Tout aussi important, le facteur psychologique ne joue pas en faveur d'une grande audace revendicatrice de la part des salariés, du moins dans l'immédiat : les cuisants souvenirs du *downsizing* (suppressions d'emplois), qui se poursuit d'ailleurs dans les secteurs encore en restructuration, ne sont pas si lointains. La fameuse *« anxiété économique »* dont on a tant parlé l'an dernier ne s'est pas évaporée comme par miracle, et, en dépit des efforts de réorganisation de l'AFL-CIO, les syndicats demeurent très affaiblis.

Alan Greenspan, le patron de la Réserve fédérale, a averti, le mois dernier, que le phénomène *« d'insécurité de l'emploi »*, qui rend la main-d'œuvre si docile, était peut-être en voie de disparition. Mais, pour l'heure, lui-même ne paraît pas alarmé par les effets inflationnistes de la croissance des salaires, puisque la Fed vient de nouveau de décider, début février, de ne pas augmenter les taux d'intérêts. *« La question de la sécurité de l'emploi demeure un énorme point d'interrogation*, relève Delos Smith, analyste au Conference Board. *Tout le monde observe, mais pour l'instant rien ne prouve une pression inflationniste des salaires. »*

Enfin, les augmentations salariales les plus importantes ces derniers temps interviennent dans le bâtiment et dans le secteur de la haute technologie, doté de forts gains de productivité et considéré comme le moteur de la croissance américaine actuelle. Elles concernent surtout les salaires des cadres et des cadres supérieurs. L'extension de la pratique des rémunérations variables, liées à la performance, permet aux entreprises d'adapter le coût de la main-d'œuvre aux variations économiques et favorise les gains de productivité.

Pour Joe Stiglitz, qui vient de quitter la Maison Blanche, où il était le chef des conseillers économiques du président Clinton, les risques de surchauffe sont donc minimes. Et si, d'aventure, le faible niveau du chômage venait à relancer l'inflation, il serait toujours possible, promet-il dans le dernier numéro du *Journal of Economic Perspectives*, d'arrêter la hausse des prix en ralentissant l'économie.

*S. K.*

# Bruxelles veut prendre en main la sécurité aérienne

**RÉUNIS** à Copenhague le 14 février, les ministres des transports de trente-cinq pays européens ont engagé la construction d'un système commun de contrôle aérien, sous l'autorité d'Eurocontrol. La multiplication des accidents récents et les prévisions en la matière – selon Boeing, il y aura d'ici dix ans un accident par semaine dans le monde – ont souligné les insuffisances en matière de sécurité.

Avec la levée du monopole d'Etat du transport aérien dans le monde, une multitude de petites compagnies se sont créées tous azimuts, parfois dans des conditions financières précaires. Certaines d'entre elles se sont lancées sans avoir de mécaniciens certifiés pour réparer les équipements occidentaux. *« En Russie, il vaut mieux voler sur Iliouchine que sur Airbus. Au moins, ils connaissent leurs avions »*, raconte un expert du sujet. Autre problème, celui de la langue : dans certains pays, comme la Russie ou la Chine, les contrôleurs aériens et les pilotes parlent peu anglais, la langue du contrôle aérien dans le monde entier.

Selon Boeing, le pourcentage d'accidents est cinq fois plus élevé pour les compagnies aériennes non occidentales. Or toutes ces petites compagnies qui fleurissent peuvent, dans certains cas, être affrétées par des compagnies ou des voyagistes européens. L'exigence de sécurité est donc capitale. D'autant que la Commission a été mandatée par les ministres des transports en octobre 1996 pour négocier avec dix pays d'Europe de l'Est leur libre accès à l'espace aérien européen.

### LISTE NOIRE

Les Etats-Unis publient une liste noire des compagnies dangereuses (certains avions, ceux de nationalité gambienne par exemple, y sont interdits de séjour). Les Allemands voudraient en faire autant. Mais une telle publication est délicate à importer sur le Vieux Continent où elle heurterait des intérêts diplomatiques divergents : on voit mal la France interdire des compagnies africaines.

La Commission européenne, pour avancer, s'apprête à réclamer au conseil des ministres des transports l'obligation, pour chaque Etat membre, de collecter des informations sur toutes les compagnies (rapports de pilotes, incidents, plaintes de passagers, immobilisation d'avions...) et d'indiquer automatiquement aux Quinze celles qui représentent à l'évidence un danger, même potentiel. Le but de Bruxelles est de jouer sur le besoin de sécurité des voyageurs. *« Imaginez. La France constate qu'une compagnie africaine n'est pas assez sûre. Compte tenu des relations entre la France et l'Afrique, il sera difficile de lui interdire l'accès au territoire hexagonal. Mais si cette information est transmise à l'Allemagne par exemple, moins soucieuse de ses relations avec le continent africain, on peut imaginer que Bonn décidera d'interdire le passage de cette compagnie dangereuse dans ses aéroports »*, explique un fonctionnaire européen. *« Dans ce cas, ce sera connu, notamment des passagers français. Et Paris, sous pression, se verra contraint de prendre à son tour des mesures »*.

### FAIBLES MOYENS

Deuxième aspect de la proposition de Bruxelles, les pays membres devront respecter une réglementation commune minimum et se doter d'un système de sanctions. Au-delà, la Commission entend se donner de nouveaux pouvoirs : de procéder elle-même à des inspections au sol des avions et d'interdire, le cas échéant, l'exploitation d'une compagnie ou des appareils d'un pays. Dans ce domaine, Bruxelles ne dispose aujourd'hui que de très faibles moyens. Ce sont les Etats membres qui accordent, par le biais d'accords bilatéraux, des droits de trafic à des compagnies extra-communautaires.

Par ailleurs, en décembre 1996, Bruxelles a proposé, aux quinze ministres des transports l'instauration d'une organisation européenne pour la sécurité européenne. Elle serait chargée d'élaborer, d'adopter et de faire respecter des réglements contraignants sur la sécurité aérienne – et notamment l'entretien des appareils –, d'harmoniser et d'effectuer les contrôles techniques et de négocier des règles similaires avec les autorités compétentes étrangères. Cette nouvelle structure remplacerait les Joint Aviation Authorities (JAA), qui ont été créés en 1990 dans cet objectif, mais qui manquent de pouvoir : les JAA rassemblent vingt-six membres, dont les quinze de l'Union Européenne, et ne prennent de décision qu'à l'unanimité. Bruxelles souhaiterait que les décisions soient, dans le futur, votées à la majorité qualifiée. Et la Commission, qui n'y est pas représentée en tant que telle, voudrait en être membre à part entière.

*Virginie Malingre*

# Le conflit entre LVMH et le château d'Yquem s'envenime

**LE COMTE** Alexandre de Lur-Saluces est toujours bel et bien à la tête du château d'Yquem et entend y demeurer longtemps encore. Le groupe LVMH n'a, selon lui, pas réussi à acquérir le célébrissime domaine viticole du sauternais, et différents éléments laissent aujourd'hui penser qu'il pourrait ne jamais parvenir à mettre à son catalogue le plus grand vin liquoreux de la planète. Plusieurs actions en justice sont en cours et l'affaire a pris la dimension d'une crise majeure au sein de la famille de Lur-Saluces.

Tout avait démarré en fanfare avec l'annonce, l'an dernier, de l'acquisition par le groupe de Bernard Arnault de ce domaine pour une somme que l'on estimait alors à 1 milliard de francs (*Le Monde* du 29 et 30 novembre 1996). On s'était vivement ému à Bordeaux, craignant en particulier que les méthodes de gestion et le souci de rentabilité immédiate de ce groupe ruinent rapidement l'aura d'un domaine qui produit moins de 100 000 bouteilles pour 100 hectares et qui n'hésite pas à ne pas commercialiser sous l'étiquette d'Yquem les millésimes qu'il tient pour en deçà de la grande qualité habituelle.

Principal artisan depuis près de trente ans du renom international grandissant de ce vin hors du commun, le comte Alexandre de Lur-Saluces était en voyage en Orient avec les membres du Comité Colbert lorsque le projet de transaction fut éventé. *« Ma surprise fut d'autant plus grande que je pensais retrouver M. Arnault à Tokyo lors de ce déplacement. Or, il avait en définitive décidé de ne pas être du voyage*, a déclaré au *Monde* le comte Alexandre de Lur-Saluces. *A mon retour j'ai aussitôt décidé de contre-attaquer. »*

### INDIVISION

*LVMH avait publié un communiqué* précisant que le groupe avait conclu un protocole d'accord pour le rachat d'environ *« 55 % des actions »* des deux sociétés du château (une société civile et une autre en commandite par actions) auprès de quarante actionnaires. *« Ceci est totalement impossible dans la mesure où 47 % des actions des sociétés sont détenus en indivision par mon frère Eugène de Lur-Saluces et par moi-même. Cette indivision a été établie en 1968 par mon oncle Bertrand et nous l'avons récemment notifiée aux actionnaires ainsi qu'à l'éventuel acquéreur »*, explique le comte. Il possède, d'autre part, à titre personnel, et avec son fils, près de 10 % des actions des deux sociétés ce qui *de facto* devrait suffire à interdire la transaction annoncée. Le responsable d'Yquem a demandé auprès du tribunal de Bordeaux l'annulation de la promesse de cession d'actions. Il a, d'autre part, déposé une plainte contre X... pour *« abus de faiblesse »* devant le doyen des juges d'instruction du tribunal de Bordeaux.

### « DÉMARCHE MONSTRUEUSE »

On dénonce, dans l'entourage du comte, une *« manipulation condamnable tant d'un point de vue moral que juridique »*, visant à profiter de la très grande faiblesse du marquis Eugène de Lur-Saluces aujourd'hui âgé de 75 ans. *« Son état s'est aggravé ces derniers temps*, ajoute-t-on. *Il n'a pas mis les pieds au château d'Yquem depuis 1968, après que Bertand de Lur-Saluces, qui en avait fait son légataire universel, au début des années 20, eut décidé en 1968 de mettre en place l'indivision entre les deux frères, estimant, à juste titre, qu'Eugène n'avait pas les compétences nécessaires pour gérer et faire fructifier le domaine. »* L'entourage du comte Alexandre de Lur-Saluces envisage une action visant, d'une part, à exclure Bertrand Hainguerlot, un cousin éloigné proche de LVMH, de la présidence du conseil de surveillance d'Yquem et, d'autre part, à obtenir réparation des préjudices subis.

M. Hainguerlot répond que l'indivision tardivement invoquée par le comte n'a jamais existé et que le fait a été *« vérifié »*. *« Tous les documents officiels de 1969 et 1970 en témoignent et Alexandre de Lur-Saluces n'a, en 1968, fait que régler la succession. D'autre part, il faut rappeler que le château est dans la famille depuis quatre cent cinquante ans et qu'il ne s'en est occupé que pendant trente ans. » « LVMH est bel est bien aujourd'hui propriétaire du titre, la transaction s'étant faite sur la base d'une valeur globale du milliard de francs. Pour ce qui est des insinuations sur la santé et les absences d'Eugène de Lur-Saluces il s'agit véritablement d'une démarche monstrueuse et nous produirons sur ce point des témoignages de notables bordelais. »*

Au-delà de l'aspect immanquablement spectaculaire de cette affaire, c'est bel et bien la question de la pérennité des grandes entreprises viticoles familiales qui est en jeu. Affaiblies par la fiscalité, les entreprises sont de plus en plus fragiles face à la voracité des multinationales, souvent étrangères à la viticulture mais qui voient dans ces châteaux le double intérêt du prestige international et de la renabilité à court terme.

*Jean-Yves Nau*

# Les mineurs de charbon manifestent dans la Ruhr

**PLUS DE 100 000 PERSONNES** ont formé, vendredi 14 février, une chaîne humaine de 100 kilomètres de long, la plus longue jamais réunie en Allemagne, dans le bassin minier de la Ruhr en signe de solidarité avec les mineurs de charbon dont l'avenir est compromis par des coûts de production trop élevés. Les mineurs ont reçu le soutien du ministre du travail lui-même, Norbert Blüm, qui a mis en garde contre le risque de *« laisser l'industrie minière couler »*. De nombreux responsables politiques allemands, en particulier sociaux-démocrates, ont également pris part à la manifestation.
En 1996, près de 7 400 emplois ont été supprimés dans l'industrie minière allemande, qui ne comptait plus, au début de l'année, que quelques 85 200 salariés, contre 607 000 quarante ans plus tôt. L'IG Bergbau estime que, d'ici à 2005, le nombre des salariés de la mine diminuera encore de moitié pour chuter à 45 000 avec la fermeture de sept fosses parmi les dix-neuf toujours exploitées. – *(AFP)*.

## DÉPÊCHES

■ **SERVAIR : les salariés de la filiale d'Air France**, chargée de la restauration sur le long courrier, à Roissy, sont en grève depuis mercredi 12 février pour protester contre leurs conditions de travail et des écarts salariaux.

■ **SAAB : le constructeur suédois est retombé dans le rouge en 1996.** *La filiale à 50 % de General Motors a perdu 1,24 milliard de couronnes*, contre un résultat équilibré en 1995. Le chiffre d'affaires de Saab a, lui, légèrement baissé pour atteindre 19,96 milliards de couronnes.

■ **SPIE BATIGNOLLES : l'opération de prise de contrôle de Spie Batignolles par ses salariés s'est bien déroulée** : les souscriptions du personnel ont dépassé 270 millions de francs à la clôture de l'opération le 12 février, alors que le minimum requis était de 180 millions.

■ **OPEL et MERCEDES : la Commission européenne** a ouvert une enquête contre Opel et Mercedes, suite à des plaintes contre des concessionnaires qui refuseraient de vendre leurs voitures à des étrangers.

**RETRAITE** La proposition de loi créant des plans d'épargne-retraite ou fonds de pension à la française est maintenant connue dans le détail. Elle devrait être votée par l'Assemblée nationale et le Sénat avant la fin du mois. ● LES QUATORZE MILLIONS DE SALARIÉS du secteur privé vont pouvoir, dès l'automne, commencer à souscrire à des fonds qui leur verseront une rente au moment où ils cesseront leur activité. ● LES SOMMES DÉPOSÉES sur le PER seront obligatoirement gérées à l'extérieur de l'entreprise par des sociétés d'assurances ou de prévoyance, des banques ou des mutuelles, sous le contrôle d'un comité de surveillance. ● LA PART DES ACTIONS ne pourra dépasser 65 % des sommes investies, et celle des produits de taux (obligations et placements monétaires) ne pourra pas non plus être supérieure à 65 % du portefeuille.

# Les fonds de pension permettront des investissements plus ou moins risqués

## Les plans d'épargne-retraite devraient voir le jour à l'automne. Ils permettront aux 14 millions de salariés du privé d'obtenir des revenus complémentaires au moment où ils cesseront leur activité. Vingt à trente ans d'épargne seront nécessaires pour constituer une rente significative

*LES PREMIERS* fonds de pension à la française devraient voir le jour dès l'automne prochain. La proposition de loi de Jean-Pierre Thomas, déposée par les députés UDF en 1993, après être passée devant les députés et les sénateurs à plusieurs reprises, est enfin connue dans sa version finale. Elle devrait être entérinée en l'état au Sénat le 19 février puis à l'Assemblée le 25 février. Les décrets d'application sont attendus pour cet été. Les 14 millions de salariés du secteur privé vont donc pouvoir, s'ils le veulent, souscrire à des plans d'épargne-retraite (PER) qui leur verseront une rente au moment où ils cesseront leur activité.

La création d'un fonds de pension résulte a priori d'un accord d'entreprise entre employeur et syndicats. Dans le cas où les deux parties n'arrivent pas à s'entendre dans un délai de six mois, l'employeur peut souscrire unilatéralement à un fonds de pension. Si un an après la promulgation de la loi, le salarié ne se voit toujours rien proposer, il est en droit de demander son adhésion à un PER existant par ailleurs. Un salarié peut demander à changer de PER au bout de dix ans. Mais il ne peut le faire qu'une fois.

### PARTIELLEMENT DÉFISCALISÉES

Aux sommes versées par les salariés pourra s'ajouter l'abondement de l'entreprise. Celui-ci est exonéré des cotisations patronales si son montant ne dépasse pas 85 % du plafond annuel de la sécurité sociale, soit 139 944 francs en 1997. Les organisations syndicales voient dans cet avantage un risque de pertes de ressources et un danger mortel pour les régimes obligatoires de retraite. L'abondement est par ailleurs limité à quatre fois le versement du salarié. L'ensemble des sommes versées par le salarié et par l'entreprise seront partiellement défiscalisées : elles seront déductibles du revenu imposable dès lors qu'elles ne dépassent pas 5 % de la rémunération brute ou 20 % du plafond annuel de la sécurité sociale (32 928 francs en 1997). Si ces plafonds ne sont pas atteints au cours d'une année, les possibilités de versement peuvent être reportées sur les trois années suivantes.

Les sommes déposées sur le PER seront obligatoirement gérées à l'extérieur de l'entreprise par des sociétés d'assurance ou de prévoyance, des banques ou des mutuelles, sous le contrôle d'un comité de surveillance. Celui-ci sera composé pour moitié de représentants élus des adhérents du plan et informé au moins une fois par an des principaux éléments de gestion. Les sénateurs tenaient à ce que la gestion de l'actif d'un fonds de pension soit confiée, pour des raisons de sécurité, à des sociétés à part entière et spécialisées dans la gestion de fonds de pension. Ils n'ont pas obtenu gain de cause : cette gestion déléguée n'est qu'optionnelle. La Mondiale et la BNP ont d'ores et déjà annoncé la création de sociétés spécialisées, respectivement La Mondiale Fonds d'Epargne Retraite et Natio Retraite. Natio Retraite déclinera son offre de trois manières. Un premier type de produits sera assorti d'une garantie du capital. Dans un deuxième type de produits, les fonds seront d'autant plus investis en actions que l'horizon de la retraite sera éloigné. Une manière de limiter le risque en capital lié à l'investissement en actions. Enfin, la BNP proposera aux entreprises qui le souhaitent une « gestion à la carte ». « *Nous offrons un produit avec garantie du capital. Dans ce cas, les fonds seront investis en actions à hauteur de 35-40 %, et en obligations pour le reste. Ce qui permet de minimiser le risque, compte tenu de la législation* », explique Olivier Simard, responsable technique de la partie retraite entreprise à La Mondiale. « *Pour les clients souhaitant une gestion plus dynamique, on pourra faire appel à tous les produits du marché et prendre plus de risque. Risque qui sera porté par les assurés.* »

Les autres banques ou assurances travaillent aussi sur le sujet. « *Nous devrions annoncer la création d'une société spécialisée dans la gestion de fonds de pension dans les semaines à venir* », dit-on au Crédit lyonnais. Pour la Société générale, l'annonce devrait être faite dans les prochains jours. « *On attend les décrets d'application pour mettre sur pied une structure spécialisée dans les fonds de pension* », dit-on aux AGF.

### SOUS FORME DE RENTE

La gestion de ces actifs répondra à un premier objectif : contribuer au renforcement des fonds propres des entreprises. Ainsi, la part des sommes épargnées investie dans les produits de taux (obligations, placements monétaires) ne pourra dépasser 65 % du total. Il faudra donc qu'au moins 35 % des actifs soient investis en actions.

Les fonds d'épargne-retraite ne seront pas autorisés à s'engager sur des taux d'intérêt garantis, ce qui aurait pu favoriser le placement en obligations au détriment des actions. Pour Jean-Pierre Thomas, les fonds de pension, qui devraient collecter 30 à 40 milliards de francs par an, doivent « *répondre au risque de colonisation des fonds de pension américains* ». Toutefois, la gestion des actifs doit respecter un ensemble de règles prudentielles, mettant l'épargnant à l'abri de mauvaises surprises. Dans cette optique, la part des actions ne pourra pas, non plus, dépasser 65 %. Par ailleurs, les titres d'une seule et même société cotée ne devront pas représenter plus de 5 % de l'actif du fonds. Quant aux actions des sociétés non cotées, pour l'essentiel des PME, elles ne pourront, au total, représenter plus de 10 % de l'actif du fonds et le poids de chacune de ces sociétés sera limité à 0,5 %. Par l'intermédiaire de la commission de contrôle des assurances, l'Etat pourra vérifier que les règles d'engagement des fonds sont bien respectées.

Les salariés retrouveront leurs placements et le fruit de ceux-ci sous forme de rente après 60 ans. Tout ou partie de ces sommes pourront être reversées, en cas de décès, aux enfants ou au conjoint survivant. Si le décès intervient avant le départ en retraite, on ne sait pas enore ce qui se passera. Les décrets devraient préciser ce point. Vingt à trente ans sont nécessaires pour constituer une rente significative. Les salariés pourront opter pour une sortie, en partie, sous forme de capital. Elle ne pourra pas excéder 20 % des montants acquis ni 75 % du plafond de la sécurité sociale (123 480 francs en 1997). Rente et capital seront imposables.

***Virginie Malingre***

## Mode d'emploi

● **Création d'un fonds de pension** : elle résulte d'un accord d'entreprise entre employeur et syndicats. Si aucun accord n'est trouvé au bout de six mois, l'employeur est en mesure de souscrire unilatéralement à un fonds de pension. Si un an après la promulgation de la loi, le salarié ne s'est toujours rien vu proposer, il est en droit de souscrire à un fonds de pension existant

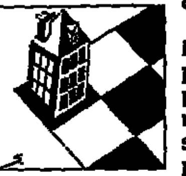
● ***L'entrée dans le fonds*** : l'employeur versera un abondement, plafonné et exonéré de cotisations patronales, aux sommes versées par le salarié. L'épargne du salarié ainsi que l'abondement seront déductibles de l'impôt sur le revenu, jusqu'à un certain seuil.

● ***La gestion*** : *elle sera assurée* par des banques, des assureurs, des mutuelles ou des caisses de prévoyance. Elle doit permettre aux entreprises françaises de renforcer leurs fonds propres. Pour cela, au moins 35 % des fonds doivent être placés en actions. Elle doit cependant rester prudente. La part des actions est donc limitée à 65 %. Les titres d'une seule et même société cotée ne pourront représenter plus de 5 % de l'actif du fonds. Les actions *des sociétés non cotées ne devront* pas dépasser 10 % de l'actif du fonds et le poids de chacune de ces sociétés sera limité à 0,5 %.

● **La sortie** : lors de son départ à la retraite, le salarié pourra toucher son épargne et les intérêts capitalisés sous forme de rente. Il pourra aussi opter pour une sortie, en partie, sous forme de capital.

## *Location en meublé : le pour et le contre*

**Afin d'échapper aux contraintes de durée-bail minimum de 3 ans – qui vont de pair avec la location d'un logement nu –, certains bailleurs sont tentés de recourir à la formule du meublé. Celle-ci est effectivement pratique si l'on cherche, par exemple, à louer temporairement un bien destiné à accueillir de futurs enfants étudiants.**



IMMOBILIER

**La location en meublé intéresse principalement les cadres, scientifiques ou membres des professions libérales effectuant un séjour de plusieurs mois dans une ville étrangère. La majorité de la demande se porte sur des biens situés dans les quartiers « bourgeois », les trois pièces de 50 à 60 m² étant, de loin, la catégorie la plus prisée.**

**Pour les propriétaires, cette formule offre différents attraits. Elle permet tout d'abord d'obtenir un revenu locatif plus important qu'avec un logement vide. A catégorie comparable, ce bonus est d'environ 30 % pour un trois pièces et de 20 à 25 % pour un deux pièces. La plupart des dispositions contractuelles (durée, loyer, etc) sont librement définies entre le propriétaire et le locataire en vertu des articles 1708-1778 du code civil. Enfin, à condition de ne pas encaisser plus de 70 000 francs de loyers par an, la location en meublé n'occasionne que des formalités administratives assez légères : il suffit d'indiquer le montant brut des loyers perçus dans la déclaration d'impôt sur les revenus et le fisc se charge d'en déterminer la partie imposable après abattement forfaitaire sur les frais de 50 % (minimum de 2 000 francs).**

**Revers de la médaille ? Le logement doit être totalement équipé et le renouvellement complet des fournitures (de l'électroménager à la literie) envisagé, en moyenne, une fois tous les 5-6 ans. Autre facteur négatif : il est très rare qu'un meublé soit loué 12 mois sur 12. Le changement fréquent d'occupant pèse donc sur la rentabilité locative globale et démultiplie les risques d'impayés, de retards de paiement ou encore de dégradation.**

**Enfin, il est bon de savoir que si un occupant indélicat s'installe dans les lieux et refuse de payer son loyer, les mesures de condamnation et d'expulsion nécessitent exactement les mêmes démarches judiciaires et policières que dans le cas d'un bail classique. Les risques d'odyssée procédurière sont donc, là aussi, rigoureusement incontournables.**

***Didier Laurens***

# Les boursiers reprennent de l'assurance

**LES SOMMETS** ont parfaitement l'heur de convenir à la Bourse de Paris, qui à l'image de la *période précédente n'a cessé de battre des records* d'altitude. N'en déplaise à ceux qui prédisent une correction depuis plusieurs semaines, le marché parisien continue à monter d'une allure pratiquement imperturbable. Il faut convenir qu'il bénéficie actuellement d'un environnement propice – dollar fort, taux d'intérêt bas, Wall Street et abondance de liquidités – qui, quoi qu'il arrive, restera dans la mémoire des boursiers. D'un vendredi à l'autre, les valeurs françaises ont ainsi gagné 1,15 %, l'indice CAC terminant à 2 627,42 points.

VALEURS

Cette santé du marché parisien a donné l'occasion à quelques titres de se distinguer plus que les autres. Ainsi, les rumeurs de rapprochements dans l'assurance se multiplient depuis l'annonce au mois de novembre de l'opération entre AXA et UAP. Les grands bénéficiaires de ces rumeurs cette semaine sont incontestablement les troisième et quatrième assureurs français, les AGF et le GAN.

Les AGF terminent la semaine sur un gain de 7,77 %, à 195,50 francs. Depuis la fusion AXA-UAP, et dans l'attente d'un recomposition du secteur, les AGF apparaissent fragiles. Le capital de la compagnie d'assurances privatisée en 1996 n'est pas verrouillé, et la Banque Lazard, conseil de l'assureur allemand Allianz, ne cache pas l'intérêt de ce dernier. *Toutefois, une action hostile paraît* improbable et les deux groupes ont démenti l'intention de l'assureur d'outre-Rhin de s'emparer du groupe français. Les opérateurs prêtent également aux AGF l'intention de racheter Athéna, douzième assureur français à Worms et Cie pour se mettre à l'abri d'un éventuel raid d'Allianz.

**UNE HAUSSE INJUSTIFIÉE**

A moins que les AGF ne se portent acquéreur du GAN, comme en font état d'autres rumeurs. Cette rumeur, en particulier, a permis à l'assureur public de terminer la semaine à 123,60 francs, en hausse de 16,27 % d'un vendredi sur l'autre. Selon un communiqué publié vendredi par le GAN, la hausse du cours de l'action ces derniers jours à la Bourse de Paris est jugée injustifiée par la compagnie d'assurances, pour qui les audits en cours auront un impact négatif sur les résultats 1996. Le GAN publiera ses résultats 1996 à la fin du mois d'avril. Ils devraient encore être en pertes significatives, estiment des analystes financiers. Si cet avertissement a freiné la progression du cours vendredi, sa filiale UIC a littéralement flambé, pour terminer la séance sur un gain de 30,1 %, à 33,50 francs. Cette vive hausse est attribuée à des spéculations sur un possible rachat des participations minoritaires. Le titre affiche actuellement la plus forte progression de la Bourse de Paris depuis le début de l'année avec un gain de 69,6 %.

*L'autre événement de la semaine a été* l'annonce du choix de Cegetel, filiale de la Générale des eaux, comme partenaire de la SNCF dans les télécommunications au détriment de Bouygues. Jeudi 13 février, jour de l'annonce, la Générale des eaux touchait un plus haut cours historique en terminant sur un gain de 3,35 % à 802 francs dans un volume considérable de 1,6 million de titres. Vendredi, le titre cédait toutefois un peu de terrain sous l'effet des prises de bénéfice et terminait à 792 francs. En cinq séances, l'action a gagné 2,33 %. Bouygues, qui avait été donné gagnant depuis plusieurs semaines reste le perdant de l'histoire : l'action termine la semaine sur un recul de 2,47 %, à 553 francs.

Eiffage a également réalisé un bon parcours : poursuivant son spectaculaire rattrapage amorcé depuis le début de l'année, Eiffage (BTP) a progressé de 4,44 %, *à 329 francs. A ce niveau, le titre de* l'entreprise est la troisième plus forte hausse du marché parisien depuis le début de l'année, avec une progression de 60,5 %. En 1996, le titre avait perdu 70 % de sa valeur. Pour les analystes financiers, cette hausse revêt essentiellement un caractère spéculatif *ne* reflétant pas la situation fondamentale de l'entreprise, d'autant plus que le secteur de la construction est très volatil.

*François Bostnavaron*

## REVUE DES ACTIONS

| AGROALIMENTAIRE | 14-02-97 | Diff. |
|---|---|---|
| Bongrain | 2168 | +0,13 |
| Danone | 874 | +3,80 |
| Eridania Beghin | 925 | +6,93 |
| Fromageries Bel | 4560 | +1,92 |
| LVMH Moet Hen. | 1419 | −1,38 |
| Pernod-Ricard | 317,30 | +3,48 |
| Remy Cointreau | 154 | +0,82 |
| Saint-Louis | 1430 | +2,14 |
| | — | — |
| | — | — |

| ASSURANCES | 14-02-97 | Diff. |
|---|---|---|
| AGF-Ass.Gen.France | 195,50 | +7,89 |
| Axa | 375,50 | +0,68 |
| GAN | 123,60 | +16,60 |
| SCOR | 216,90 | −0,95 |
| Union Assur.Fdal | 633 | +0,95 |
| | — | — |
| | — | — |
| | — | — |

| BATIMENT ET MATÉRIAUX | 14-02-97 | Diff. |
|---|---|---|
| Bouygues | 553 | −1,60 |
| Ciments Fr.Priv.B | 204,50 | +1,23 |
| Colas | 780 | −2,25 |
| Eiffage | 329 | +3,13 |
| Eurotunnel | 7,05 | −4,72 |
| GTM-Entrepose | 292,10 | −0,98 |
| Imetal | 849 | −2,41 |
| Jean Lefebvre | 300,10 | +4,20 |
| Lafarge | 364,70 | +1,30 |
| Saint-Gobain | 843 | +0,95 |
| SGE | 124 | +0,81 |
| | — | — |
| | — | — |

| CHIMIE | 14-02-97 | Diff. |
|---|---|---|
| Air Liquide | 908 | −1,84 |
| Gascogne (B) | 509 | −0,97 |
| Michelin | 341,60 | −0,29 |
| Plastic-Omn.(Ly) | 505 | +5,86 |
| Rhone Poulenc A | 193,30 | +5,97 |
| Sanofi | 576 | −1,53 |
| Synthelabo | 599 | +0,67 |
| | — | — |
| | — | — |

| CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE | 14-02-97 | Diff. |
|---|---|---|
| BIC | 932 | +4,48 |
| Christian Dior | 879 | −3,08 |
| Clarins | 782 | +2,35 |
| DMC (Dollfus Mi) | 163 | +0,61 |
| Essilor Intl | 1570 | −4,38 |
| Groupe Andre S.A. | 466 | −2,93 |
| L'Oreal | 2039 | +2,[illegible] |
| Moulinex | 129,80 | +4,48 |
| Salomon (Ly) | 449,70 | −5,72 |
| S.E.B. | 1097 | −2,05 |
| Skis Rossignol | 158 | −2,46 |
| Sommer-Allibert | 166 | −2,35 |
| Zodiac ex.dt divid | 1523 | −4,21 |
| | — | — |
| | — | — |
| | — | — |

| CRÉDIT ET BANQUES | 14-02-97 | Diff. |
|---|---|---|
| Bancaire (Cie) | 715 | +4,37 |
| B.N.P. | 237 | +5,33 |
| C.C.F. | 271 | +5,52 |
| Cetelem | 700 | +1,59 |
| CLF-Dexia France | 521 | −2,25 |
| Comptoir Entrep. | 13,75 | +10 |
| CPR | 477 | +1,92 |
| Cred.Fon.France | 65,25 | +0,07 |
| Credit Lyonnais CI | 187,90 | +3,69 |
| Credit National | 369 | +2,78 |
| Societe Generale | 678 | +4,95 |
| UFB Locabail | 559 | +7,91 |
| UIC | 33,50 | +38,09 |
| Via Banque | 211 | +9,89 |
| | — | — |

| DISTRIBUTION | 14-02-97 | Diff. |
|---|---|---|
| Carrefour | 3558 | +5,51 |
| Casino Guichard | 246,70 | −0,04 |
| Castorama Dl (Li) | 911 | +0,10 |
| Comptoir Moder. | 2789 | −2,14 |
| Damart | 4670 | +0,84 |
| Galeries Lafayette | 2215 | +0,67 |
| Guilbert | 1001 | −6,36 |
| Guyenne Gascogne | 1999 | +0,24 |
| Pinault-Prin.Red. | 2405 | +1,56 |
| Primagaz | 598 | −2,76 |
| Promodes | 1679 | +7,49 |
| Rexel | 1700 | −0,29 |
| | — | — |
| | — | — |
| | — | — |

| ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE | 14-02-97 | Diff. |
|---|---|---|
| Alcatel Alsthom | 587 | +5,[illegible] |
| CS Signaux(CSEE) | 268 | −2,04 |
| Intertechnique | 1075 | −3,27 |
| Labinal | 1303 | −4,19 |
| Legrand | 934 | −2,40 |
| Sagem SA | 3325 | +3,26 |
| Schneider SA | 304,10 | +3,78 |
| Thomson-CSF | 172 | — |
| | — | — |
| | — | — |
| | — | — |
| | — | — |

| IMMOBILIER ET FONCIER | 14-02-97 | Diff. |
|---|---|---|
| G.F.C. | 497 | +0,60 |
| Rue Imperiale(Ly) | 5550 | +4,91 |
| Sefimeg | 399 | +2,83 |
| Silic CA | 854 | −0,69 |
| Simco | 531 | −0,18 |
| UIF | 480 | +0,20 |
| Lucia | 58,20 | −10,46 |
| Sogeparc (Fin) | 882 | −1,89 |
| | — | — |
| | — | — |

| INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE | 14-02-97 | Diff. |
|---|---|---|
| Bollore Techno. | 664 | +5,22 |
| Cerus Europ.Reun | 137,90 | −0,21 |
| CGIP | 1600 | +2,69 |
| Eurafrance | 2496 | +1,46 |
| Gaz et Eaux | 2530 | +3,73 |
| Lagardere | 166,40 | +4,06 |
| Marine Wendel | 615 | +11,41 |
| Nord-Est | 150 | +6,23 |
| Paribas | 405,50 | +2,52 |
| Suez | 274 | −2,14 |
| Worms & Cie | 361 | −1,63 |
| Navigation Mixte | 910 | +0,55 |
| Parfinance | 245 | +6,52 |
| Montaignes P.Gest. | 2200 | +6,33 |
| | — | — |

| METALLURGIE, MÉCANIQUE | 14-02-97 | Diff. |
|---|---|---|
| Bertrand Faure | 247,90 | +1,18 |
| Dassault-Aviation | 1350 | — |
| De Dietrich | 241 | +2,11 |
| Eramet | 309 | +6,55 |
| Fives-Lille | 517 | +12,39 |
| Legris indust. | 264 | −0,30 |
| Metaleurop | 68,90 | +2,52 |
| Peugeot | 584 | −6,41 |
| Renault | 122,50 | −5,25 |
| Strafor Facom | 421,50 | +0,59 |
| Valeo | 378 | −4,25 |
| Vallourec | 334,10 | +6,06 |
| | — | — |
| | — | — |
| | — | — |

| MINES D'OR, DIAMANT | 14-02-97 | Diff. |
|---|---|---|
| Anglo American # | 357,90 | +8,78 |
| De Beers # | 189 | +4,07 |
| Driefontein # | 57,65 | +7,15 |
| Gencor Limited # | 24,45 | +1,45 |
| Harmony Gold # | 49,90 | +4,39 |
| Randfontein # | 25,25 | −1,94 |
| Saint-Helena # | 34,60 | +11,61 |
| Western Deep # | 198 | +3,66 |
| | — | — |
| | — | — |

| PÉTROLE | 14-02-97 | Diff. |
|---|---|---|
| Elf Aquitaine | 568 | −2,40 |
| Esso | 616 | −1,75 |
| Geophysique | 458 | −0,21 |
| Total | 465,20 | −3,48 |
| BP France | 150 | +4,16 |
| Erap-Elf CPet. | 525 | −3,49 |
| | — | — |

| SICOMI OU EX-SICOMI | 14-02-97 | Diff. |
|---|---|---|
| Bail Investis. | 735 | +1,29 |
| Interbail | 255 | +6,69 |
| Klepierre | 760 | — |
| Locindus | 840 | −1,06 |
| Selectibanque | 77 | +8,32 |
| Unibail | 534 | −2,90 |
| Immobail | 99,50 | −3,49 |
| | — | — |
| | — | — |

| TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES | 14-02-97 | Diff. |
|---|---|---|
| Accor | 750 | +2,31 |
| BIS | 486,80 | −0,24 |
| Canal + | 1164 | −1,10 |
| Cap Gemini | 330 | +14,08 |
| CEP Communication | — | — |
| Club Mediterranee | 386,80 | +6,85 |
| Eaux (Gle des) | 792 | +2,19 |
| Euro Disney | 10,35 | −1,42 |
| Filipacchi Medias | 1462 | −2,79 |
| Havas | 466 | +7,79 |
| Lyonnaise Eaux | 566 | −1,90 |
| Publicis | 578 | −4,30 |
| S.I.T.A | 1220 | +1,66 |
| Silgos | 850 | +4,93 |
| Sodexho | 2779 | +1,12 |
| Technip | 595 | +4,93 |
| Scac Delmas(SVD) | 1046 | −3,14 |
| Dauphin OTA | 366,10 | +4 |
| TF1-1 | 530 | +4,38 |
| | — | — |
| | — | — |
| | — | — |

| VALEURS A REVENU FIXE OU INDEXÉ | 14-02-97 | Diff. |
|---|---|---|
| Emp.Etat 6%93-97 # | 101,08 | −0,05 |
| | — | — |
| | — | — |
| | — | — |
| | — | — |
| | — | — |

## LES PERFORMANCES DES SICAV ACTIONS

FININFO http://www.fininfo.fr

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 7 février

### ACTIONS FRANCE

**Performance moyenne sur 1 an : 31,35 %, sur 5 ans : 62,44 %**

| LIBELLÉ | Organisme promoteur | Rang | Perf. % 1 an | Rang | Perf. % 5 ans | Valeur liquid. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| CDC MEDIANES | CDC GEST | 1 | 46,38 | — | — | 1503,56 |
| AGF INVEST | AGF | 2 | 46,26 | 4 | 100,80 | 217,65 |
| CPR MOBI-CROISSANCE | CPRGESTI | 3 | 46,85 | — | — | 14632,16 |
| AGF EPARGNE ACTIONS | AGF | 4 | 43,14 | — | — | 2042,91 |
| HAUSSMANN FRANCE (C) | WORMS | 5 | 41,06 | 8 | 88,88 | 1774,48 |
| HAUSSMANN FRANCE (D) | WORMS | 6 | 41,06 | 7 | 88,84 | 1706,29 |
| OFIMA MIDCAP | OFIVALMO | 7 | 39,81 | 78 | 44,55 | 22640,34 |
| ETOILE SM | CDT NORD | 8 | 39 | 1 | 117,30 | 4537,53 |
| CM MID-ACTIONS FRANCE | CDT MUTU | 9 | 38,70 | — | — | 150,85 |
| FRANCE GAN | GAN | 10 | 37,85 | 2 | 115,89 | 18966,31 |
| INVESCO ACTIONS FRANCAISES | INVESCO | 11 | 37,49 | 5 | 95,62 | 218,33 |
| SAINT-HONORE PME | CF ROTHS | 12 | 37,38 | 23 | 70,10 | 847,88 |
| MARIANNE | BGP | 13 | 35,93 | 9 | 86,28 | 486,62 |
| SLIVAFRANCE | CL | 14 | 35,92 | 6 | 90,77 | 1135,60 |
| PARIBAS FRANCE EMERGENCE (C) | B PARIBA | 15 | 35,68 | — | — | 2285,12 |
| PARIBAS FRANCE EMERGENCE (D) | B PARIBA | 16 | 35,67 | — | — | 2278,56 |
| CPR MOBI-FRANCE | CPRGESTI | 17 | 35,59 | 39 | 63,64 | 15646,81 |
| FRANCE FUTUR | BGP | 18 | 35,24 | 3 | 105,79 | 119,03 |
| REGEFRANCE (D) | FIMAGEST | 19 | 35,08 | 18 | 78,32 | 19272,90 |
| REGEFRANCE (C) | FIMAGEST | 20 | 35,06 | 19 | 78,36 | 19343,24 |
| ATHENA INVESTISSEMENT | ATHENA B | 21 | 34,97 | — | — | 401,16 |
| INDOSUEZ VALEURS FRANC. (C) | INDOSUEZ | 22 | 34,96 | 43 | 61,38 | 1170,69 |
| INDOSUEZ VALEURS FRANC. (D) | INDOSUEZ | 23 | 34,95 | 42 | 61,46 | 1025,84 |
| PARTNER FRANCE | LA MONDI | 24 | 34,95 | 85 | 41,27 | 1320,99 |
| UNI-HOCHE (C) | SANPAOLO | 25 | 34,88 | 29 | 68,56 | 460,77 |
| UNI-HOCHE (D) | SANPAOLO | 26 | 34,79 | 30 | 68,50 | 427,26 |
| INDOSUEZ FRANCE PLUS | INDOSUEZ | 27 | 34,26 | 86 | 38,67 | 740,67 |
| INDICIA | CNCA | 28 | 34,09 | — | — | 1556,56 |
| AXA SECOND MARCHE COMPTANT (C) | AXA | 29 | 34,26 | — | — | 148,05 |
| AXA SECOND MARCHE COMPTANT (D) | AXA | 30 | 34,26 | — | — | 145,72 |
| SELECTION VALEURS FRANCAISES | CCF | 31 | 34,10 | 56 | 51,46 | 284,26 |
| AXA VALEURS | AXA | 32 | 33,89 | 16 | 87,42 | 192,84 |
| ATLAS FRANCE (C) | ATLAS | 33 | 33,88 | 33 | 66,35 | 143,05 |
| ATLAS FRANCE (D) | ATLAS | 34 | 33,80 | 34 | 66,35 | 142,70 |
| ABF FRANCE REFERENCE | ABF | 35 | 33,80 | — | — | 1388,56 |
| PARIS INDEX PLUS SICAV (C) | CCF | 36 | 33,77 | — | — | 1386,13 |
| PARIS INDEX PLUS SICAV (D) | CCF | 37 | 33,77 | — | — | 1359,33 |
| GROUPAMA CROISSANCE | GROUPAMA | 38 | 33,39 | 31 | 67,78 | 1033,99 |
| HAUSSMANN INDEX FRANCE | WORMS | 39 | 33,38 | 77 | 46,81 | 15627,33 |
| AGF 5000 | AGF | 40 | 33,29 | 51 | 59,22 | 771,50 |
| FRUCTIFRANCE (C) | CCBP | 41 | 33,22 | 25 | 70,01 | 294,53 |
| ACTIONS AGRO-ALIMENTAIRE (D) | CCBP | 95 | 28,48 | 35 | 65,94 | 1651,08 |
| PROVENCE FRANCE II (D) | HOTTINGU | 96 | 28,46 | — | — | 325,85 |
| FRANCE 40 | CORTAL | 97 | 28,45 | — | — | 248,47 |
| PROVENCE FRANCE II (C) | HOTTINGU | 98 | 28,45 | — | — | 335,02 |
| MERCURE ACTIONS FRANCE | CHEVRILL | 99 | 28,12 | — | — | 1512,97 |
| FRANCE EXPANSION (D) | OBC | 100 | 28,06 | — | — | 1463,24 |
| FRANCE EXPANSION (C) | OBC | 100 | 28,06 | — | — | 1463,24 |
| CARDIF ACTIONS FRANCE | CARDIF | 102 | 27,95 | 55 | 52,97 | 451,77 |
| ECUREUIL ACTIONS FUTUR | ECUREUIL | 103 | 27,74 | — | — | 251,43 |
| CPR 5000 | CPRGESTI | 104 | 27,66 | — | — | 1133,23 |
| PLENITUDE | SOGEPOST | 105 | 27,59 | 47 | 60,57 | 186,58 |
| OBJECTIF FRANCE 2000 | LAZARD | 106 | 27,45 | 74 | 46,96 | 14596,83 |
| STATE STREET ACTIONS FRA. (C) | STATE ST | 107 | 27,08 | 70 | 48,59 | 1454,61 |
| STATE STREET ACTIONS FRA. (D) | STATE ST | 108 | 27,07 | 71 | 48,39 | 1413,29 |
| NATIO PERSPECTIVES | BNP | 109 | 27,02 | — | — | 1434,73 |
| OBJECTIF DYNAMIQUE | LAZARD | 110 | 27 | 32 | 67 | 2006,31 |
| LIVRET BOURSE INVESTISSEMENTS | CDC TRES | 111 | 26,74 | 48 | 59,79 | 750,86 |
| ECUREUIL INVESTISSEMENTS | ECUREUIL | 112 | 26,67 | 46 | 60,98 | 204,67 |
| PASQUIER AVENIR | BIMP | 113 | 26,57 | 65 | 49,49 | 286,51 |
| SG FRANCE OPPORTUNITES (C) | SG | 114 | 26,32 | 27 | 68,96 | 1889,65 |
| SG FRANCE OPPORTUNITES (D) | SG | 115 | 26,32 | 28 | 68,96 | 1803,91 |
| LAFFITTE FRANCE (C) | BARCLAYS | 116 | 25,89 | 60 | 49,85 | 409,08 |
| LAFFITTE FRANCE (D) | BARCLAYS | 117 | 25,88 | 61 | 49,85 | 393,53 |
| SELECTION AVENIR | CCF | 118 | 25,61 | 52 | 58,60 | 2473,76 |
| UNION FRANCE | CIC BUE | 119 | 25,40 | 38 | 65,94 | 1532,24 |
| STATE STREET SPINNAKER 2 | STATE ST | 120 | 25,20 | — | — | 1513 |
| ZURICH ACTIONS PLUS | ZURICH | 121 | 23,96 | — | — | 1468,66 |
| NATWEST ACTIONS FRANCE | NATWEST | 122 | 23,35 | — | — | 90,18 |
| FRANCIC REGIONS | CIC PARI | 123 | 23,30 | 41 | 61,56 | 1812,56 |
| NORWICH FRANCE | NORWICH | 124 | 21,86 | 83 | 42,38 | 142,60 |
| UNI-REGIONS | CNCA | 125 | 21,85 | 87 | 38,13 | 1693,11 |
| SOGENFRANCE (C) | SG | 126 | 21,34 | 49 | 59,72 | 1675,17 |
| SOGENFRANCE (D) | SG | 127 | 21,32 | 50 | 59,74 | 1531,19 |
| HERVET FRANCE | HERVET | 128 | 20,85 | 88 | 34,40 | 489,25 |
| REGECROISSANCE | FIMAGEST | 129 | 19,95 | 67 | 49,33 | 14967,23 |

### ACTIONS EUROPE

**Performance moyenne sur 1 an : 32,39 %, sur 5 ans : 70,91 %**

| LIBELLÉ | Organisme promoteur | Rang | Perf. % 1 an | Rang | Perf. % 5 ans | Valeur liquid. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| EURACTIVE | CDC GEST | 1 | 44,55 | — | — | 1953,20 |
| EURO PME | CF ROTHS | 2 | 41,21 | — | — | 818,74 |
| EUROPE MID-CAP | B PARIBA | 3 | 40,09 | — | — | 1562,41 |
| CROISSANCE BRITANNIA (D) | EPARGNE | 4 | 39,98 | 7 | 87,81 | 1386,86 |
| CROISSANCE BRITANNIA (C) | EPARGNE | 5 | 39,97 | 8 | 87,79 | 1411,19 |
| HAUSSMANN EUROPE | WORMS | 6 | 38,92 | 5 | 94,64 | 4684,98 |
| EURODYN | CNCA | 7 | 38,56 | 6 | 88,45 | 2202,72 |
| AXA EUROPE ACTIONS (D) | AXA | 8 | 37,88 | 1 | 113,32 | 335,82 |
| AXA EUROPE ACTIONS (C) | AXA | 8 | 37,88 | 1 | 113,32 | 335,82 |
| CPR MOBI-EUROPE | CPRGESTI | 33 | 29,57 | — | — | 1619,44 |
| JUPITER | BGP | 34 | 29,27 | 26 | 54,22 | 1777,66 |
| EUROCIC LEADERS | CIC PARI | 35 | 27,58 | 21 | 65,81 | 1764,78 |
| OBJECTIF VALEURS EUROPEENNES | LAZARD | 36 | 27,10 | 30 | 53,50 | 15092,72 |
| EURANORD | CIC BUE | 37 | 25,67 | 23 | 61,12 | 770,58 |
| ATLAS ALLEMAGNE (D) | ATLAS | 38 | 19,22 | — | — | 16385,14 |
| ATLAS ALLEMAGNE (C) | ATLAS | 39 | 19,22 | — | — | 16551,17 |
| SELECTION EURAVENIR | CCF | 40 | 13,93 | 33 | 36,15 | 1361,64 |
| ORSAY ALLEMAGNE | ORSAY | 41 | 12 | 32 | 42,15 | 130299,83 |

### ACTIONS AMÉRIQUE

**Performance moyenne sur 1 an : 29,51 %, sur 5 ans : 68,40 %**

| LIBELLÉ | Organisme promoteur | Rang | Perf. % 1 an | Rang | Perf. % 5 ans | Valeur liquid. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| QUANTAMERICA | B PARIBA | 1 | 40,73 | 2 | 83,65 | 355,24 |
| USA INDICE GESTION | CDC GEST | 2 | 38,11 | — | — | 1712,37 |
| PARTNER ALENA | LA MONDI | 3 | 35,54 | 7 | 61,58 | 19235,04 |
| PHENIX USA | PHENIX | 4 | 33,45 | 1 | 110,35 | 7939,78 |
| MDM AMERIQUE | MDMASSUR | 5 | 31,73 | — | — | 197,48 |
| CIC AMERIQUE LATINE | BG CIC | 14 | 25,29 | — | — | 1144,72 |
| ELAN USA | ROTHSCHI | 15 | 24,86 | 5 | 67,69 | 2111,64 |
| ATOUT AMERIQUE | CNCA | 16 | 23,33 | — | — | 159,39 |
| NOUVEAU MONDE | BGP | 17 | 22,86 | 6 | 63,61 | 1102,67 |
| AMERI-GAN | GAN | 18 | 19,71 | 8 | 58,43 | 11682,52 |

### ACTIONS ASIE-PACIFIQUE

**Performance moyenne sur 1 an : − 2,60 %, sur 5 ans : 20,51 %**

| LIBELLÉ | Organisme promoteur | Rang | Perf. % 1 an | Rang | Perf. % 5 ans | Valeur liquid. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| PARTNER CHINE | LA MONDI | 1 | 46,34 | — | — | 11746,74 |
| PLACEMENTS CHINE | NSM | 2 | 40,43 | — | — | 1301,94 |
| ATLAS CHINE | ATLAS | 3 | 32,70 | — | — | 10798,15 |
| ETOILE PACIFIQUE | CDT NORD | 4 | 22,61 | 1 | 121,68 | 201,60 |
| INVESCO ACTIONS ASIE EMERGENT | INVESCO | 5 | 17,82 | — | — | 138,85 |
| SOGEPACIFIC | SG | 6 | 15,36 | — | — | 1183,63 |
| FRANCE PACIFIQUE | CDC GEST | 7 | 13,90 | 6 | 44,93 | 1618,08 |
| ASIE 2000 | CF ROTHS | 8 | 13,69 | — | — | 811,48 |
| INDOSUEZ ORIENT (C) | INDOSUEZ | 9 | 10,12 | 2 | 110,74 | 350,27 |
| KOREA DYNAMIC FUND | IFDC LTD | 29 | −20,29 | — | — | 1350,50 |
| SOLEIL LEVANT | ROTHSCHI | 30 | −20,38 | 20 | −33,66 | 798,70 |
| JAPINDEX | B PARIBA | 31 | −21,27 | 15 | −18,16 | 14577 |
| AURORE | BGP | 32 | −21,79 | 21 | −37,81 | 331,31 |
| JAPON INDICE GESTION | CDC GEST | 33 | −21,89 | 14 | −13,98 | 7212,65 |
| YAMA INDEX | YAMAGEST | 34 | −23,41 | 16 | −19,78 | 6598,23 |
| PHENIX JAPON | PHENIX | 35 | −25,61 | 18 | −23,76 | 4551,76 |
| TOKYO INDEX PLUS SICAV | CCF | 36 | −27,21 | — | — | 963,93 |
| STATE STREET ACTIONS JAPON | STATE ST | 37 | −27,77 | — | — | 979,50 |

### AUTRES SICAV INTERNATIONALES

**Performance moyenne sur 1 an : 21,27 %, sur 5 ans : 43,83 %**

| LIBELLÉ | Organisme promoteur | Rang | Perf. % 1 an | Rang | Perf. % 5 ans | Valeur liquid. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| SG MONDE OPPORTUNITES (D) | SG | 1 | 34,96 | — | — | 139,05 |
| SG MONDE OPPORTUNITES (C) | SG | 2 | 34,96 | — | — | 139,54 |
| PARTNER SANTE INTERNATIONALE | LA MONDI | 3 | 33,90 | — | — | 192093,57 |
| EURASSUR | BQ EUROF | 4 | 29,24 | 22 | 44,47 | 187,14 |
| SBS EMERGING VALOR | SBS GEST | 5 | 28,66 | — | — | 1176,15 |
| ATHENA EUROPE | ATHENA B | 6 | 28,32 | 21 | 44,81 | 1816,72 |
| STATE STREET EMERGING MARKETS | STATE ST | 7 | 27,86 | 1 | 71,52 | 1964,43 |
| INDOSUEZ ALPHA (C) | INDOSUEZ | 8 | 27,58 | — | — | 75890,35 |
| INDOSUEZ ALPHA (D) | INDOSUEZ | 9 | 27,56 | — | — | 70122,57 |
| SAINT-HONORE MARCHES EMERGENTS | CF ROTHS | 10 | 27,07 | — | — | 761,59 |
| UNIGESTION | SANPAOLO | 11 | 26,80 | 3 | 69,52 | 1975,64 |
| ECOCIC | CIC PARI | 12 | 26,78 | 13 | 54,76 | 1591,63 |
| CROISSANCE PLUS | EPARGNE | 13 | 24,50 | 16 | 50,82 | 1010,76 |
| ATOUT EMERGENT | CNCA | 14 | 24,25 | — | — | 1148,63 |
| MULTIACTIONS (C) | CFCM NOR | 44 | 17,85 | 25 | 42,45 | 8065,43 |
| MULTIACTIONS (D) | CFCM NOR | 45 | 17,84 | 26 | 42,44 | 8018,82 |
| SELECTION INNOVATION | CCF | 46 | 17,50 | 36 | 24,30 | 2024,54 |
| COLBERT INTER-ACTIONS | NATWEST | 47 | 17,37 | — | — | 1206,98 |
| REGEMONDE | FIMAGEST | 48 | 17,14 | — | — | 3175,35 |
| SLIVINTER | CL | 49 | 16,82 | 15 | 52,80 | 661,53 |
| PLACEMENTS ENVIRONN. QUANT | NSM | 50 | 16,59 | 23 | 42,82 | 14972,39 |
| ECUREUIL GEOVALEURS | ECUREUIL | 51 | 15,98 | 20 | 44,24 | 3216,45 |
| HERVET VALEURS | HERVET | 52 | 10,54 | 40 | −3,41 | 788,16 |
| SELECTION ENVIRONNEMENT | CCF | 53 | 9,60 | 39 | 1,26 | 102,75 |
| STATE STREET ACTIONS MONDE | STATE ST | 54 | 8,67 | — | — | 1144,08 |
| PYRAMIDES ACTIONS (C) | VERNES | 55 | 7,64 | 17 | 48,51 | 599,74 |
| PYRAMIDES ACTIONS (D) | VERNES | 56 | 7,64 | 18 | 48,51 | 595,55 |

# Les sicav chinoises s'éveillent

**INDIFFÉRENTS** au retour de Hongkong dans le giron de la Chine, les marchés financiers de la région continuent leur progression. Alors que la Bourse de Tokyo déçoit les investisseurs depuis le début des années 90, que certains marchés asiatiques comme celui de Bangkok en Thaïlande ou de Séoul en Corée du Sud traversent une période difficile, les petites Bourses chinoises de Shenzhen ou Shanghaï ont connu des progressions fulgurantes (supérieures à 60 % pour 1996) et le marché de Hongkong a vu son indice augmenter de 23 % sur un an. Il n'est donc pas étonnant de retrouver sur les premières marches du podium du classement des sicav asiatiques, les fonds spécialisés sur les marchés d'actions chinois.

Malgré la qualité inégale des sociétés cotées à Shenzhen ou Shanghaï, des comptes qui ne retracent pas toujours fidèlement la situation réelle des entreprises, un marché étroit, et un comportement des investisseurs chinois qui s'apparente plus à celui d'habitués de casino que d'investisseurs financiers, les gestionnaires des sicav chinoises consacrent une partie de plus en plus importante de leur portefeuille à ces marchés. Ainsi, les actions des sociétés cotées sur les Bourses chinoises représentent la moitié du portefeuille d'Atlas Chine. « *Le marché est porteur car les autorités chinoises, qui sont parvenues à ramener l'inflation autour de 6 % par an contre près de 15 % début 1996, desserrent la politique monétaire. La réduction des taux d'intérêt a drainé des liquidités vers le marché des actions. De plus, les perspectives de croissance des bénéfices des sociétés cotées sont bonnes pour 1997 et 1998* », analyse Foulé Diabi, gestionnaire de Partner Chine, sicav de la compagnie d'assurance La Mondiale.

Les sicav chinoises bénéficient également de la bonne performance de la Bourse de Hongkong sur laquelle elles placent une part plus ou moins grande de leur portefeuille (50 % au minimum pour le Placement Chine). Le marché de la « future ancienne colonie anglaise » est soutenu par le dynamisme de l'immobilier, secteur largement représenté à la Bourse. « *En dépit de quelques excès dans le créneau des logements de luxe, les prix de l'immobilier progressent raisonnablement si on considère le niveau du pouvoir d'achat des habitants de l'île et l'arrivée prochaine d'entreprises chinoises* », juge Jean-Michel Morelieras, gérant de Placement Chine de la banque NSM. Les gestionnaires des sicav chinoises privilégient particulièrment les « red chips » qui ont progressé plus que les autres valeurs cotées à Hongkong. Ces sociétés qui réalisent plus de 60 % de leur chiffre d'affaires en Chine sont contrôlées indirectement par les autorités chinoises.

Néanmoins, les sicav chinoises « *ne sont pas à l'abri d'accidents qui, à court terme, pourraient faire baisser leurs cours. L'annonce de la mort de Deng Xiaoping, artisan de l'ouverture de la Chine au capitalisme, risque d'effrayer les investisseurs et de faire plonger les marchés de Hongkong, Shenzhen et Shanghaï pendant quelque temps* », craint Michel Barthe, gestionnaire d'Atlas Chine, sicav de la Financière Atlas. Tout comme une correction à Wall Street aurait une répercussion instantanée sur les places asiatiques.

*Joël Morio*

# La Bundesbank tente de freiner la hausse du dollar

## La banque centrale allemande cherche à s'opposer à l'appréciation du billet vert, qui a repris son ascension malgré l'appel à la stabilisation lancé par le G 7. En Europe, la détente des taux d'intérêt à long terme s'est accélérée

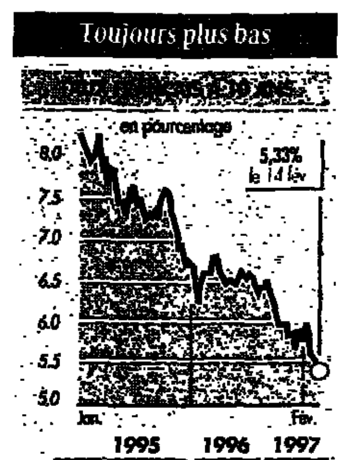
**Le billet vert a atteint, cette semaine, de nouveaux sommets. *Il s'est hissé jusqu'à* 1,6930 mark et 5,7120 francs, ses cours les plus élevés depuis trente-trois mois face à ces deux devises. Il a également coté 124,85 yens, son niveau le plus haut depuis le 8 février 1993 face à *la monnaie nippone*. L'appel à une stabilisation des cours lancé, samedi 8 février, à Berlin, par les gouverneurs des banques centrales et les ministres des finances des sept pays les *plus industrialisés (G 7)* n'a que brièvement interrompu le mouvement de hausse du dollar. Celui-ci a repris son ascension dès mardi, obligeant la Bundesbank à sortir de sa réserve. En Europe, la détente des taux d'intérêt à *long terme s'est accélérée*, le rendement de l'emprunt d'Etat français à dix ans revenant à 5,33 %, son plus bas niveau depuis 1965.**

JUSQU'OÙ descendront les taux d'intérêt à long terme en Europe ? Jusqu'où montera le dollar ? Ces deux thèmes constituent aujourd'hui le principal sujet de préoccupation des opérateurs de marché.

Le billet vert a atteint, cette semaine, de nouveaux sommets. Il s'est hissé jusqu'à 1,6930 mark et 5,7120 francs, ses cours les plus élevés depuis trente-trois mois face à ces deux devises. Il a également coté 124,85 yens, son niveau le plus haut depuis quatre ans face à la monnaie nippone. Vendredi 14 février en clôture, il s'échangeait à 1,6860 mark, 5,69 francs et 124,20 yens.

L'appel à une stabilisation des cours du dollar lancé, samedi 8 février, à *Berlin, par les* gouverneurs des banques centrales et les ministres des finances des sept pays les plus industrialisés (G 7) n'est parvenu que brièvement à calmer les opérateurs. Dans leur déclaration finale, les grands argentiers de la planète avaient estimé que *« les désajustements majeurs (...) notés lors du G 7 d'avril 1995 ont été corrigés »* et qu'*« une volatilité excessive est inopportune »*. Mais après être resté stable lundi, ses cours oscillant autour de 1,65 mark, 5,58 francs et 122,50 yens, le billet vert a repris son ascension.

La banque centrale allemande a tenté de freiner le mouvement.




*Les rendements obligataires français sont revenus à leur plus bas niveau depuis 1965*

Mercredi, le porte-parole de la Bundesbank, Manfred Körber, a démenti des rumeurs selon lesquelles elle souhaitait une appréciation du billet vert jusqu'à des niveaux de 1,70-1,75 mark. *« La Bundesbank n'a certainement aucun intérêt à un dollar plus fort »*, a déclaré M. Körber. Jeudi, Johann-Wilhelm Gaddum, membre du conseil de la banque centrale allemande a renchéri en expliquant qu'*« il n'est pas dans l'intérêt de la Bundesbank que le dollar continue à monter »*. Ces interventions verbales suffiront-elles à empêcher le billet vert d'aller plus haut ? La plupart des analystes en doutent. La Bundesbank décidera-t-elle alors de passer des paroles aux actes et d'intervenir directement sur les marchés en vendant des dollars ? C'est peu probable : en marge du sommet du G 7, le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, a lui-même avoué que la question d'une action concertée des banques centrales n'avait même pas été évoquée à Berlin.

RENDEMENTS FRANÇAIS

La Bundesbank sait également que, dans les circonstances actuelles, les interventions des instituts d'émission risqueraient d'être totalement inefficaces ou, pis, d'offrir *aux investisseurs* des niveaux d'achats de dollar très attractifs et d'accélérer, par conséquent, la *hausse de la monnaie américaine*.

Comme l'a rappelé cette semaine l'ancien secrétaire d'Etat au Trésor James Baker, les marchés ont actuellement de bonnes raisons de parier sur le dollar. *« Si vous observez l'économie mondiale, si vous observez la solidité des institutions américaines, de notre système politique, de nos forces armées et de tout le reste, vous êtes presque amenés à conclure qu'il faut avoir des dollars, et je crois que c'est ce que concluent beaucoup d'investisseurs à travers le monde »*, a expliqué M. Baker, qui opposait l'équilibre rassurant de l'Amérique aux incertitudes entourant la construction de l'Union européenne, tant sur le plan politique qu'économique.

Alors que les Etats-Unis continuent à bénéficier d'une croissance vigoureuse et non inflationniste, le Japon et l'Allemagne, ses deux grands rivaux monétaires, sont confrontés à de graves difficultés économiques et budgétaires. Deux instituts de conjoncture allemands (IW et DIW) ont ainsi prédit que le déficit public de leur pays dépasserait d'un demi-point environ, à la fin de l'année 1997, le critère de 3 % du produit intérieur brut requis par le traité de Maastricht. Avant d'espérer qu'un renversement de tendance puisse s'opérer sur le dollar, il faudra, selon les experts, que la reprise de l'activité se confirme en Europe et au Japon et que les économies de ces deux pays retrouvent un rythme de croissance proche de celui observé aux Etats-Unis. En attendant, le billet vert pourrait poursuivre son ascension et, prédisent certains, enregistrer une envolée comparable, par son ampleur, au plongeon qu'il avait connu, au printemps de l'année 1995, lorsqu'il était tombé à ses plus bas niveaux historiques.

La faible croissance de l'économie en Europe et l'absence de tensions inflationnistes dans le monde (les *prix* à la *production ont reculé* de 0,3 % aux Etats-Unis au mois de janvier) favorise la détente des rendements obligataires sur *le Vieux* Continent. Le taux de l'emprunt d'Etat français à dix ans est tombé, vendredi 14 février, jusqu'à 5,33 %, son niveau le plus bas depuis 1965. Autre mouvement spectaculaire : alors qu'au début de l'année 1996 les rendements des emprunts français étaient supérieurs de 1 % à leurs homologues américains, ils leur sont aujourd'hui inférieurs de 1 %. Une telle situation, qui n'avait pas été observée depuis le début du siècle, pourrait être liée à la *construction monétaire européenne*, les investisseurs internationaux pariant d'ores et déjà sur le fait que l'euro remplacera le dollar en tant que monnaie de référence dans le monde.

Bien que désavoués par l'évolution actuelle des rendements, les économistes continuent à parier sur une remontée des taux d'intérêt à long terme en France d'ici la fin de l'année, en raison de la reprise économique attendue. Les spécialistes de la banque JP Morgan et ceux de la Caisse des dépôts et consignations prévoient qu'ils se situeront à 5,80 % en France à la fin *du mois de décembre*.

*Pierre-Antoine Delhommais*

### Rumeurs d'interventions

**Le conseil de la politique monétaire de la Banque de France a laissé inchangés, jeudi 13 février, ses taux directeurs. Le niveau de l'appel d'offres reste fixé à 3,10 %. Le *statu quo* décidé par l'institut d'émission n'a pas surpris les opérateurs, son gouverneur, Jean-Claude Trichet, ayant expliqué il y a deux semaines qu'il ne fallait pas s'attendre à des baisses de taux lors des prochaines réunions du conseil.**

**Malgré la vigueur du dollar, le franc ne parvient toujours pas à s'apprécier face à la monnaie allemande, cotant 3,3750 francs pour 1 deutschemark vendredi soir. Cette stabilité de la devise française alimente, sur les places financières, les rumeurs d'achats de marks par la Banque de France. L'institut d'émission chercherait à empêcher que le franc ne monte au-dessus de son cours-pivot (3,3538 francs pour 1 mark), de façon à ne pas se retrouver dans une situation qui le forcerait à abaisser ses taux directeurs sous ceux de la *Bundesbank*.**

## Marché international des capitaux : sortir des sentiers battus

**DU POINT DE VUE** français, l'emprunt international le plus intéressant de ces derniers jours est certainement celui d'un milliard de dollars et d'une durée de sept ans contracté par DEXIA-CLF. Il se distingue par son côté audacieux et reflète bien la situation actuelle du marché, où la baisse des taux de rendement conduit les débiteurs à sortir des sentiers battus. Cette affaire a demandé un très grand travail de préparation. Elle s'adressait en premier lieu aux grands investisseurs institutionnels, et il fallait les convaincre *des qualités de l'émetteur. Hors de France*, celui-ci est très connu du grand public et il ne se passe guère de semaines sans qu'il lance un nouvel emprunt en devises. La cadence de ses apparitions s'est accélérée depuis qu'il s'est allié à son homologue belge, le Crédit communal de Belgique. Celui-ci possède dans son groupe un établissement financier, la Banque internationale, à Luxembourg, dont la clientèle est très étendue et qui est capable de placer des obligations dans toutes sortes de devises. C'est un atout très important pour un emprunteur du gabarit de DEXIA-CLF, qui entend lever cette année l'équivalent d'une quarantaine de milliards de francs sur le marché.

Mais, lorsqu'on a un programme de cette taille, il faut pouvoir compter sur toutes les sources de financement. Et, à force de solliciter *les souscripteurs particuliers*, DEXIA-CLF *s'est un* peu fait oublier des investisseurs professionnels, qui, en outre, montraient moins d'empressement à *son égard depuis que les grands juges* de la qualité des emprunteurs que sont les agences américaines de notation ont réagi à son association avec le Crédit communal de Belgique. DEXIA-CLF est certes toujours très bien noté, mais il ne peut plus se prévaloir des prestigieux trois A qui ornent la dette des meilleurs émetteurs du monde.

Pour atteindre les portefeuilles des principaux investisseurs internationaux; il fallait non seulement se rappeler à leur souvenir mais encore leur proposer une émission qui leur convenait parfaitement. Le choix du dollar s'imposait, c'est la monnaie susceptible d'attirer le plus grand *nombre de souscripteurs à travers le monde*. En outre, le montant devait être élevé pour assurer les investisseurs que l'émission restera liquide et qu'ils pourront, *quand ils* le voudront, se défaire de leurs titres à un prix juste. De plus, il fallait leur offrir une durée appropriée.

SEPT ANS

C'est là un des aspects les plus audacieux de la transaction. Sept ans est une échéance devenue très rare sur le marché du dollar depuis que le Trésor américain a cessé, en 1993, de lancer régulièrement des fonds d'Etat de cette durée. Les fonds d'Etat servent de référence aux autres emprunteurs et les investisseurs préfèrent normalement des opérations qui ont cinq ou dix ans à courir. En se singularisant de la sorte, DEXIA-CLF *pouvait toutefois proposer un rendement* nettement supérieur à celui qui leur est offert pour un emprunt de cinq ans. Les rendements sont plus *élevés à mesure que les durées s'allongent*, mais la montée n'est pas régulière. Dans le compartiment du dollar, la différence est plus importante entre cinq et sept ans qu'elle ne l'est entre sept et dix ans. Comme le niveau général des rendements diminue et que les investisseurs sont en train *d'essayer* d'obtenir des rémunérations encore satisfaisantes, la décision était habile. Il a été possible d'assortir les obligations d'un coupon de 6,50 % l'an. Les titres étaient initialement offerts à un prix de 99,578 % de leur valeur nominale, ce qui situait leur rapport à dix-huit centièmes de point de pourcentage de plus que les obligations du Trésor américain qui ont encore sept ans à *courir* et à trente et *un centièmes de plus* que les bons du Trésor à cinq ans.

L'affaire était placée sous la direction de Nomura, *un intermédiaire financier d'origine japonaise*, certes très puissant, mais qui ne fait pas partie du groupe de tête des maisons les plus actives dans le compartiment du dollar. Là encore, le choix était habile. La transaction est au moins aussi importante pour l'emprunteur que pour sa banque. Nomura a besoin de s'imposer sur le marché des émissions en dollars, qui attire de plus en plus les investisseurs japonais, confrontés à la baisse de leur propre monnaie.

Tout indique que l'emprunt s'est très bien passé. Son comportement sur le marché sera suivi de très près ces prochaines semaines. Si sa réussite se confirme, elle sera non seulement susceptible *d'attirer d'autres emprunteurs à lever des fonds à* sept ans, mais également elle facilitera l'accès des débiteurs français au marché du dollar à taux fixe *quelle que soit la durée qu'ils retiendront.*

*Christophe Vetter*

## MATIÈRES PREMIÈRES




**LE MARCHÉ** du cacao est décidément en repli. La tendance baissière amorcée depuis plusieurs mois ne se dément pas. De 990 livres en novembre dernier, la tonne de fèves est tombée à 852 livres en cette mi-février sur le marché à terme de Londres pour le contrat rapproché de mars. Même situation à New York, où les prix qui s'affichent à 1 330 dollars par tonne en novembre peinent autour de 1 227 dollars. Quelques achats par des maisons de courtage ont bien un peu relevé les prix en milieu de *semaine, mais ils n'étaient pas* de taille à lutter contre la monnaie anglaise dont l'appréciation par rapport aux autres monnaies européennes renchérit beaucoup la place londonienne. Des ventes importantes de cacao ouest-africain, auxquelles se sont ajoutées des ventes spéculatives liées au renchérissement de la livre, ont finir de tirer le marché vers le bas.

En recul également, la production mondiale de fèves, dont les derniers chiffres ont été donnés *par l'Organisation internationale* du cacao (ICCO) en début de mois. La cueillette devrait accuser *une baisse* de 9,6 % pour la saison octobre 1996-septembre 1997 par rapport à la précédente. Avec un *total* de 2,62 millions de tonnes, le déficit de production sera de 225 000 tonnes. La Côte-d'Ivoire, premier producteur mondial, est d'abord montrée du doigt : elle ne devrait récolter « que » 1 million de tonnes contre 1,2 million la saison écoulée. (Signalons au passage que l'aménagement récent de la filière cacao imposée à ce pays par *la Banque mondiale, et qui ne satisfait* pas les planteurs, devrait être revue). Au Ghana, second producteur, la récolte devrait chuter de 18 % à 330 000 tonnes contre 403 800 précédemment. De l'autre côté de l'Atlantique, le cacao brésilien souffre d'une conjonction de facteurs qui rendent sa récolte toujours plus faible : une sécheresse persistante a endommagé des plantations déjà affaiblies par des maladies et la désaffection des planteurs. *Avec 195 000 tonnes* attendues, le Brésil restera derrière l'Indonésie qui devrait obtenir 330 000 tonnes de cacao.

*Carole Petit*

## Semaine de records dans une ambiance euphorique

| TOKYO | NEW YORK | PARIS | LONDRES | FRANCFORT |
|---|---|---|---|---|
| ↗ + 4,79% | ↗ + 1,94% | ↗ + 1,15% | ↗ + 0,77% | ↗ + 3,51% |
| INDICE NIKKEI | DOW JONES | CAC 40 | FT 100 | DAX 30 |

***LAISSER*** des plumes en Bourse par les temps qui courent n'est apparemment pas chose facile ! Il faut y mettre de la bonne volonté car une fois encore toutes les grandes places internationales ont terminé la semaine à la hausse. Et pour un grand nombre d'entre elles, comme Wall Street, Londres, Zurich, Paris, et Francfort, ces hausses ont été couronnées par des records historiques. La Bourse allemande a continué à battre un record par jour, tendance qu'elle a *adopté depuis... onze séances.*

L'atmosphère est euphorique admettent les boursiers qui reconnaissent n'avoir pas *eu depuis* longtemps une convergence absolue et univoque de facteurs aussi favorables : un dollar fort, des taux d'intérêt bas, de bons résultats d'entreprises et des liquidités abondantes. Reste que si quelques retardataires continuent de prendre *le train en marche*, certains commencent à envisager d'en descendre de peur d'être à court d'idées.

*Wall Street* termine la semaine sur un gain de 1,94 % à 6 988,96 points après quelques prises de bénéfice consécutives à son record de jeudi qui avait propulsé l'indice Dow Jones au-delà des 7 000 points, à 7 022,44 points. Il y a tout juste quatre mois, l'indice franchissait les 6 000 points. Au cours des seules trois dernières séances, la Bourse américaine a gagné plus de 200 points, projetant le S&P 500 au-dessus des 800 points.

Comme si les dernières statistiques n'avaient *pas* dépeint un paysage économique assez fleuri, les participants ont appris vendredi *que les prix de gros avaient baissé* en janvier, et ce pour la première fois depuis octobre 1994. Mais la cote, essoufflée, n'a pu suivre. De plus, il semble que les investisseurs ont souhaité prendre leur bénéfice à la veille d'un long week-end, les marchés financiers *américains chômant en effet* lundi en raison du *President's Day*.

En dépit de ce dernier repli, les analystes estiment que la tendance haussière reste intacte, à condition bien sûr que le marché continue à bénéficier des mêmes conditions économiques régnant aux Etats-Unis depuis deux ans, croissance et inflation modérées, et d'un flot constant de liquidités dans les fonds de placement.

BOUCHÉES DOUBLES

En Europe, la Bourse de Paris a également mis les bouchées doubles. En début de semaine, le marché parisien cassait le niveau des 2 600 points – contre lequel il avait buté à la veille du week-end dernier – moins de quinze jours *après avoir dépassé celui des 2 500* points. L'indice CAC 40, après quelques prises de bénéfice, toujours bien absorbées, terminait la semaine à 2 627,42 points. Le bilan hebdomadaire se solde par un gain de 1,15 % portant à 13,5 % son avance depuis le début de l'année.

Mais la *plus* belle performance européenne revient à la Bourse de Francfort qui en attendant toujours de consolider ses gains a continué d'afficher un record par jour. L'indice DAX des trente valeurs vedettes a terminé sur un plus haut historique de clôture vendredi à 3 248,18 points, ce qui représente une hausse de 3,51 % par rapport à la clôture du 7 février (3 138,01 points). Depuis le début de l'année, l'indice vedette a gagné 13,46 %. Il avait débuté le 2 janvier de cette année à 2 848,77 points. En 1996, l'indice de référence avait progressé de 28 % ou 635 points par rapport à la dernière séance de 1995. Le responsable de l'un des plus importants fonds de gestion allemand, la DekaBank estime que *la hausse de la Bourse à Francfort* repose sur deux facteurs principaux : une hausse de 17 % des bénéfices des entreprises cotées au DAX 30, qui ne tient pas encore compte de la totalité de l'appréciation du dollar et les taux d'intérêt extrêmement bas qui poussent les fonds disponibles vers les actions. Pour la Commerzbank, une consolidation devient de plus en plus probable. Selon elle, le dollar devrait baisser et les taux d'intérêt monter. Côté positif, la banque pronostique une hausse de 20 % des revenus des entreprises en 1997 et de 14 % en 1998.

CLARKE JUSQU'AU BOUT

Outre-Manche, la Bourse de Londres a encore battu ses records au cours de la semaine écoulée, principalement tirée par Wall Street mais aussi par la quasi-assurance d'un maintien des taux d'intérêt britanniques dans l'immédiat. Pour la *cinquième semaine consécutive*, l'indice Footsie a terminé en hausse par rapport à la semaine *précédente et battu ses* records. L'indice a terminé vendredi à 4 341 points, nouveau record de clôture, en hausse de 33,2 points sur la semaine, soit un gain de 0,77 %. A l'image de plusieurs Bourses, toute la progression de la semaine a été réalisée jeudi et vendredi, lorsque la Bourse de New-York est *sortie* d'une phase d'hésitation pour dépasser symboliquement la barre des 7 000 du Dow Jones. Avant cela, la Bourse de Londres avait subi quelques vents contraires, à la fois du côté des sociétés et sur le front monétaire, notamment avec la publication du rapport trimestriel de la Banque d'Angleterre *sur l'inflation*. Mais aujourd'hui le marché est désormais plus convaincu que jamais que M. Clarke *tiendra bon* jusqu'aux élections et ne bougera pas les taux.

La Bourse de Tokyo était également orientée à la hausse. L'indice Nikkei a gagné 854,96 points (4,79 %) à 18 722 points au cours d'une semaine ramenée à quatre séances, le marché japonais ayant chômé mardi. Huit jours plus tôt, le baromètre de la place nipponne avait perdu 2,53 %. Selon *un* responsable de Yamaichi Securities, il devrait y avoir des prises de bénéfices la semaine prochaine, mais le sentiment du marché devrait rester fort après le ferme soutien que le gouvernement a apporté aux grandes banques.

*F. Bn*

**AUTOMOBILISME** **Vendredi 14 février, Alain Prost a annoncé qu'il avait racheté l'écurie Ligier. Le quadruple champion du monde de Formule 1 a, à l'image d'autres anciens pilotes, franchi le pas qui mène de la piste aux stands. Un accord avec Jacques Calvet, PDG de Peugeot SA, doit permettre à la nouvelle écurie de disposer d'un moteur V10 du constructeur français à partir de 1998. ● AVANT CETTE DATE, l'écurie Prost-Gauloises Blondes disputera les épreuves 1997 avec la JS 45-Mugen Honda dont les deux pilotes sont Olivier Panis et le Japonais Shinji Nakano. ● INTERROGÉ sur l'avenir, Alain Prost a précisé que, pour pouvoir rivaliser avec les Anglo-Saxons avant de les battre, *« ce qui est mon but, il n'est pas possible aujourd'hui d'être 100 % français ». L'écurie pourrait disposer dans le futur de pneumatiques et d'un pilote « non français ».***

# Alain Prost et Jacques Calvet deviennent partenaires en formule 1

## Le quadruple champion du monde a officialisé vendredi 14 février son retour sur les circuits à la tête de l'ancienne équipe Ligier. Un accord avec le PDG du constructeur français devrait lui permettre de disposer d'un moteur Peugeot en 1998

SE MARIER le jour de la Saint-Valentin peut être considéré comme un heureux présage. Vendredi 14 février, au siège des automobiles Peugeot, avenue de la Grande-Armée à Paris, un nouveau couple célèbre s'est uni devant les caméras et les micros de la presse internationale. Jacques Calvet, PDG de Peugeot SA, et Alain Prost, quadruple champion du monde de formule 1, ont officiellement annoncé la création d'une nouvelle écurie entièrement française, qui sera équipée, à partir de l'année prochaine et pour trois ans, du moteur V 10 Peugeot.

Jacques Calvet, premier intervenant lors de ce mariage-conférence de presse, a présenté cet accord de partenariat en rendant hommage au *« remarquable metteur au point qu'est Alain Prost. Lui comme moi avons été sensibles à la dimension nationale d'un tel projet... L'écurie peut devenir le porte-drapeau de l'ensemble automobile industriel français... »*

Alain Prost, visiblement ému et ravi, a d'abord officialisé le rachat de Ligier à Flavio Briatore, le propriétaire italien de l'écurie Benetton, avant de donner d'autres précisions. *« Depuis hier, je suis propriétaire de cette équipe et nous avons signé aujourd'hui à midi l'accord de partenariat avec Peugeot... J'ai racheté toute l'équipe* [Ligier] *avec mon argent personnel. Je prends donc un risque, financier et pour mon image, très important. La société s'appelle Prost Grand Prix. L'équipe s'appelle Prost-Gauloises Blondes cette année avant de devenir Prost-Peugeot en 1998. »*

**BUDGET DE 300 MILLIONS**

*« Outre la Seita, Canal Plus devient notre partenaire dès 1997, ce qui est très important à mes yeux,* a déclaré Alain Prost. *D'autres partenaires vont nous rejoindre, mais les accords ne sont pas encore signés. »* Le champion a refusé de communiquer le montant du rachat de Ligier. Seule indication chiffrée, le budget de la nouvelle écurie devrait avoisiner les 300 millions de francs en 1998. *« C'est une prévision. Je sais que quatre équipes ont, à l'heure actuelle, des budgets supérieurs à cette somme... »*, a-t-il ajouté. Visiblement ambitieux, Alain Prost, qui devait se rendre à Magny-Cours samedi 15 février pour assister aux essais effectués par Olivier Panis sur la JS 45/02, a l'intention d'effectuer un audit sur les infrastructures de l'écurie Ligier-Mugen-Honda existante et dont les deux pilotes sont Olivier Panis et le Japonais Shinji Nakano. *« En ce qui concerne le futur de l'écurie, je ne donne pas de noms pour l'instant. La voiture marche très bien, les pneus Bridgestone sont excellents, l'équipe en place est bonne. On renforcera l'équipe mais il n'est pas question de tout casser. »*

Interrogé sur l'aspect franco-français de l'écurie, Alain Prost a affirmé : *« Pour pouvoir rivaliser actuellement avec les Anglo-Saxons et les battre, ce qui est mon but, il n'est pas possible aujourd'hui d'être 100 % français. L'idée, c'est que cette société française soit basée en France, que le cœur de la voiture soit français, que son président soit français et que l'un des deux pilotes le soit également. Ne soyons pas trop réducteur : je veux construire une équipe pour gagner. A partir de là, tout sera mis en œuvre pour améliorer les performances de l'équipe et de la voiture... »* L'écurie Prost pourrait donc disposer de pneumatiques et d'un pilote *« non français »*.

Jacques Calvet a tenu à ajouter qu'il est difficile de calculer les retombées de la F1 pour les fabricants automobiles, *« mais en F1 on est obligé de se dépasser. Il y a donc des retombées techniques. C'est aussi un élément très fort de solidarité renforcée au sein de l'entreprise. Cette aventure va améliorer l'image de Peugeot et donner de la France une image dynamique, créatrice et sûre de son avenir. »* Vendredi 14 février, peu après l'annonce d'Alain Prost, le ministre de la jeunesse et des sports, Guy Drut, s'est félicité de l'accord. *« Au terme d'un travail long et difficile, Alain Prost a su franchir tous les obstacles placés devant sa route pour donner au sport automobile français le projet ambitieux dont il avait besoin. »*

***Alain Constant***

### *Champion et patron d'écurie*

Depuis la création du championnat du monde en 1950, douze pilotes de formule 1 ont créé leur écurie, dont cinq champions du monde.

● **Jack Brabham** : l'Australien a été trois fois champion du monde. En 1959 et 1960 sur une Cooper Climax. En 1962, il crée sa propre écurie, et remporte son troisième titre avec l'une de ses voitures en 1966. Il cesse alors la compétition et vend l'équipe Brabham qui disparaît en 1991, après avoir gagné deux titres mondiaux avec Nelson Piquet (1981, 1983).

● **John Surtees** : l'Anglais a été sacré champion du monde en 1964, sur Ferrari. En 1970, il crée l'écurie Surtees. Elle court jusqu'en 1978, date à laquelle elle disparaît, sans avoir remporté la moindre victoire.

● **Graham Hill** : le pilote anglais a remporté deux fois le championnat du monde en 1962 sur BRM et en 1968 sur Lotus. En 1974, il fonde sa propre écurie, qui disparaît en 1975, après sa mort dans un accident d'avion.

● **Jackie Stewart** : l'Ecossais a été trois fois champion en 1969 sur Matra, en 1971 et en 1973 sur Tyrrell. En 1997, il crée Stewart Grand Prix. La nouvelle écurie sera équipée d'un moteur Ford. Ses deux pilotes seront le Danois Jan Magnussen et le Brésilien Rubens Barrichello.

● **Alain Prost** : a été quatre fois champion du monde. Il a réussi un triplé chez McLaren (1985, 1986, 1989), avant de s'offrir une ultime couronne au volant d'une Williams (1993). Agé de quarante-deux ans, l'ancien pilote reprend l'écurie Ligier, qui était la propriété de Flavio Briatore depuis 1994. Elle avait été fondée en 1976 par Guy Ligier, lui-même ancien pilote de F1.

# L'écurie France, un vieux rêve

ELLE est presque née. Dès 1998, la Prost-Grand Prix-Peugeot sera l'écurie tricolore, réclamée depuis les rumeurs de retour du quadruple champion du monde de formule 1 sur les circuits. Pour 1997, la nouvelle équipe devra encore faire avec une bonne pincée de haute technologie japonaise, le moteur Mugen-Honda. Après, pour une durée d'au moins trois ans, l'écurie Prost sera l'écurie France. Châssis Prost, moteur Peugeot : seuls les pneumatiques échapperont à cet impérialisme, à moins que Michelin...

**ANALYSE**

**L'addition de talents et l'appui de l'Etat permettront-ils d'oublier l'échec de Renault ?**

Dans les coulisses de la négociation, Guy Drut, le ministre de la jeunesse et des sports, n'a jamais caché sa préférence pour ce type de solution. La formule 1 constitue une formidable vitrine technologique. Ses victoires, ses exploits ont lieu devant des millions de téléspectateurs. Une réussite totalement française aurait donc valeur de consécration des capacités de l'industrie de pointe du pays.

La France a une longue expérience en matière de formule 1. A l'aube des années 80, elle s'est découvert en Alain Prost un champion d'exception. Il reste, avec 51 succès en 199 participations, le recordman des victoires en grand prix. Si l'on ajoute à ce palmarès une réputation de metteur au point habile et pointilleux et d'homme de caractère, le « Professeur » était tout désigné pour devenir le patron de ce projet bleu, blanc, rouge.

Le moteur Renault multiplie les victoires et truste les titres depuis le début de la décennie. Il aurait logiquement dû retrouver Alain Prost. Las ! Pour des raisons d'économies, le constructeur a choisi de se retirer de la F1 à la fin de la saison. Il ne survivra que par l'intermédiaire d'un sous-traitant, sous contrat exclusif avec l'écurie Williams. Pour pallier cette défection, Alain Prost s'est tourné vers Peugeot. La firme de Sochaux ne compte aucune victoire en grand prix, mais a la rage de prouver une valeur déjà reconnue, et qui n'est pas exploitée jusqu'à présent par les châssis de l'écurie Jordan. A priori donc, Prost plus Peugeot égalent victoires, titre mondial.

Les cruelles leçons du passé peuvent inciter à la prudence, sinon au doute. Jamais, en quarante-six ans d'histoire du championnat du monde, une formule 1 franco-française n'a été couronnée. En 1969, la Matra de Jackie Stewart était équipée d'un moteur Ford ; dans les années 90, le moteur Renault propulsait des châssis Williams ou Benetton. L'expérience purement française menée par ce qui était encore la régie Renault entre 1977 et 1985 a abouti à un échec : le titre mondial des pilotes ou celui des constructeurs ont été manqués, parfois de justesse. Les efforts du premier pilote furent vains. Il s'appelait Alain Prost...

Les écuries britanniques n'ont pas eu dans la période récente d'états d'âme. Par exemple, Frank Williams se concentre sur son savoir-faire : fabriquer de bons châssis, assurer leur développement au cours de la saison. Pour le reste, il a su s'assurer le partenariat du meilleur motoriste du moment : Ford, Honda, puis Renault. Cette stratégie lui a rapporté depuis 1980 six titres de pilote et huit de constructeur.

En contrepoint, Ferrari, fidèle de toujours à une option italo-italienne, attend un titre mondial des pilotes depuis 1979. Mesurée à cette aune, la tâche de Prost-Grand Prix-Peugeot apparaît presque insurmontable.

***Pascal Ceaux***

# Alberto Tomba promet une revanche à ses fans et à ses adversaires

## Le skieur italien compte sur le slalom pour briller à « ses » championnats du monde

**SESTRIÈRES**
*de notre envoyé spécial*

Alberto Tomba est actuellement le sportif le plus adulé d'Italie et, selon un sondage, seul Fausto Coppi le précède dans le cœur de ses compatriotes au palmarès des champions transalpins de tous les temps. En dix années de carrière, entamée par une médaille de bronze aux championnats du monde de Crans Montana, en 1987, le slalomeur de Bologne n'a pas seulement accumulé le plus grand nombre de victoires (48) en coupe du monde de ski alpin, derrière l'intouchable Suédois Ingemar Stenmark (86). Sur les pistes, il a su imposer un style, mélange de virtuosité et de puissance, et une façon unique de renverser avec brio les situations les plus compromises. Hors pistes, il a séduit grâce à son caractère fantasque. Mais un tel prestige a son prix.



JEROME PREVOST/TEMPSPORT

*L'Italien Alberto Tomba, champion du monde en titre de slalom.*

Depuis son premier triomphe olympique, deux médailles d'or en 1988 à Calgary, Alberto Tomba le paie très cher, par les intrusions permanentes de la presse dans sa vie privée, et par la permanente obligation de gloire dans laquelle l'ont installé ses supporteurs. Le double médaillé d'or des derniers championnats du monde appartient en effet à la caste des champions que leurs fans ne tolèrent plus de voir ailleurs qu'au sommet de l'affiche. A Sestrières, pour ainsi dire chez lui, tout écart à cette règle d'or serait encore plus dommageable au chouchou italien.

Alberto Tomba n'a donc pas hésité à provoquer une sortie de piste, mercredi 12 février, dans la première manche du slalom géant du Mondial 97 : une faute à mi-pente l'avait déjà relégué à plus de 3 secondes de son rival suisse Michael Von Grünigen.

Alberto Tomba n'a pratiquement pas skié en compétition cette saison. Au printemps 1996, il avait déjà laissé filtrer sa lassitude, devant la perspective d'une nouvelle année de travail acharné : entraînement et compétition mélangés, le meilleur slalomeur du monde franchit environ 20 000 portes par an. A l'automne, une blessure au poignet l'a éloigné des pistes. Vinrent ensuite une mystérieuse grippe à répétition et une évidente mauvaise volonté de courir. Tomba a attendu le dernier moment pour s'imposer dans le slalom nocturne de Schladming, pour se rappeler au bon souvenir de ses concurrents et de ses admirateurs, qui l'imaginaient inexorablement usé par ses trente ans.

A la veille du rendez-vous de Sestrières, pratiquement taillés sur mesure pour lui (*Le Monde* du 4 février), l'Italien avait cru utile de prévenir qu'il *lui serait sans doute « plus difficile de réussir quelque chose en slalom géant »*. Personne ne l'a pris au sérieux, chacun restant persuadé qu'il n'avait qu'une obsession : rééditer son doublé du Mondial de sierra Nevada.

Mais Alberto est sorti des portes du géant. Alberto s'est incliné à domicile contre un athlète mieux préparé que lui cette année. Ses fans, et toute l'Italie, ont très mal accepté ce revers, presque un affront à sa légende. *« Alberto est une baudruche dégonflée »*, a titré le *Corriere della sera* ; *« EcoTomba »*, a raillé *Il Tempo*. Son ancien préparateur, Giorgio D'Urbano, lui a reproché de manquer d'entraînement : *« Alberto n'avait dans ses jambes qu'une moitié de compétition »*.

**SUPPORTERS TROUBLÉS**

Sous l'emprise de la colère et de la déception, Tomba s'est lui-même aventuré dans des justifications plus calamiteuses les unes que les autres. *Il s'en est pris successivement* au traceur du slalom géant, qu'il a qualifié d'*« ivrogne »*, puis au responsable de son matériel, coupable de l'avoir mal conseillé sur le choix des carres et enfin à l'état de la piste, inégal, entre neige et glace.

Le *campionissimo* avait certes habitué les foules à ces déclarations enflammées, mais ce dernier débordement a troublé jusqu'à ses plus fidèles supporteurs. Ses adversaires n'ont pas raté l'occasion d'épingler celui dont l'aura éclipse tous leurs exploits depuis trop longtemps. Michael Von Grünigen a tiré le premier : *« Alberto dort pendant la saison et il pense ensuite gagner aux championnats du monde »*. Le Norvégien Aamodt a renchéri : *« le ski n'est pas un monde de clown »*.

Vexé, le génie des collines de l'Emilie-Romagne s'est promis une revanche aussi douce que son regard : *« Donnez moi une piste bien glacée pour le slalom et ceux qui me critiquent en seront pour leurs frais »*. Las, il a abondamment neigé sur Sestrières au lendemain de ces mâles échanges...

***Eric Collier***

# Thomas Sykora, l'élégance autrichienne

**SESTRIÈRES**
*de notre envoyée spéciale*

Thomas Sykora forme le gratin du slalom mondial avec Thomas Stangassinger. Les deux hommes *sont premier et deuxième* au classement de la Coupe du monde de la discipline, et Mario Reiter ou Siegfried Vogelreiter ne sont pas bien loin derrière eux. *« Ce qui nous intéresse, c'est une médaille d'or et peu importe qui la gagnera »*, assenait Werner Margreiter, directeur de l'équipe masculine autrichienne au début des championnats du monde. Stangassinger n'a *cessé de grimper sur les podiums* ; Reiter, récent héros national à Kitzbühel, affectionne les slaloms de nuit où il brille depuis un an, comme il l'a montré lors du slalom du combiné. Mais c'est Thomas Sykora qui est le plus en vue. Il est l'auteur d'une saison exceptionnelle, avec cinq victoires sur huit slaloms disputés. Tomba souvent absent, il est donc devenu son successeur.

Deux tantes championnes d'athlétisme, un père entraîneur de handball : Thomas était, pour ainsi dire, prédestiné. Gamin, il opte pour le tennis et, comme tous les Autrichiens, dévale les pentes avec les copains à la sortie de l'école. Entre les lignes d'un court de tennis et les pistes, il choisit le slalom. Son père souhaite le voir intégrer l'équipe nationale. Mais Thomas n'est qu'un honnête skieur. Il ne sait que faire de ce corps longiligne de 1,90 m.

Quand la mode vient aux skieurs puissants et au centre de gravité très bas, il se contente d'un académisme un peu vieillot pour louvoyer entre les piquets. Parce qu'il n'est pas sélectionné, il envisage d'intégrer l'équipe des Pays-Bas. A force de travail et de persuasion, il devient finalement un élu de l'équipe autrichienne en novembre 1990, à vingt-deux ans. Ses résultats sont peu probants, il manque d'en sortir quelques mois après, est repêché de justesse.

Après avoir couvé les polyvalents, l'Autriche cherche des spécialistes. En 1992, il accroche son premier podium, une deuxième place à Val-d'Isère. De jolies performances et puis plus rien. Il se perd derrière Thomas Stangassinger champion olympique en 1994. Thomas Sykora cherche une technique de slalom adaptée sa grande taille. Il contemple les courses de Tomba et se nourrit de sa combativité.

**INSPIRATION TECHNIQUE**

Sur une idée de son père, il s'inspire de son copain de l'équipe, Rudy Nierlich, mort dans un accident de voiture en 1991. De la même taille que son ami, il avait imaginé de porter la même pression sur les deux skis pour tourner. Thomas y ajoute son élégance et la très académique *fluidité de son corps*. Il met deux ans à mettre le mélange au point. Son ski, ni violent ni âpre, est un joli spectacle félin. Il se permet la première victoire de sa carrière en janvier 1996 à Kitzbühel avant de collectionner les succès dès le début de la saison 1996-97.

C'est à Kitzbühel que la belle série de Thomas s'est interrompue. Une chute lors de l'entraînement, quelques douleurs, et les jambes se sont faites moins précises et la confiance évanouie. Thomas Sykora arrive aux championnats du monde sans avoir gagné depuis un mois. Loin de l'équipe nationale au travail dans le nord de l'Autriche, il s'est entraîné sur sa piste privée. Il sait qu'il peut être champion du monde, mais il voudrait surtout battre Alberto Tomba chez lui.

***Bénédicte Mathieu***

## Le championnat de France de football de D1

**26e journée**

| Match | Score |
|---|---|
| Lens-Paris SG | 1-2 |
| Nantes-Auxerre | 0-0 |
| Monaco-Le Havre | 3-0 |
| Strasbourg-Nice | 3-1 |
| Montpellier-Metz | 1-0 |
| Marseille-Lille | 5-1 |
| Cannes-Lyon | 0-1 |
| Nancy-Rennes | 1-0 |
| Caen-Bastia | remis |
| Guingamp-Bordeaux | remis |

**Classement**

| | Points | J | G | N | P | Diff. | Clas. | Série |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 Monaco | 55 | 26 | 16 | 7 | 3 | +26 | | GGGNG |
| 2 Paris SG | 48 | 26 | 13 | 9 | 4 | | | NNPNG |
| 3 Bastia | 45 | 25 | 13 | 6 | 6 | +10 | = | GGGPG |
| 4 Strasbourg | 43 | 26 | 14 | 1 | 11 | +1 | ▲ | PGGPG |
| 5 Auxerre | 42 | 26 | 11 | 9 | 6 | +13 | ▽ | PPGGN |
| 6 Bordeaux | 41 | 25 | 11 | 8 | 6 | +10 | ▽ | PGPGN |
| 7 Nantes | 39 | 26 | 9 | 12 | 5 | +18 | ▲ | NGNGN |
| 8 Metz | 39 | 26 | 10 | 9 | 7 | +5 | ▽ | GNGPP |
| 9 Marseille | 37 | 26 | 9 | 10 | 7 | +7 | = | GPGNG |
| 10 Lyon | 36 | 26 | 9 | 9 | 8 | +4 | = | GPPNG |
| 11 Guingamp | 32 | 25 | 8 | 8 | 9 | -2 | = | NPPGP |
| 12 Rennes | 32 | 26 | 9 | 5 | 12 | -7 | = | PGPNP |
| 13 Cannes | 30 | 26 | 7 | 9 | 10 | -9 | = | PGNNP |
| 14 Lille | 30 | 26 | 7 | 9 | 10 | -14 | = | PNPNP |
| 15 Montpellier | 29 | 26 | 6 | 11 | 9 | -5 | ▲ | GNGNG |
| 16 Lens | 29 | 26 | 8 | 5 | 13 | -12 | ▽ | PPNGP |
| 17 Le Havre | 27 | 26 | 6 | 9 | 11 | -8 | ▽ | PPNNP |
| 18 Nancy | 22 | 26 | 5 | 7 | 14 | -12 | ▲ | PGPPG |
| 19 Caen | 21 | 25 | 4 | 9 | 12 | -11 | ▽ | PGNPN |
| 20 Nice | 18 | 26 | 4 | 6 | 16 | -26 | = | GNPNP |

**Cartons**

| | | Rouges | Jaunes |
|---|---|---|---|
| 1 | Nantes | 0 | 45 |
| 2 | Metz | 1 | 32 |
| | Auxerre | 1 | 32 |
| 18 | Lille | 4 | 63 |
| 19 | Nice | 5 | 52 |
| 20 | Marseille | 9 | 56 |

**Les buteurs**
1 Guivarc'h (Rennes) . 17 buts
2 Zitelli (Strasbourg) . 16 buts
3 Anderson (Monaco) - 14 buts

**Les attaques**
1 Monaco — 48 buts
2 Nantes — 44 buts
3 Paris SG — 38 buts

**Les défenses**
1 Auxerre — 19 buts
2 Paris SG — 20 buts
Monaco — 20 buts

**27e journée** (samedi 22 février) Bastia-Nancy / Rennes-Nantes (ven. 21) / Nice-Caen / Auxerre-Montpellier
Lille-Strasbourg / Metz-Monaco / Bordeaux-Marseille / Le Havre-Cannes / Lyon-Lens (ven. 21) / Paris SG-Guingamp

### Monaco conforte sa domination

**Vendredi 14 février, l'AS Monaco a conforté sa position de leader en dominant Le Havre (3-0) lors de la 26e journée du championnat de France. Le club de la principauté conserve ainsi sept points d'avance sur son dauphin, le Paris SG, vainqueur à Lens (2-1), jeudi 13 février. Grâce à sa victoire (3-0) sur Nice, Strasbourg a progressé de deux places au classement et se trouve désormais en quatrième position. Marseille a écrasé Lille (5-1) grâce, notamment, aux doublés de Marc Libbra et de Xavier Gravelaine. Montpellier, vainqueur de Metz (1-0), devance désormais Lens au classement à la différence de buts, et paraît en mesure d'échapper au danger de la relégation. Lyon a profité de l'indisponibilité de six titulaires de Cannes pour s'imposer sur la Côte d'Azur (0-1). Des pluies diluviennes ont entraîné le report des rencontres qui devaient opposer Guingamp à Bordeaux et Caen à Bastia.**

### DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : Nicolas Anelka sera fixé sur son sort le 21 mars** au plus tard. La Fédération française de football (FFF) doit accorder ou non, d'ici cette date, la *« lettre de sortie »* indispensable au jeune stagiaire du PSG. Anelka avait signé un contrat de deux ans avec le club anglais d'Arsenal à la faveur des dispositions prévues par l'arrêt Bosman, mais en dépit de la Charte du football français qui prévoit qu'un stagiaire doit signer son premier contrat dans le club qui l'a formé.

■ **La commission de discipline de la Ligue nationale de football** examinera le cas du club de Lens pour la troisième fois cette saison, jeudi 27 février. Le club nordiste devra répondre de la blessure d'un juge de touche, frappé à la tête par une bouteille lancée par un des supporteurs de Lens, jeudi 13 février, lors de la rencontre opposant le club au Paris SG. Les « Sang et Or » qui ont par deux fois été condamnés à de simples amendes pour des situations identiques risquent cette fois la suspension ferme de terrain pour un ou plusieurs matches. – *(AFP.)*

■ **ATHLÉTISME : le sprinter grec Charis Papadias a égalé** la meilleure performance mondiale de l'année sur 60 m en 6 s 51, vendredi 14 février à la réunion en salle d'Athènes. La même performance avait été réalisé, samedi 9 février, lors d'un meeting au Japon par Donovan Bailey, le Canadien champion olympique du 100 m.

■ **CYCLISME : Bernard Thévenet a annoncé qu'il renoncait à ses fonctions** de directeur des équipes de France de cyclisme, vendredi 14 février. Agé de quarante-huit ans, le double vainqueur du Tour de France (en 1975 et 1977) s'estime trop pris par ses diverses activités professionnelles. Il est notamment consultant pour le service des sports de France Télévision.

■ **TENNIS : les Françaises Mary Pierce et Nathalie Tauziat ont été éliminées** en quarts de finale du tournoi de Paris, vendredi 14 février, au stade Pierre-de-Coubertin. Pierce s'est inclinée (6-1, 6-2) devant la Tchèque Jana Novotna, N° 4 mondiale, alors que Tauziat a été battue (6-3, 6-2) par Martina Hingis, 16 ans, N° 2 mondiale et récente vainqueur de l'Open d'Australie.

■ **L'équipe de France qui affrontera le Japon,** les 1er et 2 mars, au 1er tour de la Coupe de la Fédération, devrait être composée de Mary Pierce, Nathalie Tauziat, Alexandra Fusai et Sandrine Testud.

# Un système de détection sismique des avalanches est expérimenté dans l'Oisans

## Les chercheurs tentent d'analyser en temps réel le départ des coulées de neige

**Chaque hiver, une trentaine de personnes sont victimes d'avalanches dans les massifs français. Plusieurs organismes étudient les phénomènes physiques et climatiques à l'origine de ces ruptures du manteau neigeux. Pour améliorer la prévision des risques et la surveillance en temps réel des zones exposées, le Centre d'études de la neige de Météo-France, à Grenoble, a conçu un nouveau système de détection des coulées de neige.**

DEPUIS le début de la saison hivernale, trois personnes ont été tuées par des avalanches dans les massifs français. Ce bilan, provisoire, reste relativement « léger », comparé à celui des années antérieures. Sans doute, expliquent les nivologues, en raison de chutes de flocons précoces et abondantes qui ont assuré une meilleure stabilité du manteau neigeux. A la même époque l'an passé, des coulées de neige avaient fauché dix-sept skieurs et randonneurs. L'hiver 1995-1996 s'était ainsi révélé particulièrement meurtrier, avec un total de quarante-quatre victimes, alors même que l'enneigement était demeuré assez faible. La formation tardive et lente de la sous-couche avait en effet fragilisé son socle, constitué de couches dépourvues de cohésion.

Ces paradoxes illustrent les difficultés auxquelles se heurtent les scientifiques qui, désireux de dépasser la connaissance empirique qu'en ont depuis la nuit des temps les habitants des hautes terres, tentent de comprendre les lois physiques et les phénomènes climatologiques régissant les brusques débordements de la montagne. C'est que la neige, matériau composite de cristaux de glace, d'air et d'eau, possède des propriétés mécaniques complexes et changeantes. De surcroît, son comportement sur une pente dépend non seulement des conditions météorologiques et de la topographie, mais aussi de la façon plus ou moins homogène dont elle se dépose et se transforme au fil du temps.

Pourtant, depuis la catastrophe de Val-d'Isère – le *10 février 1970*, trente-neuf occupants du chalet de l'UCPA avaient été ensevelis par une énorme vague poudreuse –, la recherche s'est organisée en France. Le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (Cemagref) travaille ainsi sur la dynamique des écoulements et les dispositifs de protection. De son côté, le Centre d'études de la neige (CEN) de Météo-France, à Grenoble, a développé des modèles informatiques sophistiqués permettant de simuler l'évolution de la couverture neigeuse.

La compréhension de ces mécanismes naturels pourrait être affinée, grâce à un nouveau système de détection mis au point au CEN. L'activité avalancheuse d'un massif n'est en effet connue, aujourd'hui, que par des observations visuelles, réalisées le plus souvent par les pisteurs des stations de ski. Les coulées nocturnes et celles qui se déclenchent par temps de brouillard échappent à la vigilance humaine et ne peuvent être repérées que par les dépôts qu'elles laissent, avec plusieurs heures, sinon plusieurs jours de retard. Afin de disposer d'un comptage moins approximatif, des chercheurs ont imaginé d'enregistrer, quasiment en temps réel, les ondes sismiques provoquées par ces écoulements de neige.

Deux sites expérimentaux du massif de l'Oisans, en Isère, ont été équipés, depuis 1992, d'instruments semblables à ceux qu'utilisent les sismologues pour l'étude des *tremblements de terre* : un capteur transforme les vibrations du sol en signaux électriques, une balise stocke et traite ces informations retransmises ensuite vers le CEN. Encore fallait-il savoir décoder ces messages. L'usage a montré que 5 à 10 % seulement des signaux correspondent à des avalanches, les autres étant la « trace » d'une multiplicité d'événéments parasites : séismes véritables, chutes de pierres, rafales de vent, survols d'hélicoptères, passages de camions ou de chasse-neige, tirs de mines, bruits de pas, déplacements d'animaux... Comment, alors, distinguer les « bonnes vibrations » ?



Source : Centre d'études de la neige

*Un capteur au sol détecte, dans un rayon d'environ 5 km, les ondes sismiques qu'il transforme en signal électrique. Celui-ci est enregistré par une balise équipée d'un logiciel de reconnaissance, qui identifie les signaux d'origine avalancheuse. Toutes les soixante minutes, les données sont transmises par le satellite géostationnaire Météosat aux centres de Météo-France. L'installation est alimentée par des batteries rechargées par des panneaux solaires.*

Pour y parvenir, le CEN a conçu, avec l'aide du Centre d'études des phénomènes aléatoires et géophysiques de Grenoble (Cephag), un logiciel répondant au doux nom de SARA (Système d'analyse appliqué à la reconnaissance des avalanches). Aucun paramètre ne suffisant, à lui seul, à identifier avec certitude la signature sismique d'un écoulement de neige, une vingtaine de « descripteurs » ont été isolés, dont la combinaison permet d'évaluer *« des degrés de ressemblance avec un signal-type »*, explique un chercheur, Benoît Leprettre, qui a soutenu une thèse de doctorat sur ce sujet. SARA fait ainsi appel à ce que les statisticiens nomment la *« logique floue »*, plus apte à *« modéliser des critères de reconnaissance entachés d'imprécision ou d'incertitude »*.

Testé sur le terrain, ce logiciel a fait la preuve de sa fiabilité dans plus de 90 % des cas. Une performance encore perfectible – certains séismes régionaux sont notamment répertoriés comme des avalanches –, mais néanmoins suffisante pour qu'ait été installé en décembre 1996, toujours dans l'Oisans, un prototype opérationnel.

*« Ce système devrait nous aider à mieux connaître les processus de déclenchement, d'évolution et de décrue de l'activité avalancheuse, donc à améliorer la prévision des risques,* affirme Éric Brun, directeur du CEN. *Il nous permettra d'établir, à la minute près, des corrélations précises avec la durée ou l'intensité des précipitations, les variations de température ou encore les changements de direction du vent. »*

Le dispositif paraît aussi bien adapté à la surveillance des zones exposées, pistes de ski, routes ou villages de montagne. Il devrait donc constituer un auxiliaire précieux pour les stations nivométéorologiques – une centaine dans les

**Testé sur le terrain, ce logiciel a fait la preuve de sa fiabilité dans plus de 90 % des cas. D'où l'installation, en décembre 1996, d'un prototype opérationnel**

Alpes et une quarantaine dans les Pyrénées et en Corse –, chargées de produire, quotidiennement, les bulletins « neige et avalanche » de Météo-France et d'émettre, en cas de menace, un bulletin régional d'alerte météorologique spécifique (BRAM).

Sans doute n'est-il pas envisageable de « tapisser » les champs de neige de sismographes. *« Il suffirait de choisir un site représentatif par massif. Si nous détections seulement 1 % des avalanches, cela serait déjà une avancée considérable »*, estime Éric Brun. Pour autant, ajoute-t-il, *« la prévision des risques ne deviendra pas une science exacte »*. Jamais, sans doute, la montagne ne se laissera totalement maîtriser.

*Pierre Le Hir*

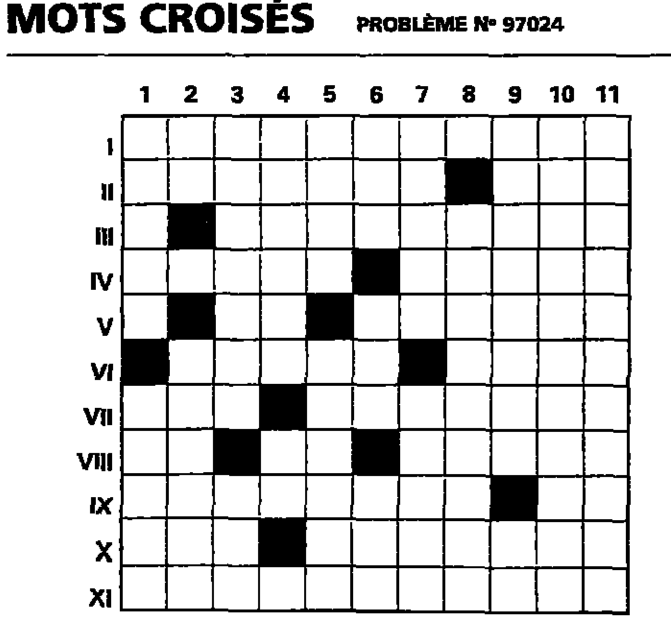
### Poudreuse, humide ou de plaques

**On distingue trois grands types d'avalanches. Les plus fréquentes se produisent pendant ou après de fortes précipitations et mettent en mouvement d'importantes masses de neige poudreuse mélangées à l'air en aérosol. D'autres, de neige humide, sont la conséquence des redoux hivernaux ou des fontes de printemps. Les dernières, dites de plaques – en général déposées par le vent –, sont souvent déclenchées par le passage d'un skieur.**

**Ces dernières coulées, contre lesquelles les prévisionnistes sont impuissants, sont celles qui font le plus grand nombre de victimes. Depuis 1971, l'Association nationale pour l'étude de la neige et des avalanches (Anena) a recensé une moyenne de 37 accidents graves par hiver, provoquant la mort de 30 personnes et faisant 26 blessés.**

## MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97024



**HORIZONTALEMENT**

I. Pourra-t-elle encore garder ses secrets après la réforme ? – II. La femme de l'édile. Voyelles. – III. Au-dessus du lot. Faire table rase de tout. – IV. La sœur du titi parisien. Une poudre qui ne fait rien sauter, au contraire. – V. Personnel. Négation. Casals, Neruda et autres artistes. – VI. *Le prix à payer pour la ville.* Lampe témoin. – VII. Plus attachante si elle est petite. Douze points, c'est tout. – VIII. Redonne la même chose. Donné par celui qui conduit. Commune dans le Morbihan. – IX. Toujours en circulation. – X. En bordure. Sautera comme des plombs. – XI. Faire en sorte que rien ne bouge.

**VERTICALEMENT**

1. Est-elle toujours au pouvoir ? – 2. Sort des fosses. A bien vieilli malgré son âge, mais il n'a jamais grandi. – 3. *Introduit le doute.* Grand centre d'affaires. – 4. Une femme trop poudrée ou seulement un peu de poudre. Rien d'autre à payer. – 5. Travaillent une fois l'an, à Noël. Article. – 6. Difficile à réutiliser. Le corps lui doit beaucoup. – 7. *A beaucoup de travail avec la bande.* La grande pyramide n'a pas de secret pour lui. Bière renversée. – 8. Fit l'expérience. Décuple et décuple si on le met devant. – 9. Servent à tout noter depuis l'Antiquité. – 10. Nécessaire pour prendre un petit bain. On peut y prendre de grands bains. – 11. Du blé stupéfiant.

*Philippe Dupuis*

**SOLUTION DU N° 97023**

**HORIZONTALEMENT**

I. Epousailles. – II. Pomme. Feule. – III. Ile. Mesurer. – IV. Signes. Régi. – V. Tsar. Partie. – VI. Os. Fermeté. – VII. Loi. Cie. – VIII. Infiltra. Or. – IX. En. La. Isole. – X. Reg. Tocante. – XI. Estrémadure.

**VERTICALEMENT**

1. *Epistolière.* – 2. *Polissonnes.* – 3. Oméga. If. GT. – 4. Um. NRF. Il. – 5. Sème. Eclaté. – 6. Esprit. OM. – 7. Ifs. America. – 8. Leurre. Asad. – 9. Lurette. ONU. – 10. Elégie. Oltr. – 11. *Série.* Créée.

*SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

## ÉCHECS N° 1728

**TOURNOI DES HAUTS FOURNEAUX (Wijk aan Zee, 1997)**
**Blancs : V. Kortchnoï.**
**Noirs : A. Onitchuk.**
**Défense hollandaise.**

| Blancs | Noirs | Blancs | Noirs |
|---|---|---|---|
| 1. ç4 | f5 | 18. çxb5 | axb5 |
| 2. Cç3 | Cf6 | 19. f4 | Df7 |
| 3. d4 | g6 | 20. Tg1! (f) | Fd4 (g) |
| 4. f3 (a) | Fg7 (b) | 21. é5!! (h) | Cxé5 (i) |
| 5. é4 | fxé4 | 22. fxé5 | Ff5 |
| 6. fxé4 | d6 | 23. Fd3 | Fxd3 (j) |
| 7. Cf3 | 0-0 | 24. Dxd3 | Fxg1 |
| 8. Fé2 | ç5 (c) | 25. Txg1 | Rh7 |
| 9. d5 | Cg4 | 26. bxç5 | dxç5 |
| 10. 0-0 | Cé5 | 27. Cé4 | Df5 |
| 11. Fg5 | Cb-d7 | 28. Dé3 | Dh5 (k) |
| 12. Rh1 | h6 (d) | 29. d6! | Tf3 (l) |
| 13. Fd2 | a6 | 30. dxé7! | Txé3 |
| 14. Dç2 | b5 | 31. Cf6+ | Rh8 |
| 15. a3! | Dé8 | 32. Cxh5 | Td3 |
| 16. b4! | Cxf3 | 33. Txg6 | Txd2 |
| 17. gxf3!! (e) | b5 | 34. Td6! | abandon (m) |

**NOTES**

*a)* Une suite très peu jouée. La variante principale consiste en 4. Cf3, Fg7 ; 5. g3, 0-0 ; 6. Fg2, d6 ; 7. 0-0, Dé8. A envisager est *4. h4,* Fg7 ; 5. h5, Cxh5 ; 6. é4, Cf6 (si 6..., *fxé4 ; 7. Txh5!, gxh5 ; 8. Dxh5+,* Rf8 ; 9. Fh6!, é6 ; 10. Cxé4, Dé7 ; 11. 0-0-0!

*b)* Ou 4..., d6 ; 5. é4, Fg7 ; 6. éxf5! Ou 4..., Cç6 ; 5. é4 (ou aussi 5. d5, Cé5 ; 6. é4, fxé4 ; 7. fxé4, d6 ; 8. Cf3, Cxf3+ ; 9. gxf3, é5 et rien n'est clair), fxé4 ; 6. fxé4, é5 ; 7. d5, Cd4 ; 8. Cf3, Fç5! ; 9. Fé3, d6!

*c)* 8..., é5 est possible : 9. dxé5 (si 9. d5, Ch5 ; 10. g3, Cf6), dxé5 ; *10. Dxd8, Txd8 ; 11. Cd5* (ou 11. Fg5, ç6 ; 12. Cxé5, Té8 ; 13. 0-0, Cxé4 ; 14. Cxé4, Fxé5 avec égalité), Ca6 ou Td7 (après 11..., Cxd5 ; 12. çxd5, h6 ; 13. Fé3, les Blancs sont mieux).

*d)* Un affaiblissement grave de l'aile-R. 12..., a6 est préférable.

*e)* Les Noirs ne s'attendaient qu'à 17. Fxf3, Cé5.

*f)* Visant déjà la faiblesse du pion g6.

*g)* 20..., é6 n'est pas meilleur : 21. dxé6, Dxé6 ; 22. Cxb5, Fb7 (si 22..., Fxa1? ; 23. Fç4) ; 23. Fç4, d5 ; 24. Cç7.

*h)* Une réfutation instructive.

*i)* Essayant de nager en eau *trouble. Si 21..., dxé5 ; 22. Txg6+. Et si 21...,* Fxg1 ; 22. Txg1, Rh7 ; 23. é6.

*j)* Si 23..., Fxç3 ; 24. Fxf5!, Dxd5+ ; 25. Tg2, Txf5 (ou 25..., Fxa1 ; 26. Fé6+!, Dxé6 ; 27. Txg6+, Dxg6 ; 28. Dxg6+, Rh8 ; 29. Dxh6+, Rg8 ; 30. Dg6+, Rh8 ; 31. Dh5+, Rg8 ; 32. Fh6, Fxé5 ; 33. Dg6+, Rh8 ; 34. Fxf8, Txf8 ; 35. bxç5 avec gain) ; 26. Dxf5, Dxg2+ ; 27. Rxg2, gxf5 ; 28. Fxç3.

*k)* 28..., Df3+ perd aussi : 29. Dxf3, Txf3 ; 30. Cxç5, Td8 ; 31. d6, éxd6 ; 32. Cb7.

*l)* Si 29..., éxd6 ; 30. Cf6+, Txf6 ; 31. éxf6, Té8 ; 32. Df4.

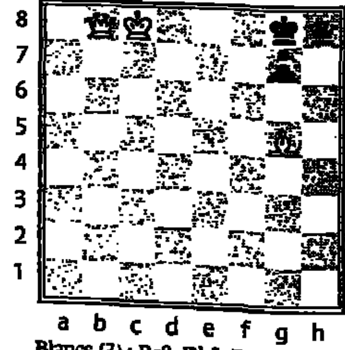
*m)* Si 34..., Txd6 ; 35. éxd6, suivi de la promotion d'un *pion blanc* ; si 34..., Td4 ; 35. Cf6!

**SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1727**
**T. NISSL (1910)**

(Blancs : Ra7, Tb7, Fg5, Pb3. Noirs : Ra5, Td4, Fg4. Mat en six coups.)

1. Fh4!, Td1 ; 2. Fg3!, Tç1 ; 3. Ff4!, Tç2 ; 4. Fg5!, Tç8 ; 5. Fd2+, Tç3 ; 6. Fxç3 mat.

**ÉTUDE N° 1728**
**F. RICHTER (1953)**

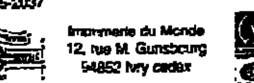


Blancs (3) : Rç8, Db8, Fg5.
Noirs (3) : Rg8, Dh8, Pg7.
*Les Blancs jouent et gagnent.*

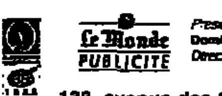
*Claude Lemoine*



Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex



Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax

133, avenue des Champs-Elysées
75409 Paris cedex 08
Tél : 01 44 43 76 00 Fax : 01 44 43 77 30

PRINTED IN FRANCE

# Les Doc Martens dans les pas du siècle

## Les pompiers londoniens, le pape, le dalaï-lama sont, avec une multitude de jeunes, des adeptes de ces chaussures créées en Angleterre à la fin des années 50

**UN GODILLOT ?** Oui, la Doc Martens en est un. Mais pas n'importe lequel. Depuis trente-cinq ans, cette grosse chaussure de travail à semelle orthopédique est un parfait caméléon. Dédiée aux ouvriers d'usine et aux dockers, elle est devenue la coqueluche des lycéennes, qui les portent de préférence avec une mini-jupe. Des mods aux adeptes du grunge, en passant par le mouvement *punk*, les Doc ont accompagné tous les styles. Des quadragénaires, génération baby-boom, la chaussent avec un respect teinté de nostalgie. Ceux qui recherchent l'élévation spirituelle dans la randonnée au long cours l'ont eux aussi reconnue. Jean Paul II et le dalaï-lama sont des fidèles des Doc Martens.

L'attraction que ces chaussures, dont 800 000 paires ont été vendues l'an passé en France, exerce sur les adolescents (60 % des ventes portent sur les tailles 36-38) peut surprendre.

Les Doc traditionnelles – semelle épaisse comme une brique, coutures de renforts et extrémité « coquée » – impriment une démarche pas vraiment aérienne. Les skinheads d'extrême droite ont tenté de transformer en attributs délibérément agressifs (avec le blouson Bomber's et le jean's retourné), ces brodequins qui tracent leur sillon et en imposent. Mais la Doc ne s'est pas laissée enfermer dans une symbolique aussi étroite.

**VIEUX PNEUS**

L'histoire des Doc Martens commence dans l'immédiat après-guerre par la mauvaise chute d'un skieur. Klaus Maertens, médecin allemand, met à profit son inactivité forcée pour mettre au point une chaussure confortable pour reprendre la marche. Ingénieur spécialisé dans les machines-outils, Herbert Funck l'aide à réaliser, avec de vieux pneus, une bottine orthopédique dotée d'une semelle à coussins d'air. Les vieux Allemands apprécient les « chaussures du docteur Maertens » et les associés se mettent en quête d'un industriel. En 1959, ils font affaire avec une fabrique anglaise, Griggs and Co, respectable maison spécialisée dans les chaussures de travail et les croquenots militaires sise à Wollaston, un village du Northamptonshire. Griggs anglicise le nom en « Dr Martens » et lance la gamme « AirWair ».

La première paire porte huit œillets pour les lacets. Elle est réalisée le 1er avril 1960 et sera donc baptisée « 1460 ». Aujourd'hui encore, il s'agit du modèle le plus populaire parmi les Doc, pantoufles blindées exclusivement fabriquées en Angleterre. Une semelle à coussin d'air avec une structure en nid d'abeille et un matelassage doux absorbent les chocs et *« donnent l'impression de flottement si caractéristique des Dr Martens »*. *« With bouncing soles »* (« avec des semelles rebondissantes ») est toujours le slogan de la marque.

Deux mélanges de PVC sont cousus à la chaussure selon le procédé de la « couture Goodyear » puis soudés au fer rouge. La surpiqûre jaune fera office de signature.

Sans ce cousinage britannique, les Doc ne seraient que d'honnêtes chaussures de chantier. Emportées par la vague du *swinging London*, elles vont devenir un emblème de la contre-culture. Le clin d'œil de ceux qui signifient leur différence, le signe de ralliement de ceux qui affirment leur marginalité. Car la fortune du docteur est l'histoire d'un joyeux détournement. Par pur goût de la provocation, une partie de la jeunesse anglaise va jeter son dévolu sur ces souliers de prolétaires, pied de nez aux normes de respectabilité de la société britannique du milieu des années 60. Les mods – jeunes *gens portant parka et petite cravate*, chevauchant de très voyantes Vespa et ne dédaignant pas faire le coup de poing avec les bandes de rockers à blouson noir – vont les dénicher dans les quincailleries industrielles.



Leader des Who, le groupe porte-parole des mods, Pete Townsend fait de grands moulinets en jouant de la guitare et finit invariablement par briser son instrument, qu'il piétine avec ses Doc. La maison Griggs n'avait pas prévu que ses vaillantes chaussures de travail deviendraient des objets-culte de l'univers rock...

**ADOS**

La suite est connue : en trente-cinq ans, 70 millions de paires ont été vendues, dont 800 000 l'an passé en France, contre 600 000 en 1995. Depuis la première fantaisie (un cuir teinté rouge cerise), elles en ont vu de toutes les couleurs : jaunes canari, zébrées, pailletées, recouvertes de gazon artificiel, psychédéliques ou rouges avec des poissons bleus. En France, le modèle à petites fleurs ravit les petites filles et les adolescentes, de huit à seize ans. Les adolescents des deux sexes, dont le désir de différenciation s'exprime à travers un « look chantier » (*Le Monde* du 24 décembre 1996), se ruent sur ces chaussures qui se déclinent à travers 350 modèles et 96 cuirs différents.

Semi-artisanales, les Doc Martens n'en ont pas moins un sens aigu du commerce : des modèles taille basse, mais aussi des sortes de mocassins avec *« bouncing soles »* sont apparus. *« Ces chaussures, qui peuvent être portées au bureau, permettent d'être fidèle à sa culture sans effrayer son patron, »* résume Didier Mauroux, PDG de Doc The Original, importateur exclusif en France qui vient de lancer une ligne de prêt-à-porter « Dr Martens ». Un tel succès ne pouvait qu'attirer la convoitise. De Dr Gartens à Dr Martinez, on ne compte plus les contrefaçons...

Griggs, qui vient d'ouvrir à Londres un temple de 4 000 mètres carrés où l'on peut se procurer les modèles les plus délirants, s'honore toutefois d'avoir gardé la confiance de ses clients originels. Aujourd'hui encore, les pompiers anglais et les employés du métro londonien refusent de porter autre chose qu'une bonne paire de « 1460 ».

*Jean-Michel Normand*

DR

**★ Dr Martens, huit gammes différentes, de 350 francs (tailles enfant) à 800 francs.**

## *Le succès inattendu de l'escabeau à trois marches*

**Atteindre les rayons élevés d'une bibliothèque, accrocher des rideaux, prendre le plat à tajine rangé dans le placard du haut, faire les carreaux, *attraper une valise*..., la maison est pleine de ces moments où il manque une, deux ou trois marches pour être à niveau. L'échelle est réservée aux grands travaux, le trépied est dangereux, le tabouret ne suffit pas toujours, *l'escabeau est là pour cela*. Et ce qu'on lui demande, à cet objet utile par intermittence, c'est de disparaître une fois le service rendu, de s'escamoter.**

**Le matériau, la forme, l'encombrement sont des critères qui prennent toute leur importance au moment du rangement : le métal allait remplacer le bois, mais provoquerait des déceptions. Acier trop lourd, aluminium plus léger mais travaillé au carré, les modèles courants ne brillent pas par un dessin économe et soigné. C'est pourquoi il peut être intéressant, même dans le registre le plus utilitaire qui soit, de se tourner vers les professionnels du design.**

**Cela expliquerait la réussite d'un modèle à trois marches, de couleur vive – bleu électrique, mandarine ou jaune citron – dans un cadre en aluminium qui fait coulisser un pied en fonte d'aluminium mais qui, une *fois replié*, devient complètement plat. Baptisé Step 90, il a été conçu par un couple de designers installés à Trévise, en Italie, Andries et Hiroko Van Onck, pour l'entreprise italienne Magis, qui les diffuse depuis 1984 en noir et *aluminium chromé*, et en couleur depuis deux ans. Introduit en France par quelques boutiques de pointe, on le trouve notamment chez Rooming, au Carrousel du Louvre, premier magasin à jouer la carte de la quincaillerie aux couleurs de l'air du temps, de l'esprit pratique et du look amusant : seaux, balais, armoires à pharmacie, valets de nuit et poussettes à marché, revus et corrigés pour ne plus être cachés au fond des placards.**

**Placé face à un public plus large, depuis six mois au rayon meubles du Bon Marché, son succès ne se dément pas. Chez Rooming, il voisine avec son cousin, le Tiramisu, diffusé par Kartell, mais dû aux mêmes concepteurs : trois marches placées sur un axe central terminé par une poignée, selon le principe de certaines cannes-sièges anglaises. Enfin, pour ceux qui préfèrent la double fonction (*plutôt que le rangement-disparition*), il existe une autre façon d'escamoter les marches : une structure sculpturale, tour carrée de 32 cm de côté, et 64 cm de haut, qui se dédouble en courte échelle, solidement stable, si besoin est. L'auteur : Rob Whyte. Les deux premiers objets s'en sortent avec 2,5 kilos, celui-ci ne cherche pas la légèreté et pèse 8 kilos.**

*Anne Bataille*

**★ Step 90 de Magis, en trois couleurs, 790 F au Bon Marché (tél. : 01-44-39-80-00). En trois couleurs, ou bien noir et chromé, 960 F chez Rooming (centre commercial du Carrousel du Louvre, 99, rue de Rivoli, 75001 Paris, de 11 heures à 20 heures tous les jours, jusqu'à 21 heures le lundi et le mercredi, tél. : 01-42-60-10-85). Modèle Tiramisu, en bleu, *noir ou rouge*, 1 120 F. Tabouret-escabeau de Rob Whyte, 1 120 F.**

**LIEU**

# Bofill signe le nouveau marché Saint-Honoré

**MASSACRÉE** en 1955 par la construction du parking le plus laid de la capitale, la place du marché *Saint-Honoré voyait disparaître* à cette époque les quatre pavillons à la Baltard qui lui avaient donné son nom, sa fonction et son cachet. Elle allait vivre trente ans sous le régime du *blockhaus que l'on finirait par ne* plus voir, jusqu'au jour où, la concession du parc de stationnement étant venue à échéance (en 1985), la mairie de Paris ne laisserait pas passer l'occasion d'éliminer le témoin gênant.

Douze ans plus tard, c'est fait et, dans quelques jours, entre les Tuileries et l'Opéra, les Parisiens pourront parcourir dans son entier une rue du marché Saint-Honoré rendue à sa continuité. A la baguette, Paribas, premier violon, Ricardo Bofill, avec les encouragements appuyés de la Ville qui avait demandé une esquisse à l'architecte catalan avant même d'avoir trouvé un véritable client-constructeur pour occuper la place, sur ce terrain alors municipal.

Là où il y avait du ciment gris, *on découvre des parois* doublement feuilletées de verre, là où il y avait un bloc opaque, on voit deux bâtiments joints sous le même toit par un chapiteau transparent, en référence à l'idée du marché, *là où les mille* places du garage de six étages formaient un obstacle à contourner, une voie piétonne s'engage entre les deux parois de glace, soulignées de corniches d'acier blanc et d'un appareillage léger de colonnes, dans l'écriture nouvelle adoptée dans ce cas précis par l'architecte.

**HIGH-TECH TENDANCE DOUCE**

On pourra s'étonner de la discrétion qui a entouré la mise au point architecturale, sur huit ans de projet menés par Cogedim-Aménagement, filiale du groupe, dont quatre ans de chantier. Mais le quartier, semble-t-il, avait plutot à gagner à cette rénovation.

Ricardo Bofill en proie au high-tech, tendance douce : son style était connu des Français par sa *propension à jouer du canon* néoclassique avec emphase sinon toujours avec à-propos. On l'a moins vu marier les colonnes avec autant d'abstraction derrière autant de transparence. *Elles sont ici comme en rappel de* sa signature, sauf au moment où le parking souterrain leur offre l'occasion d'une expression monumentale, superfétatoire, et assez réussie.

Tout cela pour abriter le nouveau centre directionnel et nerveux de Paribas : 800 personnes relocalisées à proximité du siège du 3 de la rue d'Antin à partir d'une vingtaine d'annexes dispersées dans la capitale. Sycomore du Canada à tous les étages et en abondance, pour cette banque dont la réputation de sérieux et d'austérité n'est plus à démontrer. Surfaces nettes, horizons dégagés et passerelles d'acier jetées d'un pavillon à l'autre : le Taller de Arquitectura est aussi l'auteur du décor intérieur, confortablement opérationnel.

Voie privée à usage public, ce nouveau maillon qui manquait à la rue du Marché-Saint-Honoré connait un statut qui lui vaudra d'être, la nuit venue, fermée à partir de 22 heures. Comme de nombreux passages de la rive droite, qu'il s'agisse de Choiseul ou de Véro-Dodat. Il y aura des boutiques, peut-être un restaurant – deux enseignes étoilées de la capitale sont sur les rangs –, une librairie est espérée par les dirigeants de la banque. Il s'agit pour tout le monde de créer là un nouveau pôle d'attraction à la parisienne, un envers de la place Vendôme qui retrouverait ses origines de marché-lieu de rencontre, à l'abri d'une institution qui ne plaisante pas avec la fête mais qui l'admettrait à ses pieds. On retrouvera le bal du 14 juillet et les pompiers rue Sainte-Anne, dans une caserne bâtie pour eux. Et pour raison d'expropriation.

*Michèle Champenois*

صكا من الاجل



Prévisions pour le 16 FEVRIER vers 12h00

Ensoleillé (E)
Eclarcies peu nuageux (N)
Nuageux courtes éclaircies (N)
Brumes et brouillard (C)
Très nuageux ou couvert (C)
Pluie ou bruine (P)
Averses (P)
Orages (P)
Vent fort
Neige (*)

Raf 70 Km/h

METEO FRANCE

LE 16 FEVRIER
Temps/Températures minima/maxima

| FRANCE métropolitaine | |
|---|---|
| AJACCIO | E/4/13 |
| BIARRITZ | N/3/15 |
| BORDEAUX | N/1/13 |
| BOURGES | N/-2/8 |
| BREST | P/4/11 |
| CAEN | P/2/6 |
| CHERBOURG | P/2/9 |
| CLERMONT-F | N/-3/10 |
| DIJON | N/-2/7 |
| GRENOBLE | N/-1/10 |
| LILLE | N/-1/6 |
| LIMOGES | P/-2/11 |
| LYON | N/-1/8 |
| MARSEILLE | E/1/12 |
| NANCY | N/-2/6 |
| NANTES | P/2/10 |
| NICE | E/5/13 |
| PARIS | N/0/7 |
| PAU | N/0/15 |
| PERPIGNAN | E/1/13 |
| RENNES | P/2/9 |
| ST-ETIENNE | N/-2/8 |
| STRASBOURG | N/-2/6 |
| TOULOUSE | N/0/11 |
| TOURS | N/-1/9 |

| FRANCE outre-mer | |
|---|---|
| CAYENNE | P/24/27 |
| FORT-DE-FR. | N/26/27 |
| NOUMEA | N/25/26 |
| PAPEETE | E/27/28 |
| POINTE-A-PIT. | E/25/26 |
| ST-DENIS-REU. | E/25/27 |

| EUROPE | |
|---|---|
| AMSTERDAM | N/1/5 |
| ATHENES | N/13/15 |
| BARCELONE | E/4/10 |
| BELFAST | P/8/9 |
| BELGRADE | P/-4/2 |
| BERLIN | N/-4/0 |
| BERNE | N/-5/0 |
| BRUXELLES | N/-4/5 |
| BUCAREST | N/-3/2 |
| BUDAPEST | N/-6/2 |
| COPENHAGUE | N/-6/-3 |
| DUBLIN | N/8/9 |
| FRANCFORT | N/-3/4 |
| GENEVE | N/-5/1 |
| HELSINKI | C/-12/-9 |
| ISTANBUL | N/8/11 |
| KIEV | C/-6/-2 |
| LISBONNE | E/9/15 |
| LIVERPOOL | P/6/9 |
| LONDRES | N/3/8 |
| LUXEMBOURG | N/-5/4 |
| MADRID | E/0/8 |
| MILAN | E/-3/5 |
| MOSCOU | C/-11/-1 |
| MUNICH | C/-5/-2 |
| NAPLES | N/4/11 |
| OSLO | N/-17/-13 |
| PALMA DE M. | E/12/13 |
| PRAGUE | C/-4/-1 |
| ROME | N/4/11 |
| SEVILLE | E/4/14 |
| SOFIA | P/-2/3 |
| ST-PETERS. | */-12/-11 |
| STOCKHOLM | N/-8/-5 |
| TENERIFE | C/16/17 |
| VARSOVIE | C/-7/-2 |
| VENISE | N/-3/4 |
| VIENNE | C/-6/2 |

| AMERIQUE | |
|---|---|
| BRASILIA | E/17/25 |
| BUENOS AIRES | N/21/29 |
| CARACAS | E/22/25 |
| CHICAGO | */-9/-5 |
| LIMA | P/14/20 |
| LOS ANGELES | N/12/18 |
| MEXICO | E/6/17 |
| MONTREAL | N/-14/-9 |
| SAN FRANC. | N/10/16 |
| SANTIAGO | E/8/23 |

| AFRIQUE | |
|---|---|
| ALGER | E/8/14 |
| DAKAR | E/21/27 |
| KINSHASA | N/20/28 |
| LE CAIRE | E/3/21 |
| MARRAKECH | E/9/16 |
| NAIROBI | N/19/25 |
| PRETORIA | E/16/26 |
| RABAT | E/9/16 |
| TUNIS | P/10/13 |

| ASIE-OCEANIE | |
|---|---|
| BANGKOK | E/23/32 |
| BOMBAY | E/18/26 |
| DJAKARTA | C/26/27 |
| DUBAI | E/13/22 |
| HANOI | C/12/20 |
| HONGKONG | N/14/20 |
| JERUSALEM | E/7/17 |
| NEW DELHI | E/5/21 |
| PEKIN | E/--/-- |
| SEOUL | E/-7/-3 |
| SINGAPOUR | E/25/29 |
| SYDNEY | E/18/25 |
| TOKYO | P/4/12 |

C: ciel couvert
E: ensoleillé
N: nuageux
P: pluie
*: neige

# Pluie à l'ouest, soleil à l'est

**L'ANTICYCLONE**, qui s'est installé samedi sur la France, résistera suffisamment sur une grande moitié est du pays pour offrir, dimanche, une journée largement ensoleillée sur la plupart des régions. Il s'affaissera par contre sur sa partie ouest permettant l'infiltration d'un nouvelle bande pluvieuse par les côtes atlantiques.

**Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie.** – Le temps va se dégrader rapidement dimanche. Les pluies et le vent de sud-ouest, qui toucheront la Bretagne le matin, s'étendront rapidement vers le Cotentin et les pays de Loire. Des éclaircies et des averses les remplaceront très vite par l'ouest au fil des heures. Les températures évolueront autour de 10 degrés.

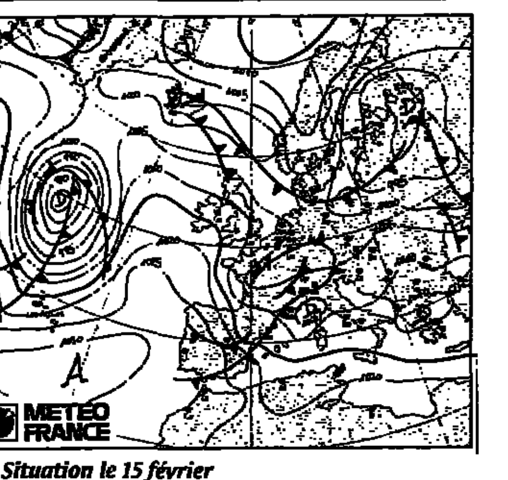
**Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.** – Le soleil, bien présent dimanche matin, perdra de la vigueur l'après-midi à l'approche d'une nouvelle perturbation. Les premières gouttes tomberont en cours ou fin d'après-midi. La fraicheur du matin laissera place à un temps plus doux avec 6 à 10 degrés.

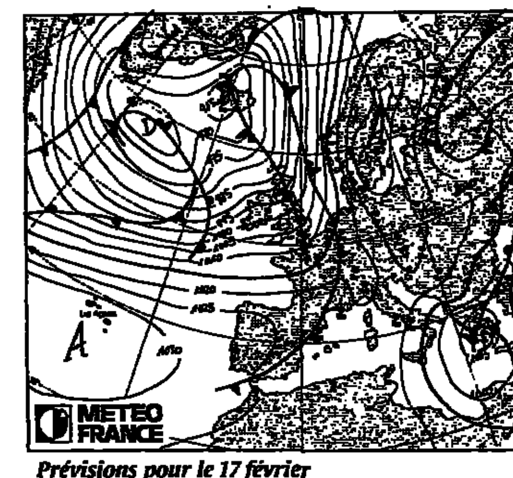
**Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.** – La journée sera largement ensoleillée. Elle débute avec de fréquentes gelées ; les thermomètres indiquent zéro à – 3 degrés. L'après-midi, grâce à un beau soleil, on attend 6 à 8 degrés.

**Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.** – Les éclaircies du matin commenceront à décliner à la mi-journée. L'après-midi, les nuages s'épaississent et finissent par donner quelques gouttes du Poitou à la côte basque. Partant de zéro à + 3 degrés, les températures dépassent souvent 10 degrés l'après-midi.

**Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.** – En Limousin, le soleil du matin s'effacera au profit d'un ciel menaçant avec des pluies faibles en fin d'après-midi. Plus à l'ouest, le soleil résistera jusqu'au soir de l'Auvergne aux Alpes. Les nombreuses gelées du matin laisseront place à un temps plus doux et il fera de 7 à 11 degrés.

**Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.** – Le mistral et la tramontane disparaîtront en cours de matinée. Après une certaine fraicheur au petit matin, la journée s'annonce ensoleillée et douce. Il fera 12 à 14 degrés.


Situation le 15 février


Prévisions pour le 17 février

## LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **UKRAINE.** Le géant américain de la restauration rapide Mac Donald's doit ouvrir son premier établissement en Ukraine, dans *le centre de Kiev*, le 23 mai. Deux autres restaurants seront ouverts dans la capitale ukrainienne en mai et quatre autres dans le reste du pays d'ici la fin de l'année.

■ **INDONESIE.** A partir de la mi-juin, Air France portera de 4 à 5 le nombre de ses liaisons hebdomadaires directes Paris-Jakarta. Fin 1998, ces liaisons, avec une seule escale à Singapour, devraient être quotidiennes. En contrepartie, Garuda, la compagnie nationale indonésienne, peut également accroître le nombre de ses liaisons, avec la France actuellement au nombre de trois. – *(AFP)*

■ **FRANCE.** Lufthansa proposera le 30 mars, dans le cadre de son horaire d'été, une liaison hebdomadaire sans escale entre Munich et Saint-Tropez, qui sera assurée, le dimanche, par la compagnie régionale allemande Augsburg Airways sur un petit porteur pouvant accueillir trente-sept passagers.

SANTÉ

# La meilleure conduite à tenir pour dépister l'ostéoporose

## Les femmes sont les principales victimes des fractures dues à cette maladie

**L'OSTÉOPOROSE** représente un problème de santé publique aussi important que mal connu. L'incidence de cette maladie due à une raréfaction du tissu osseux et à une fragilisation du squelette est en augmentation en France. On estime que le nombre annuel de fractures de l'extrémité supérieure du fémur dues à une ostéoporose est d'environ 50 000 et qu'il devrait plus que doubler d'ici à l'an 2050.

Cette maladie et ses complications (fracture de l'extrémité supérieure du fémur mais aussi des vertèbres et du poignet) touchent majoritairement les femmes. Cela est dû à la perte osseuse qui est très fréquemment associée aux perturbations hormonales provoquées par la ménopause ainsi qu'à la plus grande espérance de vie. C'est ainsi que 75 % des personnes de plus de soixante-cinq ans victimes d'une fracture du fémur sont des femmes.

Les estimations des coûts médicaux directs engendrés par les fractures ostéoporotiques n'ont été jusqu'ici que très partielles. Le montant annuel des frais d'hospitalisation en court séjour occasionnés par des fractures de l'extrémité supérieure du fémur et du poignet s'élève, en France, à environ 4 milliards de francs, un chiffre probablement sous-estimé. L'Institut national de la santé de la recherche médicale (Inserm) vient, sur le thème de l'ostéoporose, de publier un ouvrage dit « d'expertise collective » qui fournit une synthèse exhaustive des données scientifiques disponibles et des conduites à tenir pour prévenir et traiter cette affection hautement invalidante. Cet ouvrage consensuel réalisé grâce au concours de spécialistes définit notamment les meilleures conduites à tenir en matière de dépistage.

● **Au moment de la ménopause.** Pendant la période adulte, la carence œstrogénique représente la cause principale de la perte osseuse. Cette carence, qui peut survenir de façon ponctuelle avant la ménopause, devient chronique une fois que celle-ci a eu lieu. Sa mise en évidence est d'autant plus importante qu'il existe aujourd'hui un traitement véritablement préventif de l'ostéoporose à partir de la prescription d'hormones qui permettent de corriger le déséquilibre hormonal. « *Dès l'âge de la ménopause, entre quarante-cinq et cinquante-cinq ans, les femmes doivent être informées du risque lié à la carence œstrogénique et des possibilités de prévention existantes*, peut-on lire dans le document de l'Inserm. *La réalisation systématique d'un dépistage de l'ostéoporose au moment de la ménopause n'apparait toutefois pas utile étant donné la faible prévalence de l'ostéoporose à cet âge (de l'ordre de 5 %).* »

● **De la soixantaine à soixante-quinze ans.** Le déséquilibre de la balance osseuse, conséquence de la carence œstrogénique, entraîne au fil du temps une perte osseuse de plus en plus importante. La prévalence de l'ostéoporose chez les femmes de soixante à soixante-quinze ans est élevée (elle est estimée à 25 %). « *Une majorité de ces femmes ne bénéficient pas et n'ont jamais bénéficié d'un traitement préventif de l'ostéoporose. Elles représentent ainsi une population particulièrement vulnérable, et apparaissent comme la cible privilégiée d'une stratégie de prévention des fractures ostéoporotiques* », estiment les spécialistes de l'Inserm. En pratique, les femmes âgées de soixante à soixante-quinze ans peuvent être différenciées en trois groupes :

– les femmes ayant été victimes dans la période qui suit leur ménopause d'une fracture osseuse, quel qu'en soit le site, après une chute banale. Ces femmes devraient impérativement, et jusqu'à preuve du contraire, être considérées comme présentant une ostéoporose ;

– les femmes ayant des antécédents familiaux de fractures de l'extrémité supérieure du fémur ou des vertèbres, ainsi que celles qui prennent (ou qui ont pris) un traitement susceptible d'augmenter la perte osseuse (des médicaments corticoïdes notamment). Ces femmes sont à haut risque vis-à-vis de l'ostéoporose et, chez elles, une mesure de la masse osseuse pourrait aider les médecins à décider d'un traitement éventuel ;

– les femmes ne présentant aucun facteur de risque apparent ou identifiable. Elles sont environ 2,3 millions sur une population de 3 millions de femmes âgées de soixante à soixante-quinze ans. Dans ce groupe, les spécialistes de l'Inserm estiment qu'environ 25 % des femmes sont déjà ostéoporotiques et que 25 % le deviendront avant l'âge de quatre-vingts ans. « *C'est pour ce groupe de femmes qu'un dépistage pourrait être envisagé, afin de prescrire aux femmes ayant une masse osseuse diminuée un traitement médicamenteux de l'ostéoporose, préventif des fractures* », expliquent-ils.

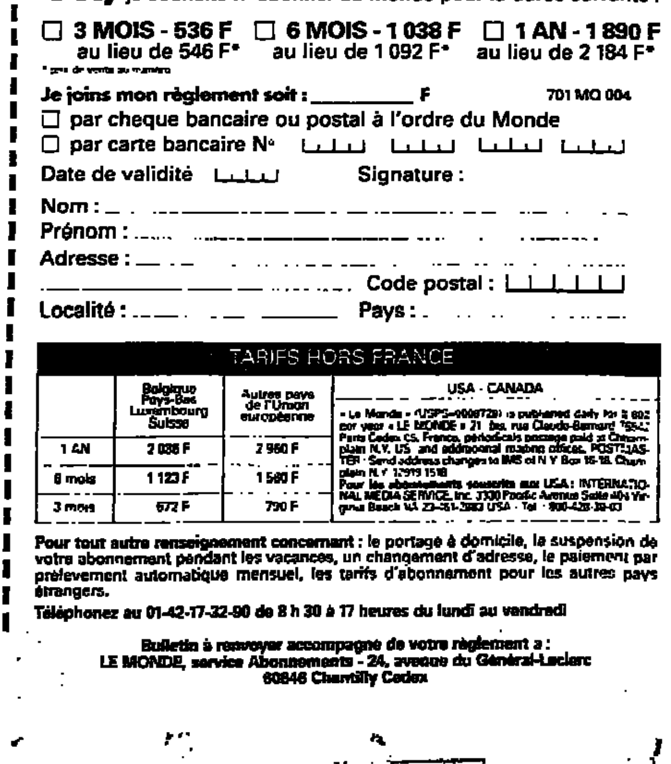
● **Après soixante-quinze ans.** Chez les femmes de plus de soixante-quinze ans qui, pour moitié, sont ostéoporotiques, la prévention des fractures reste, selon les spécialistes, envisageable. Il est en effet encore possible d'avoir une action sur la perte osseuse. A cet âge cette perte est en partie due à un déficit en calcium et en vitamine D. On sait que ce déficit est particulièrement marqué chez les personnes âgées vivant en institution ou confinées à domicile, pour lesquelles il est justifié de recommander une supplémentation en calcium et en vitamine D. Pour les personnes âgées conservant une certaine autonomie, cette supplémentation pourrait s'intégrer dans un ensemble de conseils visant à améliorer leur nutrition souvent déficiente et déséquilibrée. « *Chez les personnes les plus âgées, la prévention ne peut pas viser uniquement le maintien de la masse osseuse. En effet, les facteurs de chute sont aussi importants que les facteurs osseux dans la genèse des fractures. La prévention des fractures à cet âge doit faire partie de la prise en charge.* » Dans une perspective globale, des actions visant à dépister et à corriger les troubles de la vue, de l'audition et de l'équilibre, et à limiter la polymédication devraient être mises en place, tant pour prévenir la survenue de chutes que pour améliorer la qualité de vie.

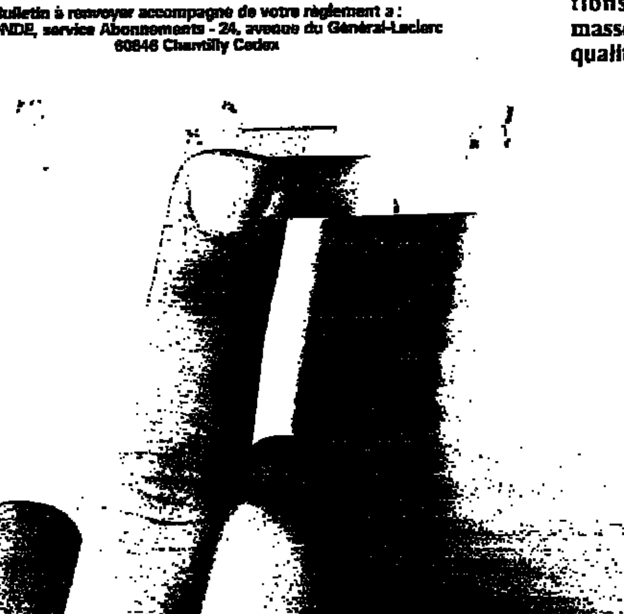
***Jean-Yves Nau***

### *Mesurer la perte de la masse osseuse*

**Il existe plusieurs méthodes permettant de calculer la perte osseuse d'une personne que l'on soupçonne d'être atteinte d'ostéoporose. Les spécialistes estiment que la meilleure méthode est celle de l'« ostéodensitométrie biphotonique à rayons X ». Elle permet notamment d'évaluer, en quelques minutes et avec une bonne précision, la densité osseuse aux sites les plus exposés aux fractures (vertèbres, extrémités supérieures du fémur, poignets). Il s'agit toutefois d'une technique coûteuse qui semble difficile à proposer dans le cadre de campagnes élargies de dépistage chez les femmes âgées.**

**On peut également avoir recours à la radiographie (avec utilisation d'une caméra vidéo à haute résolution), au scanner et aux ultrasons. Cette dernière technique suscite, depuis peu, beaucoup d'intérêt, car elle n'impose pas d'irradiation et, à la différence des autres, elle est peu onéreuse. On espère qu'elle pourrait apporter des informations non seulement sur la masse osseuse, mais aussi sur la qualité de l'architecture osseuse.**



### DÉPÊCHES

■ **IMPÔTS.** Les contribuables ont jusqu'au lundi 17 février minuit, au lieu du samedi 15, pour verser le premier tiers provisionnel de leur impôt sur le revenu, le cachet de la poste faisant foi. Le ministère des finances rappelle que ce premier acompte provisionnel, normalement égal au tiers de l'impôt payé l'année précédente, est réduit de 6 % (dans une limite de 4 000 F de réduction), conformément à la diminution de l'impôt sur le revenu décidée en septembre 1996 par le gouvernement.

■ **La direction générale des impôts rappelle** que les contribuables peuvent obtenir jusqu'au mercredi 19 février des informations sur les mesures applicables à l'imposition des revenus de 1996 et procéder au calcul simplifié de l'impôt en appellant le 08-36-67-10-10. Ce service est joignable tous les jours de 9 à 18 heures (1,49F/minute, quel que soit le lieu d'appel). A partir du 20 février jusqu'au 6 mars, le relais de cette campagne sera *pris par un dispositif spécial* d'information et d'accueil du public dans les centres des impôts.

■ **NATURE.** Un acajou géant vieux de deux siècles et demi a succombé au poids des ans, dans la province de Pinar del Rio, à l'ouest de Cuba. Haut de 26 mètres, avec un tronc d'un diamètre de plus de 1,65 mètre, il était enraciné sur un mont aux parois à pic typiques de la région. Le musée des sciences naturelles a réclamé une coupe du tronc de cet arbre exceptionnel. – *(AFP.)*

■ **EXPERTISE.** L'étude Tajan, à Paris, organise jusqu'au vendredi 28 février des journées d'expertise gratuites pour toutes les spécialités du marché de l'art. Des journées seront consacrées à l'orfèvrerie ancienne (samedi 22 février) et au livre (mardi 18, jeudi 20, mardi 25 et jeudi 27 février). Renseignement à l'étude Tajan, 37, rue des Mathurins, 75008 Paris, tél. : 01-53-30-30-30.

■ **TAUROMACHIE.** *Cristina Sanchez*, première femme matador de l'histoire de la tauromachie en Europe, rentrée en Espagne après une temporada de quelque 20 corridas en Amérique Latine, a signé une soixantaine de contrats pour la saison 97. Après la Feria de Castellon de la Plana le 7 mars, où elle est annoncée pour un mano a mano avec une autre figure moderne du toreo, Jesulin de Ubrique, elle enchaînera d'autres rendez-vous, dans la plupart des grandes plazas espagnoles et françaises.

**PRIX** Chaque année, les Editions du Moniteur remettent les prix de l'Equerre d'argent et publient un *numéro spécial de la revue AMC* faisant un inventaire sélectif des meilleures réalisations des douze mois écoulés. ● POUR LES PROFESSIONNELS comme pour le public, c'est l'occasion d'un bilan rétrospectif de mesurer le chemin parcouru, ou éventuellement perdu, par rapport à la période de destruction et de construction brutales qui a suivi la guerre. ● MAIS 1996 aura été aussi l'occasion heureuse de saluer le travail d'un professionnel peu connu des Français, l'architecte Pierre-Louis Faloci dont le Musée de la civilisation celtique, construit au mont-Beuvray (Nièvre) à la demande de François Mitterrand, est un véritable chef-d'œuvre. ● CETTE RÉUSSITE ne peut cependant masquer une tendance inquiétante, constatée à Paris comme en province, l'immobilisme.

# Pierre-Louis Faloci, architecte « zen », Equerre d'argent 1996

## La remise des prix annuelle décernés par « Le Moniteur », est l'occasion d'un bilan contrasté. C'est pourtant une œuvre tout à fait exceptionnelle qui a été récompensée : le Musée de la civilisation celtique du mont Beuvray

**LA REMISE ANNUELLE** de l'Equerre d'argent, prix fétiche des Editions du Moniteur, est devenue avec le temps la fête rituelle de l'architecture. Elle vient d'avoir lieu sous les plâtres perplexes du Musée des Monuments français, où le gotha français de la construction était aussi invité à se ressourcer dans le dédale menaçant de l'exposition sur les années 30 et leurs incertitudes. Un bel avertissement pour une profession passablement déboussolée.

Tandis que le ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, *plein de bonne volonté, annonçait* des jours meilleurs, les prix étaient égrenés dans une atmosphère contrastée d'inquiétude et d'assentiment général. Car cette manifestation s'est désormais imposée par son équilibre et son ouverture d'esprit : Nouvel, Valode et Pistre, Piano, Gaudin, Perrault, Portzamparc ou Simounet, mort en 1996, ont reçu en leur temps la fameuse Equerre.



PHOTO DANIEL OSSO

*Equerre d'argent : le Musée de la civilisation celtique de Pierre-Louis Faloci, au mont Beuvray (Nièvre).*

### LA SENSIBILITÉ D'UN GÉNIE

Cette année, elle va à une réalisation tout à fait exceptionnelle de Pierre-Louis Faloci, architecte jusqu'à présent peu médiatisé. Le Musée de la Civilisation celtique *du mont Beuvray, perdu au fin* fond de la Nièvre, est une de ces œuvres remarquables qui intègrent aussi bien l'héritage culturel de l'architecture contemporaine, les libertés techniques et les innovations spatiales propres à cette fin de siècle, une prise en compte spectaculaire du paysage et une « écriture » d'un raffinement extrême. Il y a du Frank Lloyd Wright dans cet édifice, par son ancrage, son profil, sa sérénité ; il y a du Mies Van der Rohe dans ses détails et ses lignes. Il y a de Le Corbusier dans sa façon de *capter la lumière. Mais il y a* surtout un génie propre, évident, perceptible aussi bien dans les dessins, les plans et coupes que dans *les photographies et la réalité* : peu d'édifices résistent à pareil examen, peu s'inscrivent dans leur site avec une pareille sensibilité.

Le jury ne pouvait pas se tromper, comme il a touché juste en accordant un prix spécial aux bureaux construits par Dusapin et Leclercq, pour la Caisse nationale de prévoyance, à Angers. Là aussi s'exprime la maturité et la sérénité de ces deux architectes, porteurs *du meilleur de l'architecture fran*çaise d'aujourd'hui. Prix de la première œuvre – bienvenu là encore – aux Archives d'outre-mer, à *Aix-en-Provence, signées par le* trio Robain, Lacoste et Guieysse. Mention enfin, et joli lot de consolation, pour le remodelage du quai de Rohan, à *Lorient, signé par le* tonitruant Roland Castro qui casse allègrement une médiocre barre pour faire semblant de mettre de l'architecture. Sur le plan urbain, en tout cas, cela marche.

Devant un aussi beau palmarès, on aurait pu s'attendre à une liesse *générale, applaudissant la créativi*té française. Pourtant, il faisait froid dans le Musée des Monuments français. Réalité ou frilosi*té ? Ce dernier mot est bien à* l'œuvre dans le domaine de l'architecture, qui touche tout à la fois l'économie, par le biais de la promotion, la politique, par ses enjeux sociaux, et l'art, par la nature même du métier. Ce constat de frilosité émerge des propos blasés de tous les acteurs du renouveau français depuis deux décennies, frappés par la concomitance d'une crise structurelle de la construction qui frappe de plein fouet les agences – notamment les plus créatives – et d'une crise morale et esthétique qui fait payer aux architectes d'aujourd'hui les excès – il est vrai redoutables – des trois décennies d'après-guerre. On le voit clairement à Paris où les années Chirac apparaissent rétrospectivement florissantes et généreuses au regard de la politique engagée par son successeur à l'Hôtel de Ville.

Pour les meilleures raisons du *monde, Jean Tiberi s'est en effet* engouffré, souci électoral oblige, dans un combat *a priori* louable : la défense du Paris traditionnel, du *bon vieux Paris de Doisneau où* les pavés sont inégaux, au moins autant que les revenus, où les ruelles subsistent en noir et blanc, où les fabriques des ébénistes, des tonneliers et autres carcassiers sont devenus des ateliers d'artistes, tandis que les ateliers d'artistes n'abritent plus que rarement l'espèce à laquelle ils étaient originellement destinés. Sur ce plan, la victoire l'an passé de la Bellevilleuse, association qui défendait avec vaillance son pré carré d'authenticité parisienne, aura représenté un tournant essentiel dans la façon dont on gomme et crayonne les plans sur les bureaux de la mairie.

### DU PASTICHE ET DE L'INVISIBLE

Une victoire à haut risque. Car depuis, à Paris comme en pro*vince, le maître mot est devenu* l'immobilisme. On arrête la ville, et si l'on y touche, c'est pour produire du pastiche, de l'invisible, bref, un type de construction qui ne tire aucun parti des acquis conceptuels et formels des dernières années. Ainsi 1996 pourrait-elle apparaître dans l'histoire de l'architecture française comme la dernière année d'une période de foisonnement créatif et inventif.

On le voit bien en parcourant la dernière livraison commémorative de la revue *AMC-Le Moniteur* dont le dernier bilan, outre les prix et les nominés de l'Equerre, présente un inventaire poussé du meilleur de la production nationale, à quelques oublis près. Magnifique chant du cygne l'année même où la Direction de l'architecture est, en principe pour son bien, revenue dans le giron du ministère de la culture.

*Comme pour mieux analyser* la réalité actuelle, les mêmes éditions viennent de sortir un CD-ROM où sont regroupées mille réalisations *significatives des dix années 1985*-1995, soit la production de quelques 850 architectes. On y lit bien l'évolution remarquable de la maîtrise d'œuvre française et de ses contradictions : la reconnaissance des carences urbaines léguées par l'après-guerre, l'éclectisme des réponses, la maîtrise de plus en plus affirmée d'un nombre croissant d'architectes...

Mais aussi le fossé de plus en plus large séparant d'un côté un public pour qui l'aventure des grands ensembles n'est ni terminée ni jugée, de l'autre des professionnels enfermés trop souvent dans leur forteresse culturelle. De l'éclectisme, avait-on pu noter en 1995, *on était ainsi passé à une* production hétéroclite dans laquelle il devenait de plus en plus difficile de reconnaître les solutions pertinentes.

Depuis, le jeu s'est calmé, en partie à cause de la crise et de la raréfaction des commandes, en partie, peut-être, grâce à la posture « zen » qu'ont dû, bon gré mal gré, adopter les constructeurs et dont le chef-d'œuvre de Faloci apparaît comme l'ultime et parfait avatar.

***Frédéric Edelmann***

## *Les grandes réalisations de l'année*

● **Musée de la Civilisation celtique du mont Beuvray.** Glux en Glenne (Nièvre). Tél. : 03-86-78-69-00. Architecte : Pierre-Louis Faloci, pour la mission des Grands Travaux. Equerre d'argent.
● **Caisse nationale de prévoyance, à Angers.** Architectes : Dusapin et Leclerc, pour la SCIC AMO. Prix spécial du Jury.
● **Restructuration du quai de Rohan, à Lorient.** Architectes : Castro et Denissof, pour Lorient HLM. Mention.
● **Archives d'outre-mer à Aix-en-Provence.** Architectes : Lacoste, Robain et Guieysse pour le ministère de la culture. Prix de la première œuvre.
● **Musée archéologique de Saint-Romain-en-Gal (Isère).** Architectes : Atelier Chaix et Morel pour le conseil général du Rhône.
● **Maison de la photographie, à Paris.** Architecte : Yves Lyon, pour la Ville de Paris.
● **Maison des arts de Talence (Gironde).** Architecte : Massimiliano Fuksas pour le conseil régional d'Aquitaine.
● **Siège de Nestlé France à Noisiel (Seine-et-Marne).** Rénovation de la chocolaterie Menier. Architectes : Reichen et Robert pour la Société immobilière de Noisiel.
● **Siège d'Air France, à Roissy-Pôle (Val-d'Oise).** Architectes : Denis Valode et Jean Pistre pour Air France.
● **Centre national de la langue française à Blois.** Architecte : Jean Harari pour l'Etat et la ville de Blois.
● **Musée Cognac, à Cognac (Charente).** Architecte : Jean-Michel Wilmotte pour Jas Hennessy and Co.

# Au Pavillon de l'Arsenal, les vertus cristallines du verre, matériau du siècle

**PARIS SOUS VERRE, la ville et ses reflets. Pavillon de l'Arsenal, 21, boulevard Morland, Paris 4e. Du mardi au samedi, 10 h 30 à 18 h 30. Dimanche, de 11 heures à 19 heures. Tél. : 01-42-76-33-96. Jusqu'au 31 *mai. Catalogue édité par Picard et le Pavillon de l'Arsenal,* 220 p., 280 F.**

Transparent ou translucide, opaque ou réfléchissant, dur comme l'acier ou fragile comme la porcelaine : le verre. Plus encore que le béton, il serait le matériau du siècle. Il est en tout cas l'élément de référence de toute l'architecture, qu'on en use à profusion, comme à la Bibliothèque de France, ou, au contraire, qu'on en limite la présence au plus strict besoin de lumière, comme à la Cité de la musique. Aussi, après avoir successivement considéré Paris sous l'angle du bois, du fer ou de la brique, le Pavillon de l'Arsenal se devait-il d'analyser l'usage du verre par les architectes de la capitale. C'est le même historien, Bernard Marrey, déjà sollicité pour les matériaux précités, qui a été chargé de ce délicat inventaire, et il nous conduit de la Sainte-Chapelle à la Défense, en passant par la Maison de verre, le siège de Cartier, le Grand Palais, l'usine L'Oréal (à Aulnay), ou l'aéroport de Roissy. Car si le Pavillon de l'Arsenal avait tendance à n'accepter que des exemples exclusivement pris sur la commune de Paris, il s'ouvre cet hiver assez généreusement à la banlieue, un peu à la province et même à *l'étranger – Crystal Palace oblige* – ou, plus encore, à l'exemple américain.

### LA PROPHÉTIE DE FRANK LLOYD WRIGHT

Le catalogue fait d'ailleurs lui aussi appel aux lumières de la pensée internationale. Ainsi Frank Lloyd Wright, dans *L'Architecture moderne* (1930) : « *A lui seul et sans le secours d'aucun d'entre nous, le verre finira par détruire l'architecture classique jusqu'à la racine* » *(...) La tradition n'a pas laissé d'ordre, concernant cette matière : le verre n'est pas entré dans l'architecture avant notre époque, comme il l'avait fait dans la poésie sous le nom de cristal. Toute la noblesse de couleur et de substance mise en valeur dans d'autres matériaux peut être mise en échec par la beauté du verre dans la lumière, et en devenir tributaire.* » Et encore : « *C'est une nouvelle expérience (...) que les grands précurseurs italiens, si on les arrachait à leurs linceuls, considéreraient comme magique, et ils pourraient nous jalouser notre propre Renaissance* ». Et enfin : « *Oui, les temps sont proches où l'architecture va vivre d'une vie nouvelle grâce au verre et à l'acier.* »

Etrange hommage à Mies Van der Rohe, qui nous vient là du concepteur du Guggenheim et de la Maison sur la Cascade. Etrange *parce qu'exclusif, mais prévoyant et judicieux* : le verre en effet n'est rien, presque rien, sans les techniques qui le portent, l'acier pour l'essentiel dans les constructions de ce siècle. *D'où quelques salles efficaces* consacrées à la maîtrise de ces techniques. Et d'où une muséographie, due à Jacques Ferrier, en parfaite résonance avec le thème de l'exposition comme elle l'est avec le Pavillon de l'Arsenal lui-même, dont l'os et la chair sont justement d'acier et de verre. La société Pilkington France a permis, par un généreux sponsoring en nature, de pousser à l'extrême cette perfection troublante. La diversité des matières sous l'appellation unique de verre, la variation continuelle des lumières, la perfection des montages, tout cela finit par donner raison au théoricien Wright contre la quasi-totalité des œuvres de l'architecte du même nom, la Tour Johnson de Racine (Wisconsin) exceptée.

Le détour par les Etats-Unis auquel se livrent Marrey et son équipe vaut sans doute pour les quarante années qui suivent le début de la seconde guerre : durant cette période, le style international d'essence purement américaine aura fait référence partout, pour le meilleur et souvent, comme à Paris, pour le pire. *Car on se trouve bien*, au Pavillon de l'Arsenal, devant cette douloureuse mais omniprésente vérité qui nous fait soupirer après Chareau, Le Corbusier, Mallet-Stevens ou Perret. *Après, c'est le saut dans un grand vide* que ne comblent pas, parce qu'ils restent minoritaires dans une production désastreuse, Zehrfuss, Prouvé, Dubuisson ou Pouillon.

*Les retrouvailles avec le verre* sont, en France et à Paris, relativement récentes : la Cité des sciences (Fainsilberg, 1980), l'Institut du monde arabe (Nouvel, 1982) la Médiathèque Jean-Pierre *Melville (Daniel et Patrick* Rubin, 1987), les serres du Parc Citroën (Patrick Berger, 1991) sont quelques-uns parmi les nombreux repères de cette exposition. *Mais ce qui vaut* pour le verre, cette redoutable interruption qualitative, ne vaut-il pas pour toute l'architecture française, tous matériaux confondus ?

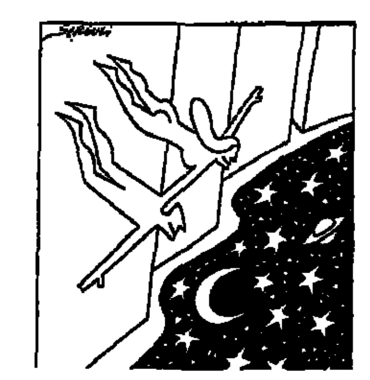
***F. E.***

# Les « clichés » selon Ghirri

## Une rétrospective est consacrée à Toulouse à ce grand photographe italien disparu en 1992

**LUIGI GHIRRI** est mort trop tôt – d'une crise cardiaque en 1992 –, et il était originaire d'un pays dont l'influence photographique est mineure : l'Italie. Ces deux raisons font que cet artiste immense, ludique, jubilatoire même, n'a pas la place qu'il devrait occuper dans la photographie contemporaine. Il a révolutionné la couleur avec ses tons chauds et pastel, il s'est moqué de son pays transformé en carte postale décorative, il a traqué les « clichés » de la consommation et du tourisme, il a cerné comme personne le paysage de la péninsule avec un travail rigoureux qui fait référence à Walker Evans.

Il fut aussi un théoricien, un « leader d'opinion » en Italie quand il a conçu, en 1984, avec une vingtaine de jeunes photographes, un voyage sur le paysage italien (*Viaggio in Italia*) qui déboucha sur une exposition et un livre remarqués. On lui doit également – entre autres – des images sur Versailles et l'atelier de Morandi. Autant de bonnes raisons pour la galerie municipale du Château d'eau de Toulouse d'ouvrir son année italienne avec une rétrospective Ghirri.



**★ Galerie du Château d'Eau, 1, place Laganne, 31300 Toulouse. Tous les jours sauf mardi, de 13 heures à 19 heures. Tél. : 05-61-77-09-40. Jusqu'au 30 mars.**

# UNE SOIRÉE À PARIS

**Orchestre royal du Concertgebouw d'Amsterdam**
L'un des plus beaux orchestres du moment dans un programme étonnant, bien dans la manière de son directeur musical qui, sans faire de bruit, s'impose peu à peu comme l'un des grands du moment.
Stravinsky : *Jeu de cartes*. Rossini : *Guillaume Tell, ouverture*. Bartok : *Le Mandarin merveilleux*. Richard Strauss : *Salomé, danse des sept voiles*. Riccardo Chailly (direction).
*Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris-1er. Mo Châtelet. 17 heures, le 16. Tél. : 01-40-28-28-40. De 70 F à 230 F.*

**Maracatu Naçao Pernambuco**
Plongée au cœur de la ferveur du carnaval brésilien. Plumes, rubans et tambours avec l'une des troupes les plus remarquées lors de la Biennale de la danse 1996 à Lyon.
*Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris-9e. 23 heures, le 15. Tél. : 01-44-92-77-66. De 60 F à 100 F. Et le 22 au Hot Brass avec le groupe de samba-reggae Tamburlodê.*

**Jean-Paul Celea, Dave Liebman, Wolfgang Reisinger**
Issu d'une invitation du quintette Passagio – dont font partie le contrebassiste Jean-Paul Celea et le batteur Wolfgang Reisinger – faite au saxophoniste Dave Liebman, ce trio rassemble des solistes qui amènent l'art de la rencontre musicienne à son plus haut. Hommes de culture, ils empruntent les voix d'un jazz contemporain, tourné vers l'avenir.
*New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Mo Château-d'Eau. le 17. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.*

**Brésil : Images du cœur du monde**
A travers une quinzaine de films, parmi lesquels des documents rares et inédits, la Cinémathèque de la danse propose un week-end consacré au Brésil. Au programme, *Brésiliens d'Afrique, Africains du Brésil* (Pierre Verger, 1974), une série de trois documentaires sur la migration et la transformation des rites Orishas entre l'Afrique et le Brésil lors de la traite des esclaves ; *Macumba* (Pierre Kast, 1969), un documentaire retraçant l'histoire de Salvador de Bahia ; *Orfeu Negro* (Marcel Camus, 1959) ; *Limite* (Mario Pexeito, 1931)... Un hommage à Carmen Miranda – avec notamment la projection de *Bananas is my Business* (Busby Berkekey, 1943) qui évoque sa vie et sa carrière – est également prévu.
*Cinémathèque française, palais de Chaillot, 7, avenue Albert-de-Mun, Paris-16e. Mo Trocadéro. Jusqu'au 17 février. Tél. : 01-45-53-21-86. 17 F et 28 F.*

# CINÉMA

## NOUVEAUX FILMS

**L'AMOUR EST A RÉINVENTER (**)**
10 films courts français (50 mn).
14-Juillet Beaubourg, 3e (reservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation 01-40-30-20-10).

**DIRE L'INDICIBLE, LA QUÊTE D'ELIE WIESEL**
Film franco-hongrois de Judit Elek
VO : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (reservation 01-40-30-20-10).

**DU JOUR AU LENDEMAIN**
Film franco-allemand de Daniele Huillet et Jean-Marie Straub
VO : *Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).*

**LE JOUR ET LA NUIT**
Film français de Bernard-Henri Levy
Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; *reservation 01-40-30-20-10*) ; 14-Juillet Odeon, 6e (01-43-25-59-83 ; reservation 01-40-30-20-10) ; La Pagode, 7e (reservation 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; *reservation 01-40-30-20-10*) ; *UGC Normandie, 8e* ; Gaumont Opera Français, 9e (01-47-70-33-88 ; reservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; reservation 01-40-30-20-10) ; *Gaumont Gobelins Fauvette, 13e* (01-47-07-55-88 ; reservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (reservation 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; reservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 01-40-30-20-10).

**NUITS BLANCHES**
*Film français de Sophie Deflandre*
L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

**L'OMBRE ET LA PROIE**
Film américain de Stephen Hopkins
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; *Gaumont Parnasse, 14e* (réservation 01-40-30-20-10).

**PROF ET REBELLE**
Film américain de Hart Bochner
VO : UGC Ciné-cite les Halles, 1er ; Gaumont Marignan, 8e (réservation 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e.

**TOUT LE MONDE DIT I LOVE YOU**
Film américain de Woody Allen
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC *Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Beaubourg*, 3e (réservation 01-40-30-20-10) ; L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; La Pagode, 7e (*réservation 01-40-30-20-10*) ; UGC Champs-Elysées, 8e ; Max Linder Panorama, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation 01-*40-30-20-10*) ; *Majestic Bastille, 11e* (01-47-00-02-48 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; reservation 01-40-30-20-10) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation 01-40-30-*20-10*) ; *Gaumont Gobelins Rodin, 13e* (01-47-07-55-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; *14-Juillet Beaugrenelle, 15e* (01-45-75-79-79) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-*20-10*) ; *14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 01-40-30-20-10)*.

## LES EXCLUSIVITÉS

**AMOUR ET CONFUSIONS** (Fr.) : UGC Ci*né-cite les Halles, 1er ; Gaumont Opéra* I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-*Pasquier, 8e* (01-43-87-35-43 ; *réservation 01-40-30-20-10*) ; UGC Normandie, 8e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (01-47-07-55-88 ; reservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont *Parnasse, 14e* (reservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; reservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation 01-40-30-20-10).

**AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES** (Fin., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

**BREAKING THE WAVES** (*) (Dan., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; UGC Triomphe, 8e ; Les Montparnos, 14e *(01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10)*.

**BRIGANDS, CHAPITRE VII** (Fr.-géorgien-*It.-Suis., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e* (01-43-26-58-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

**CAPITAINE CONAN** (Fr.) : Gaumont les *Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation* 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34) ; George-V, 8e ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation 01-40-30-20-10).

**CARMIN PROFOND** (**) (Fr.-Mex.-Esp., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; reservation 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 01-40-30-20-10).

**DIDIER** (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation 01-40-30-20-10).

**EVITA** (A., v.o.) : Gaumont Kinopanorama, 15e (réservation 01-40-30-20-10).

**FANTÔMES CONTRE FANTÔMES** (*) (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation 01-40-30-20-10) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation 01-40-30-20-10).

**FOR EVER MOZART** (Fr.-Suis.-All.) : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation 01-40-30-20-10).

**GHOST IN THE SHELL** (Jap., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Rotonde, 6e ; George-V, 8e ; v.f. : UGC Opéra, 9e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation 01-40-30-20-10).

**I. D.** (*) (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).

**LOOKING FOR RICHARD** (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Grand Action, 5e (01-43-29-44-40) ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Triomphe, 8e ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60).

***LOST HIGHWAY*** *(*) (A., v.o.) : UGC Ci*ne-cité les Halles, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réserva*tion 01-40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e* ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; *Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20* ; réservation 01-40-30-20-10).

**LES « LUMIÈRE » DE BERLIN** (All., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).

**MICROCOSMOS, LE PEUPLE DE L'HERBE** *(Fr.) : UGC Forum Orient* Express, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; reservation 01-40-30-20-10) ; Reflet Medicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34) ; UGC *Triomphe, 8e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ;* reservation 01-40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; *réservation 01-40-30-20-10*).

**NAPOLÉON EN AUSTRALIE** (Austr., v.f.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-*33-88 ; réservation 01-40-30-20-10*) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10).

**NÉNETTE ET BONI** (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; *réservation 01-40-30-20-10*) ; *Le Cinéma* des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (reservation 01-40-30-20-10).

**NI D'ÈVE NI D'ADAM** (*) (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation 01-40-30-20-10) ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

**NOS FUNÉRAILLES** (*) (A., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60 ; réservation 01-40-30-20-10).

***POUR RIRE*** *(Fr.) : Gaumont les Halles, 1er* (01-40-39-99-40 ; reservation 01-40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e *(01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10)*.

**LA PROMESSE** (Bel.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts *I, 6e (01-43-26-48-18)*.

**LA RANÇON** (*) (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e ; v.f. : Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; reservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, *14e (01-43-27-84-50 ;* réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation 01-40-30-20-10).

**RIDICULE** (Fr.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation 01-40-30-*20-10*) ; *Publicis Champs-Elysées, 8e* (01-47-20-76-23 ; réservation 01-40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e *(réservation 01-40-30-20-10)* ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68) ; *UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler*, 18e (réservation 01-40-30-20-10).

**ROMAINE** (Fr.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25).

**LA SERVANTE AIMANTE** (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

**SPACE JAM** (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Marignan, 8e (réservation 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; v.f. : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Rex (le Grand Rex), 2e (01-39-17-10-00) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (réservation 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réser*vation 01-40-30-20-10*) ; *Majestic Passy*, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réserva*tion 01-40-30-20-10*) ; *Pathé Wepler, 18e* (réservation 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; reservation 01-40-30-20-10).

***THAT THING YOU DO*** *(A., v.o.)* : UGC Forum Orient Express, 1er ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation *01-40-30-20-10*).

**THE CROW, LA CITÉ DES ANGES** (*) (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (réservation 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; *v.f. : Rex, 2e (01-39-17-10-00)* ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Mistral, *14e (01-39-17-10-00 ; reservation 01-40-*30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation 01-40-30-20-10).

**THE *PILLOW BOOK*** (Fr.-Brit., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

**TIRÉ A PART** (Fr., v.o.) : 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation *01-40-30-20-10*) ; *UGC Rotonde, 6e* ; George-V, 8e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation 01-40-30-20-10).

**TOUT DOIT DISPARAÎTRE** (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Odéon, 6e ; George-V, 8e ; UGC Opéra, 9e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e *(réservation 01-40-30-20-10)*.

**UN AIR DE FAMILLE** (Fr.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; Gaumont Opéra Fran*çais, 9e (01-47-70-33-88* ; réservation 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10) ; *Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ;* réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation 01-40-30-20-10).

**Y AURA-T-IL DE LA NEIGE A NOËL ?** (Fr.) : *Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-*40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation 01-40-30-20-10) ; *Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-*14) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont *Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ;* réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10).



## LES REPRISES

**AUTOPSIE D'UN MEURTRE** (A., v.o.) : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

**LA BELLE DE MOSCOU** (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (01-43-29-79-89).

**L'EPOUVANTAIL** (*) *(A., v.o.) : Action* Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).

**LA GUERRE DES BOUTONS** (Fr.) : Le République, 11e (01-48-05-51-33).

**LA JETÉE** (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e *(réservation 01-40-30-20-10)*.

**LE ROI ET L'OISEAU** (Fr.) : Denfert, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation 01-40-30-20-10).

## LES SÉANCES SPÉCIALES

**L'APICULTEUR** (Gr.-Fr., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation 01-40-30-20-10) dimanche 11 h 50.

**ELEPHANT MAN** (A., v.o.) : Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20 ; réservation 01-40-30-20-10) samedi 15 h 30, 21 h, dimanche 13 h, 15 h 30.

**LA FRACTURE DU MYOCARDE** (Fr.) : Ciné 13, 18e (01-42-54-15-12 ; réservation 01-40-30-20-10) samedi 17 h, dimanche 15 h, 17 h.

**1900** (It., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) samedi 16 h 40.

**LES MOISSONS DU CIEL** (A., v.o.) : Studio 28, 18e (01-46-06-36-07 ; réservation 01-40-30-20-10) dimanche 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.

**MON ONCLE** (Fr.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation 01-40-30-20-10) dimanche 17 h.

**ORFEU NEGRO** (Fr., v.o.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation 01-40-*30-20-10) dimanche 19 h 10*.

**LA PARTY** (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) dimanche 12 h 05.

**LA PLANÈTE SAUVAGE** (Fr.-Tch.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 12 h.

**QUELLE HEURE EST-IL** (It., v.o.) : Latina, 4e (01-42-78-47-86) dimanche 14 h, 16 h.

**SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME** (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (01-*46-33-86-86) dimanche 19 h 20*.

**LE TAMBOUR** (**) (All., v.o.) : Studio 28, 18e (01-46-06-36-07 ; réservation 01-40-30-20-10) samedi 17 h, 19 h, 21 h.

**THELONIOUS MONK** (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) samedi 22 h.

**LES VACANCES DE M. HULOT** (Fr.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation 01-40-30-20-10) samedi 18 h 45.

**VIRIDIANA** (Mex.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 15 h 30.

**WEST SIDE STORY** (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation 01-40-30-20-10) samedi 21 h 15.

## FESTIVALS

**ACID, LES INDÉPENDANTS AU RÉPU*BLIQUE*,** *Le République, 11e (01-48-05-*51-33). l'Arbre, le maire et la médiathèque, lun. 20 h 30.

**ALFRED HITCHCOCK** (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). *Rebecca, dim. 14 h ; la Loi du silence*, lun. 13 h 50 ; le Faux Coupable, mar. 13 h 50.

**CARTE BLANCHE A JEAN-MARIE STRAUB ET DANIÈLE HUILLET** (v.o.), *Grand Action, 5e (01-43-29-44-40)*. Chronique d'Anna-Magdalena Bach, dim. 12 h ; l'Espoir, sam. 19 h ; Moïse et Aaron, sam. 16 h 30, 21 h 30 ; les Hommes préfèrent les blondes, dim. *14 h, 19 h ; Moïse et Aaron, dim.* 16 h 30, 21 h 30 ; Jour de colère, lun. 14 h, 19 h ; De la nuée à la résistance, lun. 16 h 30, 21 h 30 ; les Sœurs de Glon, mar. 14 h, 19 h ; De la nuée à la *résistance, mar. 16 h 30, 21 h 30*.

**CINÉMA EN RELIEF** (v.f.), Cité des sciences. Cinéma Louis-Lumière, 19e (01-40-05-81-28). le Monde fascinant des matériaux, sam. 18 h, dim. 10 h, 18 h, *lun. 10 h, 18 h, mar. 10 h, 18 h*.

**LE CINÉMA FACE A L'HISTOIRE** (v.o.), Centre Pompidou. Petite salle. Jean Renoir. Studio, 4e (01-44-78-12-33). US go Home, sam. 17 h ; Jour de fête, sam. *20 h ; la Prisonnière du désert, dim.* 14 h ; Senso, dim. 17 h ; les Contes de la lune vague après la pluie, dim. 20 h ; le Sel de la Terre, lun. 14 h ; It's all True, lun. 17 h ; Eisenstein's Mexican Project, *lun. 20 h*.

**CYCLE DAVID LYNCH** (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Blue Velvet, sam. 17 h 40, 21 h 50, mar. 17 h 40, 21 h 50 ; Eraserhead, dim. *18 h 15, 22 h ; Sailor et Lula, lun.* 17 h 40, 21 h 50.

**CYCLE MARX BROTHERS** (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). la Soupe au canard, dim. 12 h 10.

**DES MOLLUSQUES FASCINANTS**, Institut océanographique, 5e (01-44-32-10-90). Australie, ultime barrière, sam. 16 h, dim. 15 h, 16 h, mar. 15 h, 16 h.

**DOCUMENTAIRE SUR GRAND ÉCRAN**, Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). la Chasse au lion à l'arc, dim. 11 h 30 ; The Store, dim. 14 h ; Sales*man, dim. 18 h* ; Titicut Follies, dim. 20 h 15.

**FESTIVAL MORETTI** (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34). Sogni d'oro, *mar. 11 h 50*.

**HOMMAGE A BOHUMIL HRABAL** (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). Trains étroitement surveillés, mar. 19 h 50.

**HOMMAGE A *MARIA LUISA BEMBERG*** (v.o.), Latina, 4e (01-42-78-47-86). De eso no se habla, sam. 18 h, 20 h, lun. 14 h, 16 h, 18 h ; Moi, la pire de toutes, sam. 16 h, dim. 18 h, 20 h, 22 h ; la Femme de personne, mar. 14 h, 16 h, 18 h.

**IMMIGRÉS : D'UNE GÉNÉRATION L'AUTRE**, Institut du monde arabe, 5e (01-40-51-39-91). Faire kifer les anges, sam. 17 h ; Un vampire au paradis, dim. 15 h ; les Sœurs Hamlet, dim. 17 h.

**KENNETH ANGER, INTÉGRALE DES FILMS MAGIQUES** (v.o.), L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63). Inauguration of the Pleasure Dome, sam. 20 h, dim. 20 h, lun. 20 h ; Rabbit's Moon, sam. 22 h, dim. 22 h, lun. 22 h, mar. 22 h.

**LE MAL D'AMOUR ENTRE THÉATRE ET CINÉMA : KENNETH BRANAGH** (v.o.), L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63). Henry V, sam. 17 h 30, 20 h 30 ; Peter's Friends, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Beaucoup de bruit pour rien, mar. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Frankenstein, lun. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.

**LA NUIT MONTY PYTHON** (v.o.), Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68). la Première Folie des Monty Python, sam. 0 h ; Monty Python à Hollywood, sam. 2 h ; Monty Python, le sens de la vie, sam. 4 h.

**REINER WERNER FASSBINDER** (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). L'Année des treize lunes, dim. 17 h 10 ; Les Larmes amères de Petra von Kant, dim. 21 h 20.

**LES REPRÉSENTATIONS DE LA FEMME** (v.o.), Institut finlandais, 5e *(01-40-51-89-09)*. Le Renne blanc, sam. 16 h.

**RÉTROSPECTIVE AL PACINO** (v.o.), 14-Juillet Beaubourg, 3e (). Scarface, dim. 14 h, 17 h 30, 20 h 45 ; Le Parrain, lun. *13 h 30 ; Le Parrain, 2e partie, sam. 17 h*, lun. 17 h ; Le Parrain, 3e partie, sam. 20 h 45, lun. 20 h 45 ; Un après-midi de chien, mar. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.

**RÉTROSPECTIVE HENRY-GEORGES CLOUZOT**, *Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e* (01-43-54-51-60). La Vérité, sam. 16 h, 19 h 50 ; Quai des Orfèvres, dim. 16 h, 20 h 10 ; Le Corbeau, lun. 16 h, 20 h 10 ; L'Assassin habite au 21, mar. 16 h, 20 h 10.

**SABU : TROIS FILMS DE LÉGENDE** (v.o.), Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07). Le Voleur de Bagdad, sam. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h ; Elephant Boy, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h ; Le Livre de la jungle, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h.

**THE LUBITSCH TOUCH** (v.o.), Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07). La Huitième Femme de Barbe-Bleue, sam. 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; Sérénade à trois, dim. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; Ninotchka, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *La Folle Ingénue, mar.* 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

**WIM WENDERS** (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). Les Ailes du désir, sam. 19 h 10 ; Jusqu'au bout du monde, sam. *21 h 20* ; Alice *dans les villes, lun. 16 h*.

**WOODY ALLEN, LE FESTIVAL** (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Manhattan, sam. 20 h ; La Rose pourpre du Caire, sam. 18 h 15 ; *Hannah et ses sœurs, dim. 12 h, 16 h 15*, 20 h ; Meurtre mystérieux à Manhattan, dim. 13 h 50, 18 h ; Tombe les filles et tais-toi, lun. 12 h, 15 h 50, 20 h ; Radio Days, lun. 14 h, 18 h ; Annie Hall, mar. *12 h, 15 h 50, 20 h* ; Broadway Danny Rose, mar. 14 h, 18 h.

## LA CINÉMATHÈQUE

**PALAIS DE CHAILLOT (01-47-04-24-24)**
**DIMANCHE**
**Années 30 : chansons, larmes et crises :** Limite (1929-1931), de Mario Peixoto, 16 h ; Carmen Miranda, Banana is my Business (1994, v.o. s. t. f.), d'Helena Solberg et David Meyer, 19 h ; Banana Split (1943), de Busby Berkeley, 21 h.
**LUNDI**
**Années 30 : chansons, larmes et crises :** Eclats noirs du *samba : Cariocas (1987)*, de Bigault, 19 h ; Xica da Silva (1975, v.o. s. t. f.), de Carlos Diegues ; Carioca (1934, v.o. s. t. f., extrait), de Thornton Freeland, 21 h.

**SALLE *RÉPUBLIQUE (01-47-04-24-24)***
**DIMANCHE**
Conspirations : Out 1 (1971-1974), de Jacques Rivette, 17 h.

## CENTRE GEORGES POMPIDOU

**SALLE GARANCE (01-42-78-37-29)**
**DIMANCHE**
**Le Cinéma tchèque et slovaque :** Le Temps des larbins (1989, v.o. s. t. f.), *d'Irena Pavlakova*, 14 h 30 ; Le Réveil (1959, v.o. s. t. f.), de Jiri Krejcik, 17 h 30 ; Le Soleil dans le filet (1963, v.o. s. t. f.), de Stefan Uher, 20 h 30.
**LUNDI**
***Le Cinéma tchèque et slovaque :*** Transport du paradis (1962, v.o. s. t. f.), de Zbynek Brynych, 14 h 30 ; Virginité (1937, v.o. s. t. f.), d'Otakar Vavra, 17 h 30 ; Photographie des habitants *d'une maison* (1968, v.o. s. t. f.), de Dusan Trancik ; l'Orgue (1964, v.o. s. t. f.), de Stefan Uher, 20 h 30.

## VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

**2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (01-44-76-62-00)**
**DIMANCHE**
**Elles :** Sérénade à trois (1931, v.o. s. t. f.), d'Ernst Lubitsch, 14 h 30 ; Confidences pour confidences (1978), de Pascal Thomas, 16 h 30 ; Touchia (1992, v.o. s. t. f.), de Mohamed Rachid Benhadhj, 19 h ; Le Ciel est à vous (1943-1944), de Jean Grémillon, 21 h.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

## SAMEDI 15 FÉVRIER

### TF 1

**20.45**

**LA FUREUR**
Divertissement présenté par Arthur. Spécial Saint-Valentin. Invités : Maureen Dor, Annie Pujol, Michèle Bernier, Macha, Sonia Mankaï, Gwendoline Hamon, Nathalie Dhenaut, Gilbert Montagné, etc. (145 min). 211844

**23.10**

**HOLLYWOOD NIGHT**
Téléfilm O de Boaz Davidson, avec David Bradley. Le corps du délit (100 min). 1748757
*L'inspecteur Palau enquête sur le meurtre d'une jeune femme. Elle interroge le petit ami de la défunte qui se montre hostile.*

0.50 et 1.20, 2.25, 3.35 TF 1 nuit.
1.00 Les Rendez-vous de l'entreprise (20 min). 4785429

1.30 et 3.45, 4.10, 5.15 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 2.35 Le Vignoble des maudits. Série [3/3] (rediff.). 5.10 Musique. Concert (5 min).

### France 2

**20.50**

**CLAUDE FRANÇOIS**
Chanteur populaire. Divertissement présenté par Christophe Dechavanne et Claude François Jr. Invités : C. Jérôme, G. Squad, Nicoletta et les Gospels, So What, Patrick Juvet, Axelle Red... (135 min). 747370

**23.05**

**ÉCLATS DE RIRE**
Divertissement présenté par Yves Lecocq et Chantal Ladesou. Invités : Elie Kakou, Pierre Aucaigne, Chevalier et Laspalès, Elie et Dieudonné... (95 min). 4534080

0.20 Ski. Slalom hommes.
0.35 Journal, Bourse, Météo.
0.45 Troisième mi-temps.
1.40 La 25e heure. Les petites filles doivent mourir ; Ajit (55 min). 6965850

2.35 Bouillon de culture (rediff.). 3.40 Pyramide (rediff.). 4.05 Rapport du Loto (rediff.). 4.10 Aux marches du palais. Documentaire. Petiot (rediff.). 4.25 La Compète. Grands moyens. 4.55 Taratata (rediff., 75 min).

### France 3

**20.50**

**LA MÈRE DE NOS ENFANTS**
Téléfilm de Jean-Louis Lorenzi, avec Sophie Broustal, Stéphane Freiss (95 min). 393573
*Après sept ans d'absence, une femme tente de reconquérir l'amour de ses trois enfants, qu'élèvent ses deux ex-maris.*

**22.25**

**LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE**
La Chute de la Maison Potin. Documentaire de Philippe Kohly (55 min). 1426757

23.20 Journal, Météo.
23.50 Musique et Compagnie. Magazine. Les Pêcheurs de perles. (60 min). 6076028
0.50 Capitaine Furillo. Série. Une journée difficile.

1.40 Musique graffiti. Magazine. *Prélude n° 4, Étude tableau n° 1, Étude tableau n° 5*, de Serge Rachmaninov, par Françoise Buffet Arsejenic, pianiste (20 min).

### Arte

**20.45**

**L'AVENTURE HUMAINE : LES CHERCHEURS D'OR DU LIPTAKO**
Documentaire de Roch Tran (50 min). 4338554
*Dans les mines du Liptako, au Niger, la chaleur est insupportable et les pépites sont rares. Pourtant, ils sont plus de 3 000 hommes chaque année à s'enfoncer dans ces galeries étouffantes avec des instruments rudimentaires.*

**21.35**

**L'INCRUSTE**
Téléfilm d'Emilie Deleuze, avec Claire Keim, Benoît Magimel (60 min). 9699486
*Tous les garçons et les filles de leur âge, septième époque : le début des années 80. Le grand jeu de lycéens parisiens : traquer la bonne adresse pour s'incruster dans les fêtes.*

22.35 Metropolis. Angkor ; Bernard Dufour ; L'agenda culturel (60 min). 8548283
23.35 Music Planet : The Big Spender : Queen. Documentaire [2/2] (65 min). 7218080
0.40 Retour à la mer. Téléfilm de Bogdan Dumitrescu, avec Ciristea-Alexandru Niculae (80 min). 9427351
2.00 Tracks. Techno au rabais ou révolution techno ? (rediff., 30 min). 2943581

### M 6

**20.45**

**AUX FRONTIÈRES DU RÉEL**
Série. (170 min). 26217202
**Ombre mortelle.** *Mulder et Scully enquêtent sur les disparitions de plusieurs personnes, la dernière s'étant volatilisée dans sa chambre d'hôtel.*
**Faux frère Siamois O.** *C'est dans une petite ville de Floride, aux habitants bien étranges, que les deux enquêteurs du FBI vont résoudre une affaire de meurtres en série qui dure depuis près de vingt-huit ans.*
**Une petite ville tranquille △.** *Un inspecteur de l'hygiène a mystérieusement disparu. La visite d'un abattoir de poulets, menacé de fermeture administrative, va édifier les deux enquêteurs.*

23.35 La Secte des forcenés. Téléfilm O de Charles Haid, avec Ed Begley Jr (95 min). 9852370
1.10 La Nuit des clips (395 min).

### Canal +

**20.35**

**LE NÉGOCIATEUR**
Téléfilm de Mary McMurray (85 min). 249467

22.00 Boxe. En direct. Réunion de Thiais. Championnat d'Europe des poids légers : Angel Mona - Manuel Fernandez (55 min). 21825
22.55 Flash d'information.

**23.00**

**POURVU QUE ÇA DURE**
Film de Michel Thibaud (1995, 88 min). 49641

0.30 Ludwig van B ■ ■ Film de B. Rose (1994, v.o., 115 min). 5536662
2.25 The Killer ■ Film de John Woo (1989, 110 min). 86253061
4.15 Mémoires d'un jeune con ■ Film de Patrick Aurignac (1995, 85 min). 3549210
5.40 Ma femme me quitte. Film de Didier Kaminka (1995, 87 min). 8447887

### Radio

#### France-Culture

20.45 Fiction. L'Ecole de la nuit, d'Eveline Pieiller ; 22.05 Le Voyeur, de Boris Vian.
22.35 Musique : Opus. Hélène Martin.

0.05 Tard dans la nuit. Nouvelles de William Irish, Rendez-vous mortel et Quelqu'un au téléphone. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.).

#### France-Musique

19.30 Opéra. En direct de l'Opéra-Garnier, Chœur et Orchestre de l'Opéra national de Paris, dir. James Conlon. Œuvre de Debussy : Pelléas et Mélisande.
22.45 Entracte.
23.07 Le Bel Aujourd'hui. Portrait de Cécile Darroux, flûte. Œuvres de Maderna, Berio.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

#### Radio-Classique

20.40 Le Chef d'orchestre Jukka-Pekka Saraste.

22.35 Da Capo. Œuvres de Dussek, Schubert, Brahms, Beethoven. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

### TV 5

20.00 R. G. Simon mène l'enquête.
21.30 Télécinéma.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Le Cœur au show. Les rois du samedi soir (France 2 du 28/12/96).

### Planète

20.35 Trois Jours avec Fidel Castro - Cuba, octobre 1990.
22.10 15 jours sur Planète.
22.35 Tassili, la montagne en ruine.
23.00 Dernier Amour d'automne.
0.00 L'Empreinte.
0.55 Les Aquanautes : royaumes sous-marins (50 min).

### Animaux

20.00 et 2.00 Tout pour le toutou.
21.00 Monde sauvage. Le japopède.
21.30 et 1.30 La Vie des zoos.
22.00 Les Animaux australiens.
23.00 Faune ibérique. La martin-pêcheur.
23.30 La Vie sociale des insectes.

### Paris Première

20.30 1/2 finales de l'Open Gaz de France. En direct du Stade Pierre-de-Coubertin (125 min). 79818850
22.35 Nova.
23.30 Les Découvertes des Francofolies 95. Concert enregistré aux Francofolies de La Rochelle en 1995 (55 min). 2019776

### France Supervision

20.30 Une nuit au cabaret.
22.00 Cap'tain Café.
22.50 Trait pour trait.
23.20 La Légende des sciences. Dire.

### Ciné Cinéfil

20.45 Le Club.
22.00 et 22.30 Le Meilleur du cinéma britannique.
23.00 Angels Over Broadway ■ Film de Ben Hecht (1940, N., v.o., 80 min). 7218196

### Ciné Cinémas

20.35 Bouvard et Pécuchet. Téléfilm de Jean-Daniel Verhaeghe, avec Jean-Pierre Marielle, Jean Carmet [1/2] (80 min). 5682405
21.55 Ciné-cinécourts.

### Série Club

20.45 Cimarron Strip. Reste dans la réserve, Indien.
22.00 Le Retour du Saint. Le charme italien.
22.50 Code quantum. La piscine atomique.
23.35 Le Club.
0.00 Le Prisonnier. Il était une fois.

### Canal Jimmy

21.00 V.R.5. Docteur Folenfant.
21.45 Friends. Celui qui se met à parler.
22.10 Chronique californienne.
22.15 T'as pas une idée ? Léon Schwartzenberg.
23.15 Le Fugitif. Un être inoffensif.
0.05 La Puissance et la Gloire. Les voitures rouges.
0.35 Seinfeld. Le blase du blazer.

### Festival

20.30 Haute Tension. Téléfilm de Gianpaolo Tescari, avec Marie Laforêt. Tous les hommes de Sara (95 min). 43247202
22.05 V comme Vengeance. Téléfilm de Jésus Font, avec Sergei Mateu (90 min). 43595028

### Téva

20.55 Elles s'appellent toutes Sarajevo. Documentaire (95 min). 506282739
22.30 Péché d'innocence. Téléfilm d'Arthur Allan Seidelman, avec Bill Bixby (90 min). 500025573

### Voyage

20.30 et 23.30 Le Best of de l'Heure de partir.
21.05 Suivez le guide.
23.05 En parcourant le monde. Asie du Sud-Est.

### Eurosport

12.50 Ski alpin. En direct. Championnats du monde. Descente dames (70 min). 8696680
17.50 et 21.00 Ski alpin. En direct. Championnats du monde. Slalom messieurs : 1re manche (65 min). 7600660 21.00 2e manche (60 min). 251080.
18.55 Basket-ball. En direct. Championnat de France : Montpellier - Le Mans (125 min). 3313047
23.15 Ski alpin. En direct. Championnats du monde. Cérémonie de clôture (30 min). 6974347

### Muzzik

21.00 L'Art de la direction d'orchestre [2/16].
22.00 Intermezzo avec Felicity Lott.
0.40 Lionel Hampton in the Mood. Concert (65 min). 2995603

### Chaînes d'information

#### CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 World Business this Week. 20.30 Computer Connection. 21.00 CNN Presents. 22.00 World News. 22.30 Best of Insight. 23.00 Inside Business. (30 min).

#### Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45 Correspondent. 20.30 et 0.30 Prisma. 21.10 et 22.15 Sport. 21.20 et 1.40 Style. 21.50 Mag P. E. 22.45 Correspondent. 23.15 Alpe Adria. 23.45 et 1.46 Business Weekly (45 min).

#### LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée. 19.45 et 0.15 Box Office. 20.15 Nautisme. 20.42 et 0.43 Emploi. 20.56 et 23.56 Découvertes. 21.10 Journal de la semaine. 21.26 et 23.51 Auto. 21.38 Ça s'est passé cette semaine. 21.56 et 0.56 Place au livre. 22.12 L'Evénement de la semaine. 22.41 Sports. 22.44 D'une semaine à l'autre. 23.45 Multimédias.

**LES CODES DU CSA**
O Accord parental souhaitable.
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

## DIMANCHE 16 FÉVRIER

### TF 1

16.50 Disney Parade.
18.00 Vidéo gag. Présenté par Bernard Montiel, Alexandre Delpérier.
18.30 30 millions d'amis.
19.00 Le Bêtisier du sport.
19.55 Chiffres à la Une. Jeu.
20.00 Journal, Tiercé, Météo. Invité : Bernard Giraudeau.

**20.45**

**NUIT D'IVRESSE ■**
Film de Bernard Nauer, avec Thierry Lhermitte (1986, 95 min). 818326
*Un animateur de télé complètement saoul traîne toute une nuit une fille qui vient de sortir de prison.*

**22.30**

**PORTÉS DISPARUS ■**
Film O de Joseph Zito, avec Chuck Norris (1984, 105 min). 9591622
*Un colonel américain, ancien prisonnier de guerre dans un camp vietnamien, décide d'aller délivrer des soldats portés disparus.*

0.15 Mon premier amour. Film d'Harald Braun avec Romy Schneider (1955, N., 85 min). 3951017

1.40 et 2.50, 3.30, 4.30 TF 1 nuit. 1.50 Ensemble Matheus. Concert. Orchestre français. 3.00 et 3.40, 4.40, 5.10 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 5.05 Musique. Concert (5 min).

### France 2

16.50 Le Monde du National Geographic : Libres éléphants du Bostwana. (60 min). 7978535
17.50 et 4.40 Stade 2.
18.50 Déjà dimanche.
19.30 Déjà le retour. J.-M. Bigard, E. Béart.
20.00 Journal, Invités : le général Lebed, Alain Delon.

**20.50**

**LA TOUR INFERNALE ■**
Film de John Guillermin et Irwin Allen, avec Paul Newman, Steve McQueen (1974, 170 min). 18873081
*Du spectacle angoissant, rien que des vedettes. C'est moins efficace au petit écran.*

**23.40**

**LES AIGLES FOUDROYÉS**
Documentaire de Frédéric Mitterrand. [5/7] Un monde au crépuscule (80 min). 2819516

1.00 Journal, Bourse, Météo.
1.10 Musiques au cœur. Pavarotti et ses amis à Modène, avec l'Orchestre du Théâtre de Bologne, dir. Leone Magiera et Michael Kamen (90 min). 5223123

2.45 Savoir plus santé. Magazine (rediff.). 3.40 Polémiques. Magazine (rediff.). 4.30 Aux marches du palais. Pétain (10 min).

### France 3

18.00 Corky, un ado pas comme les autres. Série. La maman de Paige.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10 Journal régional.
20.02 Météo.
20.10 Mister Fowler, brigadier-chef. Série. Les flambeurs.

**20.50**

**INSPECTEUR DERRICK**
Série, avec Horst Tappert. N'est pas tueur qui veut. Le crime est dans l'escalier (130 min). 86468158

23.00 Dimanche soir. Invité : Alain Lamassoure.
23.40 Journal, Météo.

**0.05**

**LES DAMNÉS ■ ■**
Film O de Luchino Visconti (1968, v.o., 150 min). 5008582
*Rongée par ses querelles intérieures et déjà contaminée par le nazisme, une grande famille d'industriels de la Ruhr sombre dans le crime et les perversions après l'avènement de Hitler. Décadence historique d'une société dominante devant un pouvoir plus fort qu'elle, ici maléfique, implacable.*

2.35 Musique graffiti. 4 airs de Vincenzo Bellini : *Vaga luna che inargenti, Malinconia ninfa gentile, Dolente imagine di fille, mio, Per Pieta Bel idol mio* par Renato Scotto, soprano et Vincenzo Scalera, piano (15 min).

### La Cinquième

16.55 ▶ Le Sens de l'Histoire. 18.25 Va savoir. 18.50 Le Journal du temps.

### Arte

19.00 Cartoon Factory. Dessins animés.
19.30 Maestro : Riccardo Muti dirige Richard Strauss. Concert donné par l'Orchestre de Philadelphie (1987, 60 min). 4158
20.30 8 1/2 Journal.

**20.45**

**SOIRÉE THÉMATIQUE : LA VIE D'HÔTEL**
proposée par Doris Hepp et Sabine Bubeck.

20.46 On s'fait la valise, docteur ? ■ Film de Peter Bogdanovich avec Barbra Streisand, Ryan O'Neal (1971, v.f., 89 min). 100758862
*Un musicologue distrait arrive à San Francisco avec sa fiancée. Il porte dans sa valise des échantillons de ses travaux destinés à un congrès.*
22.15 Luxor, Las Vegas. Documentaire de Reiner Holzemer (v.o., 50 min). 4997061
*Comment gère t-on au quotidien l'un des plus grands hôtels du monde ?*
23.05 et 0.20 Fuite sans fin. Documentaire d'Andres Pfäffli et Elda Guidinetti [1/2] (20 min). 2326603 [2/2] (20 min). 935543
*La vie errante de l'écrivain Joseph Roth.*
23.25 Le Chelsea. Documentaire de Doris Chase (v.o., 55 min). 1735603
*Portrait d'un légendaire hôtel new-yorkais, classé monument national.*
0.40 Metropolis. Angkor ; Bernard Dufour ; l'agenda culturel (rediff., 60 min). 5929388
1.40 Music Planet : The Big Spender : Queen. Documentaire [2/2] (rediff., 65 min). 8313104

### M 6

17.30 Extra-Large. Un secret explosif. Série, avec Bud Spencer (90 min). 20832
19.00 Drôle de chance. Série. Passé trouble.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 E = M 6. Magazine.
20.35 et 0.55 Sport 6.

**20.45**

**CAPITAL**
Magazine présenté par Emmanuel Chain. Des tops et des flops : Monospace : les hommes préfèrent les rondes ; Flops en stock ; Du rêve en solde (125 min). 772603

**22.50**

**CULTURE PUB**
Magazine présenté par Christian Blachas. La contre-culture pub (35 min). 8915806

23.25 Kreola. Film □ d'Antonio Bonifacio (1992, 90 min). 1239448
1.05 Best of 100 % nouveautés. Sélection de clips.

2.10 Movida Opus. Documentaire. 3.00 Turbo. Magazine (rediff.). 3.30 Girls de Paris. Documentaire. 4.20 Fréquenstar. Magazine. Florent Pagny. 5.15 Hot forme. Magazine (rediff.). 5.40 Culture pub. Magazine (rediff., 25 min).

### Canal +

▶ En clair jusqu'à 18.00
17.00 Caméra insolite. Documentaire. Les routiers de l'extrême (55 min). 28055
18.00 Dumb and Dumber. Film de Peter Farrelly (1994, 100 min). 815264
▶ En clair jusqu'a 20.35
19.40 Flash d'information.
19.50 Ça cartoon.

**20.35**

**PAR-DELÀ LES NUAGES ■ ■**
Film de Michelangelo Antonioni, avec Inès Sastre (1995, 105 min). 917429
*Un film inspiré où passe un hymne à la femme, au désir amoureux, à la vie.*

22.20 Flash d'information.

**22.25**

**L'ÉQUIPE DU DIMANCHE**
Magazine présenté par Thierry Gilardi. Championnat de France de volley-ball : Cannes-Tourcoing ; Football : matches du Calcio : Juventus-Pérouse, Lazio Rome-Inter Milan, Sampdoria Gênes- AS Roma, Milan AC-Bologne, Reggiana-Parme et Vérone-Fiorentina (153 min). 69535069

1.00 Confidences à un inconnu ■ Film de Georges Bardawil (1994, 90 min). 2649253
2.30 Surprises (30 min).

### Radio

#### France-Culture

20.35 Le Temps de la danse. Théâtre de Saint-Quentin en Yveline.
21.00 Atelier de création radiophonique. Schafer Soundscape.
22.25 Poésie sur parole. André Frénaud.
22.35 Musique : Le concert. Transcontinentales. Quintet de Gildas Scouarnec.

0.05 Clair de nuit. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.).

#### France-Musique

20.05 Voix souvenirs. Orchestre Radio-Lyrique. Œuvres de R. Strauss : Le Chevalier à la rose (scène de la chambre, acte 1), Régine Crespin : la maréchale, Suzanne Sarroca : Octavian, dir. Louis Fourestier (16 janvier 1962). Wagner : Le Vaisseau fantôme (ballade de Senta, acte 2), Suzanne Sarroca : Senta (18 décembre 1959). Œuvre de Puccini.
21.00 Table d'écoute.
22.30 Transversales.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

#### Radio-Classique

20.00 Soirée Lyrique. La Traviata de Verdi, opéra en 3 actes d'après, La Dame aux camélias, d'A. Dumas. Chœur de l'Opéra d'Etat Bavarois et Orchestre d'Etat de Bavière, dirigé Carlos Kleiber.

21.55 Grands Moments de la Fenice de Venise. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

### TV 5

20.00 Polémiques.
21.00 Temps présent.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Libera me ■ ■ Film d'Alain Cavalier (1993, 85 min). 73752719
0.00 Déjà dimanche. (France 2 du 16/02/97).

### Planète

20.35 Le Chant des anges.
21.25 Maroc, corps et âme. [8/11] Chants pour un shabbat.
21.55 Law and Order. La loi et l'ordre.
23.15 ▶ Henri Cartier-Bresson, point d'interrogation.
23.55 Le Grand Shpountz.

### Animaux

20.00 et 2.00 Chronique d'une falaise oubliée.
20.30 et 2.30 Wild Wild World. Le raton laveur.
21.00 Monde sauvage. Les animaux d'Australie.
21.30 Le Vagabond. Le Van Gogh.
22.00 Flamingo watch.
23.00 Faune ibérique. La mésange bleue.
23.30 Jeux de la nature. L'île aux oiseaux.
0.00 Monde sauvage. La vie dans les marécages.

### Paris Première

21.00 Coup de torchon ■ ■ ■ Film de Bertrand Tavernier (1981, 125 min). 23770142
23.05 Ella Fitzgerald.
0.00 Eco, Ecu et Quoi ?
0.25 Stars en stock. Kim Novak.

### France Supervision

20.30 Canicule ■ Film d'Yves Boisset (1983, 95 min). 58249081
22.05 Nancy Jazz Pulsations. Christof Lauer Trio.
23.00 Handball. Coupe d'Europe. Montpellier - Granollers.
0.30 Concert en l'Eglise Saint-Etienne du Mont. Chœur d'Oratorio de Paris et l'orchestre de Paris, dir. Jean Sourisse et Jean-Jacques Kantorov (85 min). 27528920

### Ciné Cinéfil

20.30 La Belle de Saïgon (Red Dust) ■ Film de Victor Fleming (1932, N., v.o., 80 min). 52656622
21.50 La Soupe à la grimace ■ Film de Jean Sacha (1954, N., 105 min). 38301790
23.35 Le Crime de M. Lange ■ ■ Film de Jean Renoir (1935, N., 85 min). 18313518

### Ciné Cinémas

20.30 Mina Tannenbaum ■ Film de Martine Dugowson (1993, 125 min). 23828448
22.35 L'Echelle de Jacob ■ Film d'Adrian Lyne (1990, v.o., 110 min). 67897516
0.25 Rambo 2 : la mission. Film de George Pan Cosmatos (1984, v.o., 95 min). 55617776
2.00 Fellini-Roma ■ ■ ■ Film de Federico Fellini (1971, 120 min). 3615122

### Série Club

20.45 La Famille Addams. Etat de crise.
21.15 Colonel March. Le coffret maléfique.
21.40 Sherlock Holmes. L'assassin aux chardons.
22.05 Le Choix de... John Rich. Un homme suffit dans un ménage.
22.30 Le Prisonnier. Il était une fois.
23.20 Code quantum. Choc en retour.

### Canal Jimmy

20.00 Seinfeld. Le blase du blazer.
20.30 Dream On. Martin et le médium.
20.55 Le Meilleur du pire.
21.40 Absolutely Fabulous. Vive le régime.
22.10 La Semaine sur Jimmy.
22.20 New York Police Blues.
23.10 Destination séries.
23.40 Friends.

### Festival

20.30 Les Pionniers du Kenya. Feuilleton [2].
22.20 La Ruelle au clair de lune. Téléfilm d'Edouard Molinaro, avec Marthe Keller (85 min). 91325239

### Téva

20.55 L'Ange bleu. Ballet. Musique d'Heinrich Mann. Chorégraphie de Roland Petit. Avec Compagnie du ballet national de Marseille (90 min). 504288177
22.20 Délit de fuite. Téléfilm de Peter O'Fallon, avec Renée Estevez (100 min). 501852518
0.00 Documentaire (50 min).

### Voyage

20.30 et 23.30 Le Best of de l'Heure de partir.
21.05 Suivez le guide.
23.05 En parcourant le monde. Sydney.
23.55 Chronique de Macha Béranger. Les clés du luxe.
0.05 Rough Guide. Etats-Unis.
1.05 Destination golf (20 min).

### Eurosport

14.15 Tennis. En direct. Tournoi de Marseille (ATP). Finale de l'Open 13 à Marseille (75 min). 5107974
15.30 Athlétisme. En direct. Le Meeting indoor (IAAF) de Liévin (145 min). 360351
17.55 Football. En direct. Championnat de France de D2 (26e journée) : Troyes - Martigues (125 min). 85897516
20.00 Patinage de vitesse. Championnats du monde. Epreuves à Nagano (Japon).
21.00 Boxe. Jorge Luis Gonzalez (Cuba) - Coss Poritty (E-U) ; Jesse Ferguson (E-U) - Everton Davis (E-U)
22.00 Tennis. Tournoi de Dubaï (ATP). Finale de l'Open de Dubaï (Emirats Arabes Unis).
23.30 Bobsleigh. Coupe du monde. 6e manche à Calgary (Canada) (150 min).

### Muzzik

20.10 Gaude Mater Polonia par Penderecki.
21.00 Astortango. Récitals [5]. Enregistré au théâtre de l'Opéra de Buenos Aires 15 juin 96.
23.05 Gesualdo The Prince.
0.15 Berlioz. Téléfilm de Tony Palmer (90 min). 5080678

### Chaînes d'information

#### CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Report. 22.30 Best of Insight. 23.00 Early Prime. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 0.30 Style with Elsa Klensch (30 min).

#### Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.20 Cinema. 19.45 et 22.45 Euro 7. 20.35 et 0.20 Visa. 20.45 et 0.30 Alice. 21.20 Alpe Adria. 21.35 Style. 21.45 Business Weekly. 22.15 Sport. 23.15 No Comment. 23.45 Business Weekly. 1.20 Labnews. 1.40 Odeon (20 min).

#### LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.30 et 22.30 Le Grand Journal 20.12 L'Hebdo du monde. 21.11 En l'an 2000. 21.39 Box office. 21.56 et 0.56 Mode. 22.12 et 22.48 Photo hebdo. 22.26 et 23.56 Planète Info. 22.40 et 23.40, 0.40 Sports. 22.45 Multimédias. 22.53 Auto. 22.56 Découvertes. 23.12 Police justice. 23.45 Décideur (11 min).

### Les films sur les chaînes européennes

#### RTBF 1

21.20 Blessures secrètes. Film de Michael Caton-Jones (1992, 115 min), avec Robert De Niro. *Comédie dramatique.*

#### RTL 9

20.30 Cocoon, le retour. Film de Daniel Petrie (1988, 120 min), avec Don Ameche. *Comédie.*
22.30 L'Ascenseur. Film de Dick Maas (1983, 100 min), avec Huub Stapel. *Fantastique.*
0.25 Maxime. Film d'Henri Verneuil (1958, 120 min), avec Michèle Morgan. *Comédie dramatique.*

#### TMC

20.35 Network. Film de Sidney Lumet (1976, 120 min), avec Faye Dunaway. Main basse sur la TV. *Drame.*

**Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble et du satellite sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.**
**Signification des symboles :**
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

# Soixante-sept pays vont ouvrir leurs marchés de télécommunications

## L'accord qui devait se conclure à Genève vise à abaisser les prix

**LES SOIXANTE-SEPT PAYS** réunis à Genève dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), devaient finalement trouver un accord samedi 15 février, pour supprimer les protections qui entourent encore leurs marchés de télécommunications. La libéralisation devrait entraîner une concurrence plus acharnée entre les grands opérateurs et, selon ses promoteurs, une baisse considérable des prix sur un marché en croissance très rapide. Le marché mondial de 800 milliards de dollars en 1996 devrait atteindre 1 200 milliards en l'an 2000. Les pays signataires représentent environ 90 % de ce marché.

La principale conséquence de l'accord est la disparition progressive, dans les pays signataires, des restrictions existentes aux prises de participations des groupes étrangers dans leurs opérateurs nationaux. Les pays devaient s'entendre aussi pour règler leurs litiges devant l'OMC. L'accord de Genève portera à 75 % le taux d'ouverture à la concurrence du marché mondial, contre 20 % seulement aujourd'hui. Les Etats-Unis, où la déréglementation a été engagée dès 1982, et l'Europe, où elle sera totale à partir du 1er janvier 1998, représentent à eux seuls les deux tiers du trafic.

Entamée en 1994, cette négociation avait échoué en avril 1996, sous la pression des Etats-Unis. Malgré de réelles avancées, ils avaient prétexté du nombre insuffisant des pays impliqués : moins de cinquante (représentant 63 % du marché mondial).

Au bout d'une intense campagne, les Etats-Unis se sont approchés de leur objectif de libéralisation et de nouvelles concessions ont été consenties par les uns et les autres. L'Espagne a récemment accepté de se joindre à la majorité des pays de l'Union européenne pour ouvrir son marché au 1er janvier prochain, renonçant ainsi au délai qu'elle avait initialement obtenu jusqu'en 2003. La Grande-Bretagne a donné son accord aux 46 entreprises (dont l'américain ATT) qui avaient demandé à pouvoir concurrencer les deux grands opérateurs britanniques, BT et Mercury, sur les services internationaux. Singapour a promis d'avancer de six ans la fin du monopole de Singapore Telecom, et la Corée du sud de remonter le plafond de 33 % fixé aux investissements étrangers. Les Etat-Unis eux-mêmes ont renoncé à réserver l'accès de câbles sous-marins à leurs côtes aux seuls pays qu'ils jugeaient suffisamment ouverts à la concurrence.

### Washington a entretenu le suspense jusqu'au dernier moment

En fin de semaine, trois pays posaient encore problème : le Canada, qui souhaitait continuer à limiter à 46 % le niveau maximum des investissements étrangers ; le Japon, qui demandait de nouvelles concessions aux Etats-Unis en échange d'une ouverture supérieure à 20 % du capital d'un de ses opérateurs, KDD, à des actionnaires internationaux ; et le Mexique qui limitait cette part à 40 % alors que les Américains leur réclamaient 49 % minimum. Washington a entretenu le suspense jusqu'au dernier moment, afin d'obtenir de nouvelles concessions de ses partenaires.

Mais les Etats-Unis ne pouvaient guère prendre une deuxième fois la responsabilité de faire échouer les discussions. pourtant à la veille de la date-limite de clôture des négociations, les Américains ont surpris les pays participant aux négociations en annonçant des restrictions à l'accès des étrangers à leur marché de la transmission par satellite des programmes audiovisuels. Cette mesure visait surtout le Canada.

Néanmoins, compte tenu de cette restriction, les Etats-Unis acceptaient de signer. Les Européens se satisfaisaient des offres mises sur la table et déclaraient qu'ils signaient l'accord qui exclut toujours la transmission télévisuelle de la libéralisation. Depuis les accords de Marrakech de 1994, les Européens ont réussi à obtenir que les produits culturels soient exclus des négociations sur le commerce mondial.

*Anne-Marie Rocco*

# Echec pour M. de Peretti en Nouvelle-Calédonie

## Le différend minier n'a pu être réglé

**NOUMÉA**
*de notre correspondant*

Arrivé mercredi 12 février en Nouvelle-Calédonie pour *« tourner la page nickel »*, afin de pouvoir *« engager les discussions de fond »* sur l'avenir politique du territoire, le ministre délégué à l'Outre-mer, Jean-Jacques de Peretti, est reparti, en fin de semaine, pour Paris sans que le protocole sur la délicate question minière ait été signé.

Aucun accord n'a pu être dégagé, au terme de trois jours de discussions entre, d'une part, le Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS) et la Société minière du sud-pacifique (SMSP), bras économique de la province nord dirigée par les indépendantistes, et, d'autre part, la société Eramet, dont l'Etat est actionnaire majoritaire (55 %).

La SMSP demandait un échange immédiat de titres entre le massif minier de Poum, qu'elle possède, et celui de Koniambo, propriété d'Eramet, afin d'alimenter l'usine de transformation qu'elle souhaite construire en partenariat avec le canadien Falconbridge. Eramet souhaite étudier les modalités de cet échange dans un délai de trois mois.

Ce différend est loin d'être une simple péripétie économique : le FLNKS fait de l'approvisionnement de l'usine du nord un préalable à la reprise officielle des négociations avec l'Etat et le Rassemblement pour la Calédonie dans la République, anti-indépendantiste (RPCR) sur l'avenir institutionnel de l'île. Les contacts noués fin janvier à Paris entre le premier ministre et plusieurs dirigeants indépendantistes, dont Rock Wamytan, président du FLNKS, avaient fait naître l'espoir d'une solution.

**« UNE ÉTAPE »**

MM. de Peretti et Wamytan ont préféré parler d'*« étape »* que d'*« échec »*, le second ayant assuré le gouvernement qu'il restait *« entièrement ouvert à toute discussion »*. Ce dossier traîne en longueur alors qu'approche l'échéance du référendum d'autodétermination, prévu par les accords de Matignon en 1998. A Paris comme à Nouméa, les responsables politiques et économiques sont favorables, au nom du rééquilibrage, à la construction de l'usine du nord. Les indépendantistes estiment cependant qu'Eramet fait de l'*« obstruction »*.

M. de Peretti a déclaré, vendredi 14 février, que *« l'Etat a les moyens d'intervenir »* pour, éventuellement, convaincre le groupe métallurgique dont le prochain conseil d'administration est prévu en juin. Plus proche, le congrès du FLNKS, samedi 22 février, pourrait voir monter le mécontentement indépendantiste.

*Franck Madœuf*

# En attendant CNN, La Havane harcèle ses journalistes indépendants

**L'AUTORISATION** donnée par Washington à dix médias américains d'ouvrir des bureaux à Cuba (*Le Monde* du 14 février) y suscite une nouvelle campagne de harcèlement à l'encontre des journalistes cubains indépendants. Des dix journaux, chaînes de télévision et agence de presse américains qui demandent à s'installer dans l'île et qui, pour cela, ont besoin simultanément de l'accord de leur gouvernement et de celui de Cuba, seule CNN a jusqu'ici bénéficié des deux. Apparemment, la chaîne est considérée comme donnant *« une image objective de Cuba »*, selon l'expression utilisée par le porte-parole du ministère cubain des affaires étrangères. Les autres ne peuvent espérer s'installer dans l'île que s'ils ne *« prêtent* [pas] *la main à la politique anti-cubaine de Washington »*.

Plusieurs commentaires acides ont accueilli, à La Havane, la décision du président Clinton d'autoriser les médias américains à ouvrir des bureaux sur l'île. Cuba, y souligne-t-on vigoureusement, entend demeurer maîtresse de sa politique en matière d'information et ne se laissera pas forcer la main par Washington. La mise au point est assez formelle dans la mesure où, chaque année, plusieurs centaines de journalistes étrangers, parmi lesquels un fort pourcentage d'Américains, sont autorisés à travailler à Cuba.

Mais ce sont les journalistes cubains indépendants qui sont en train de faire les frais de la polémique. Souvent anciens journalistes des médias officiels ayant rompu avec le régime, ils ont fondé de petites agences de presse qui, dans la précarité et sous les insultes, alimentent en informations la presse de Miami à destination de la communauté cubaine exilée. Depuis le début de la semaine, la campagne contre eux a repris, avec la multiplication des *« manifestations de rejet »* devant leur domicile. En quelques jours, une bonne douzaine de journalistes indépendants ont vu se rassembler sous leurs fenêtres, parfois durant des heures, des centaines de manifestants *« spontanés »* qui, après lecture publique de l'article 8 de la loi cubaine « anti-Helms-Burton » réprimant la diffusion d'informations et la collaboration avec des *« stations de radio ou de télévision, ou tout autre moyen de propagande, du gouvernement des Etats-Unis »*, menacent et insultent la personne visée. Plusieurs intellectuels hispanophones, parmi lesquels les écrivains Mario Vargas Llosa, Guillermo Cabrera Infante et Carlos Franqui, viennent de lancer un appel public protestant contre de telles méthodes ; l'association Reporters sans frontières a pour sa part demandé à Fidel Castro de faire cesser les manifestations.

**« VENDEURS DE LA PATRIE »**

Elle a vraisemblablement peu de chance d'être entendue. Mercredi, le quotidien du Parti communiste cubain, *Granma*, a publié un long communiqué du Syndicat des journalistes de Cuba, qui constitue l'expression militante de la ligne officielle. Le syndicat y dénonce *« les activités de ces traîtres et vendeurs de la patrie (...) qui se sont faits à l'intérieur du pays les agents de la propagande américaine anti-cubaine »*, ainsi que la prétention des Etats-Unis *« à restaurer la presse capitaliste »*. *« Le journalisme cubain n'est pas à vendre et ne le sera jamais »*, conclut le communiqué.

*Georges Marion*

# Le PS belge francophone mis à mal par les affaires de corruption

**BRUXELLES**
*de notre correspondant*

De nouvelles révélations embarrassantes concernant des affaires de corruption ont obligé Philippe Busquin, le président du Parti socialiste francophone, à s'expliquer devant la presse, vendredi 14 février, à Bruxelles. Le président semble désormais directement visé par le développement des « affaires » qui impliquent sa formation et posent la question du maintien du PS au pouvoir fédéral. Le matin même, deux journaux avaient indiqué que François Pirot et Fernand Detaille, deux des trois membres du PS incarcérés à Liège et inculpés dans le cadre de l'affaire Dassault, avaient poursuivi leurs aveux. Les deux hommes, situés tous deux au sommet de la hiérarchie du parti, auraient mis en cause le député Patrick Moriau, président de la puissante fédération de Charleroi et ancien collaborateur directeur du président Busquin.

Selon des informations que la justice de Liège avait refusé d'infirmer ou de confirmer vendredi soir, M. Moriau, alors secrétaire général, se serait vu remettre, en 1992, 25 millions de francs belges (4,15 millions de francs français) émanant d'un compte à l'Union des Banques Suisses à Luxembourg. C'est sur ce compte que Dassault aurait fait aboutir 2 millions de francs français, soit une partie des commissions occultes liées à l'obtention du marché militaire « Carapace », visant à l'équipement d'avions F-16. Vendredi, M. Moriau a admis avoir été codétenteur d'un compte luxembourgeois depuis 1992 mais a affirmé qu'à l'époque il ignorait tout d'éventuels faits de corruption. Le député, qui a démenti par ailleurs tout enrichissement personnel, devrait être prochainement entendu par les enquêteurs.

M. Busquin doit se battre sur un autre front, celui du dossier Agusta. D'autres révélations ont, en effet, indiqué qu'en 1988, alors qu'il était ministre de l'économie wallonne, M. Busquin avait rencontré des dirigeants de la firme italienne qui allait, l'année suivante, enlever un important marché d'hélicoptères militaires. Vendredi, le président du PS a tenu à minimiser la réunion de 1988. Mais l'ancien premier ministre, Wilfried Martens, a, pour sa part, ajouté au trouble en évoquant *« l'insistance »* qu'avait mise le PS pour décrocher le portefeuille de la défense quelques semaines plus tard... – *Intérim.*

# Une charte de coopération est signée entre Lyon et Marseille

***LES MAIRES** (UDF) de Lyon et Marseille*, Raymond Barre et Jean-Claude Gaudin, ont signé, vendredi 14 février à Marseille, une charte de coopération entre les deux capitales régionales en matière de développement économique et d'emploi ainsi que d'optimisation des services publics locaux. Ces accords visent à fortifier l'essor économique du couloir rhôdanien, pour contre-balancer le développement de l'Europe du Nord et du Centre, sur l'axe Londres-Milan. Raymond Barre a évoqué *« l'absolue nécessité de ne pas oublier le sud de la France et de l'Europe »*. Pour Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, *« cette coopération est capitale dans la mise en service du canal Rhin-Rhône »*.

Cette démarche commune entre la deuxième ville et la deuxième agglomération françaises – habile manière de contourner toute notion de hiérarchie et tentation de suprématie – a pour point de départ la publication, dans *Le Monde* du 24 mai 1996, d'une tribune cosignée par les deux maires, évoquant *« un destin partagé »*.

Cette impulsion politique a contribué à un rapprochement entre les patronats des deux villes puis à la signature d'un accord entre le Port autonome de Marseille (PAM) et la société lyonnaise qui exploite les terminaux portuaires dans la ville, en bordure du Rhône (*Le Monde* du 7 novembre 1996). – *(Corresp.)*

■ **RWANDA : assassinat du président du Conseil d'Etat, Vincent Nkezadaganwa**, *celui-ci a été tué dans la nuit du vendredi 14 février*, a-t-on appris samedi matin de sources policières. Trois autres personnes, qui se trouvaient au domicile de M. Nkezadaganwa, ont également été assassinées. – *(AFP.)*

Tirage du *Monde* daté samedi 15 février 1997 : 470 732 exemplaires



# Un Centre national de la danse va être créé à Pantin

## Maurice Béjart en présidera le conseil artistique

***LE MINISTRE** de la culture*, Philippe Douste-Blazy, a annoncé vendredi 14 février, lors d'une conférence de presse, la création d'un Centre national de la danse, qui sera situé à Pantin (Seine-Saint-Denis), dans le prolongement de La Villette, en longeant le canal. Le bâtiment (7 000 m² utiles) a été construit par Jean Perrotet et Jacques Kalisz, afin de regrouper différents services administratifs, déménagés aujourd'hui dans un immeuble mitoyen. Les proportions monumentales, les hautes ouvertures préfigurent des studios de danse, des espaces aux volumes superbes.

L'aménagement débutera en janvier 1998. Une première phase d'installation aura lieu en automne de la même année. Fin 1999, le centre fonctionnera dans sa globalité. Le coût total de l'opération est de 40 millions de francs. *« Le Centre national de la danse aura pour vocation, d'une part, de faire connaître le très riche patrimoine chorégraphique français, trop peu connu du grand public ; d'autre part, de transformer un enseignement qui, en France, repose le plus souvent sur la seule technique, négligeant les autres moyens de connaissance théorique et visuelle*, a notamment déclaré le ministre. *A ces deux points, il faut ajouter les problèmes dus à la transmission des œuvres. Les décès récents de Rudolf Noureev et de Dominique Bagouet sont venus renforcer cette urgence. Les artistes, les chercheurs, le public, ont besoin de la mémoire de la danse pour comprendre la création contemporaine. »*

Le Centre national de la danse réunira quatre départements. Celui de choréologie sera chargé du patrimoine, de la documentation, de la recherche, et des expositions ; il accueillera aussi la Cinémathèque de la danse, que dirige Patrick Bensard. Celui des métiers informera et guidera les danseurs dans l'évolution de leur carrière (santé, reconversion, etc.). Celui des formations, mis en place par Françoise Dupuy et Bernadette Le Guil, prendra en charge les artistes, mais aussi les professeurs de danse. Enfin, le département de l'action chorégraphique sera la continuation de l'actuel Théâtre contemporain de la danse (TCD).

Maurice Béjart, présent au côté de M. Douste-Blazy, a été nommé président du conseil artistique. Le ministre a conclu son intervention en réaffirmant sa position sur l'affaire de Châteauvallon et du licenciement de Gérard Paquet, le directeur du Théâtre national de la danse et de l'image (TNDI). Il a confirmé à Gérard Paquet – qui était lui aussi présent à la conférence de presse – le soutien de l'Etat, précisant que celui-ci ainsi que la région et le département – qui représentent la majorité des votes face à la mairie de Toulon au conseil d'administration du TNDI – s'opposeraient à tout candidat pressenti pour le remplacer.

*Dominique Frétard*